

2m11.2840.10

Université de Montréal

Destin social d'une famille noble canadienne : les Boucher et leurs alliés (1667-1863)

par

Isabelle Tanguay

Département d'histoire

Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès arts (M.A.)
en histoire

Juin 2000

© Isabelle Tanguay, 2000



2014-2015

Ministry of Education

Department of Education

D
7
W54
2000
N. 20

Department of Education



Department of Education

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Destin social d'une famille noble canadienne : les Boucher et leurs alliés (1667-1863)

présenté par :

Isabelle Tanguay

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Thomas Wien, président-rapporteur
Christian Dessureault, directeur de recherche
Louis Lavallée, membre du jury

Mémoire accepté le : 29 septembre 2000

SOMMAIRE

Ce mémoire se veut une incursion dans la vie socio-économique de la noblesse canadienne du XVIII^e siècle. Pour ce faire, nous prenons à témoin la descendance féminine et masculine de Pierre Boucher, un Canadien anobli en 1661. À partir de ce corpus, composé de plus de 700 individus répartis sur quatre générations, nous analysons plusieurs aspects de la vie nobiliaire dans la colonie canadienne. Ceux-ci sont abordés principalement grâce à l'apport de deux actes notariés : le contrat de mariage et l'inventaire après décès. En nous penchant d'abord sur les modalités de reproduction sociale, nous constatons que les descendants de Pierre Boucher adoptent des comportements typiques de l'élite quant à leurs choix matrimoniaux. Ceux-ci pratiquent une forte endogamie familiale (caractérisée par un taux particulièrement élevé de mariages consanguins), une forte endogamie ethnique (accentuée par le changement de régime de 1760) et une forte exogamie géographique. Quant à l'endogamie sociale et l'endogamie socioprofessionnelle, elles sont importantes et se comparent à celles pratiquées par la noblesse provinciale française de la même époque. Toutefois, nos observations de la situation économique des conjoints choisis nous portent à croire que l'endogamie socio-économique est privilégiée au détriment d'une endogamie strictement sociale ou socioprofessionnelle. En analysant le statut socio-économique des descendants de Pierre Boucher puis leur condition de vie matérielle, deux aspects particulièrement négligés par l'historiographie consacrée à la noblesse canadienne, nous constatons l'écart existant entre les individus de notre corpus et la majorité de la population canadienne. Autant le niveau de vie, le niveau de fortune ou la culture matérielle des descendants de Pierre Boucher tendent à montrer une amélioration sensible de leur situation

socio-économique durant la période étudiée. Enfin, les divers paramètres analysés dans ce mémoire nous permettent d'établir que la situation socio-économique des descendants de Pierre Boucher les distingue sous plusieurs aspects de la population canadienne mais les rapproche sensiblement de celle de la noblesse provinciale française de la même époque. Ceux-ci s'identifient donc pleinement à l'élite coloniale du XVIII^e siècle et ce, malgré leur statut d'anobli

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	iii
TABLE DES MATIÈRES.....	v
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES ANNEXES	x
LISTE DES ABRÉVIATIONS	xi
REMERCIEMENTS	xii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : PRÉSENTATION DES DESCENDANTS DE PIERRE BOUCHER	11
1. Pierre Boucher et sa descendance.....	12
2. La noblesse, héritage de Pierre Boucher	18
a) Quelques problèmes méthodologiques.....	19
b) Noblesse et descendance	23
3. Titres et fonctions : leur statut socioprofessionnel.....	25
a) Les statuts socioprofessionnels	26
b) La pluriactivité	37
c) Le célibat et la vie religieuse.....	40
4. <i>Boucherville et autres lieux</i> : résidence des descendants de Pierre Boucher	45
a) Les lieux de résidence	45
b) L'émigration	49
CHAPITRE II : LES ALLIANCES MATRIMONIALES DES DESCENDANTS DE PIERRE BOUCHER	56
1. L'endogamie sociale	57
2. L'endogamie familiale	64
a) Les mariages remarquables	64
b) La consanguinité	67
3. L'endogamie géographique.....	73
4. L'endogamie socioprofessionnelle	83

5. L'endogamie ethnique.....	86
a) Les immigrants.....	86
c) La religion.....	92
CHAPITRE III : LE STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES DESCENDANTS DE PIERRE BOUCHE	97
1. Les clauses matrimoniales.....	99
a) La représentativité de la source : le contrat de mariage.....	99
b) Le régime matrimonial.....	101
c) Le douaire et le préciput.....	104
d) Les apports au mariage.....	117
2. Le niveau de vie et le niveau de fortune.....	122
a) La représentativité de la source : l'inventaire après décès.....	124
b) Le niveau de vie.....	126
c) Le niveau de fortune.....	134
CHAPITRE IV : LA VIE DOMESTIQUE DES DESCENDANTS DE PIERRE BOUCHER.....	147
1. La maison.....	148
a) La maison et l'organisation spatiale.....	149
b) Le chauffage et l'éclairage.....	154
c) Le mobilier.....	158
d) La décoration intérieure.....	164
2. Le corps.....	168
a) L'habillement.....	169
b) L'hygiène.....	174
3. Les loisirs.....	177
a) Les jeux.....	177
b) La lecture.....	179
c) La musique.....	182
4. La vie spirituelle.....	184
CONCLUSION.....	188
BIBLIOGRAPHIE.....	197
ANNEXES.....	xiv

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU I : Descendance de Pierre Boucher.....	18
TABLEAU II : Statut social des descendants de Pierre Boucher.....	23
TABLEAU III : Statut socioprofessionnel des hommes	27
TABLEAU IV : Statut socioprofessionnel des hommes selon leur statut social.....	30
TABLEAU V : Statut socioprofessionnel de la noblesse canadienne sous le régime français	35
TABLEAU VI : Statut socioprofessionnel des nobles de la famille Boucher selon leur année de naissance.....	36
TABLEAU VII : Pluriactivité des membres de la famille Boucher	39
TABLEAU VIII : Célibat et vie religieuse des descendants de Pierre Boucher selon leur statut social.....	42
TABLEAU IX : Résidence au mariage des descendants de Pierre Boucher selon leur statut social.....	46
TABLEAU X : Résidence au mariage des membres de la famille Boucher selon leur statut social.....	48
TABLEAU XI : Émigration des descendants de Pierre Boucher	51
TABLEAU XII : Endogamie sociale lors des mariages des descendants de Pierre Boucher	58
TABLEAU XIII : Résidence des conjoints au mariage.....	75
TABLEAU XIV : Analyse croisée des lieux de résidence des futurs époux au mariage	76
TABLEAU XV : Lieu de célébration des mariages exogames.....	79
TABLEAU XVI : Analyse croisée des statuts socioprofessionnels des époux et de leur beau-père au mariage.....	84
TABLEAU XVII : Origine des conjoints des descendants de Pierre Boucher.....	87
TABLEAU XVIII : Religion des conjoints des descendants de Pierre Boucher	92

TABLEAU XIX : Fréquence du recours à un contrat de mariage.....	100
TABLEAU XX : Distribution des douaires selon les générations.....	107
TABLEAU XXI : Valeur du douaire selon le statut social des conjoints.....	113
TABLEAU XXII : Rapport entre le douaire et le préciput selon le statut social des individus.....	116
TABLEAU XXIII : Répartition des unions avec mention des apports selon le douaire accordé	118
TABLEAU XXIV : Évaluation des apports au mariage selon le statut social et le sexe des individus.....	119
TABLEAU XXV : Répartition des individus selon le montant des apports au mariage	120
TABLEAU XXVI : Type d'apports au mariage selon le douaire accordé	121
TABLEAU XXVII : Ventilation du niveau de vie des descendants de Pierre Boucher.....	127
TABLEAU XXVIII : Niveau de vie des descendants de Pierre Boucher selon leur branche familiale et leur génération.....	128
TABLEAU XXIX : Niveau de vie des descendants de Pierre Boucher selon le statut social des époux	130
TABLEAU XXX : Structure de l'indice de niveau de vie de divers groupes sociaux	131
TABLEAU XXXI : Niveau de vie des descendants de Pierre Boucher selon le statut socioprofessionnel.....	132
TABLEAU XXXII : Ventilation de l'actif mobilier des descendants de Pierre Boucher.....	135
TABLEAU XXXIII : Ventilation du bilan actif mobilier-passif des descendants de Pierre Boucher.....	136
TABLEAU XXXIV : Situation financière des descendants de Pierre Boucher selon leur niveau de vie.....	138
TABLEAU XXXV : Proportion d'endettés selon l'actif mobilier.....	139
TABLEAU XXXVI : Proportion d'endettés selon le niveau de vie	139
TABLEAU XXXVII : Situation financière des ménages selon le statut social de l'homme	141

TABLEAU XXXVIII : Situation financière des ménages selon le statut socioprofessionnel de l'époux	142
TABLEAU XXXIX : Animaux retrouvés fréquemment chez les descendants de Pierre Boucher	150
TABLEAU XXXX : Objets d'éclairage retrouvés chez les descendants de Pierre Boucher	157
TABLEAU XXXXI : Composition du mobilier des descendants de Pierre Boucher	160
TABLEAU XXXXII : Décoration des intérieurs des descendants de Pierre Boucher	164
TABLEAU XXXXIII : Composition des garde-robes des descendants de Pierre Boucher	172
TABLEAU XXXXIV : Objets reliés à l'hygiène	175
TABLEAU XXXXV : Objets de piété retrouvés chez les descendants de Pierre Boucher ..	185

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I : Descendance de Pierre Boucher.....	xiv
ANNEXE II : Grille de niveau de vie.....	xxxiii
ANNEXE III : Grille de niveau de fortune	xxxiv

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ANQM :	Archives nationales du Québec à Montréal
ANQQ :	Archives nationales du Québec à Québec
BRH :	Bulletin de recherches historiques
DBC :	Dictionnaire biographique du Canada
MSGCF :	Mémoires de la société généalogique canadienne-française
PRDH :	Programme de recherche en démographie historique
RHAF :	Revue d'histoire d'Amérique française

REMERCIEMENTS

L'élaboration d'un mémoire est un travail de longue haleine qui nécessite beaucoup de persévérance. C'est pourquoi le soutien des personnes qui nous entourent est primordial. Sans eux, je n'aurais sans doute jamais apposé le point final. Aujourd'hui, alors que cette étape touche à sa fin, ma reconnaissance envers eux est grande et je m'en voudrais de ne pas leur adresser quelques mots de remerciements.

Évidemment derrière chaque maîtrise, il y a un directeur de recherche à qui l'on doit souvent beaucoup. Christian Dessureault a été pour moi un directeur de recherche exceptionnel. Je le remercie pour sa grande disponibilité, ses judicieux conseils, sa compétence, sa compréhension et son sens de l'humour. Je le remercie surtout de m'avoir fait découvrir le Canada préindustriel. Mes pensées vont aussi à quelques autres professeurs du département d'Histoire que j'ai eu l'honneur de côtoyer durant les derniers mois. Leurs conseils et encouragements ont été grandement appréciés. Que ceux qui se reconnaissent soient assurés de ma gratitude.

Recherches historiques signifient aussi parcourir des lieux qui nous sont inconnus. Merci au personnel des bibliothèques fréquentées, à celui des Archives nationales à Montréal et à celui de la société Archiv-Histo qui m'ont toujours accueillie avec un sourire et une grande patience.

D'une manière très pratique, études universitaires supposent malheureusement moyens financiers. Plusieurs personnes ont été à l'origine de l'allégement de mes tracasseries financières durant ces dernières années, mes parents étant évidemment aux premières loges de ces généreux donateurs. Je tiens d'ailleurs à souligner plus particulièrement le grand geste de

la famille St-Martin qui, par leur fondation, aide annuellement un(e) étudiant(e) en Histoire en lui attribuant la bourse *Madeleine St-Martin*. J'ai été l'heureuse première récipiendaire de cette bourse. Merci à tous!

Enfin, un dernier et chaleureux remerciement à ma famille sans qui rien de tout cela n'aurait pu être. Merci à mon frère, Martin, mon correcteur (qui s'est aussi révélé être un coloc formidable) et à mes parents, Denis et Réjeanne, qui ont su cultiver ma curiosité depuis ma tendre enfance. Leur fierté a toujours été pour moi une source de motivation. Je leur dédie ce mémoire, fruit de leurs encouragements constants.

Introduction

En colonisant la vallée du St-Laurent au XVII^e siècle, la France a implanté dans cette partie de l'Amérique du Nord plusieurs de ses institutions de l'époque. Ce faisant, elle contribuait à reproduire ses structures sociales. Pourtant, les conditions particulières du contexte colonial ont modifié ces institutions et ces structures sociales qui ont acquis, au fil des générations canadiennes, des spécificités qui leur sont propres. Si le destin colonial de certains groupes sociaux nous est maintenant mieux connu, celui de la noblesse, groupe social représentant sans doute le plus justement les fondements hiérarchiques et traditionnels de la France d'Ancien Régime et dont l'étude serait des plus pertinentes afin de mieux cerner l'impact de l'expérience coloniale sur un groupe social, reste toujours dans l'ombre des premiers.

La noblesse canadienne a bien intéressé certains historiens, notamment ceux de la première génération : les Pierre-Georges Roy, Ivanohé Caron, Aegidius Fauteux, Edouard-Zotique Massicotte et autres passionnés de généalogie.¹ Toutefois, les écrits de cette première moitié du XX^e siècle ont principalement pris la forme de biographies individuelles ou familiales. Ces travaux rappellent fièrement les grandes actions de ces hommes œuvrant dans l'administration coloniale ou l'armée et s'inscrivent dans un mouvement historiographique plus large porté à idéaliser le régime français ainsi que les origines particulièrement valorisantes de plusieurs Canadiens français. C'est ce qui explique pourquoi les historiens de cette époque se sont essentiellement concentrés sur la

¹ Pierre-Georges Roy, sans aucun doute le plus prolifique de ces historiens, a publié plus d'une vingtaine d'ouvrages de nature biographique ou généalogique portant sur des familles nobles canadiennes et autant d'articles de même nature parus principalement dans le *Bulletin de recherches historiques*. Devant ce nombre important de publications, nous avons renoncé à tous les énumérer dans notre bibliographie, en ne retenant que ceux qui nous auront été réellement utiles. Cependant, Lorraine Gadoury en a fourni la liste complète dans son ouvrage *La noblesse de Nouvelle-France. Familles et alliances*, Lasalle, Hurtubise HMH, 1992, pp.173-197.

noblesse de la Nouvelle-France.² Si ces nombreux travaux représentent une somme de travail incroyable, compte tenu des ressources de l'époque, ils nous renseignent toutefois très peu sur la vie socio-économique de la noblesse canadienne.

Le milieu du XX^e siècle est témoin de la professionnalisation de l'histoire au Québec. Cette professionnalisation est une "*révolution qui devait toucher à tous les aspects du travail d'historien : le personnel, les arrière-plans idéologiques, les champs d'intérêt et les méthodologies.*"³ Parmi les premiers historiens professionnels du Québec, nous retrouvons en tête de liste les Guy Frégault, Fernand Ouellet, Michel Brunet, Marcel Trudel et autres. Ceux-ci s'insurgent contre la manière de faire l'histoire jusqu'alors : une histoire idéalisée, héroïque et valorisante. Malheureusement, s'ils dégagent l'histoire de cette vision mythifiée, c'est pour mieux l'emprisonner dans l'étau du débat nationaliste caractérisé par les affrontements idéologiques entre les historiens néo-nationalistes et les historiens fédéralistes. Les premiers tentent de nous convaincre de la présence d'une élite canadienne à dominante bourgeoise, alors que les seconds présentent une élite canadienne formée d'une noblesse réactionnaire dépourvue de tout esprit d'entreprise. Cette historiographie des années cinquante et soixante recherche dans l'histoire canadienne du XVIII^e siècle la cause du retard socio-économique des Canadiens français face aux anglophones et la réponse se trouve selon ces historiens dans la présence ou non d'une

² En fait, la seule étude recensée portant sur le régime anglais traite de l'émigration des nobles suite à la Conquête anglaise et rappelle que, contrairement aux idées véhiculées par les premiers historiens du XIX^e siècle, une grande partie de la noblesse canadienne, la plus vertueuse évidemment, est restée fidèle à la patrie canadienne-française. Voir Louis-François-Georges Baby, "L'exode des classes dirigeantes à la cession du Canada", *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, Troisième série, vol.II (1899), pp.97-141. Un deuxième article, anonyme celui-là, a été publié l'année suivante et semble très inspiré par le premier. Il s'agit sans doute du même auteur ou encore d'un simple résumé du premier. Voir "L'exode des nobles à la cession du pays", *Bulletin de recherches historiques*, vol.6, #9 (1900), pp.274-276.

³ Fernand Ouellet, "La modernisation de l'historiographie et l'émergence de l'histoire sociale", *Recherches sociographiques*, vol.26, #1, p.12.

société axée sur le commerce sous le régime français.⁴ Ils ne s'intéressent donc pas à la noblesse comme objet d'étude spécifique mais plutôt comme outil servant à soutenir une idéologie.

Enfin, ces dernières années ont vu la publication de quelques œuvres qui nous permettent de croire à un renouveau dans l'étude de la noblesse canadienne. À ce titre, nous ne pouvons passer sous silence l'ouvrage de Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France. Familles et alliances*⁵, qui constitue jusqu'à ce jour l'étude la plus complète de ce groupe social et ce, même si la noblesse n'y est analysée qu'à travers l'observation de ses comportements démographiques.

Tout dépendant du champ temporel des études portant sur la noblesse canadienne, le régime français ou le régime anglais, deux problématiques sous-tendent les travaux des historiens intéressés par la question nobiliaire. Ceux se penchant sur la première période s'interrogent sur l'appartenance ou non de la noblesse canadienne à une classe sociale distincte, tandis que les spécialistes de la seconde période tentent de cerner les effets de la Conquête sur ce groupe social.

La première problématique est sans doute la plus complexe. Les historiens de la première moitié du XX^e siècle ont tendance, comme nous l'avons déjà observé, à idéaliser la société canadienne. Pour eux, la colonie reproduit le meilleur de la mère patrie en y laissant les excès et abus. Ainsi, la noblesse s'installant dans la colonie canadienne est travaillante et n'utilise pas ses privilèges afin d'opprimer le peuple. Voici le portrait de cette noblesse, tel que dressé par Benjamin Sulte : "*Sur les bords du Saint-Laurent, la noblesse, sans privilèges, sans fortune avait à peine du pain, tandis que les habitants*

⁴ Robert Comeau et Paul-André Linteau, "Une question historiographique : une bourgeoisie en Nouvelle-France", *Économie québécoise*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1969, p.314.

faisaient la noce."⁶ Toutefois, certains historiens, tel Lionel Groulx, vont nuancer cette vision de la Nouvelle-France : la société canadienne est bel et bien hiérarchisée à l'image de la société française mais l'écart entre les différents échelons est moindre et donc plus aisément franchissable. Au milieu du siècle, les premiers historiens professionnels contestent cette image de société coloniale égalitaire. Pour Fernand Ouellet, cette société est fortement hiérarchisée et dominée par une noblesse réactionnaire dont les membres se distinguent indubitablement, par leurs valeurs et leurs fonctions, des autres groupes sociaux.⁷ Guy Frégault n'adhère pas à cette vision d'une classe sociale fermée et réactionnaire. Selon lui, l'élite de la colonie est composée d'une union de la bourgeoisie et de la noblesse, union qui s'explique par les conditions économiques coloniales, ces deux groupes se partageant la domination du commerce, source de leur puissance respective : "*Titrée ou non, de petite noblesse ou de grande bourgeoisie, la classe supérieure, enrichie par le commerce, donne le ton à la société canadienne. Elle forme une oligarchie qui se partage les postes de traite, occupe la plupart des fonctions publiques et se signale dans les expéditions militaires.*"⁸ Cameron Nish est sans doute celui qui pousse cette thèse le plus loin en publiant *Les bourgeois-gentilhommes de la Nouvelle-France*, ouvrage dans lequel il prétend qu'il existait une grande mobilité sociale dans la colonie canadienne mais cette mobilité serait horizontale plutôt que verticale. Celle-ci tendait "*à effacer les démarcations de classes entre les gens impliqués dans des fonctions purement économiques qui formaient généralement la classe appelée*

⁵ Lorraine Gadoury, *op.cit.*, 208 pages.

⁶ Benjamin Sulte, "La noblesse au Canada avant 1760", *Mémoires de la Société Royale du Canada*, vol.VIII (1914), section I, p.134.

⁷ Fernand Ouellet, *Le Bas-Canada, 1791-1840. Changements structureux et crises*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980, p.28.

⁸ Guy Frégault, *La société canadienne sous le régime français*, Ottawa, Société historique du Canada, 1969, p.14.

bourgeoisie, et ceux qui appartenait à la noblesse ou à l'aristocratie, habituellement donnée comme la partie essentielle de l'Ancien Régime."⁹ Quant à Lorraine Gadoury, qui constitue inévitablement une référence puisqu'elle a publié récemment deux ouvrages portant sur l'élite coloniale, sa position est ambiguë. Alors qu'elle titre son premier ouvrage *La noblesse de Nouvelle-France* et qu'elle affirme dans son deuxième adhérer à une vision d'un groupe social particulier se distinguant de la bourgeoisie, l'objet d'étude de ce deuxième ouvrage est justement l'élite coloniale, nobles ou bourgeois sans distinction, qu'elle analyse grâce à la correspondance qu'ils ont laissée.¹⁰ Il semble donc que la question quant à l'appartenance ou non de la noblesse canadienne à un groupe social distinct demeure toujours en suspens.

La deuxième problématique, les effets de la Conquête sur la noblesse canadienne, est plus facile d'approche puisque tous les historiens intéressés par la question s'entendent pour dire que la noblesse, groupe social dont les revenus et le prestige reposent sur sa proximité avec le pouvoir politique colonial français, a subi plusieurs contrecoups au changement de régime : une fois le pouvoir entre les mains d'agents britanniques, il est évident que les assises de la noblesse coloniales sont ébranlées. Le premier effet constaté est la baisse des effectifs due à l'émigration de nobles vers la mère patrie ou ses colonies conjuguée à une chute de l'immigration.¹¹ Le deuxième effet concerne l'avenir professionnel et les sources de revenus de ces individus associés traditionnellement à

⁹ Cameron Nish, *Les bourgeois-gentilshommes de la Nouvelle-France, 1729-1748*, Montréal/Paris, Fides, 1968, p.170-171.

¹⁰ Sa position est énoncée dans *La famille dans son intimité. Échange épistolaires au sein de l'élite canadienne du XVIII^e siècle*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1998, p.24. Voir aussi pour ajouter à l'ambiguïté *La noblesse en Nouvelle-France...* p.151, note 1, alors qu'elle affirme que "*les attitudes [démographiques] des bourgeois étaient peut-être semblables à celles des nobles, et même probablement l'étaient-elles*".

l'administration coloniale et à l'armée, deux secteurs désormais détenus par les autorités britanniques.¹² Le consensus est toutefois plus difficile à obtenir lorsque vient le temps de définir l'ampleur de ces répercussions ainsi que les réactions de la noblesse face aux changements.

Dans le cadre de ce mémoire, nous espérons lever le voile sur certains aspects moins connus de cette noblesse coloniale et en approfondir d'autres. Pourtant, une fois ce désir énoncé, il nous reste encore à opter pour la meilleure façon d'aborder le sujet et à élaborer une méthodologie appropriée. Une des premières lacunes constatées lors de notre survol historiographique de la noblesse canadienne est l'absence d'études faisant le pont entre le régime français et le régime anglais. En effet, les historiens ont souvent choisi la Conquête, un évènement politico-militaire, afin de déterminer les limites chronologiques de leurs études sur la noblesse canadienne et ce, même si la majorité de ces études se voulaient socio-économiques. Par ce choix, ils admettent d'avance l'impact majeur de la Conquête sur les structures économiques et sociales de la colonie. Ainsi, les historiens sont convaincus d'une rupture socio-économique dans le développement de la colonie canadienne, rupture liée au changement de régime de 1760, mais rares sont ceux qui ont cherché à définir les contours de celle-ci en comparant les situations avant et après la fatidique date de 1760.¹³ Devant cette constatation, nous avons préféré éliminer

¹¹ Voir, entre autres, Louis-François-Georges Baby, *op.cit.*, pp.97-141, Fernand Ouellet, "La noblesse canadienne en 1767 : un inventaire", *Histoire Sociale*, vol.1, #1 (1968), pp.129-137 et Lorraine Gadoury, *La noblesse...*, pp.154-155.

¹² Voir, entre autres, Fernand Ouellet, *Le Bas-Canada...*, p.27 et Roch Legault, *Les aléas d'une carrière militaire pour les membres de la petite noblesse seigneuriale canadienne de la révolution américaine à la guerre de 1812-1815*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1986, 181 pages.

¹³ Sur la soixantaine d'études consacrées à la noblesse coloniale recensées, celle d'Allan Greer se distingue par ses limites chronologiques (1740-1840) mais cette étude porte davantage sur les seigneurs, qui sont parfois aussi nobles, plutôt que sur le groupe nobiliaire en tant que tel ainsi que celle de Roch Legault qui, si elle se penche sur la situation de la noblesse canadienne au tournant du XIX^e siècle, consacre tout de même une première partie à la situation de la noblesse militaire sous le régime français. Voir Allan Greer,

les limites chronologiques traditionnelles et opter pour une étude couvrant tout le XVIII^e siècle en espérant que l'évolution de la situation socio-économique de la noblesse canadienne pendant ce siècle nous permettra de déterminer si la Conquête de 1760 a effectivement eu les effets pressentis par les historiens s'étant penchés sur la question nobiliaire avant nous. De plus, à partir du portrait socio-économique esquissé, nous tenterons de préciser la nature des changements, si changement il y a, ainsi que les comportements adoptés pour contrer les effets de ces changements. Afin de répondre à ces objectifs, nous avons choisi d'étudier le destin social d'une famille noble canadienne et ce, sur plusieurs générations afin de couvrir une longue période. Nous avons préféré constituer notre corpus d'étude à partir de la descendance d'un seul noble afin de noter l'évolution de la vie socio-économique des individus d'une même descendance d'une génération à l'autre en sachant que la situation première était la même pour tous. Nous espérons ainsi mettre à jour les diverses stratégies élaborées par ces individus pour améliorer, ou ne serait-ce que conserver, cette situation socio-économique. Cette méthodologie nous permettra, du moins espérons-le, de mesurer le degré de différenciation sociale parmi les membres d'une même descendance ainsi que le degré de persistance du statut social nobiliaire d'une génération à l'autre. De plus, grâce à l'analyse des alliances matrimoniales de cette descendance, il nous sera possible d'évaluer le degré de cohésion sociale de la noblesse, ou plus largement de l'élite coloniale. Bref, l'étude d'une descendance nous permettra de déterminer les modalités de reproduction sociale d'une génération à l'autre.

Nous avons opté pour l'étude de la descendance, autant féminine que masculine, de Pierre Boucher. Plusieurs raisons justifient ce choix. Tout d'abord, nous savions cette famille nombreuse puisque déjà, en 1737, l'intendant Hocquart note l'importance numérique de celle-ci dans un mémoire adressé à l'administration française : "*Cette famille est établie à Boucherville, près de Montréal, l'ancêtre, qui a près de 90 ans, a plus de 150 enfants, petits-enfants, frères, neveux et petits-neveux.*"¹⁴ Notre corpus se doit d'être important afin de rendre nos résultats significatifs. De plus, comme Pierre Boucher est anobli en terre canadienne, il est probable que peu de ses descendants émigreront hors de la colonie canadienne suite à la Conquête de 1760, faute de parents influents installés dans la mère patrie et capables de soutenir financièrement, mais surtout socialement, ces nobles canadiens lors de leur arrivée en terre française. Nous croyons donc que la descendance de Pierre Boucher se prête parfaitement comme témoin d'une étude socio-économique de la noblesse canadienne.

Notre mémoire se compose de quatre chapitres. Le premier chapitre est consacré à la présentation de la descendance de Pierre Boucher : ses effectifs, le statut social de ses membres, leurs activités socioprofessionnelles et leurs lieux de résidence. Il s'agit d'abord de bien connaître les paramètres de notre objet d'étude afin de pouvoir multiplier, dans les chapitres subséquents, les comparaisons entre les individus de notre corpus selon leur branche familiale, leur niveau générationnel, leur statut social, leur statut socioprofessionnel, etc. Le deuxième chapitre se concentre sur les alliances matrimoniales de la descendance de Pierre Boucher et plus particulièrement sur l'aspect endogamique de celles-ci. L'endogamie nobiliaire, familiale, géographique,

¹⁴ Gilles Hocquart, Mémoire au Ministre, 8 novembre 1737, A.P.C., C11A, p.96-97 cité dans Cameron Nish, *op.cit.*, p.159.

socioprofessionnelle et ethnique de ces alliances seront méticuleusement scrutées. Nous pourrons comparer nos résultats avec ceux de Lorraine Gadoury qui s'est penchée sur l'endogamie de la noblesse canadienne sous le régime français¹⁵ et déterminer si la descendance de Pierre Boucher se conforme aux comportements de son groupe social. Dans un troisième chapitre, nous abordons l'analyse du statut socio-économique des descendants de Pierre Boucher grâce à l'apport de deux actes notariés : le contrat de mariage et l'inventaire après décès. Nous tenterons alors de déterminer le niveau de vie ainsi que le niveau de fortune des descendants de Pierre Boucher. L'inventaire après décès sera aussi notre outil de travail lors de l'élaboration du quatrième chapitre qui porte sur l'évolution des conditions de vie matérielle de la descendance de Pierre Boucher, un aspect de la vie nobiliaire particulièrement négligé dans les études consacrées à la noblesse canadienne. L'organisation spatiale de la maison, le mobilier, la décoration, l'habillement, les loisirs et la ferveur religieuse seront notamment à l'ordre du jour de ce dernier chapitre. Quatre chapitres qui nous permettront donc d'analyser le destin social d'une famille noble canadienne : les Boucher.

¹⁵ Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, pp.90-113.

CHAPITRE I

Présentation des descendants de Pierre Boucher

Dans ce premier chapitre, nous désirons définir les contours de notre terrain d'enquête : la descendance de Pierre Boucher, un noble illustre de la colonie canadienne. Divers paramètres nous permettent de délimiter ce terrain d'enquête. Dans une première section, nous tentons de dénombrer cette descendance et ce, sur quatre générations. Débutant à la fin du XVII^e siècle, cette descendance s'étend jusqu'au milieu du XIX^e siècle et, comme nous suivons à la fois les branches masculines et féminines, elle s'enrichit au fil des générations d'une multitude de patronymes, illustrant bien la diversité dont sera empreint le tableau final. Une fois les membres de cette famille dénombrés, nous nous attaquons à l'esquisse de leur portrait d'ensemble en débutant par l'analyse de leur condition sociale. La noblesse héritée de Pierre Boucher se perpétue-t-elle jusqu'au XIX^e siècle? La réponse à cette question nous permet de poursuivre en abordant le statut socioprofessionnel de ces individus, statut analysé en fonction de leur condition sociale préalablement établie. Finalement, nous terminons cette première étape de l'étude du destin social d'une famille noble canadienne par l'évaluation de la répartition de celle-ci dans l'espace canadien tout au long du siècle et demi dans lequel s'inscrit cette étude.

1. PIERRE BOUCHER ET SA DESCENDANCE

Français originaire de la région du Perche, Pierre Boucher débarque au port de Québec en 1635 à l'âge de treize ans.¹ Nicole Lemer, la mère de Pierre Boucher, vient au Canada avec ses enfants pour y rejoindre son mari, Gaspard, installé au pays depuis un

¹ Il existe quelques ambiguïtés sur la date d'arrivée précise de Pierre Boucher au Canada, certains historiens optant pour une arrivée plus précoce en 1634, soit dès le premier voyage de son père au Canada. Pourtant, si l'on se fie à un mémoire rédigé par Pierre Boucher en 1695, il serait bel et bien arrivé au Canada en 1635. Voir Raymond Douville, "Pierre Boucher", dans George W. Brown (dir.), *Dictionnaire biographique du Canada*, vol.II, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966, p.86.

an. Deux ans après son arrivée dans la colonie canadienne, Pierre Boucher se rend en Huronnie en compagnie de missionnaires jésuites. À son retour en 1641, il est fait soldat par le gouverneur Huault de Montmagny afin d'agir comme interprète et agent auprès des tribus amérindiennes. Dès 1644, il est nommé interprète officiel ainsi que commis au fort de Trois-Rivières. Quelques années seulement lui suffisent pour s'imposer comme véritable chef du fort. C'est pourquoi le gouverneur de la colonie, Louis d'Ailleboust, le nomme capitaine du bourg de Trois-Rivières en 1649. En 1653, Jean de Lauson, successeur du précédent gouverneur, lui attribue le rôle de gouverneur des Trois-Rivières. Les nombreux exploits militaires de Pierre Boucher face aux Iroquois ainsi que ses grandes qualités de diplomate lui permettent d'acquérir le respect des membres de l'administration coloniale qui le nomment conseiller du Roy en 1657 et, signe de leur grande confiance en ses capacités, l'envoient en France en 1661 plaider la cause de la colonie auprès du roi. À son retour de France, il écrit un ouvrage dépeignant positivement son pays d'adoption, ouvrage publié en 1664 sous le titre : *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada.*² En 1667, après une carrière riche en honneurs et en réussites, Pierre Boucher décide de réaliser son rêve le plus cher : développer une seigneurie à la hauteur de ses ambitions, *"un lieu en ce païs consacré à Dieu ou les jens de bien puisse vivre en repos, une habitation ou les habitans fasse profession d'estre à Dieu d'une manière toute particulière, ainsi toutes personne scandaleuses ne doit pas ce presanter pour y venir habiter, à moins qu'il ne soit dans le dessein de changer de vie ou bien il ce doit atandre*

² Pierre Boucher, *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada*, Paris, Florentin Lambert, 1664, 168 pages.

den Estre chassé."³ Il s'installe donc avec sa famille dans sa seigneurie des îles Percées, seigneurie située au sud de Montréal (davantage connue sous le nom de Boucherville), où il pourra mettre en pratique le programme de colonisation qu'il avait lui-même proposé à Colbert lors de son passage en France, tout en ayant soin de léguer auparavant, avec l'accord du gouverneur de la colonie, son poste de gouverneur de Trois-Rivières à son futur gendre, René Gaultier de Varennes. Pierre Boucher consacre les cinquante dernières années de sa vie à sa seigneurie. L'homme meurt en 1717, dans son manoir seigneurial, à l'âge respectable de 95 ans.⁴

À l'instar de Champlain et Talon, Pierre Boucher croit au développement d'une colonie solide basée sur l'émergence d'un nouveau peuple issu d'alliances matrimoniales nombreuses entre colons français et Amérindiennes. C'est dans cet esprit qu'il épouse en 1649, Marie-Madeleine Chrestienne, une Huronne.⁵ Malheureusement, Marie-Madeleine et Jacques, le seul enfant né de cette union, meurent tous deux très rapidement.⁶ En 1652, Pierre Boucher épouse en secondes noces à Québec une compatriote française, Marie-Jeanne Crevier. Cette union est des plus prolifiques puisque des quinze enfants auxquels Jeanne donne naissance, quatorze se rendent à l'âge adulte.⁷ Voyons maintenant, pour chaque génération, comment se profile cette nombreuse descendance.

Les quatorze enfants de Pierre Boucher atteignant l'âge adulte forment la première génération. Celle-ci se compose de huit hommes et six femmes. Dix d'entre eux concluent une alliance matrimoniale, mais comme Jean, le huitième enfant de Pierre

³ Pierre Boucher, "Raisons qui m'engage a habiter ma seigneurie que j'ay nommée Boucherville". Reproduit dans *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*, vol.II (1921-1922), p.58.

⁴ Les nombreuses informations sur la vie de Pierre Boucher sont tirées de la notice biographique élaborée par Raymond Douville, *DBC*, vol.II, pp.86-91.

⁵ *Ibid*, p.90.

⁶ Nous ne connaissons pas la date exacte de leur mort. Voir Fiche de famille de Pierre Boucher et Marie-Madeleine Chrestienne, no.d'union 602, source PRDH.

Boucher et Jeanne Crevier, se remarie après la mort de sa première femme, Françoise-Claire Charest, la famille Boucher assiste en tout à onze cérémonies matrimoniales. La descendance de Pierre Boucher se compose ainsi de dix branches familiales principales auxquelles nous référerons à quelques reprises au cours de cette étude : les Boucher de Boucherville, les Gaultier de Varennes, les Boucher de Grandpré, les Boucher de Grosbois, les Legardeur de Tilly, les Daneau de Muy, les Boucher de Montbrun, les Boucher de Laperrière, les Sabrevois de Sermonville et les Boucher de Niverville.⁸ La première génération est donc représentée par quatorze enfants de Pierre Boucher et onze conjoints pour un total de vingt-cinq individus.

Toutes les unions de la première génération ont été fertiles. C'est ainsi que la seconde génération compte 65 petits-enfants de Pierre Boucher atteignant l'âge adulte (33 hommes et 32 femmes). En fait, nous ignorons la destinée d'un individu, Claude Legardeur, pour lequel nous n'avons retrouvé ni mariage, ni exercice d'une fonction, ni date de décès.⁹ Soit qu'il ait émigré de la colonie très jeune, à l'instar de son frère Louis-Marie, soit qu'il soit mort en bas âge en échappant au recensement du PRDH. Devant l'incertitude, nous avons préféré le garder dans notre échantillon. Trente-six des petits-enfants de Pierre Boucher contractent mariage et quatre le font à deux reprises, pour un total de quarante unions matrimoniales. Mentionnons que ces unions sont celles ayant eu lieu dans la vallée du Saint-Laurent.¹⁰ Nous avons bien retrouvé quelques mariages à l'extérieur de la colonie canadienne mais comme nous n'avons pas fait de recherches exhaustives en ce sens, nous préférons éliminer ces unions d'émigrants et concentrer

⁷ Fiche de famille de Pierre Boucher et Marie-Jeanne Crevier, no.d'union 728, source PRDH.

⁸ Voir l'arbre généalogique de la famille Boucher en annexe I pour plus de détails.

⁹ Il est le fils de Marie-Madeleine Boucher et Pierre-Noël Legardeur de Tilly. Voir Fiche de famille de Pierre-Noël Legardeur de Tilly et Marie-Madeleine Boucher, no.d'union 5012, source PRDH.

notre étude à la vallée du Saint-Laurent. La seconde génération se compose donc de 65 petits-enfants de Pierre Boucher et de 40 conjoints, pour un total de 105 individus.

Le nombre d'arrière-petits-enfants de Pierre Boucher qui atteignent l'âge adulte s'établit à 155 (69 hommes et 86 femmes). Cependant, le taux d'incertitude est beaucoup plus élevé qu'à la génération précédente puisque c'est près de 15% de ceux-ci (32 individus) dont nous ignorons la destinée. Cette hausse s'explique par les limites chronologiques des instruments de recherche utilisés, en l'occurrence les bases de données informatisées *Parchemin* et le *Répertoire de la population du Québec ancien* du PRDH, toutes deux se bornant aux XVII^e et XVIII^e siècles canadiens.¹¹ Comme plusieurs des individus de la troisième génération sont nés dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, nous n'avons pas retrouvé la date de décès de certains d'entre eux. Il est alors difficile de déterminer lesquels parmi ceux qui n'ont pas contracté de mariage dans la colonie canadienne ont effectivement atteint l'âge adulte. Comme pour le cas mentionné ultérieurement, nous avons conservé ces cas ambigus dans notre échantillon. Des 155 arrière-petits-enfants de Pierre Boucher, seulement 68 vont se marier mais comme dix-neuf le font plus d'une fois, le nombre total d'unions s'établit à 87. Mentionnons que ce nombre représente les unions différentes puisque à la troisième génération un nouveau phénomène complexifie les données : la présence d'unions doubles. Par ce terme, nous entendons la présence répétée d'une même union dans l'arbre généalogique. En étudiant la descendance d'un homme, il est possible de retrouver deux individus apparentés qui se sont épousés. Nous recensons alors cette union à deux endroits différents dans l'arbre

¹⁰ Notre arbre généalogique en annexe I recense toutefois les unions d'émigrants que nous avons retrouvées par hasard.

généalogique : dans la branche familiale de l'époux et dans celle de l'épouse. Nous avons identifié sept unions doubles à la troisième génération mais nous ne les avons comptées qu'une seule fois dans le nombre total d'unions. De plus, ces individus, que nous retrouvons à la fois comme descendants de Pierre Boucher et comme conjoints, ont été considérés seulement comme descendants de Pierre Boucher afin de ne pas augmenter faussement le nombre total d'individus de la troisième génération qui se situe, suite à ces corrections, à 235 individus.

Enfin, la dernière génération compte 236 descendants de Pierre Boucher (125 hommes et 111 femmes). Le taux d'incertitude double avec 69 cas (29,9% des individus). Cette hausse s'explique par l'augmentation des individus nés dans les dernières années du XVIII^e siècle. Malgré cette forte proportion et le fait que plusieurs de ces individus soient probablement morts en bas âge, nous les avons conservés dans notre échantillon. Cent vingt-cinq individus de la quatrième génération vont se présenter devant l'autel afin de contracter une union matrimoniale, mais comme certains s'y présentent plus d'une fois, c'est à un total de 134 cérémonies auxquelles assistent les descendants de Pierre Boucher. Tout comme pour la génération précédente, certaines unions, au nombre de huit, sont présentes à deux reprises mais nous ne les avons calculées qu'une seule fois. Ainsi, nous retrouvons dans cette quatrième génération, 236 descendants de Pierre Boucher et 126 conjoints pour un total de 362 individus.

Comment s'y retrouver parmi ce flot de données? Afin d'avoir une vue d'ensemble de la composition de la descendance de Pierre Boucher, nous avons regroupé les diverses données énumérées dans un tableau (voir tableau I). Notre étude de la

¹¹ La consultation de la banque de données *Parchemin* jusqu'en 1800 (disponible au public pour les débuts de la colonie jusqu'en 1775) nous a été rendue possible grâce à l'aimabilité du personnel d'Archiv-Histo et

descendance de Pierre Boucher s'étend donc sur quatre générations qui mettent en présence 272 unions et un total de 727 individus. À partir de ce corpus, nous tenterons d'identifier certains aspects de la vie nobiliaire dans la colonie canadienne du XVIII^e siècle.

Tableau I

Descendance de Pierre Boucher

		1 ^{ère} génération	2 ^{ème} génération	3 ^{ème} génération	4 ^{ème} génération	Total
Individus	Nombre de descendants ¹²	14	65 (1)	155 (32)	236 (69)	470 (102)
	Nombre de conjoints	11	40	80	126	257
	Nombre total d'individus	25	105	235	362	727
Unions	Nombre d'unions doubles	-	-	7	8	15
	Nombre de remariages	1	4	19	12	36
	Nombre total d'unions	11	40	87	134	272

2. LA NOBLESSE, HÉRITAGE DE PIERRE BOUCHER

Attardons-nous dès maintenant à quelques réflexions sur la donnée nobiliaire, donnée qui se veut centrale dans le cadre de notre étude. Celles-ci se feront en deux temps : nous traiterons d'abord de quelques problèmes méthodologiques auxquels nous avons été confrontée tout au long de cette recherche, pour ensuite déterminer l'importance que revêt la noblesse chez les descendants de Pierre Boucher.

notamment de Normand Robert.

¹² Entre parenthèses, nous retrouvons le nombre d'individus à la destinée inconnue.

a) Quelques problèmes méthodologiques

La noblesse étant un statut se transmettant uniquement par l'homme, l'ensemble de la descendance masculine de Pierre Boucher est noble grâce à l'anoblissement de ce dernier en 1661. La situation est autre pour les descendantes de Pierre Boucher. Celles-ci conservent leur condition nobiliaire si elles demeurent célibataires ou adoptent celle de leur conjoint en cas d'union.¹³ Comment dès lors déterminer la condition, nobiliaire ou non, de ces individus? Cette question, simple à première vue (la noblesse étant d'abord et avant tout un statut juridique que les individus nobles peuvent, théoriquement, confirmer par la présentation des lettres de noblesse familiales), nous a pourtant donné bien des maux de tête puisqu'il ne faut pas perdre de vue que la noblesse canadienne évolue dans un contexte colonial qui diffère grandement de la France et que ses références en sont assurément affectées. Heureusement, d'autres historiens avant nous se sont penchés sur cette épineuse question et leurs réflexions ont pu guider les nôtres. Lorraine Gadoury, plus particulièrement, nous a fourni plusieurs éléments de réponse dans le premier chapitre de son étude sur la noblesse de Nouvelle-France.¹⁴ Confrontée au même problème et inspirée par la définition élaborée par Pierre Goubert¹⁵, elle a adopté les critères utilisés en France à la même époque afin de distinguer nobles et roturiers en Nouvelle-France. Ces critères sont de porter la qualification nobiliaire dans les actes signés par l'individu, écuyer ou chevalier selon le cas, et de vivre noblement en évitant

¹³ Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.103.

¹⁴ *Ibid*, pp.13-22.

¹⁵ Pierre Goubert et Daniel Roche, *L'Ancien Régime*, Tome 1 : *La société*, Paris, Armand Colin, 1991 [1969], pp.127-166.

tout travail manuel et en exerçant une fonction noble, c'est-à-dire servir le Roi par l'armée, l'administration ou la justice.¹⁶

Cette démarche a permis à Lorraine Gadoury d'établir la liste des quelques deux cents familles nobles ayant habité la colonie canadienne sous le régime français.¹⁷ Entreprise des plus louables certes, mais qui ne nous satisfait pas entièrement. Nous admettons de bon gré que posséder le statut de seigneur ou d'officier militaire ne soit pas un indice suffisant pour indiquer l'appartenance au groupe nobiliaire. Cependant, nous croyons que l'adoption de critères français nous donne une liste qui traduit mal la réalité coloniale. Les différences entre la colonie et la mère patrie expliquent justement pourquoi les autorités canadiennes n'ont jamais exercé un contrôle strict sur le statut véritable des individus se prétendant nobles : personne dans la colonie, du plus grand seigneur au plus pauvre paysan, ne paie d'impôt. C'est pourquoi, les autorités coloniales se soucient peu de savoir qui est réellement noble dans la colonie, contrairement à la France où les nobles sont exempts de cette contribution fiscale et, par le fait même, les allégations d'origine nobiliaire rigoureusement vérifiées.¹⁸ Mentionnons d'ailleurs qu'en plus des roturiers canadiens se prétendant faussement écuyers (plusieurs ont été identifiés par Lorraine Gadoury), il y aurait plusieurs nobles dans la colonie ne jugeant pas nécessaire d'apposer systématiquement leur titre nobiliaire au bas de leur signature. C'est le cas notamment de Pierre Boucher qui est bel et bien noble puisqu'il a reçu ses lettres

¹⁶ Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.20.

¹⁷ Voir la liste dans Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, pp.161-165.

¹⁸ Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.17. Le laxisme colonial est démontré par une réplique de Louis Rouer de Villeray à l'endroit du gouverneur Frontenac qui l'accuse de s'arroger le titre d'écuyer sans avoir enregistré au préalable ses titres : "*jusques a present il ne s'est pas veu en ce pais que l'on ayt esté obligé de produire aucuns titres pour prendre la dite qualité d'escuyer*" cité dans Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.17.

d'anoblissement en 1661,¹⁹ mais qui n'aurait mentionné son titre d'écuyer que dans treize des vingt-neuf actes (recensés par le PRDH) auquel il a participé depuis 1661.²⁰ Quant aux fonctions exercées par les nobles, elles ne nous apportent pas davantage de certitudes que les titres portés. Prenons l'exemple de Joseph Boucher de la Broquerie, petit-fils de Pierre Boucher, qui n'a apparemment jamais exercé de profession déclarée, ni été nommé à une quelconque fonction administrative. Est-il moins noble que son frère Pierre-François Boucher de Bonnaccueille, officier militaire? Devant ces ambiguïtés, il est difficile de s'en tenir uniquement aux titres et fonctions pour distinguer les nobles des roturiers, la noblesse dans la colonie canadienne se traduisant sans doute davantage par un mode de vie que par un statut juridique. En effet, comment classer un individu dont le patronyme familial n'est pas cité dans la liste de Gadoury mais qui se prétend tout de même écuyer dans plusieurs actes et dont certains membres de sa famille immédiate, sa mère ou ses cousins par exemple, sont effectivement nobles selon cette même liste? Il est facile de s'imaginer que cet individu vivait noblement et était considéré comme tel socialement dans la colonie canadienne, même si juridiquement il ne l'était pas selon les critères français.

Nous ne prétendons pas apporter de réponse sans équivoque à un débat qui perdure depuis déjà plusieurs décennies, autant au Québec qu'en France. Ainsi, pour les besoins de notre étude, nous avons opté pour un compromis en instaurant une troisième catégorie se situant entre noblesse et roture : l'agrégation. Les individus s'alliant aux descendants de Pierre Boucher ont donc été classés comme *noble* si leur patronyme se

¹⁹ Pierre-Georges Roy a publié les lettres de noblesse de Pierre Boucher dans *Lettres de noblesse, généalogies, érections de comtés et baronnies insinuées par le Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, vol.I, Beauceville, L'Éclaireur, 1920, pp.155-159.

²⁰ Fiche individuelle de Pierre Boucher, no.d'individu 2993, source PRDH.

retrouve dans la liste de Gadoury, *agrégé* s'ils semblent vivre noblement et être acceptés comme tel par le groupe nobiliaire sans toutefois être inscrits à cette même liste ou *roturier* si leurs prétentions nobiliaires sont nulles ou faibles. Il nous sera sans doute possible, suite à cette étude, de déterminer avec davantage d'assurance l'appartenance de ces individus au groupe nobiliaire. Selon Robert Descimon, un spécialiste de la noblesse française, il semblerait que "*l'anoblissement marquait ainsi les familles d'une macule originelle de roture, alors que l'agrégation taiseuse était un processus de naturalisation dans le «corps de noblesse» sans confesser la roture*".²¹ Il se pourrait donc que ces agrégés soient non seulement bien acceptés par la noblesse canadienne mais peut-être même le seraient-ils mieux que les anoblis. Les intérêts politiques et économiques, souvent semblables de ces individus formant l'élite coloniale, sont renforcés par de nombreux liens matrimoniaux, d'où la délicate tâche de distinguer nobles et agrégés. Sans compter que cette distinction est encore plus ténue sous le régime anglais alors que plusieurs individus portent le qualificatif d'écuyer sans apparemment avoir de quelconques liens avec le groupe nobiliaire. Le titre aurait perdu de son importance lors du changement de régime, selon les dires de Lorraine Gadoury, et rares sont ceux se préoccupant de la véritable condition sociale de ceux qui le portent.²² Notre tâche est d'autant complexifiée pour la seconde moitié du XVIII^e siècle alors que, des individus d'origine britannique s'ajoutant à notre corpus, nous perdons le précieux recours à la liste établie par Lorraine Gadoury.

²¹ Robert Descimon, "Chercher de nouvelles voies pour interpréter les phénomènes nobiliaires dans la France moderne. La noblesse, "essence" ou rapport social?", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol.46, #1 (janv.-mars 1999), p.18.

²² Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.48.

b) Noblesse et descendance

La noblesse, qui se transmet par la lignée masculine mais non féminine, risque fort, au fil des générations, de s'atténuer, voir même de disparaître chez certaines branches familiales à défaut d'une stratégie matrimoniale stricte. Sans s'attaquer en profondeur à la nature de ces stratégies matrimoniales, objectif qui sera plutôt poursuivi au deuxième chapitre de cette étude, nous tentons maintenant de saisir l'importance de cette donnée nobiliaire chez les descendants de Pierre Boucher.

Tableau II

Statut social des descendants de Pierre Boucher

Statuts sociaux	1 ^{ère} génération		2 ^{ème} génération		3 ^{ème} génération		4 ^{ème} génération		Total	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Noble	14	100,0	65	100,0	126	81,3	67	28,4	272	57,9
Agrégé	-	-	-	-	2	1,3	23	9,7	25	5,3
Roturier	-	-	-	-	27	17,4	145	61,4	172	36,6
Indéterminé ²³	-	-	-	-	-	-	1	0,4	1	0,2
Total	14	100,0	65	100,0	155	100,0	236	100,0	470	100,0

Nous avons mis sous forme de tableau (voir tableau II), le statut social des descendants de Pierre Boucher et ce, pour les quatre générations comprises dans notre étude. Nous avons considéré comme descendants de Pierre Boucher tous les individus, mais non leur conjoint, peu importe leur patronyme ou leur sexe. Ce dernier choix se justifie par le fait qu'une femme célibataire garde le statut social de son père. De plus, nous avons privilégié le statut social avant mariage pour les femmes mariées en

²³ Aussi étrange que cela puisse paraître, il nous a été impossible de déterminer le statut social d'un descendant de Pierre Boucher. Il s'agit de Ralph-Henry Bruyères, fils de Catherine-Élizabeth Paumereau et John Bruyères. Sa mère était roturière et son père, officier militaire, était "probablement noble" d'après Raymond Douville qui en a fait la biographie dans le *Dictionnaire biographique du Canada*. Cependant, comme il n'a apparemment signé aucun acte notarié ou registre d'état civil, il nous a été impossible de vérifier les intuitions de Raymond Douville. Devant l'incertitude, nous l'avons classé comme *indéterminé*. Voir Raymond Douville, "John Bruyères" dans George W. Brown (dir.), *DBC*, vol.V, pp.117-118.

considérant que les conséquences de leur mariage avec un roturier, si tel est le cas, seront observables dans notre tableau à la génération suivante, la génération de leurs enfants.

L'observation de ces données nous permet d'ores et déjà d'affirmer que la noblesse demeure importante chez les descendants de Pierre Boucher tout au long de la période étudiée. En fait, les deux premières générations sont entièrement nobles. Plus simplement, nous pouvons dire que tous les enfants et petits-enfants de Pierre Boucher ont le sang bleu coulant dans leurs veines. S'il n'y a là rien de surprenant pour les premiers, qui ont tous acquis la noblesse de leur père en 1661, il est intéressant d'observer que les filles de Pierre Boucher ont su s'allier stratégiquement afin que leurs enfants gardent cette rare "vertu" qu'est la noblesse. Nous notons la naissance de descendants roturiers à la troisième génération mais ceux-ci sont peu nombreux (moins de 20% des arrière-petits-enfants de Pierre Boucher). Cette proportion s'élève cependant d'une manière remarquable à la génération suivante avec un taux s'établissant à plus de 70% si l'on considère les agrégés comme roturiers. Nous pouvons déjà supposer que les alliances matrimoniales des arrière-petites-filles de Pierre Boucher ont été conclues avec une ouverture plus grande envers la roture que celles de leur mère. Il s'agira de voir dans le chapitre consacré aux alliances matrimoniales qui sont ces conjoints roturiers et comment ont-ils su gagner le cœur de ces jeunes filles nobles. Malgré cette baisse importante de la proportion du statut nobiliaire à la quatrième génération, près de 60% de tous les descendants de Pierre Boucher, qui sont très nombreux, devons-nous le rappeler (470 individus répartis sur quatre générations), sont nobles à leur naissance. De plus, en retirant de notre corpus la nombreuse descendance roturière de Jeanne-Louise Boucher de Montbrun, petite-fille de Pierre Boucher, qui constitue selon nous une exception dont

nous traiterons plus amplement dans les chapitres suivants,²⁴ c'est plus de sept individus sur dix qui appartiennent au groupe des nobles ou des agrégés.

Ces dernières observations orientent définitivement cette étude de famille autour d'une pierre angulaire que vous aurez devinée : la noblesse. Les divers aspects analysés subséquemment auront toujours en filigrane les nombreux questionnements suscités par cette noblesse canadienne. C'est à travers l'exemple de la descendance de Pierre Boucher que nous tenterons de répondre à ceux-ci.

2. TITRES ET FONCTIONS : LEUR STATUT SOCIOPROFESSIONNEL

Si porter la qualité d'écuyer suscite du respect, celle-ci n'engendre malheureusement aucun revenu. C'est pourquoi nous nous intéressons maintenant au statut socioprofessionnel des descendants de Pierre Boucher. Quels moyens privilégient-ils afin de tirer les revenus nécessaires au mode de vie nobiliaire? Notre réflexion se divise en trois parties : nous tentons dans un premier temps de déterminer le statut socioprofessionnel des descendants de Pierre Boucher, nous nous penchons ensuite sur la question de la pluriactivité pour finalement nous attarder à l'importance des vocations religieuses.

²⁴ Cette descendance (48 individus) issue de l'union de Jeanne-Louise Boucher de Montbrun avec Augustin Roy-Desjardins dit Lauzier, un cultivateur de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, s'est établie dans la région du Kamouraska et s'est tournée vers l'agriculture. Elle semble avoir vite oublié ses origines nobiliaires. Voir Fiche de famille de Augustin Roy-Desjardins dit Lauzier et Jeanne-Louise Boucher de Montbrun, no.d'union 15999, source PRDH.

a) Les statuts socioprofessionnels

Nous avons retrouvé le statut socioprofessionnel des individus inclus dans notre corpus d'étude principalement par la consultation de leur propre déclaration lors de la signature d'un acte notarié ou religieux et ce, par l'intermédiaire des banques de données du PRDH et de *Parchemin*. Les informations recueillies ont ensuite été complétées par la lecture de biographies, soit dans les biographies familiales ou plus simplement dans le *Dictionnaire biographique du Canada*. Cet exercice, qui paraît à première vue plutôt simple, nous a pourtant posé plusieurs problèmes. Les descendants masculins de Pierre Boucher, ainsi que les conjoints de la descendance féminine, s'ils ne sont pas tous nobles, font partie pour la grande majorité de l'élite coloniale. Ainsi, plusieurs, par leur proximité avec le pouvoir politique et économique de la colonie, cumulent titres et fonctions, de façon simultanée ou successive, au cours de leur carrière professionnelle. Notre première tâche consistait d'abord à élaguer nos nombreuses données en distinguant *profession*, *fonction politique* (conseiller au Conseil souverain, par exemple) et *fonction paramilitaire* (officier de milice). Dans le cadre du présent exercice, nous avons éliminé les fonctions politiques et paramilitaires, fonctions peu accaparantes qui rapportent souvent davantage de prestige que de revenus et qui sont complémentaires à une carrière déjà bien amorcée. Quant aux individus qui ont effectivement exercé plus d'une profession, nous les avons classés selon une profession prédominante. Cette classification a été effectuée au meilleur de notre jugement selon deux critères : la fréquence d'une mention professionnelle dans les actes et l'importance de cette profession dans la carrière de l'individu (importance déterminée par la constance, la durée ou le prestige qui lui est associé). Enfin, comme notre corpus est important et que notre étude couvre une longue

période, nous avons été confrontée à une multitude de vocables employés pour désigner des professions semblables. Afin de simplifier à la fois notre travail et la lecture de nos résultats, nous avons regroupé les diverses professions retrouvées en neuf groupes socioprofessionnels : 1-*officier militaire*, 2-*fonctionnaire* (fonctionnaire, employé de bureau et officier de justice), 3-*commerce* (négociant, marchand, homme d'affaires et autres), 4-*profession libérale* (médecin, notaire, avocat, ingénieur et autres), 5-*clergé*, 6-*seigneur*, 7-*artisan*, 8-*cultivateur* et 9-*autres* (artiste, interprète, navigateur et explorateur).

Tableau III

Statut socioprofessionnel des hommes²⁵

Groupes socio-professionnels	1 ^{ère} génération		2 ^{ème} génération		3 ^{ème} génération		4 ^{ème} génération		Total	
	Fils	Gendre	Fils	Gendre	Fils	Gendre	Fils	Gendre	Fils	Gendre
	(n=8)	(n=4)	(n=25)	(n=21)	(n=40)	(n=46)	(n=46)	(n=59)	(n=119)	(n=130)
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Officier militaire	75,0	100	68,0	42,9	52,5	43,5	10,9	23,7	41,2	36,2
Fonctionnaire	-	-	-	4,8	-	6,5	2,2	3,4	0,8	4,6
Commerce	-	-	16,0	23,8	22,5	30,4	13,0	30,5	16,0	28,5
Profession libérale	-	-	4,0	14,3	-	4,3	10,9	10,2	5,0	8,5
Clergé	25,0	-	4,0	-	10,0	-	23,9	-	15,1	-
Seigneur	-	-	8,0	9,5	7,5	4,3	6,5	3,4	6,7	4,6
Artisan	-	-	-	-	-	-	2,2	3,4	0,8	1,5
Cultivateur	-	-	-	4,8	5,0	10,9	28,3	23,7	12,6	15,4
Autres	-	-	-	-	2,5	-	2,2	1,7	1,7	0,8

Pour ce qui est du statut socioprofessionnel des individus de notre corpus, une première observation est frappante : la domination écrasante du métier des armes. Quatre descendants de Pierre Boucher sur dix sont officiers militaires et la proportion est presque aussi élevée chez les conjoints des descendantes. L'armée accapare pratiquement tout le contingent masculin de la première génération : tous les gendres de Pierre Boucher et six de ses fils (les deux autres, Philippe et Nicolas, s'étant fait ordonner prêtre) sont officiers

militaires. Cette homogénéité particulière peut sans doute être liée au fait que tous ces hommes sont nobles et que la noblesse canadienne se tourne massivement vers le métier des armes, phénomène dont nous reparlerons ultérieurement. Par le même raisonnement, nous pouvons expliquer le fait que cette forte prédominance du métier des armes chute au fil des générations pour ne rejoindre que 10,9% des descendants de la quatrième génération qui ne sont nobles qu'à 28,4% (voir tableau II).

Outre la carrière militaire, nous remarquons que le commerce et la vie religieuse attirent chacun une bonne proportion des descendants de Pierre Boucher (respectivement 16,0% et 15,1%). Quant aux conjoints des descendantes, plusieurs sont issus du milieu marchand (28,5%) mais évidemment aucun du clergé.

Notons que si les artisans n'apparaissent parmi la descendance de Pierre Boucher qu'à la quatrième génération et que leur présence est ténue,²⁶ il en va autrement pour les cultivateurs qui apparaissent dès la deuxième génération et représentent 14,1% de notre échantillon total (fils et gendres confondus). Comment expliquer cette situation plutôt étrange pour une famille issue de l'élite coloniale? Celle-ci est due en grande partie à la mésalliance la plus remarquable de la descendance de Pierre Boucher, celle unissant Jeanne-Louise Boucher de Montbrun, petite-fille de Pierre Boucher, à Augustin Roy-Desjardins dit Lauzier, un agriculteur de la région de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.²⁷ Le

²⁵ Descendants de Pierre Boucher et conjoints des descendantes.

²⁶ Seulement trois artisans sur les 249 individus que compte notre corpus ont été recensés. Il s'agit d'Étienne Marchand, menuisier et fils de Donat-Alexandre et Adélaïde Robbert de la Morandière, Pierre L'Amoureux, forgeron et époux de Marguerite Marchand, sœur d'Étienne, et Joseph Bernard, meunier et époux de Louise-Marie Paumereau, fille de François et Marie-Anne Boivin.

²⁷ Fiche de famille de Augustin Roy-Desjardins dit Lauzier et Jeanne-Louise Boucher de Montbrun, no.d'union 15999, source PRDH.

couple s'installe définitivement dans la région de Kamouraska et leur descendance nombreuse (48 enfants et petits-enfants) en cultivera la terre.²⁸

Finalement, vous remarquerez qu'il n'y a pas d'individu au statut socioprofessionnel indéterminé. Cet "oubli" se justifie par leur nombre trop élevé (près de 28% de notre échantillon). Les indéterminés sont d'autant plus importants à la quatrième génération alors qu'empiétant sur le XIX^e siècle, nous perdons les précieuses ressources des bases de données du PRDH et de *Parchemin*. Il nous aurait malheureusement été trop fastidieux dans le cadre de ce mémoire de rechercher autrement le statut socioprofessionnel de ces individus. De plus, il est à noter que les inconnus sont plus nombreux chez les fils que chez les gendres. Cette situation s'explique par la présence de plusieurs individus à la destinée inconnue chez les fils (ceux dont nous connaissons seulement la date de naissance sans savoir s'ils ont atteint l'âge adulte) alors que logiquement, il n'y en a aucun chez les gendres (tous ayant au moins atteint l'âge du mariage). Enfin, comme ce nombre élevé d'indéterminés reflète davantage un choix méthodologique que la situation réelle, nous avons préféré les retirer de notre corpus pour le présent cas.

Suite à ce portrait des statuts socioprofessionnels des hommes de notre corpus, nous avons voulu pousser plus loin l'investigation, notamment en faisant un parallèle entre statut socioprofessionnel et statut social.

²⁸ Leur fils aîné, Augustin, a bien tenté de raviver le souvenir des origines prestigieuses de la famille en acquérant la seigneurie de Sainte-Anne-de-la-Pocatière mais, incapable de rembourser les créanciers avec les revenus de la seigneurie, il l'a revendu quatre ans plus tard. Sur la famille Roy-Desjardins dit Lauzier

Tableau IV

Statut socioprofessionnel des hommes selon leur statut social

Groupes socio-professionnels	Noble	Agrégé	Roturier
	(n=114) %	(n=22) %	(n=106) %
Officier militaire	72,8	27,3	3,8
Fonctionnaire	0,9	4,5	4,7
Commerce	8,8	18,2	36,8
Profession libérale	1,8	13,6	10,4
Clergé	7,9	13,6	5,7
Seigneur	7,0	18,2	1,9
Artisan	-	-	2,8
Cultivateur	-	-	33,0
Autres	0,9	4,5	0,9

C'est ainsi que nous constatons, une fois de plus, la grande prédominance du métier des armes chez la noblesse canadienne (tableau IV). Près de trois individus nobles sur quatre sont officiers militaires. Nous savons déjà que la noblesse française tire ses origines de la classe militaire médiévale (les *bellatores* : ceux qui combattent) et, malgré les profondes transformations qui s'opèrent au sein de ce groupe dès le XVI^e siècle, elle perpétue cet idéal militaire en se réservant, par exemple, le port de l'épée et les titres d'écuyer et de chevalier.²⁹ Si dans la France des XVII^e et XVIII^e siècles, cet idéal militaire est de moins en moins fondé, il en va autrement pour le Canada alors que la précarité de la colonie face aux Amérindiens puis aux Anglais donne aux institutions militaires une importance accrue. De plus, dans ce contexte colonial de guerre quasi permanente, les grades d'officier sous le régime français sont détenus en grande partie par l'élite canadienne. La canadianisation rapide des officiers militaires s'expliquent par différents facteurs, relevés par Roch Legault, dont "*l'impopolarité du lointain service en*

voir Georges Desjardins, *Antoine Roy dit Desjardins (1635-1684) et ses descendants*, Trois-Rivières, Éditions du Bien public, 1971, 260 pages.

²⁹ Pierre Goubert et Daniel Roche, *op.cit.*, pp.117-118.

Nouvelle-France auprès des officiers français, l'économie des dépenses de voyage en recrutant du personnel sur place, la plus grande habileté des Canadiens sur leurs homologues français pour mener, avec succès, la guerre en forêt et le désir de la métropole de venir en aide aux fils des pauvres familles nobles du Canada de façon à donner plus de vigueur à ce groupe social."³⁰

Il faut toutefois noter, autant en France qu'en Nouvelle-France, que la carrière d'officier militaire est réservée à l'élite certes, mais pas uniquement aux nobles comme l'a déjà souligné Lorraine Gadoury : *"Il est significatif que l'ordre de Saint-Louis, créé en 1693 par Louis XIV, ait eu comme objectif de récompenser «la vertu, le mérite et les services rendus avec distinction» par les officiers, sans tenir compte de leur naissance, ouvrant ainsi ses portes aux nombreux roturiers faisant carrière dans les troupes.*"³¹

Nous pourrions toutefois croire que ces portes se sont davantage ouvertes sous le régime anglais puisque, sur les six agrégés et quatre roturiers de notre corpus qui ont touché au métier des armes, seulement quatre individus, qui sont d'ailleurs classés comme agrégés et donc tout près de la noblesse, ont œuvré dans les compagnies franches de la Marine. Mais peut-être cette situation est-elle seulement due à la faible proportion de roturiers de notre corpus ayant œuvré sous le régime français.³²

Les artisans et les cultivateurs se retrouvent uniquement chez les roturiers. Constatation peu surprenante si l'on considère que la condition nobiliaire exige le respect d'un genre de vie noble en évitant notamment de travailler manuellement et que la

³⁰ Roch Legault, *op.cit.*, pp.20-21.

³¹ Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.15.

³² Les agrégés et les roturiers représentent à peine le tiers des membres de la famille Boucher nés avant 1735 (date utilisée par Lorraine Gadoury pour distinguer les individus ayant vécu principalement sous le régime français et ceux sous le régime anglais. Voir Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.63.). Cette proportion double pour la seconde période. Il est donc possible que les derniers résultats ne

dérogeance à ce principe était mal vue et pouvait entraîner, en France du moins, la perte de ses titres nobles.³³ Un partage semblable se remarque aussi pour le commerce puisque si 36,8% de nos roturiers font partie de la classe marchande, cette proportion n'est que de 8,8% (soit dix individus) chez les nobles de notre échantillon (tableau IV). Malgré un édit royal daté de 1685 permettant à la noblesse canadienne de pratiquer sans dérogeance le commerce de gros et de détail, cette activité demeure marginale. En fait, cette marginalité n'est qu'apparente car, pour un portrait plus juste de la situation, il faut ajouter à ces dix nobles impliqués dans le commerce, huit autres qui ont pratiqué d'une manière ou d'une autre des activités commerciales sans que celles-ci ne constituent leur profession prédominante. Parmi ces activités commerciales, nous retrouvons la traite de la fourrure, activité très lucrative particulièrement prisée par les officiers militaires en poste dans les forts situés dans l'Ouest de la colonie.³⁴ Si nous ajoutions ces huit individus dans notre tableau, la proportion de commerçants nobles s'élèverait alors à 15,8% et ce, sans compter les nombreux nobles qui ont certainement profité d'activités commerciales afin de renflouer leurs coffres sans toutefois le mentionner dans les actes signés, par gêne ou simplement par prudence, et qui échappent donc à notre recensement. Comme le note si joliment Michel Nassiet, la noblesse évitait de "*livrer aux indiscretions de l'écrit*"³⁵ les traces de leurs activités commerciales. En fait, la presque totalité des commerçants nobles dénombrés dans notre étude l'ont été par hasard. Par exemple, ce n'est qu'en découvrant la condamnation de Pierre-Noël Legardeur de Tilly à payer 2000# d'amende "*pour avoir esté en traite dans les habitations sauvages Et dans la profondeur des*

soient que le reflet de cette variation de proportions nobles/roturiers dans notre échantillon pour les deux périodes.

³³ Pierre Goubert et Daniel Roche, *op.cit.*, pp.126-127.

³⁴ Roch Legault, *op.cit.*, p.26.

bois"³⁶ que nous avons pu lui attribuer la pratique d'activités commerciales. Contrairement aux idées souvent reçues, noblesse et capitalisme ne sont pas deux concepts irréconciliables au XVIII^e siècle, loin de là, et de nombreuses études, autant françaises que canadiennes, ont déjà démontré l'implication des nobles dans de nombreux secteurs de l'économie.³⁷

Serait-il possible maintenant d'étendre ces observations sur le statut socioprofessionnel des nobles de notre corpus à l'ensemble de la noblesse canadienne? Pour le savoir, nous avons comparé le statut socioprofessionnel des nobles de notre corpus nés avant 1735 (et qui ont donc connu la majeure partie de leur vie active sous le régime français)³⁸ à celui retrouvé par Éric Major dans son étude intitulée *Profil socioprofessionnel de la noblesse canadienne aux XVII^e et XVIII^e siècles*³⁹ alors qu'il se penche sur deux générations de nobles ayant œuvré en Nouvelle-France.

Pour cet exercice précis, nous avons dû tenir compte des individus au statut socioprofessionnel indéterminé puisque Éric Major les a comptabilisés. Pour le régime français, nous nous retrouvons donc avec six individus n'ayant apparemment aucun statut socioprofessionnel puisqu'ils ne l'ont jamais inscrit sur aucun acte religieux ou notarié, se contentant d'apposer le titre d'écuyer à leur signature. Comme ces individus sont tous morts au XVIII^e siècle, il ne s'agit pas ici d'une lacune méthodologique puisqu'il nous a

³⁵ Michel Nassiet, *Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne, XV-XVIII^e siècle*, Rennes, Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, 1997, p.189.

³⁶ Robert Lahaise, "Pierre-Noël Legardeur de Tilly" dans George W. Brown (dir.), *DBC.*, vol.II, p.402.

³⁷ Pour la France, voir, entre autres, Guy Richard, *Noblesse d'affaires au XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1974, 285 pages et Guy Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIII^e siècle. De la Féodalité aux Lumières*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1984, pp.119-161. Pour le Canada, voir, entre autres, Guy Frégault, *op.cit.*, 17 pages, Cameron Nish, *op.cit.*, 202 pages et Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Montréal, Boréal compact, 1988, p.413.

³⁸ C'est la méthode préconisée par Lorraine Gadoury afin de distinguer les individus s'identifiant au régime français de ceux s'identifiant au régime anglais. Voir Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.63.

été possible de consulter tous les actes civils et religieux auxquels ils ont participé mais plutôt d'une absence d'information et probablement d'une absence de statut socioprofessionnel. Difficile de déterminer alors d'où ils pouvaient tirer les revenus nécessaires pour vivre. À noter que trois de ces individus, Louis-Adrien Hingue de Puigibault, Nicolas Boucher de Batilly et Ignace Boucher de Grosbois, ne se sont jamais mariés et qu'ils semblent avoir habité toujours au même endroit puisque leurs lieux de baptême et de sépulture sont les mêmes.⁴⁰ Peut-être habitaient-ils chez des membres de leur famille. Quant aux trois autres, Jacques-Philippe Delisle Saintelois, Joseph Boucher de la Broquerie et Étienne Boucher de Montbrun, ils se sont effectivement mariés et ont eu de nombreux enfants.⁴¹ Leur cas est donc encore plus étrange. Il sera intéressant de se pencher plus particulièrement sur ces derniers cas au troisième chapitre alors que nous aborderons les niveaux de vie et de fortune des individus de notre corpus.

Le tableau V nous démontre une grande ressemblance entre le statut socioprofessionnel des nobles membres de la famille Boucher et celui de la noblesse canadienne sous le régime français. Dans les deux cas, sept nobles sur dix ont pratiqué le métier des armes et cette proportion est dix fois moindre quant à ceux qui se sont adonnés aux activités commerciales comme profession principale. Nous retrouvons bien quelques juges de paix nobles chez les membres nobles de la famille Boucher mais comme cette fonction leur a été attribuée souvent vers la fin de leur carrière, elle ne constitue pas leur

³⁹ Éric Major, *Profil socioprofessionnel de la noblesse canadienne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Mémoire de maîtrise (Histoire), Université de Montréal, 1997, 53 pages.

⁴⁰ Fiche individuelle de Louis-Adrien Hingue de Puigibault, no.d'individu 20504, source PRDH ; Fiche individuelle de Nicolas Boucher de Batilly, no.d'individu 3649, source PRDH ; Fiche individuelle de Ignace Boucher de Grosbois, no.d'individu 468, source PRDH.

⁴¹ Fiche de famille de Jacques-Philippe Delisle Saintelois et Marie-Madelaine Daneau de Muy, no.d'union 36099, source PRDH ; Fiche de famille de Joseph Boucher de la Broquerie et Marie-Jeanne Cardin, no.d'union 22925, source PRDH ; Fiche de famille de Étienne Boucher de Montbrun et Marie-Madelaine Racicot-Léveillé, no.d'union 24117, source PRDH.

profession prédominante et c'est pourquoi nous ne retrouvons aucun fonctionnaire noble dans le tableau V du côté de la famille Boucher. Quant aux autres groupes socioprofessionnels, il existe bien 1% ou 2% de différence entre les deux corpus nobiliaires mais cet écart est plutôt insignifiant. Nous pouvons donc affirmer que les descendants masculins de Pierre Boucher, ainsi que les conjoints nobles des descendantes, se conforment, quant à leurs choix professionnels, à ceux adoptés par les individus de leur groupe social, du moins sous le régime français.

Tableau V

Statut socioprofessionnel de la noblesse canadienne sous le régime français

Groupes socioprofessionnels	Membres nobles de la famille Boucher ⁴²	Noblesse canadienne ⁴³
	(n=84) %	(n=194) %
Officier militaire	71,4	70,6
Fonctionnaire ⁴⁴	-	4,0
Commerce	7,1	7,7
Clergé	7,1	5,1
Seigneur	4,8	2,5
Autres	1,2	3,1
Indéterminé	8,3	6,7

Qu'en est-il pour le régime anglais? Comme il n'existe jusqu'à ce jour aucune donnée quant au statut socioprofessionnel de la noblesse canadienne, qu'elle soit d'origine française ou anglaise, pour la seconde moitié du XVIII^e siècle, notre seul moyen d'avoir un aperçu de celui-ci est de comparer les nobles de notre corpus entre eux selon leur

⁴² Ce corpus comprend les hommes nobles descendants de Pierre Boucher, ou conjoints des descendantes, nés avant 1735 et donc ayant vécu la majeure partie de leur vie professionnelle sous le régime français. Voir note 38.

⁴³ Ces données sont tirées d'un mémoire de maîtrise traitant des statuts socioprofessionnels de la noblesse canadienne. Comme le corpus utilisé dans le cadre de cette étude est formé de nobles mariés dans la colonie canadienne entre 1685 et 1700 ainsi que de leurs fils, il peut facilement se comparer au nôtre qui comprend la noblesse exerçant une profession sous le régime français. Voir Éric Major, *op.cit.*, pp.36-38.

période d'activités socioprofessionnelles. En utilisant, à défaut d'une meilleure méthode, la date de naissance 1735 comme démarcation entre les deux groupes identifiés à chaque période, nous obtenons au tableau VI une vue d'ensemble de l'évolution du statut socioprofessionnel de la noblesse canadienne de notre corpus au cours du XVIII^e siècle.

Tableau VI

Statut socioprofessionnel des nobles de la famille Boucher⁴⁵
selon leur année de naissance

Groupes socioprofessionnels	Nobles nés avant 1735	Nobles nés après 1734
	(n=78) %	(n=36) %
Officier militaire	76,9	63,9
Fonctionnaire	-	2,8
Commerce	7,7	11,1
Profession libérale	1,3	2,8
Clergé	7,7	8,3
Seigneur	5,1	11,1
Autres	1,3	-

Nous constatons d'abord que si la carrière militaire attire toujours la majorité de la noblesse canadienne, elle connaît toutefois une baisse de popularité se chiffrant à 13,0%. Roch Legault a déjà démontré que la carrière militaire sous le régime anglais était beaucoup plus difficile pour la noblesse canadienne d'origine française que sous le régime français notamment à cause du manque de ressources financières pour acheter les commissions et de l'absence de patronage.⁴⁶ Ceux que cette situation décourage se tournent vers le commerce ou les domaines seigneuriaux, deux statuts socioprofessionnels qui connaissent une augmentation sous le régime anglais.

⁴⁴ Comme nous avons considéré les officiers de justice comme des fonctionnaires, nous avons dû additionner, pour fins de comparaison, les données des fonctionnaires (2,5%) et des officiers de justice (1,5%) qui sont considérés comme deux groupes distincts dans l'étude d'Éric Major, *op.cit.*, p.38.

⁴⁵ Comprend les descendants nobles de Pierre Boucher ainsi que les conjoints nobles des descendantes.

⁴⁶ Roch Legault, *op.cit.*, p.154.

Finalement, malgré une légère augmentation, les professions libérales et la bureaucratie connaissent toujours aussi peu de succès auprès de la noblesse canadienne, chacune n'attirant qu'un seul noble issu de notre corpus.

b) La pluriactivité

La méthode du classement socioprofessionnel par profession prédominante a été utilisée tout au long de la précédente section afin de démontrer quels types de profession étaient pratiqués par les membres de la famille Boucher (descendants de Pierre Boucher et conjoints des descendantes) et plus particulièrement par ses membres d'origine noble. Cette méthode a été préconisée, à défaut d'une meilleure, mais elle occulte une donnée importante : la pluriactivité, donnée qu'il nous semblait essentiel d'aborder afin d'avoir un portrait plus juste du statut socioprofessionnel de ces individus. Nous avons déjà pu observer les effets pervers de la méthode choisie alors que la proportion des commerçants nobles qui apparemment ne s'élevait qu'à 8,8%, atteignait en réalité 15,8%.

Comme l'a déjà observé Christian Dessureault : "*...le statut socioprofessionnel d'un individu varie au cours de sa vie. Ainsi, les nombreuses variations de déclarations socioprofessionnelles renvoient tantôt à une mobilité ascendante ou descendante, tantôt à la pratique complémentaire de deux ou plusieurs activités.*"⁴⁷ Sans effectuer de calculs précis, il semble que la majorité des individus de notre corpus ayant pratiqué plus d'une activité professionnelle au cours de leur carrière ait profité d'une mobilité ascendante, plusieurs officiers militaires terminant leur carrière en tant que gouverneur ou conseiller législatif, par exemple. Nous avons calculé que 42,5% d'entre eux ont été actifs dans plus

d'une profession. Christian Dessureault estime cette proportion entre 31% et 35% chez la famille d'agriculteurs qu'il a étudiée.⁴⁸ Notre proportion plus élevée reflète sans doute la différence entre une famille d'agriculteurs et une famille issue de l'élite coloniale alors que pour cette dernière les occasions ainsi que les moyens d'enrichir son parcours professionnel, tout comme ses coffres, sont probablement plus nombreux, notamment à cause du patronage. En ne retenant que les individus nobles de notre corpus, c'est plus de 50% d'entre eux qui ont œuvré dans plus d'un domaine professionnel.

En nous penchant sur la pluriactivité, nous pouvons observer que certains champs socioprofessionnels qui semblaient dénigrés par les individus de notre corpus le sont moins qu'il n'y paraît. Le tableau VII compare le nombre de personnes pour chaque champ socioprofessionnel selon que celui-ci est considéré comme l'occupation principale ou secondaire. Outre le commerce dont nous avons déjà traité, la différence se ressent tout particulièrement chez deux groupes socioprofessionnels, les fonctionnaires et les seigneurs. Les fonctionnaires qui n'étaient que sept voient leurs effectifs plus que quadrupler. Les vingt-quatre individus qui s'y rajoutent œuvraient principalement dans l'armée (onze cas) ou le commerce (neuf cas) et se sont fait nommer juges au terme d'une carrière bien remplie. De plus, alors que seulement quatorze individus tirent leurs principaux revenus d'une seigneurie, il y a en fait cinquante seigneurs dans notre corpus qui, sans nécessairement être présents sur leurs terres, profitent des revenus de celles-ci.

⁴⁷ Christian Dessureault, "Reproduction sociale dans le Québec préindustriel : les «élus» et les «exclus»", dans Gérard Bouchard, John A. Dickinson et Joseph Goy (dir.), *Les exclus de la terre en France et au Québec, VXII^e-XX^e siècles. La reproduction familiale dans la différence*, Sillery, Septentrion, 1998, p.58.

⁴⁸ *Ibid*, p.59.

Tableau VII

Pluriactivité des membres de la famille Boucher⁴⁹

Groupes socioprofessionnels	Occupation principale (nb.d'individus)	Occupation secondaire (nb.d'individus)	Total (nb.d'individus)
Officier militaire	96	3	99
Fonctionnaire	7	24	31
Commerce	56	14	70
Profession libérale	17	5	22
Clergé	18	-	18
Seigneur	14	36	50
Artisan	3	-	3
Cultivateur	35	-	35
Autres	3	9	12
Fonction politique	-	19	19
Fonction paramilitaire	-	26	26

Attardons-nous finalement sur les fonctions politiques et paramilitaires. Nous avons dénombré dix-neuf individus qui ont atteint les hautes sphères du pouvoir politique colonial. Parmi ceux-ci, nous retrouvons, entre autres, plusieurs conseillers au Conseil souverain, des conseillers législatifs et des gouverneurs. La majorité d'entre eux, soit 78,9%, sont d'origine noble. Les roturiers partageant les mêmes honneurs ne sont évidemment pas tirés de la lie du peuple mais proviennent plutôt de familles bien en vue de la colonie et, fait à noter, ils ont tous œuvré à la fin du XVIII^e siècle ainsi qu'au début du XIX^e siècle.⁵⁰ Ces fonctions politiques semblent être l'aboutissement idéal d'une carrière militaire puisque quinze d'entre eux (soit près de 80%) ont été auparavant officiers militaires. La situation est différente lorsque nous nous penchons sur les origines des officiers de milice. Sur les vingt-six officiers de milice recensés, dix-sept sont d'origine roturière. De plus, seulement six officiers militaires ont partagé leur expérience à la milice canadienne. Le milieu marchand cherche à s'impliquer davantage

⁴⁹ Comprend les descendants de Pierre Boucher ainsi que les conjoints des descendantes.

que les officiers militaires au sein de la milice puisqu'il fournit la moitié des officiers de milice retrouvés. Obligés, comme tout citoyen canadien non-militaire, de participer à la milice, ces marchands, qui possèdent déjà, sans doute, une certaine autorité locale (ne serait-ce que par le pouvoir associé à leur possibilité d'accorder du crédit) s'intéressent évidemment davantage au corps d'officiers de la milice qu'à une position non-gradée, intérêt motivé probablement moins par les fonctions militaires d'un officier de milice que par le prestige associé à celles-ci.⁵¹

c) Le célibat et la vie religieuse

Qu'en est-il maintenant des individus, hommes ou femmes, qui choisissent la vie religieuse comme profession? Nous n'avons pas traité jusqu'à maintenant de cette option professionnelle car celle-ci concerne autant sinon davantage les femmes que les hommes et utiliser uniquement les données de ces derniers ne nous donnerait pas un juste portrait de la réalité. Afin d'avoir une idée de cette réalité qu'est le célibat et la vie religieuse, nous avons rassemblé dans un même tableau (voir tableau VIII) les données concernant les hommes et les femmes. À noter que les données sur le célibat incluent les individus qui se destinent à la vie religieuse.

Chez les hommes, la proportion de célibat tout comme celle de vocation religieuse diminue au cours du XVIII^e siècle. Nous notons bien une légère augmentation du célibat chez les roturiers mais le corpus de roturiers nés avant 1735 étant très faible (seulement trois individus), sa représentation en est sûrement affectée. Le taux de célibat est par ailleurs très élevé et ce, même si le nombre d'individus au destin inconnu est plutôt faible

⁵⁰ Il s'agit des frères Perreault, Jacques-Nicolas et Jean-Baptiste-Olivier, d'Alexis Caron et de François-Xavier Mailhot.

(pour les individus nés avant 1735). Le taux de célibat masculin comme féminin dans la colonie canadienne des XVII^e et XVIII^e siècles serait d'environ 10% selon les calculs d'Hubert Charbonneau.⁵² Les descendants de Pierre Boucher ont sans doute un comportement démographique qui se rapproche davantage de l'élite coloniale que de ceux des paysans mais même les résultats de Lorraine Gadoury à ce titre sont inférieurs. Celle-ci estime que 25,5% des hommes nobles canadiens nés avant 1735 sont restés célibataires comparativement à 55,6% des hommes nobles descendants de Pierre Boucher.⁵³ En fait, cette proportion élevée s'apparente davantage au taux de célibat de l'élite italienne de la même époque qui se situent à 50% et qui s'explique par un nombre élevé de vocations religieuses, ce qui n'est pas nécessairement le cas chez les descendants masculins de Pierre Boucher.⁵⁴ Il n'y a que 9,0% de ces derniers (nés avant 1735) qui se dirigent vers la prêtrise. Ce taux est légèrement plus élevé que celui de l'ensemble de la noblesse canadienne qui se situe à 7,1%.⁵⁵

La différence entre la proportion des religieux nés avant 1735 (12,5%) et des religieuses nées à la même époque (20,6%) chez les descendants de Pierre Boucher s'explique certainement par le fait que deux des trois communautés religieuses destinées aux hommes (les Jésuites et les Sulpiciens) recrutent essentiellement en France alors que la canadianisation des communautés religieuses féminines, au contraire, s'est faite très rapidement. Lorraine Gadoury constate d'ailleurs le même déséquilibre chez la noblesse

⁵¹ Roch Legault, *op.cit.*, pp.16-17.

⁵² Hubert Charbonneau, *Vie et mort de nos ancêtres. Étude démographique*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1975, pp.154-158.

⁵³ Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.63.

⁵⁴ Louis Henry et Jacques Houdaille, "Caractères démographiques du patriciat de Milan", *Population*, vol.29 (1974), pp.923-931 et Burr R. Litchfield, "Demographic Characteristics of Florentine Patrician Families, Sixteenth to Nineteenth Centuries", *The Journal of Economic History*, vol.29, #2 (juin 1969), pp.191-205. Cités dans Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.62.

⁵⁵ Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.65.

de Nouvelle-France.⁵⁶ De plus, nous pouvons noter que la proportion de prêtres chez les individus nés après 1734 est plus élevée que la proportion de religieuses alors que s'intensifie le recrutement canadien dans les communautés masculines au cours du XVIII^e siècle.⁵⁷

Tableau VIII

Célibat et vie religieuse des descendants de Pierre Boucher selon leur statut social

Statut social	Période de naissance	Hommes						Femmes			
		Individus Nb. ⁵⁸	Célibat		Prêtrise		Individus Nb. ⁶¹	Célibat		Religieuse	
			Nb.	%	Nb.	%		Nb.	%	Nb.	%
Nobles	1653-1734	67	37	55,2	6	9,0	61	22	36,1	14	23,0
	1735-1811	50	15	30,0	3	6,0	65	22	33,8	3	4,6
Agrégé(e)s	1653-1734	2	2	100,0	2	100,0	2	-	-	-	-
	1735-1811	9	2	22,2	1	11,1	7	4	57,1	-	-
Roturier(ère)s	1653-1734	3	1	33,3	1	33,3	5	-	-	-	-
	1735-1811	72	28	38,9	5	6,9	66	10	15,2	-	-
Total	1653-1734	72	40	55,6	9	12,5	68	22	32,4	14	20,6
	1735-1811	131	45	34,4	9	6,9	138	36	26,1	3	2,2

Ces fortes proportions de prêtrise mais surtout de célibat chez les descendants masculins de Pierre Boucher s'expliquent difficilement. Serait-ce dû aux difficultés plus grandes pour une famille anoblie de former des alliances matrimoniales avec les individus de son rang? Bien que cette question soit davantage l'objet d'étude du chapitre suivant, nous doutons que ce soit la raison expliquant le fort taux de célibat et de prêtrise des hommes nobles puisque la situation ne se répète pas chez les femmes nobles descendantes de Pierre Boucher. Chez celles nées avant 1735, les taux de célibat (36,1%) et des vocations religieuses (23,0%) sont semblables, et même légèrement plus faibles, à

⁵⁶ *Ibid.*, pp.65-66.

⁵⁷ Louis Pelletier, *Le clergé en Nouvelle-France : étude démographique et répertoire biographique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1993, p.84.

⁵⁸ Afin de comparer nos résultats à ceux de Lorraine Gadoury, nous avons utilisé la même méthode qu'elle qui consiste à ajouter au nombre total des individus la moitié des enfants au destin inconnu. Voir Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.65, tableau 2.

ceux retrouvés par Lorraine Gadoury pour l'ensemble de la noblesse féminine canadienne à la même époque qui se situent respectivement à 34,8% et 20,3%.⁵⁹

Pour ce qui est des carrières religieuses chez les descendantes de Pierre Boucher, elles chutent dramatiquement chez les nobles nées après 1734 passant de 23,0% à 4,6%. Cette tendance suit le désintéressement des femmes nobles pour la vie religieuse au cours du XVIII^e siècle noté par Micheline D'Allaire. Celle-ci estime que si les femmes nobles représentent plus de 28% des membres des communautés religieuses avant 1760, ce taux chute à moins de 5% après cette date.⁶⁰

Nous notons par ailleurs que la vie religieuse attire davantage les membres de certaines cellules familiales que d'autres. Ainsi, par exemple, deux fils et une fille de Pierre Boucher sur les quatorze enfants de ce dernier se dirigent vers la vie religieuse. À ce titre, la descendance de Christophe Dufrost de la Jemerais et Marie-Renée Gaultier de Varennes⁶¹ est sans doute la plus remarquable : deux garçons et une fille (la célèbre Marguerite d'Youville)⁶² sur leurs six enfants entrent en religion et quatre de leurs petits-fils (dont les deux fils de Marguerite d'Youville) sur leurs dix petits-enfants font de même. C'est donc 43,8% de la descendance du couple qui connaît la vie cléricale. Jean Nicolas, qui a étudié la noblesse de Savoie au XVIII^e siècle, a observé le même phénomène et estime que ces vocations religieuses sont en fait une stratégie visant la

⁵⁹ Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.63 et p.65.

⁶⁰ Micheline D'Allaire, *Les dots des religieuses au Canada français, 1639-1800 : étude économique et sociale*, Montréal, Hurtubise HMH, 1986, p.173.

⁶¹ Fiche de famille de Christophe Dufrost de la Jemerais et Marie-Renée Gaultier de Varennes, no.d'union 8764, source PRDH.

⁶² Après une brève union de huit ans avec François-Madeleine d'Youville, Marie-Marguerite devient veuve en 1730 et se consacre entièrement à la piété et aux bonnes œuvres. Elle fonde en 1737 la Congrégation de Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal (les Sœurs Grises) qui se voue au soulagement des pauvres et des malades de la région montréalaise. Elle dirige cette institution jusqu'à sa mort en 1771. Tirés de Claudette Lacelle, "Marie-Marguerite Dufrost de La Jemerais" dans George W. Brown (dir.), *DBC*, vol.IV, pp.253-257.

conservation du patrimoine foncier : "*En orientant ses enfants vers l'état religieux, la noblesse avait le souci de participer aux avantages matériels et moraux qui lui étaient traditionnellement réservés, tout en sauvegardant la cohésion des patrimoines au profit des héritiers destinés à perpétuer le nom.*"⁶³ Cette préoccupation quant à l'émiettement du patrimoine foncier familial expliquerait peut-être pourquoi toutes les filles (exceptée la cadette) de Pierre Boucher de Boucherville, seigneur principal de Boucherville à la mort de son père en 1717, se font religieuses. C'est donc cinq filles que Pierre Boucher de Boucherville a placées dans les différentes communautés religieuses de la colonie et pour lesquelles il a dû, selon les calculs de Micheline D'Allaire, déboursier un montant moyen de 3000# auquel il faut ajouter un trousseau ainsi qu'une pension.⁶⁴

D'une façon semblable à la situation décrite plus haut, nous retrouvons une forte concentration d'hommes célibataires dans certaines cellules familiales. C'est le cas notamment des Gaultier de la Vérendrye : sur les quatre fils de l'explorateur Pierre Gaultier de la Vérendrye, trois demeurent célibataires. Il est à noter que ces trois fils ont activement participé à l'entreprise de leur père et qu'ils étaient sans doute davantage préoccupés par les explorations de celui-ci que par le mariage.⁶⁵

Ces différents exemples nous portent à croire que l'importance du célibat et de la vie religieuse serait davantage liée aux conjonctures familiales et économiques particulières à chaque cellule familiale qu'aux possibles difficultés éprouvées par les descendants de Pierre Boucher à trouver un conjoint de même statut social.

⁶³ Jean Nicolas, *La Savoie au XVIII^e siècle. Noblesse et bourgeoisie*, Tome I : *Situations au temps de Victor-Amédée II*, Paris, Maloine, 1978, p.250.

⁶⁴ Micheline D'Allaire, *op.cit.*, p.100.

⁶⁵ Fiche de famille de Pierre Gaultier de la Verendrye et Marie-Anne Dandonneau Dusabley Lajeunesse, no.d'union 17429, source PRDH. Voir aussi Yves F. Zoltvany, "Pierre Gaultier de Varennes et de la Vérendrye" dans George W. Brown (dir.), *DBC*, vol.III, pp.264-272.

3. *BOUCHERVILLE ET AUTRES LIEUX* : RÉSIDENCE DES DESCENDANTS DE PIERRE BOUCHER

Afin de compléter la présentation des descendants de Pierre Boucher, nous nous attardons dans cette dernière section sur les lieux de vie de ceux-ci. Dans une première partie, nous tentons de définir leur lieu de résidence à l'intérieur de la colonie canadienne et, dans une deuxième partie, nous nous penchons plus particulièrement sur ceux qui ont choisi l'émigration.

a) Les lieux de résidence

Pierre Boucher fonde la seigneurie de Boucherville en 1667. Son attachement est grand envers cette seigneurie qu'il désire ériger en modèle de colonisation. Tous ses enfants, sauf Marie-Ursule, ont vécu à Boucherville et les sept derniers y sont même nés. Pourtant, au gré des alliances matrimoniales contractées, plusieurs d'entre eux se dispersent dans la colonie canadienne. Par le biais du PRDH, les registres religieux nous permettent dans plusieurs cas de connaître le lieu de résidence des individus au moins à trois moments de leur vie : leur naissance, leur mariage et leur mort (et même davantage si l'individu en question a servi de témoin à une occasion ou à une autre au cours de sa vie). Comme notre but n'est pas de suivre les déplacements des descendants de Pierre Boucher dans la colonie mais bien d'avoir une vue d'ensemble des lieux de vie de ceux-ci, nous avons choisi un seul moment, celui du mariage. Nous avons privilégié ce moment plutôt que celui de la naissance ou de la mort car il nous semblait le plus apte à donner un portrait juste de la situation : les contractants sont soit à l'orée de leur vie adulte, soit en plein cœur de celle-ci. À ce moment de leur vie, le choix de leur résidence est personnel

et ne reflète pas inévitablement celui des parents comme lors de la naissance ou ne découle pas d'une situation particulière causée par la vieillesse ou la maladie comme lors de la sépulture. Choisir le moment du mariage implique que nous excluons évidemment de notre échantillon les célibataires mais nous sommes confiante que les 272 individus interrogés, comptant pour 57,9% de notre échantillon total, sauront bien représenter les célibataires. Enfin, nous avons éliminé de notre échantillon ceux dont le lieu de résidence nous était inconnu, soit 60 cas sur les 272.

Tableau IX

Résidence au mariage des descendants de Pierre Boucher

Résidence au mariage	1 ^{ère} génération (n=8)		2 ^{ème} génération (n=34)		3 ^{ème} génération (n=73)		4 ^{ème} génération (n=97)		Total (n=212)	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Montréal	-	-	5	14,7	22	30,1	7	7,2	34	16,0
Québec	-	-	3	8,8	3	4,1	14	14,4	20	9,4
Trois-Rivières	2	25,0	3	8,8	7	9,6	5	5,2	17	8,0
Boucherville	6	75,0	16	47,1	20	27,4	11	11,3	53	25,0
Autres	-	-	7	20,6	21	28,8	60	61,9	88	41,5

Malgré une importance décroissante, Boucherville est effectivement le lieu de vie de nombreux descendants de Pierre Boucher. Exactement un individu sur quatre habite la seigneurie ancestrale au moment de son mariage. Il est par ailleurs intéressant de constater que parmi les individus des seconde, troisième et quatrième générations résidant sur la seigneurie familiale (soit 47 individus), près de 60% sont les descendants de Pierre Boucher de Boucherville, fils aîné de Pierre Boucher et seigneur principal de Boucherville à la mort de son père. Le droit régissant les partages de biens nobles en Nouvelle-France explique sans doute en grande partie cette situation. Incarné par la Coutume de Paris, ce droit favorise l'aîné en lui accordant la moitié des biens nobles de la

succession parentale, les cohéritiers devant se partager le reste.⁶⁶ Pierre Boucher de Boucherville, fils aîné de Pierre Boucher, puis son propre fils aîné, Pierre-François Boucher de Bonnaccueille, reçoivent chacun à la mort de leur père respectif : le manoir seigneurial, le domaine, la plus grande part de la seigneurie ainsi que plusieurs droits seigneuriaux.⁶⁷ Il n'est donc pas surprenant qu'au gré des émiettements de la seigneurie ancestrale, plusieurs descendants de Pierre Boucher décident d'aller vivre ailleurs. Par exemple, la branche cadette, les Boucher de Niverville, s'établit principalement dans la région de Chambly suite à l'acquisition de la seigneurie en 1719 par Jean-Baptiste Boucher de Niverville, le fils cadet de Pierre Boucher.⁶⁸ C'est sans doute ce qui explique que la perte de popularité de Boucherville au fil des générations semble se faire en faveur d'autres seigneuries de la rive sud de Montréal où s'installent parfois des branches familiales presque entières de la descendance de Pierre Boucher. Outre les Boucher de Niverville qui s'établissent à Chambly, nous retrouvons d'autres branches de la famille à Verchères (les Boucher-Denoys et les Marchand), à Varennes (les Gaultier de Varennes) et à Saint-Hyacinthe (les Dufresne).

Les trois villes de la colonie, Montréal, Québec et Trois-Rivières, n'accueillent que le tiers des descendants de Pierre Boucher et la ville de Montréal est préférée aux autres puisque la moitié des individus optant pour la vie urbaine y résident. La proximité de Montréal avec la seigneurie familiale explique peut-être cette préférence. De plus, la ville de Montréal est privilégiée davantage par l'élite de notre échantillon puisque si

⁶⁶ Yves Zoltvany, "Esquisse de la Coutume de Paris", *RHAF*, vol.25, #3 (1971), pp.378-379.

⁶⁷ Pour de plus amples informations sur la gestion de la seigneurie, voir Martin Bouchard, *Gérer le patrimoine familial en Nouvelle-France*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1994, pp.52-72.

⁶⁸ ANQM, not. M. Lepailleur de LaFerté, 28 septembre 1719, cession de droits successifs.

23,5% des nobles descendants de Pierre Boucher y résident à leur mariage, cette proportion n'est que de 4,5% pour les roturiers.

La forte augmentation de l'importance relative des lieux de résidence autres que les trois grandes villes de la colonie ou la seigneurie familiale de Boucherville, qui passe de 28,8% à 61,9% de la troisième à la quatrième génération, est due en grande partie à l'augmentation de la roture parmi les descendants de Pierre Boucher car si seulement 20,5% des descendants nobles habitent ailleurs qu'à la ville ou à Boucherville, cette proportion grimpe à 70,5% chez les roturiers. À ce titre, nous ne pouvons évidemment passer sous silence la nombreuse descendance d'Augustin Roy-Desjardins dit Lauzier et Jeanne Boucher de Montbrun, petite-fille de Pierre Boucher, dont les 34 enfants et petits-enfants mariés sont installés dans la région de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.⁶⁹

Tableau X

Résidence au mariage des membres de la famille Boucher⁷⁰ selon leur statut social

Résidence au mariage	Noble (n=175)		Agrégé (n=34)		Roturier (n=208)		Total (n=417)	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Montréal	44	25,1	13	38,2	28	13,5	85	20,4
Québec	15	8,6	7	20,6	22	10,6	44	10,6
Trois-Rivières	21	12,0	3	8,8	12	5,8	36	8,6
Boucherville	60	34,3	1	2,9	8	3,8	69	16,5
Autres	35	20,0	10	29,4	138	66,3	183	43,5

Comme nous l'avons entrevu dans nos dernières observations, le statut social semble jouer un rôle important quant au lieu de résidence de nos individus. C'est pourquoi nous nous attardons à présent sur le lieu de résidence des descendants masculins de Pierre Boucher ainsi que des conjoints des descendantes selon leur statut social afin de

⁶⁹ Fiche de famille de Augustin Roy-Desjardins dit Lauzier et Jeanne-Louise Boucher de Montbrun, no.d'union 15999, source PRDH.

⁷⁰ Comprend les descendants masculins de Pierre Boucher et les conjoints des descendantes.

définir l'influence de celui-ci sur le choix d'un lieu de résidence. Encore une fois, nous avons opté pour la résidence au mariage et préféré éliminer les lieux de résidence inconnus.

Sur les 69 individus habitant la seigneurie de Boucherville, 60 sont d'origine noble. Outre cette préférence marquée pour la seigneurie familiale, les membres nobles de la famille Boucher (descendants masculins de Pierre Boucher et conjoints des descendantes) résident principalement en ville (près de 46% des nobles habitent Montréal, Québec ou Trois-Rivières). Nous pouvons sans doute voir une corrélation entre la mince proportion d'individus habitant la ville de Québec, cœur de l'administration coloniale, et le faible intérêt de nos individus pour les carrières administratives comme nous l'avons vu dans une section précédente de ce chapitre.

Si 45,7% des nobles et 67,6% des agrégés habitent la ville, ce n'est que 29,9% des roturiers qui font de même. Ainsi, sept roturiers sur dix peuplent les campagnes de la colonie mais très peu la seigneurie de Boucherville, comme si la perte de la noblesse s'accompagnait d'une certaine exclusion de la part des membres de la famille qui ont su préserver ce statut social particulier.

b) L'émigration

Nous ne pouvons conclure cette section sur les lieux de vie des descendants de Pierre Boucher sans aborder le phénomène de l'émigration. Lorraine Gadoury estime que la population nobiliaire canadienne, qui se chiffre aux environs de 750 individus en 1760, se situe à moins de 500 membres cinq ans plus tard. Cette chute de plus du tiers des effectifs nobiliaires de la colonie serait due à l'émigration de ceux-ci vers la mère patrie

ou encore vers d'autres colonies françaises.⁷¹ À cause de l'importance de ces départs, il nous semblait légitime de tenter de circonscrire l'ampleur de l'émigration chez les descendants d'un noble canadien tel Pierre Boucher.

Selon les données du tableau XI, l'émigration est un phénomène plutôt mineur chez les descendants de Pierre Boucher. Seulement 46 descendants de Pierre Boucher (soit 11,0% de ceux-ci) ont tenté leur chance ailleurs que dans la vallée du St-Laurent. Il est toutefois possible que ce nombre soit légèrement plus élevé compte tenu qu'il y a, au total, 90 individus considérés comme *indéterminés*. Ces derniers se répartissent en trois groupes : les individus au destin inconnu, ceux dont nous ignorons le lieu de décès et ceux embarqués sur l'*Auguste* sans leur famille et morts lors du naufrage de celui-ci. Il est très difficile de se faire une idée du nombre d'émigrants parmi les *indéterminés*. Le nombre des individus au destin inconnu est assurément gonflé (plusieurs sont sans doute mort en bas âge sans laisser d'acte de sépulture). Quant aux autres *indéterminés*, si la majorité des individus embarqués à bord de l'*Auguste* avaient probablement l'intention d'émigrer, la plupart de ceux morts sans que nous sachions le lieu de leur décès sont certainement décédés dans la colonie canadienne puisque nous connaissons la date de leur sépulture. Tout au plus, l'émigration concernerait 32,6% des descendants de Pierre Boucher mais la réalité se rapproche sans nul doute davantage des 11,0% mentionnés plus haut.

L'émigration est un phénomène qui touche surtout les hommes célibataires. Sur les 46 émigrants recensés, 35 sont des hommes et seulement 4 parmi ceux-ci sont mariés. Lorraine Gadoury estime que ce phénomène s'explique par le nombre restreint de postes d'officiers et les possibilités limitées d'avancement au sein de l'armée canadienne qui

⁷¹ Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, pp.155-156.

pousseraient certains jeunes hommes ambitieux à s'exiler afin de servir dans les armées coloniales françaises de la Louisiane ou des Antilles.⁷² Quant aux onze femmes qui ont décidé de partir, nous pouvons en compter sept qui ont simplement suivi leur mari, une veuve qui a accompagné ses enfants et trois célibataires dont il est difficile de déterminer les motifs.

Tableau XI

Émigration des descendants de Pierre Boucher

	Nobles (n=249) ⁷³		Agrévés (n=20) ⁷²		Roturiers (n=148) ⁷²		Total (n=417) ⁷²	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Émigrants	31	12,4%	4	20,0%	11	7,4%	46	11,0%
Indéterminés ⁷⁴	32	12,9%	8	40,0%	50	33,8%	90	21,6%

Il ne semble pas y avoir, selon les données recueillies, de périodes fortes pour l'émigration. Sur les trente individus dont nous connaissons la période d'émigration, douze ont émigré avant la Conquête, douze entre 1760 et 1765 et six seulement après 1765. La Conquête ne représente donc pas, pour la majorité des descendants de Pierre Boucher, cet événement dramatique pour l'élite canadienne francophone tel que l'a souvent dépeinte l'historiographie traditionnelle car l'émigration n'augmente pas significativement entre 1760 et 1765 et semble même diminuer durant la période subséquente. Cependant, il ne faut pas oublier que nous avons plusieurs individus à la

⁷² *Ibid.*, p.73.

⁷³ À l'instar de Lorraine Gadoury, nous avons ajouté au nombre total des individus la moitié des enfants au destin inconnu. Voir Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.65, tableau 2.

⁷⁴ Les indéterminés comprennent la moitié des individus au destin inconnu, certains individus dont nous ignorons le lieu de décès ainsi que certaines personnes mortes lors du naufrage de l'Auguste le 15 novembre 1761. Ce bateau voguant en direction de la France avait à son bord plusieurs émigrants, cependant il est difficile de connaître les intentions réelles de ceux partis en laissant leur femme et leurs enfants dans la colonie. Peut-être allaient-ils seulement régler quelques affaires personnelles en France.

destinée inconnue à la quatrième génération, celle susceptible de grossir le flot d'émigration après 1765.

Le choix du lieu d'émigration semble déterminé selon la période du départ. En effet, les individus ayant émigré avant la Conquête ont opté principalement pour les colonies françaises (la Louisiane ou les Antilles), ceux qui ont émigré immédiatement après la Conquête se sont dirigés vers la France tandis que ceux qui ont émigré après 1765 ont plutôt choisi les États-Unis ou le Haut-Canada.

Nous pouvons constater que l'émigration touche souvent massivement certaines cellules familiales. Nous pouvons citer, à titre d'exemples, Pierre-Noël Legardeur de Tilly et Marie-Madeleine Boucher qui voient partir trois de leurs sept enfants, Jean Boucher de Montbrun et Françoise-Claire Charest, trois de leurs dix enfants, ou René Robineau de Bécancour et Marguerite-Philippe Daneau de Muy, trois de leurs neuf enfants.⁷⁵ Mais, à ce titre, la famille la plus remarquable est sans doute les Petit de Villiers puisque sur les six enfants de Charles Petit de Villiers et Marie-Madeleine Gaultier de Varennes, quatre vont trouver leur bonheur ailleurs que dans la colonie canadienne et cinq de leurs huit petits-enfants suivent le même chemin.⁷⁶ Nous pourrions alors penser que l'émigration se planifie en famille mais il ne semble pas que ce soit vraiment le cas puisque des quatre enfants du dernier couple, deux s'installent en France et deux en Louisiane.

Enfin, il faut mentionner que certains individus ayant émigré vont revenir dans la colonie canadienne après une certaine période, faute de trouver mieux ailleurs. C'est le

⁷⁵ Fiche de famille de Pierre-Noël Legardeur de Tilly et Marie-Madeleine Boucher, no.d'union 45261, source PRDH; Fiche de famille de Jean Boucher de Montbrun et Françoise-Claire Charest, no.d'union 3114, source PRDH; Fiche de famille de René Robineau de Bécancour et Marguerite-Philippe Daneau de Muy, no.d'union 9905, source PRDH.

cas notamment de Lous-René Chaussegros de Léry, époux de Charlotte Boucher de Bonnaccueille. Incapable de combler ses ambitions militaires dans la colonie nouvellement britannique, il émigre en France en 1783 où il entreprend la carrière militaire souhaitée. La révolution française le contraint cependant à abandonner la France et, après un séjour de deux ans en Grande-Bretagne, il revient en 1794 au Canada y vivre les quarante dernières années de sa vie.⁷⁷ Malheureusement, nos données sur la descendance de Pierre Boucher ne nous permettent pas d'étudier de façon systématique un tel phénomène.

*
* *

⁷⁶ Fiche de famille de Charles Petit de Villiers et Marie-Madeleine Gaultier de Varennes, no.d'union 7282, source PRDH.

⁷⁷ Roch Legault, "Louis-René Chaussegros de Léry" dans George W. Brown (dir.), *DBC*, vol.IV, p.146.

L'objectif de ce chapitre était de délimiter le terrain d'enquête de notre étude : la descendance de Pierre Boucher, un noble canadien. Nous avons tout d'abord dénombré les effectifs que compte celle-ci. Cette descendance est, comme nous le prévoyions, nombreuse : 272 unions matrimoniales et 727 individus, le tout réparti sur quatre générations qui s'étendent de la fin du XVII^e siècle au début du XIX^e siècle. La majorité de ces individus ont su préserver l'héritage nobiliaire de leur ancêtre, Pierre Boucher. Cette dernière observation justifie le choix de cette descendance comme témoin de notre analyse de la noblesse canadienne et nous pousse naturellement vers l'objet d'étude de notre second chapitre : les alliances matrimoniales. Nous pourrions ainsi mettre à jour les stratégies matrimoniales élaborées par les descendants de Pierre Boucher. Outre sa condition nobiliaire, cette descendance se caractérise par la forte proportion de ses membres s'étant dirigés vers la carrière militaire, caractéristique sans nul doute conditionnée par son origine noble. Les nobles issus de la descendance de Pierre Boucher se comparent d'ailleurs tout à fait à l'ensemble de la noblesse canadienne quant à leur choix professionnel sous le régime français. Cette similitude justifie une fois de plus l'analyse de cette descendance dans le cadre d'une étude portant sur la noblesse canadienne. De plus, lorsque nous avons dressé le portrait des statuts socioprofessionnels de nos individus, nous avons pu mettre en évidence l'importance de la pluriactivité chez les membres de l'élite coloniale, importance qui semble proportionnelle avec la place de ces individus dans l'échelle sociale de la colonie. Nous avons complété cette présentation des descendants de Pierre Boucher en nous penchant sur leur lieu de résidence. Ceux-ci privilégient la ville de Montréal et sa rive sud (dont Boucherville, seigneurie ancestrale, est l'épicentre) comme milieu de vie. Enfin, nous estimons que peu parmi ces derniers se

sont laissés tenter par l'émigration que ce soit au début ou à la fin de la période analysée. En ce sens, la Conquête de 1760 ne semble pas constituer un évènement majeur pour les descendants de Pierre Boucher.

Maintenant que les premiers traits de l'esquisse de la descendance de Pierre Boucher ont été tirés, nous pouvons entreprendre avec assurance l'étude du destin social de cette famille issue de l'élite coloniale et ce, en débutant par l'analyse des alliances matrimoniales de ses membres.

CHAPITRE II

Les alliances matrimoniales des descendants de Pierre Boucher

Comme la noblesse se transmet par la lignée masculine mais non féminine, les alliances matrimoniales contractées par ce groupe social revêtent une importance toute particulière. L'étude des stratégies matrimoniales nobiliaires, et plus précisément du caractère endogamique de celles-ci, présente donc un intérêt certain. L'endogamie, concept déjà utilisé par de nombreux historiens, se définit par la tendance à épouser son semblable dans une population donnée. Dans ce second chapitre, nous nous penchons sur cinq types d'endogamie : l'endogamie nobiliaire, familiale, géographique, socioprofessionnelle et ethnique. Nous croyons que ces types d'endogamie peuvent présenter une certaine spécificité nobiliaire et c'est pourquoi nous tentons d'évaluer, par l'étude de ceux-ci, si la descendance de Pierre Boucher a bel et bien adopté une attitude nobiliaire dans ses choix matrimoniaux.

1. L'ENDOGAMIE SOCIALE

Au chapitre précédent, nous avons constaté que certains descendants de Pierre Boucher perdent leur noblesse. Si tous les descendants des première et seconde générations sont nobles, ceux-ci ne représentent plus que 28,4% des individus de la quatrième génération (tableau II). Cette réduction progressive de la proportion de nobles parmi les descendants de Pierre Boucher est due à l'alliance matrimoniale de jeunes filles nobles avec des roturiers. Comme ces jeunes filles adoptent alors le statut social de leur mari, la descendance issue de ces couples roturiers sera, elle aussi, roturière. Nous nous sommes donc intéressée au degré d'endogamie sociale observée lors des alliances matrimoniales des descendants de Pierre Boucher.

Tableau XII

Endogamie sociale lors des mariages des descendants de Pierre Boucher¹

Sexe	Descendants de Pierre Boucher		Statut social du conjoint				Total
	Statut social	Année du mariage ²	Noble	Agrégé	Roturier	Indéterminé ³	
Homme	Noble	1667-1760	48,6% (17)	14,3% (5)	37,1% (13)	-	100% (35)
		1761-1863	38,7% (12)	3,2% (1)	48,4% (15)	9,7% (3)	100% (31)
	Agrégé	1667-1760	-	-	-	-	-
		1761-1863	33,3% (1)	66,7% (2)	-	-	100% (3)
	Roturier	1667-1760	-	-	100,0% (4)	-	100% (4)
		1761-1863	12,0% (6)	10,0% (5)	74,0% (37)	4,0% (2)	100% (50)
	Indéterminé ⁴	1667-1760	-	-	-	-	-
		1761-1863	100,0% (1)	-	-	-	100% (1)
Femme	Noble	1667-1760	50,0% (22)	20,5% (9)	29,5% (13)	-	100% (44)
		1761-1863	37,5% (18)	8,3% (4)	47,9% (23)	6,3% (3)	100% (48)
	Agrégée	1667-1760	50,0% (1)	-	50,0% (1)	-	100% (2)
		1761-1863	-	-	100,0% (1)	-	100% (1)
	Roturière	1667-1760	50,0% (4)	-	50,0% (4)	-	100% (8)
		1761-1863	10,3% (6)	6,7% (4)	76,7% (46)	6,7% (4)	100% (60)

Notons d'abord la forte similitude entre les comportements matrimoniaux nobiliaires masculins et féminins. Sur l'ensemble de la période étudiée (1667-1863), les hommes nobles épousent des nobles dans une proportion de 43,9%, alors que cette proportion est de 43,5% chez les femmes nobles. Même en ne considérant que le régime français, la différence est minime : 48,6% pour les hommes nobles et 50,0% pour les femmes nobles. Ce faible écart surprend en sachant que les conséquences d'une "mésalliance" (noblesse-roture) sont moins importantes pour un homme noble que pour ses sœurs, les unions de ces dernières dictant leur statut social ainsi que celui de leur

¹ Entre parenthèses, nous retrouvons le nombre de cas.

² Les périodes couvertes peuvent sembler longues mais, en fait, 90,3% des alliances étudiées dans la première période ont été contractées entre 1700 et 1760 et 91,2% des alliances de la seconde période l'ont été entre 1761 et 1820.

³ Les indéterminés sont les individus dont il nous a été impossible de déterminer le statut social. Il est à noter qu'ils ne sont présents que sous le régime anglais alors que, tel que mentionné au premier chapitre, il devient plus difficile de déterminer le statut social d'un individu, le titre d'écuyer semblant perdre quelque peu la rigueur de son sens originel.

descendance. Il est évident qu'une certaine exogamie est souhaitable, voire même nécessaire, dans le contexte colonial canadien afin de renouveler les effectifs plutôt limités du groupe nobiliaire⁴ et c'est pourquoi les alliances entre les hommes nobles et les femmes roturières issues d'un milieu fortuné peuvent même être encouragées. Comme elles n'impliquent aucune perte de statut social pour l'homme, elles avantagent souvent les deux parties en représentant l'union entre le prestige et l'argent. Ce type d'alliance devient même "*à la mode*"⁵ dans la France du XVIII^e siècle, selon l'expression d'un spécialiste de la noblesse française, et la popularité de ces mariages exogames serait tout aussi perceptible dans la colonie canadienne d'après les impressions de Cameron Nish qui a déjà noté que "*l'argent mariait le rang et le rang mariait l'argent*"⁶.

Lorraine Gadoury s'est livrée à l'étude de l'endogamie chez les nobles canadiens. Contrairement à nos résultats, elle observé une nette différence entre les hommes nobles et les femmes de même statut social quant à leur choix matrimonial sous le régime français : les premiers épousent des nobles dans une proportion de 51% et les secondes dans une proportion de 60%.⁷ Si les descendants masculins de Pierre Boucher adoptent un comportement semblable à celui de la noblesse canadienne quant à leurs choix matrimoniaux sous le régime français, la situation est tout autre chez les descendantes de Pierre Boucher. La différence entre la noblesse canadienne et les nobles de notre corpus se situe donc surtout au niveau des femmes, les descendantes de Pierre Boucher semblant se trouver plus difficilement un conjoint de même statut social qu'elles.

⁴ Lorraine Gadoury estime que le nombre de nobles dans la colonie canadienne oscille entre 600 et 800 dans la première moitié du XVIII^e siècle, représentant entre 0,8% et 3,5% de la population canadienne. Voir Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.156, tableau 26.

⁵ Guy Chaussinand-Nogaret, *op.cit.*, p.172.

⁶ Cameron Nish, *op.cit.*, p.157.

⁷ Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.104.

Pouvons-nous associer cette différence au statut d'anobli de la descendance de Pierre Boucher, les anoblis étant peut-être moins bien considérés dans le groupe nobiliaire que les "anciens" nobles? L'intendant Demeulle se plaît d'ailleurs à rappeler les origines roturières de Pierre Boucher près de 25 ans après l'anoblissement de ce dernier et ce, en des termes qui démontrent bien le sentiment de supériorité ressenti par l'intendant face à Pierre Boucher : "*un homme qui a esté engagé des Jésuites trente-six mois, et qui les a servy en qualité de cuisinier, ce mesme homme, en premières noces a espousé une femme sauvage*"⁸ Cette explication, quoique intéressante, doit être écartée car toutes les alliances de la première génération, contractées alors que l'anoblissement est récent, sont réussies au sens endogame du terme. Toutes les filles de Pierre Boucher épousent des nobles.⁹ D'ailleurs, l'aînée, Marie-Ursule, épouse René Gaultier de Varennes six ans seulement après l'anoblissement de son père alors qu'elle n'est âgée que de douze ans (la précocité du mariage chez les jeunes filles étant un comportement typique de la noblesse canadienne au XVII^e siècle)¹⁰. Quant aux sept alliances matrimoniales des fils de Pierre Boucher, quatre les unissent avec des jeunes filles nobles (Charlotte-Marguerite Denis de la Trinité, Marie-Anne Margane de Lavaltrie, Françoise-Michelle Godefroy de Saint-Paul et Marguerite-Thérèse Hertel), une avec une agrégé (Marguerite Vauvril de Blazon) et deux seulement avec des roturières (Marie-Françoise Mailhot et Françoise-Claire Charest). Ainsi, tous les petits-enfants de Pierre Boucher naissent nobles et portent, soit le patronyme Boucher, soit celui de grandes familles nobles de la colonie : Gaultier de Varennes, Legardeur de Tilly, Daneau de Muy et Sabrevois de Sermonville.

⁸ Cité dans Albert Tessier, "René Gaultier de Varennes" dans George W Brown (dir.), *DBC*, vol.I, pp.334.

⁹ Fiche de famille de Pierre Boucher et Jeanne Crevier, no.d'union 728, source PRDH.

¹⁰ Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.75.

De plus, il faut mentionner que plusieurs descendantes de Pierre Boucher (20,5% pour la première période et 8,3% pour la seconde) trouvent leur conjoint parmi les individus classés comme agrégés. Comme nous l'avons énoncé au premier chapitre, ces individus (les Rimbault de St-Blin, les Robert de la Morandière ou les Tétard de Montigny, pour ne nommer que ceux-là) sont très près de la noblesse canadienne. Ils se considèrent même comme faisant partie à part entière de ce groupe puisqu'ils signent en tant qu'écuyer sur plusieurs actes. Mais sont-ils considérés comme tel par les nobles de la colonie? Il semblerait que oui, puisque ces derniers leur permettent, en leur présence, d'apposer le titre d'écuyer au bas du contrat de mariage unissant la destinée de leurs enfants respectifs. En considérant les agrégés comme nobles, la proportion d'hommes nobles épousant une femme noble sous le régime français passe de 48,6% à 62,9% et celle des femmes de 50,0% à 69,6%. Les descendants nobles de Pierre Boucher seraient donc beaucoup plus socialement endogames qu'il n'y paraissait de prime abord. Ces nouvelles proportions surpassent de 10% celles retrouvées par Lorraine Gadoury mais se rapprochent de celles de la noblesse française de la même époque. À titre d'exemple, Jean-Pierre Bardet estime que 63% des hommes nobles de Rouen des XVII^e et XVIII^e siècles choisissent une conjointe du même statut social qu'eux et, dans une proportion semblable, 65% des femmes nobles font de même et Jean Nicolas obtient des résultats similaires pour la noblesse de la Savoie au XVIII^e siècle (67% de mariages socialement endogames).¹¹

Que l'on considère ou non les agrégés comme nobles, la proportion de nobles, hommes ou femmes, épousant leur semblable diminue entre les deux périodes étudiées.

¹¹ Jean-Pierre Bardet, *Rouen aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les mutations d'un espace social*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1983, p.233 et Jean Nicolas, *op.cit.*, Tome I : *Situations au temps de*

Chez les hommes, nous constatons une baisse de 9,9% (21,0% si nous incluons les agrégés) et chez les femmes, cette chute atteint 12,5% (24,7% avec les agrégés). Malgré toute vraisemblance, le changement de régime n'est pas la cause première de cette situation. Cette ouverture croissante de la noblesse à la roture a déjà été observée par Lorraine Gadoury sous le régime français¹² et s'intègre en fait au phénomène de "*fusion des élites*"¹³, caractéristique de la seconde moitié du XVIII^e siècle français. Selon Guy Chaussinand-Nogaret, à partir du milieu du XVIII^e siècle, "*nobles et bourgeois se reconnaissent dans une même définition de la «qualité». [...] cette évolution est un des signes les plus cohérents de la disparition du fossé idéologique qui opposait ou dressait l'un contre l'autre noblesse et bourgeoisie.*"¹⁴

Il est intéressant de constater que si la noblesse se perd par une femme ayant épousé un roturier, celle-ci peut être reconquise à la génération suivante si les jeunes filles issues de ce couple roturier épousent des nobles. C'est la "stratégie" adoptée par dix descendantes de Pierre Boucher (constituant tout de même 14,7% des descendantes roturières de Pierre Boucher). Ces dix mariages répondent tous au même modèle : la mère de ces jeunes filles, d'origine noble, a épousé un roturier issu du milieu marchand de la colonie (sauf dans un cas où il nous a été impossible de déterminer le statut socioprofessionnel de l'époux) et ces jeunes filles roturières ont par la suite épousé un noble officier militaire ou seigneur. Le meilleur exemple est sans doute celui de Charlotte-Louise Boucher de Bonnaccueille, arrière-petite-fille de Pierre Boucher, qui épouse Jacques Perreault en 1749. Ce dernier est roturier certes, mais il est aussi un riche

Victor-Amédée II, p.416.

¹² Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.104.

¹³ Expression utilisée par Emmanuel Le Roy Ladurie et J.-F. Fitou, "Les nobles et les noces" dans Emmanuel Le Roy Ladurie (dir.), *L'historien, le chiffre et le texte*, Paris, Fayard, 1997, p.323.

marchand de la ville de Québec dont le chiffre d'affaires annuel oscille entre 250 000[#] et 300 000[#].¹⁵ Quatre filles sont issues de ce couple. Les aînées, Marie-Charlotte et Marie-Josephe, épousent des agrégés et les cadettes, Catherine et Louise, des nobles.¹⁶ Si les deux premières n'ont pas entièrement regagné la noblesse perdue par leur mère dans l'esprit de certains, la reconquête de ce statut particulier ne fait aucun doute quant aux secondes.

Suite à ces observations, nous pouvons conclure que les descendants nobles de Pierre Boucher ne pratiquent pas une forte endogamie sociale au sens strict du terme. Moins de la moitié d'entre eux épousent des nobles et c'est pourquoi, une minorité seulement des arrière-arrière-petits-enfants de Pierre Boucher peuvent prétendre au titre d'écuyer. Toutefois, en englobant les agrégés qui sont, devons-nous le rappeler, culturellement très proches de la noblesse, les descendants nobles de Pierre Boucher adoptent une attitude similaire à celle de la noblesse française de la même époque.

¹⁴ Guy Chaussinand-Nogaret, *op.cit.*, p.54.

¹⁵ Voir Jacques Mathieu, «Jacques Perreault» dans George W. Brown (dir.), *op.cit.*, vol.IV, pp.675-676 et Fiche de famille de Jacques Perreault et Charlotte-Louise Boucher de Bonnaccueille, no.d'union 27416, source PRDH.

¹⁶ Fiche de famille de Charles Voyer et Marie-Charlotte Perreault, no.d'union 46330, source PRDH ; Fiche de famille de Pierre-Louis Brassard Descheneaux Laneuville et Marie-Josephe Perreault, no.d'union 85432, source PRDH ; Fiche de famille de Philippe-René Boucher de la Bruère et Catherine Perreault, no.d'union 75494, source PRDH ; Fiche de famille de François Vassal de Montviel et Louise Perreault, no.d'union 76358, source PRDH.

2. L'ENDOGAMIE FAMILIALE

L'endogamie familiale semble particulièrement importante dans la colonie canadienne alors que, selon l'interprétation de Louise Dechêne, cette population, de prime abord immigrante, recherche une stabilité qu'elle retrouve par le développement d'un réseau familial solide.¹⁷ Dans cette deuxième section, nous analysons l'endogamie familiale des descendants de Pierre Boucher par le biais des mariages remarquables, puis de la consanguinité.

a) Les mariages remarquables

Dans les travaux sur les alliances matrimoniales, les mariages remarquables sont souvent présentés comme la première expression d'une forte endogamie familiale. Nous pouvons distinguer deux types de mariages remarquables : les mariages remarquables parallèles et les mariages remarquables croisés. Les premiers consistent en une double alliance unissant respectivement deux frères d'une première famille à deux sœurs d'une deuxième famille et les seconds en une double alliance unissant cette fois-ci un frère et une sœur à une sœur et un frère d'une autre famille.

La problématique des mariages remarquables n'a pas été abordée par Lorraine Gadoury dans son étude portant sur les alliances de la noblesse canadienne. Cependant, d'autres populations ont été analysées sous cet angle particulier et c'est ainsi que nous pourrions comparer nos données avec celles de Louis Lavallée qui s'est penché sur les alliances matrimoniales des familles habitant la seigneurie de La Prairie sous le régime français. Sur les quelques 500 alliances scrutées par Louis Lavallée, 38 mariages

¹⁷ Louise Dechêne, *op.cit.*, pp.448-449.

parallèles (soit 7,6%) et 40 mariages croisés (soit 8,0%) ont été répertoriés.¹⁸ La proportion des mariages remarquables n'atteint pas cet ordre de grandeur chez les descendants de Pierre Boucher. Nous avons retrouvé seulement treize mariages remarquables parallèles¹⁹ et huit mariages remarquables croisés représentant respectivement 4,8% et 2,9% de la totalité des mariages analysés dans le cadre de cette étude (soit 272 alliances matrimoniales).

Qu'est-ce qui peut bien pousser ces frères et sœurs à choisir leur conjoint dans les mêmes familles? Il est évident que la sociabilité entre deux familles, suite à l'union de deux époux, favorise des rencontres entre les frères et sœurs de ces derniers qui peuvent déboucher quelques mois plus tard sur un deuxième mariage. Mais à un niveau plus pratique, il semblerait, selon les observations de Louis Lavallée, que "*les mariages remarquables soient à l'origine de nombreux accords familiaux pour regrouper le patrimoine foncier émiétté par les partages*".²⁰ Si cette observation est juste, nous pourrions comprendre que la proportion de mariages remarquables soit moins élevée chez les descendants de Pierre Boucher que chez les agriculteurs de la seigneurie de La Prairie, les premiers, d'origine noble, pouvant utiliser le droit d'aînesse comme contrepoids à l'émiéttement des patrimoines fonciers plutôt que la stratégie des mariages

¹⁸ Louis Lavallée, *La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760 : étude d'histoire sociale*, Montréal/Kingston, McGill/Queen's University Press, 1992, p.153.

¹⁹ Le nombre de mariages remarquables parallèles est impair du fait que le couple Augustin Roy-Desjardins dit Lauzier et Jeanne Boucher de Montbrun ait offert non pas deux mais bien trois de leurs filles aux fils de Charles Peltier et Marie-Barbe St-Pierre : ANQQ, M. not., J. Dionne, 6 août 1747 : contrat de mariage entre Jacques Peltier et Marie-Anne Roy-Desjardins dit Lauzier ; ANQQ, M. not., J. Dionne, 21 février 1751 : contrat de mariage entre Gabriel Peltier et Marie-Catherine Roy-Desjardins dit Lauzier ; ANQQ, M. not., L. Cazes, 23 janvier 1789 : contrat de mariage entre Bernard Peltier et Judith-Élizabeth Roy-Desjardins dit Lauzier.

²⁰ Louis Lavallée, *op.cit.*, p.157.

remarquables.²¹ Il est d'ailleurs significatif de noter que parmi les 21 mariages remarquables recensés chez les descendants de Pierre Boucher, le tiers l'ont été dans la seule descendance de Jeanne Boucher de Montbrun et d'Augustin Roy-Desjardins dit Lauzier, descendance dont nous avons déjà traité à quelques reprises et qui se constitue uniquement de cultivateurs de la région du Kamouraska.²² Les mariages remarquables de la famille Roy-Desjardins dit Lauzier pourraient ainsi répondre à des stratégies familiales de reconstitution de patrimoines fonciers.²³

Par ailleurs, nous avons répertorié plusieurs mariages qui, sans répondre au modèle strict des mariages remarquables, empruntaient un chemin semblable lorsque, par exemple, deux sœurs épousent deux cousins. Toutefois, nous n'avons pas dénombré ni analysé systématiquement ces mariages puisqu'il s'agit d'une part, d'une tâche assez complexe, surtout lorsque les degrés de parenté et les niveaux générationnels se chevauchent, et d'autre part, parce qu'il nous apparaît difficile de déterminer si ces unions reflètent bel et bien une stratégie d'endogamie de type familial ou plutôt de type nobiliaire, le nombre de nobles dans la colonie canadienne étant relativement restreint.

²¹ En effet, le droit d'aînesse limite l'émiettement du patrimoine foncier chez les familles nobles en favorisant l'aîné de la famille qui reçoit la moitié des biens nobles de la succession parentale. Voir Yves Zoltvany, *loc.cit.*, pp.378-379.

²² Voir chapitre I.

²³ Sans pousser plus loin l'investigation, nous avons effectivement répertorié quelques actes notariés mettant en scène des membres des familles Roy-Desjardins dit Lauzier et Peltier dans les années qui suivent les mariages unissant deux individus de ces deux familles : ANQQ, M. not., J.-B. Richard, 27 décembre 1763 : échange de terres entre Jacques Peltier et Marie-Anne Roy-Desjardins dit Lauzier et Louis Roy-Desjardins dit Lauzier et Marie-Angélique Peltier ; ANQQ, M. not., J. Dionne, 2 juillet 1757 : accord entre Augustin Roy-Desjardins dit Lauzier et Bernard Peltier ; ANQQ, M. not., J. Dionne, 17 juin 1764 : échange de terres entre Charles Peltier et Jacques Peltier et Marie-Anne Roy-Desjardins dit Lauzier ; ANQQ, M. not., J. Dionne, 10 mai 1767 : vente de terres entre Jacques Peltier et Marie-Anne Roy-Desjardins dit Lauzier et Augustin Peltier ; ANQQ, M. not., J. Dionne, 5 juin 1770 : procuration de Louis Roy-Desjardins dit Lauzier, Jean-Baptiste Dupéré et Marie-Joséphine Roy-Desjardins dit Lauzier, Jacques Peltier et Marie-Anne Roy-Desjardins dit Lauzier et Judith-Élizabeth Roy-Desjardins dit Lauzier à Augustin Roy-Desjardins dit Lauzier.

La faible proportion de mariages remarquables parmi les descendants de Pierre Boucher et la concentration de ceux-ci dans la seule branche de cultivateurs que compte cette descendance nous poussent à croire que la stratégie des mariages remarquables est une stratégie matrimoniale préconisée davantage par les masses populaires que par l'élite coloniale. Cette observation n'indique pas nécessairement que l'endogamie familiale est moins présente chez les membres de l'élite coloniale que chez les masses populaires mais qu'elle se présenterait sous une forme différente.

b) La consanguinité

La consanguinité est une autre façon de dénoter la présence d'une forte endogamie familiale. L'Église catholique considère comme mariage consanguin un mariage unissant deux personnes apparentées du premier au quatrième degré inclusivement. Tout en interdisant ce type de mariage, elle peut accorder une dispense de consanguinité pour les individus apparentés du deuxième au quatrième degré lorsqu'une requête qu'elle juge justifiée lui est transmise.²⁴

Sur les 272 mariages de la famille Boucher, nous avons recensé 49 mariages consanguins, ce qui représente 18% des mariages de la famille. Il va sans dire que nous n'avons compté qu'une seule fois les mariages doubles (ceux unissant deux descendants de Pierre Boucher). Ce taux est très élevé puisque, selon les données du PRDH, seulement 4% des mariages de l'ensemble de la population canadienne sont accompagnés d'une dispense de consanguinité.²⁵ Avec un taux aussi élevé, les descendants de Pierre Boucher adoptent-ils un comportement que nous pourrions attribuer à l'élite coloniale?

²⁴ Gérard Bouchard, "Sur les alliances et les stratégies de l'alliance dans le Québec rural (XVII^e-XX^e siècles). Plaidoyer pour un champ de recherche", *RHAF*, vol.47, #3 (hiver 1994), p.352-353.

Lorraine Gadoury a calculé que, jusqu'en 1765, 10% des mariages dont au moins l'un des conjoints est noble sont accompagnés d'une dispense de consanguinité.²⁶ Même s'il est élevé, ce taux est toutefois plus faible que celui retrouvé chez les descendants de Pierre Boucher.

La majorité des mariages consanguins (59,5%) étudiés par Lorraine Gadoury unissent non pas deux nobles, mais bien un ou une noble avec un individu qu'elle qualifie de bourgeois.²⁷ Cette situation prouverait, selon elle, la proximité entre ces individus formant l'élite coloniale, malgré leur statut social différent. Le tableau est un peu plus équilibré du côté des descendants de Pierre Boucher puisque sur les 49 mariages consanguins recensés, 17 unissent deux nobles, 15 un(e) noble et un(e) roturier(ère) et 17 deux roturiers. Il serait toutefois tendancieux de mesurer l'importance des liens entre la noblesse et la bourgeoisie coloniale à partir des mariages consanguins de la descendance d'un seul homme, noble de surcroît. Il est tout à fait logique que ce corpus présente proportionnellement davantage d'unions consanguines entre deux nobles que celui de Lorraine Gadoury qui est composé de l'ensemble de la noblesse canadienne sous le régime français.

Comment expliquer que l'élite coloniale (et tout particulièrement les descendants de Pierre Boucher) soit davantage portée à conclure des alliances matrimoniales consanguines que les autres groupes sociaux de la population canadienne? Une première explication de ce phénomène pourrait se trouver dans le fait qu'il était sans doute plus facile pour le clergé de retracer les cas de consanguinité chez les membres de la noblesse que chez les masses populaires, les premiers ayant un intérêt accru à se remémorer leurs

²⁵ Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.108.

²⁶ *Ibid*, p.108.

origines familiales, responsables en grande partie de leur place au sommet de l'échelle sociale, et ce, sans compter que les patronymes multiples portés par plusieurs d'entre eux rappelaient à tous leur arbre généalogique prestigieux. Deuxièmement, le clergé était certainement plus enclin à répondre favorablement à une requête de dispense de consanguinité sollicitée par une famille de l'élite coloniale que par une famille issue du peuple. Cet extrait d'une lettre que Monseigneur Plessis écrit à un de ces curés, qui l'interroge sur les privilèges accordés aux nobles de la colonie, le prouve d'ailleurs éloquemment : "*Vous objectez [...] la préférence que l'on donne [...] aux grands du monde sur les gens du commun. Tous les canonistes sont d'accord sur cette préférence. [La petitesse du lieu, la préservation du patrimoine] ne doivent être considérées que par rapport aux familles nobles. En effet, plus les personnes sont notables dans le monde, et plus elles peuvent nuire à l'Église par leurs scandales ou la servir par leur autorité et leurs bons conseils*".²⁸ Une troisième explication quant à l'importance des mariages consanguins chez la noblesse canadienne pourrait être liée aux coûts relativement élevés demandés lors de l'obtention d'une dispense de consanguinité, ce qui implique que les futurs époux aient d'abord les moyens financiers d'assumer leur consanguinité.²⁹

Sur les 49 mariages consanguins repérés, 10 unissent deux individus apparentés au deuxième degré, 26 au troisième degré et 13 au quatrième degré. L'importance des mariages d'individus apparentés au troisième degré pourrait s'expliquer d'une part par le coût très élevé d'une dispense de consanguinité au deuxième degré et d'autre part par la relative facilité de camoufler une parenté au quatrième degré. Il semble qu'il soit

²⁷ *Ibid.*, p.108.

²⁸ Lettre de Monseigneur Plessis citée dans Serge Gagnon, *Mariage et famille au temps de Papineau*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1993, p.49.

effectivement possible que deux futurs époux "oublent" de déclarer leur consanguinité devant l'autel. Nous avons retrouvé huit couples consanguins mariés sans qu'il ne soit fait mention d'une dispense de consanguinité dans l'acte de mariage. Peut-être s'agit-il d'un simple oubli du prêtre d'inscrire l'obtention d'une telle dispense dans l'acte de mariage, mais d'après des historiens s'étant penchés sur la question, ces cas d'omissions sont plutôt rares.³⁰ Fait encore plus étonnant : trois de ces huit couples sont apparentés au deuxième degré.³¹ Il nous est difficile de concevoir que ces individus ne connaissaient pas les liens familiaux qui les unissaient, d'autant plus qu'ils habitaient la même région. La consanguinité est encore plus flagrante dans le cas de Joseph-Louis Boucher de la Bruère et Catherine Pécaudy de Contrecoeur, apparentés au deuxième degré et mariés sans dispense à Montréal en 1768, alors que le frère de l'époux, Pierre-René, avait dû obtenir une telle dispense seulement trois ans auparavant afin d'épouser sa cousine, Marie-Charlotte Boucher de Laperrière, également cousine de la précédente Catherine.³² Simple oubli ou collaboration du clergé afin d'éviter de payer le 500[#] demandé pour une telle dispense? Omission révélatrice : aucun membre du clergé n'a signé l'acte de mariage de Joseph-Louis Boucher de la Bruère et Catherine Pécaudy de Contrecoeur, ni

²⁹ Les coûts sont de 30[#] pour un mariage consanguin au quatrième degré, 48[#] au troisième degré et 500[#] au deuxième degré. Voir Paul-André Leclerc, "Le mariage sous le régime français", *RHAF*, vol.13, #3 (décembre 1959), p.400.

³⁰ Jacques Mathieu *et al*, "Les alliances matrimoniales exogames dans le gouvernement de Québec, 1700-1760", *RHAF*, vol.35, #1 (juin 1981), p.6. D'autant plus qu'il est obligatoire depuis le concile de Trente de mentionner les dispenses de consanguinité dans l'acte de mariage selon Jean Morissette, "La consanguinité dans la population de Charlevoix (1680-1852)" dans Gérard Bouchard et Marc de Braekeleer (dir.), *Histoire d'un génome. Population et génétique dans l'est du Québec*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991, p.109.

³¹ Fiche de famille de René-Amable Boucher de Bonnaccueille et Madelaine Rimbault de Saint-Blin, no.d'union 46683, source PRDH; Fiche de famille de Joseph-Louis Boucher de la Bruère et Catherine Pécaudy de Contrecoeur, no.d'union 45463, source PRDH; Fiche de famille de Charles-Pierre Frémont et Charlotte-Félicité Voyer, no.d'union 78666, source PRDH.

³² Fiche de famille de Joseph-Louis Boucher de la Bruère et Catherine Pécaudy de Contrecoeur, no.d'union 45463, source PRDH; Fiche de famille de Pierre-René Boucher de la Bruère et Marie-Charlotte Boucher de Laperrière, no.d'union 88693, source PRDH.

celui des sept autres couples n'ayant pas obtenu de dispense de consanguinité malgré leurs liens familiaux.³³

En s'inspirant d'une étude française, Lorraine Gadoury émet l'hypothèse que le soupçon de commerce charnel serait l'argument principal invoqué par la noblesse canadienne afin d'obtenir des dispenses de consanguinité.³⁴ Cette explication est loin de nous convaincre puisqu'en analysant les naissances résultant des vingt-cinq unions consanguines des trois premières générations (celles pour lesquelles nous avons les dates de naissance des enfants issus de ces unions), nous observons qu'une seule est survenue à l'intérieur d'une période de neuf mois. En fait, l'enfant en question est né huit mois après la cérémonie matrimoniale mais il est possible que cette situation particulière ne relève que d'une simple naissance prématurée. Serge Gagnon affirme d'ailleurs que "*pour les familles fortunées, une conception pré-nuptiale est déshonorante. Devenir enceinte dans le but d'obtenir une dispense est une stratégie paysanne*".³⁵ De plus, la lettre de Monseigneur Plessis citée précédemment nous laisse présumer que les raisons invoquées seraient d'un autre ordre : petitesse du lieu et préservation du patrimoine. La peur d'une grossesse illégitime ne serait donc pas, selon nous, la raison première motivant les alliances consanguines des descendants de Pierre Boucher.

Différentes études, autant en France qu'au Québec, ont démontré que les unions consanguines pouvaient servir plusieurs buts dont la cohésion familiale, la fortification

³³ Outre les trois couples mentionnés dans la note 31, nous avons recensé les cinq couples suivants : Fiche de famille de Philippe-René Boucher de la Bruère et Catherine Perreault, no.d'union 75494, source PRDH; Fiche de famille de Eustache-Ignace Trottier Larivière Beaubien et Charlotte Boucher de la Bruère, no.d'union 77004, source PRDH; Fiche de famille de Louis-Étienne Roy-Desjardins dit Lauzier et Marie-Victoire Ouellet, no.d'union 59446, source PRDH; Fiche de famille de Pierre Ouellet et Marie-Charlotte Roy-Desjardins dit Lauzier, no.d'union 59447, source PRDH; Fiche de famille de Joseph-Marie Fournier et Marie-Joseph Roy-Desjardins dit Lauzier, no.d'union 63227, source PRDH.

³⁴ Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.107.

³⁵ Serge Gagnon, *op.cit.*, p.69.

d'un réseau de solidarité, le maintien de patrimoines fonciers ou même l'asservissement d'objectifs politiques.³⁶ Il est intéressant de remarquer que les mariages consanguins chez les descendants de Pierre Boucher sont plus particulièrement concentrés dans certaines branches familiales. À ce titre, la descendance de Pierre Boucher de Boucherville, le fils aîné de Pierre Boucher, est sans doute la plus remarquable puisque sur les 62 unions mettant en présence un de ses descendants, 21 sont consanguines, soit 42,9% de toutes les alliances consanguines répertoriées chez les descendants de Pierre Boucher. Certaines cellules familiales sont particulièrement prolifiques pour ce type d'unions. Par exemple, la moitié des enfants mariés de Pierre-François Boucher de Bonnaccueille, fils aîné de Pierre Boucher de Boucherville, ont épousé un membre de leur famille (trois cas sur six), six des huit enfants mariés de René Boucher de la Bruère, frère du précédent, ont fait de même (dont trois au deuxième degré), ainsi que tous les enfants mariés de Joseph Boucher de la Broquerie, troisième fils de Pierre Boucher de Boucherville.³⁷ Cette concentration des mariages consanguins dans la branche aînée des Boucher, celle qui hérite de la moitié des biens nobles selon la Coutume de Paris,³⁸ nous porte à croire que la conservation des patrimoines fonciers dans la famille serait la motivation première de ceux-ci.

Ainsi, les descendants de Pierre Boucher se distinguent de l'ensemble de la population canadienne par la faible proportion de mariages remarquables répertoriés parmi les leurs. Cette famille de l'élite coloniale est portée à préférer d'autres types de

³⁶ Plusieurs de ces études sont mentionnées dans Gérard Bouchard, *loc.cit.*, p.353-355.

³⁷ Fiche de famille de Pierre-François Boucher de Bonnaccueille et Marguerite-Anne Raimbault, no.d'union 18154, source PRDH; Fiche de famille de Joseph Boucher de la Broquerie et Marie-Charlotte Tailhandier dit Labaume, no.d'union 17411, source PRDH; Fiche de famille de Joseph Boucher de la Broquerie et Marie-Jeanne Cardin, no.d'union 22925, source PRDH; Fiche de famille de René Boucher de la Bruère et Renée Pécaudy de Contrecoeur, no.d'union 21439, source PRDH.

³⁸ Yves Zoltvany, *loc.cit.*, pp.378-379.

stratégies matrimoniales et ce, pour deux raisons selon nous. Premièrement, l'importance du patronage dans la colonie canadienne, importance déjà observée par de nombreux historiens,³⁹ pousse certainement les familles nobles à multiplier les alliances matrimoniales avec le plus grand nombre de familles possible, plutôt que de contracter une double alliance avec une même famille. Deuxièmement, lorsque le patrimoine foncier familial est en péril, il est relativement facile pour ces familles qui ont les moyens financiers, ainsi qu'une influence certaine sur le clergé comme nous l'avons vu précédemment, de contracter une alliance consanguine qui comporte l'avantage de "n'utiliser" qu'un enfant dans chaque famille concernée plutôt que deux comme dans les mariages remarquables.

3. L'ENDOGAMIE GÉOGRAPHIQUE

Que ce soit par les campagnes militaires pour les officiers, les affaires pour les individus impliqués dans le commerce ou plus simplement la célébration du mariage de l'un des membres de la famille dans une paroisse étrangère, les descendants de Pierre Boucher ont sans aucun doute des occasions de déplacements plus fréquentes que la majorité de la population canadienne de l'époque. Les possibilités de rencontre pour une famille issue de l'élite étant par le fait même moins tributaires de la distance, il nous paraît intéressant d'analyser les alliances matrimoniales de la famille sous l'angle de l'endogamie géographique.

La meilleure méthode à préconiser lors d'une étude sur l'endogamie géographique d'une population est sans doute celle reposant sur la distance entre deux résidences

³⁹ Voir, entre autres, Lorraine Gadoury, *La famille dans son intimité...*, pp.131-158 et Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, *Patronage et pouvoir dans le Bas-Canada (1794-1840). Un essai d'économie historique*,

calculée en kilomètres. Quoique intéressante, cette avenue de recherche a dû être rejetée parce que trop fastidieuse dans le cadre de cette étude. Une alternative à cette méthode consiste à considérer comme mariage endogame les mariages unissant deux personnes habitant le même secteur géographique. La majorité des historiens consultés ont d'ailleurs utilisé cette deuxième méthode. Toutefois, l'unité de base retenue pour définir ce secteur varie de la paroisse à la seigneurie, ce qui complexifie le processus de comparaison. Nous avons personnellement opté pour la paroisse comme unité de base et classé chaque union selon trois types d'endogamie géographique. Le premier exprime une endogamie géographique parfaite puisque les futurs époux proviennent de la même paroisse. Il y a de fortes chances qu'ils se connaissent bien, se rencontrant régulièrement à la messe ou au marché. Le deuxième reflète une faible exogamie géographique puisque les deux individus habitent des paroisses limitrophes. Dans ces cas, les individus se connaissent probablement mais les occasions de rencontre sont moins fréquentes. Nous considérons comme paroisses limitrophes celles ayant une frontière commune ainsi que celles qui ne sont séparées que par un cours d'eau. Par exemple, Sorel et Lanoraie sont considérées comme paroisses limitrophes dans le cadre de notre étude. Enfin, tous les autres cas ont été regroupés dans une troisième catégorie représentant une exogamie géographique certaine, même si l'intensité de cette exogamie varie pour chaque cas. Quoique forte pour la majorité de ceux-ci, certains individus habitant même des colonies différentes, il est possible que les paroisses d'origine des futurs époux ne soient séparées que par une seule paroisse. C'est le cas, par exemple, des paroisses de Boucherville et Montréal, qui ne sont pas très éloignées géographiquement, mais qui sont pourtant séparées par la paroisse de Longue-Pointe à compter de la création de celle-ci en 1724.

Tableau XIII

Résidence des conjoints au mariage

Résidence des conjoints	Statut social des descendants de Pierre Boucher						Total	
	Noble		Agrégé		Roturier		Nb.	%
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%		
Paroisses identiques	49	41,5	2	33,3	45	51,7	96	45,5
Paroisses limitrophes	10	8,5	-	-	20	23,0	30	14,2
Paroisses éloignées	59	50,0	4	66,7	22	25,3	85	40,3
Total	118	100	6	100	87	100	211	100

Dans l'ensemble, nous sommes en présence d'une famille plutôt exogame avec seulement 45,5% des conjoints choisis dans la même paroisse. À titre d'exemple, cette proportion atteint 60% chez les artisans de Saint-Denis au tournant du XIX^e siècle et 58,1% chez les habitants de la région rurale de Québec entre 1700 et 1760.⁴⁰ Outre cette première remarque, le tableau révèle des différences marquées entre les individus selon leur statut social. La moitié des descendants roturiers de Pierre Boucher choisissent un conjoint étranger à leur paroisse et la répartition se fait à peu près également entre ceux choisis dans une paroisse limitrophe et les autres (respectivement 23,0% et 25,3%). La situation est tout autre chez les nobles. Le taux d'exogamie atteint près de 60% (soit 69 cas sur 118) et parmi ceux qui choisissent leur conjoint ailleurs que dans leur paroisse, la majorité opte pour un conjoint d'une paroisse éloignée (soit 59 cas sur 69). L'élite coloniale est donc beaucoup plus exogame que l'ensemble de la population canadienne et cette exogamie n'est pas la simple conséquence du choix d'un conjoint habitant la paroisse voisine. Les mariages unissant deux individus habitant deux gouvernements différents sont assez fréquents chez les nobles de notre corpus, représentant 25,8% des 118 mariages nobles recensés, alors que ce taux chute à 8,0% chez les roturiers. Quant

aux agrégés, encore une fois, et ce même s'ils sont peu nombreux, ils démontrent un comportement qui s'apparente grandement à celui des nobles, puisque sur six individus, deux épousent un voisin et quatre vont chercher leur conjoint dans une paroisse éloignée de la leur, mais aucun dans une paroisse limitrophe.

Tableau XIV

Analyse croisée des lieux de résidence des futurs époux au mariage

Résidence des conjoints (district)	Résidence des descendants de Pierre Boucher (district)					
	Québec		Trois-Rivières		Montréal	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Québec	54	84,4	1	4,8	14	11,1
Trois-Rivières	5	7,8	14	66,7	8	6,3
Montréal	5	7,8	5	23,8	104	82,5
Extérieur de la colonie	-	-	1	4,8	-	-
Total	64	100	21	100	126	100

Les individus résidant dans le district de Trois-Rivières sont ceux qui vont chercher plus fréquemment leur conjoint dans un district autre que celui qu'ils habitent. Alors que les individus habitant les districts de Québec et de Montréal optent huit fois sur dix pour un conjoint du même district qu'eux, ceux du district de Trois-Rivières adoptent le même comportement deux fois sur trois. L'élite coloniale vivant davantage dans les villes de Montréal et Québec,⁴¹ il est possible que le choix restreint d'un conjoint de même statut social pousse les descendants de Pierre Boucher habitant le district de Trois-Rivières à chercher leur conjoint dans un autre district. De plus, le seul mariage inter-colonial recensé unit Guillaume-Clément Verneuil-Delormier, résidant dans le district de

⁴⁰ Sophie Toupin, *Les artisans de Saint-Denis sur Richelieu au tournant du XIX^e siècle*, Mémoire de M.A., (Histoire), Université de Montréal, 1998, p.50-51 et Jacques Mathieu *et al.*, *loc.cit.*, p.7.

⁴¹ Voir Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.101, note 41.

Trois-Rivières, à Marguerite-Adélaïde Perreault-Châteauguay qui habite le Haut-Canada.⁴²

Lorraine Gadoury dans son étude sur la noblesse de Nouvelle-France obtient un taux d'exogamie de 45,9% pour les hommes et 68,3% pour les femmes.⁴³ Ces résultats sont très différents des nôtres (61,2% pour les hommes et 56,5% pour les femmes), mais il est difficile de comparer ces données puisque la définition d'endogamie est différente dans les deux cas. Lorraine Gadoury a systématiquement classé comme exogame un mariage dont le conjoint était immigrant. C'est ce qui explique le taux d'exogamie élevé chez les femmes nobles de Nouvelle-France qui ont été plusieurs à épouser des officiers français. Cette méthode nous semble tendancieuse car ces individus n'avaient pas de projet de mariage déjà préparé en arrivant au Canada. Ils se sont établis quelque part dans la colonie et les rencontres qu'ils y ont faits ont sans aucun doute influencé leur choix matrimonial. C'est pourquoi nous ne les traitons pas autrement que les autres individus, considérant comme leur lieu de résidence celui déclaré lors de la signature du contrat de mariage. Nous pouvons citer le cas, par exemple, de René Gaultier de Varennes, un lieutenant du régiment Carignan-Salières, arrivé au Canada en septembre 1665 et dont la compagnie est cantonnée à Trois-Rivières, endroit où il rencontre le gouverneur du district, Pierre Boucher, ainsi que la fille aînée de ce dernier, Marie-

⁴² En fait, nous avons recensé deux mariages inter-coloniaux : celui de Guillaume-Clément Verneuil-Delormier et Marguerite-Adélaïde Perreault-Châteauguay et celui de Clément-Christophe Sabrevois de Sermonville et Emily Boner. Cependant, comme le deuxième mariage est célébré en Nouvelle-Écosse, il n'est pas inclus dans notre corpus initial, qui comprend les couples mariés dans la colonie canadienne, ni comptabilisé dans le tableau XIII et XIV, mais comme le futur époux passe très peu de temps en Nouvelle-Écosse et que le couple s'installe sur les rives du St-Laurent pour y élever sa famille, il nous semblait pertinent de le mentionner. Fiche de famille de Guillaume-Clément Verneuil-Delormier et Marguerite-Adélaïde Perreault-Châteauguay, no.d'union 75409, source PRDH; Fiche de famille de Clément-Christophe Sabrevois de Sermonville et Emily Boner, no.d'union 89119, source PRDH.

⁴³ Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.102.

Ursule, qu'il épouse en septembre 1667, soit deux ans après son arrivée au Canada.⁴⁴ Considérant que le lieu de naissance n'a pas la même importance sur les choix matrimoniaux que le lieu de résidence, nous analyserons donc distinctement, dans une section ultérieure de ce chapitre, l'apport des immigrants dans le bassin matrimonial des descendants de Pierre Boucher.

Constatant une forte exogamie géographique chez les individus de notre corpus, nous nous sommes intéressée aux lieux de célébration des mariages exogames. Quelle paroisse accueillera la cérémonie matrimoniale des conjoints exogames, celle de l'époux ou celle de l'épouse? L'Église catholique n'encourage certes pas ses curés à marier des individus qui leur sont inconnus,⁴⁵ mais ne semble pas avoir de préférence quant à savoir s'il est mieux de se marier dans la paroisse de l'époux ou dans celle de l'épouse lorsque les futurs époux proviennent de paroisses différentes.⁴⁶

Tout d'abord, le tableau XV nous démontre qu'il existe peu de différence entre les mariages exogames nobles et roturiers. Dans les deux cas, trois couples exogames sur quatre célèbrent leur mariage dans la paroisse de la femme (la situation différente des agrégés s'explique certainement par le faible échantillon). S'il est vrai qu'il n'existe aucune règle quant au choix de la paroisse du mariage, les Canadiens préfèrent dans une

⁴⁴ Albert Tessier, "René Gaultier de Varennes" dans George W. Brown (dir.), *DBC*, vo.I, p.335.

⁴⁵ "Les Curés prendront garde de marier ceux qui sont nouvellement établis dans l'étendue de leurs Paroisses, à moins qu'ils n'y aient fait un séjour de six mois. Ils auront soin de prendre les précautions absolument nécessaires pour savoir s'ils ne sont pas mariés en France, ou en d'autres Paroisses de ce diocèse." Dans "Ordonnances pour le règlement du diocèse donné à Québec le 8 octobre 1700", *Mandements, lettres pastorales*, vol.I, p.412. Cité dans Yves Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada. Les filles du roi au XVII^e siècle*, Montréal, Leméac, 1992, p.139.

⁴⁶ Cette affirmation est émise par Yves Landry, et reprise par Geneviève Postolec, mais contredite par Lorraine Gadoury et Jacques Mathieu qui prétendent que l'Église catholique prescrit que le mariage doit avoir lieu dans la paroisse de l'épouse. Yves Landry s'appuie sur les écrits d'un juriste français dont les "instructions, qui restent à être vérifiées, n'ont pas été importées en Nouvelle-France." (p.140, note 64) tandis que Gadoury et Mathieu ne nous livrent tout simplement pas leur source. Difficile de s'y démêler! Voir Yves Landry, *op.cit.*, p.140 ; Geneviève Postolec, *Mariages et patrimoine à Neuville de 1669 à 1782*,

forte majorité celle de la future épouse.⁴⁷ Selon Yves Landry, "*c'est à la coutume, inspirée peut-être par la tradition de faire absorber les coûts de la noce (y compris ceux de la messe du mariage) par la fille ou sa famille, qu'il faut imputer cette pratique observée tant en France qu'en Belgique.*"⁴⁸ La paroisse de l'homme a été privilégiée dans 14,8% des mariages exogames. Cette proportion est à peine plus élevée que celle retrouvée dans les cinq paroisses étudiées par Jacques Mathieu et son équipe qui se situe à 12,3%.⁴⁹ Pour ce qui est des mariages exogames célébrés dans une paroisse autre que celles des conjoints, la dernière étude n'en fait pas mention. Ces cas sont peu nombreux chez les descendants de Pierre Boucher (neuf cas représentant 7,8% des mariages exogames), mais ce nombre est suffisant pour nous questionner sur les motivations qui peuvent pousser deux futurs époux à se marier à l'extérieur de leur paroisse respective, surtout lorsque nous savons l'Église peu encline à ces unions célébrées dans une paroisse étrangère aux futurs époux.⁵⁰

Tableau XV

Lieu de célébration des mariages exogames

Lieu du mariage	Statut social des descendants de Pierre Boucher						Total	
	Noble		Agrégé		Roturier		Nb.	%
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%		
Résidence de l'épouse	53	76,8	4	100,0	32	76,2	89	77,4
Résidence de l'époux	11	15,9	-	-	6	14,3	17	14,8
Autres lieux	5	7,2	-	-	4	9,5	9	7,8
Total	69	100	4	100	42	100	115	100

Thèse de Ph.D. (Histoire), Université Laval, 1995, p.98 ; Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.112, note 42 ; Jacques Mathieu, *op.cit.*, pp.6-7.

⁴⁷ Plusieurs études attestent cette tendance dont : Geneviève Postolec, *op.cit.*, p.98 ; Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.107 ; Yves Landry, *op.cit.*, p.140.

⁴⁸ Yves Landry, *op.cit.*, p.140.

⁴⁹ Jacques Mathieu, *loc.cit.*, p.7.

⁵⁰ Voir note 45.

Geneviève Postolec, qui a retrouvé une proportion élevée de ce type d'union, a observé que ces mariages sont souvent célébrés en milieu urbain et pourraient s'expliquer par un désir de cacher une alliance hors norme causée par une conception prénuptiale ou un écart d'âge important entre les deux futurs époux.⁵¹ Un mariage, parmi les neuf recensés, pourrait être considéré "hors norme". Il s'agit de celui unissant en secondes noces Joseph Boucher de la Broquerie à Marie-Jeanne Cardin, une roturière, fille d'un simple voyageur. Le contrat de mariage est signé à Trois-Rivières, résidence de la future épouse, plus d'un mois avant la célébration du mariage qui a lieu, non pas en milieu urbain, mais à Nicolet, alors que le futur époux habite Boucherville. Notons que seul un couple d'amis est présent à la cérémonie de la part du futur époux, alors que plusieurs membres de sa future belle-famille sont présents.⁵² Il est possible, dans ce cas précis, que Joseph Boucher de la Broquerie ait choisi d'épouser Marie-Jeanne Cardin malgré les réprobations de sa famille et que pour cette raison, il ait préféré éviter de célébrer son mariage à Boucherville ou Trois-Rivières, deux lieux où les descendants de Pierre Boucher sont très présents (voir tableau IX). De plus, les conjoints ont été dispensés de la publication de deux bans malgré les directives de l'évêque de Québec émises à cet effet en 1703.⁵³ Ce passe droit semble confirmer le statut particulier de cette union.

Hormis le cas précédent, une autre raison semble motiver les déplacements des futurs époux dans une paroisse autre que la leur, du moins pour les descendants nobles de

⁵¹ Geneviève Postolec, *op.cit.*, p.99. Le proportion retrouvée par Geneviève Postolec est de 19,9% mais elle ne peut se comparer à nos résultats puisqu'elle est amoindrie par le fait que Geneviève Postolec ait inclus les mariages endogames dans son étude. En éliminant les mariages endogames comme nous l'avons fait, la proportion de mariages célébrés dans une paroisse autre serait donc encore plus élevée.

⁵² ANQM, M. not., J.-B. Adhémar dit Saint-Martin, 4 juillet 1742 : contrat de mariage entre Joseph Boucher de la Broquerie et Marie-Jeanne Cardin

⁵³ "Lorsque les Parties n'ont pas demeuré dans la Paroisse où elles veulent se marier, au moins l'espace de six mois, elles sont obligées de faire publier leurs Bans dans celle d'où elles sont sorties, et de rapporter un

Pierre Boucher. Prenons l'exemple de Lambert Boucher de Grandpré qui épouse Marguerite Vauvрил de Blazon en 1693. Ce cas est particulier puisque les deux futurs époux habitent la ville de Trois-Rivières, mais se transportent jusqu'à Québec pour s'épouser.⁵⁴ Cette alliance semble satisfaire aux normes : les futurs époux sont âgés respectivement de 37 et 21 ans, la demoiselle (sans être noble) est issue d'une famille bien en vue de l'élite coloniale et aucun enfant naît dans les neuf mois suivant le mariage. Pourquoi alors effectuer un si long voyage pour se marier? Nous croyons qu'il s'agit dans ce cas précis du désir de faire connaître (et reconnaître?) cette union par la haute société coloniale qui habite majoritairement la ville de Québec au XVII^e siècle.⁵⁵ Le mariage réunit effectivement les plus grands personnages de la colonie canadienne de cette époque : Louis de Buade, comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant-général de la colonie, Jean Bochart, sieur de Champigny, intendant et conseiller du Roy, Claude de Ramezay, gouverneur des Trois-Rivières, Philippe de Rigaud, sieur de Vaudreuil, commandant des troupes du Roy en Nouvelle-France, Pierre Lemoyne, sieur d'Iberville, capitaine sur les vaisseaux du Roy, Michel Leneuf, sieur de Lavalrière, capitaine d'une compagnie des troupes du Roy, et plusieurs autres en plus de la famille immédiate des futurs époux.⁵⁶ Le même scénario semble se répéter lors des mariages des autres nobles ayant préféré célébrer leur mariage dans une paroisse autre que la leur ou celle de leur conjoint.

Certificat signé de leur Curé." Voir *Rituel du diocèse de Québec publié par l'ordre de Monseigneur l'évêque de Québec*, Paris, Simon Langlois, 1703, p.340. Cité dans Yves Landry, *op.cit.*, p.139.

⁵⁴ Comme il s'agit d'un mariage endogame, il n'est pas inclus dans notre échantillon mais cette particularité renforce justement la valeur de notre exemple.

⁵⁵ Voir Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.112, note 41.

⁵⁶ ANQM, M. not., L. Chambalon, 12 août 1693 : contrat de mariage entre Lambert Boucher de Grandpré et Marguerite Vauvрил de Blazon.

Quant aux roturiers ayant fait le même choix, il nous est difficile d'émettre une hypothèse quant à leurs motivations. Aucun personnage important de la colonie n'assiste à leur union, mais celle-ci semble bien acceptée par les familles respectives, car plusieurs parents sont présents lors de la signature du contrat de mariage. Seulement une de ces unions est célébrée en milieu urbain et la majorité ont lieu dans une paroisse qui n'est pas très éloignée de celle de l'un des conjoints. Il est possible, comme l'ont déjà remarqué Jacques Mathieu et son équipe, que deux conjoints unis dans une paroisse qui n'est pas la leur, l'aient été par obligation (maladie ou absence de leur curé, par exemple).⁵⁷ Dans ces cas précis, nous supposons alors que le mariage ait lieu dans une paroisse rapprochée, comme celles mentionnées ci-dessus, mais aucune recherche quant à la présence ou non d'un curé dans la paroisse des époux au moment du mariage n'a été effectuée.

L'analyse de l'endogamie géographique des descendants de Pierre Boucher nous poussent donc à croire que ceux-ci sont plus exogames que l'ensemble de la population canadienne de la même époque. Si le sexe de nos individus semble avoir peu d'influence sur leur exogamie géographique, leur statut social et leur lieu de résidence y jouent définitivement un rôle plus grand. Ainsi, les descendants masculins et féminins de Pierre Boucher adoptent un comportement semblable, mais ceux d'origine noble et ceux résidant dans le district de Trois-Rivières sont davantage portés à l'exogamie géographique que leurs cousins.

⁵⁷ Jacques Mathieu, *loc.cit.*, p.6.

4. L'ENDOGAMIE SOCIOPROFESSIONNELLE

L'endogamie socioprofessionnelle est la quatrième voie préconisée afin de mieux connaître les comportements matrimoniaux des descendants de Pierre Boucher. Voyons d'abord comment se présente notre corpus au niveau socioprofessionnel. Les 272 mariages recensés se partagent entre 148 descendants féminins et 124 descendants masculins. Nous avons retrouvé 75 époux (descendants de Pierre Boucher) ayant une profession déclarée au mariage (représentant 60,5% de ces derniers) et 116 gendres (représentant 78,4% de ceux-ci). Ces résultats peuvent paraître faibles mais il faut savoir, outre les problèmes méthodologiques évoqués au chapitre I, que ce sont les statuts socioprofessionnels au mariage. Or, certains individus n'ont pas encore de profession réellement établie au mariage, étant encore trop jeunes ou, plus probablement, en attente de la seigneurie familiale ou d'un poste d'officier dans la compagnie militaire d'un oncle ou d'un cousin. De toute évidence, c'est le cas de Pierre Boucher de Boucherville, fils de Pierre Boucher, qui ne déclare aucune profession à son mariage mais qui assume sans doute en partie l'administration de la seigneurie familiale de Boucherville, sachant qu'il recevra, en tant qu'aîné, la moitié de celle-ci à la mort de son père.⁵⁸ Afin de déceler si nous sommes en présence d'une endogamie de type socioprofessionnel entre les futurs époux (autant les descendants de Pierre Boucher que les conjoints des descendantes) et leur beau-père, nous utilisons les mêmes huit regroupements socioprofessionnels du premier chapitre : officier militaire, fonctionnaire, commerce, profession libérale, seigneur, artisan, cultivateur et autres.

Tableau XVI

Analyse croisée des statuts socioprofessionnels
des époux et de leur beau-père au mariage

Groupes socioprofessionnels des époux ⁵⁹	Groupes socioprofessionnels des beaux-pères									Total	
	Officier militaire	Fonctionnaire	Commerce	Profession libérale	Seigneur	Artisan	Cultivateurs	Autres	Inconnu	Nb.	%
Officier militaire	36	5	12	1	15	1	-	-	3	73	26,8
Fonctionnaire	1	-	4	-	3	-	-	-	-	8	2,9
Commerce	15	3	12	5	8	1	1	-	3	48	17,6
Profession libérale	6	1	2	1	4	-	-	-	1	15	5,5
Seigneur	2	1	1	1	-	1	1	-	2	9	3,3
Artisan	-	-	2	-	-	-	1	-	-	3	1,1
Cultivateurs	-	1	-	-	-	1	30	-	2	34	12,5
Inconnu	9	4	16	4	11	3	5	1	29	82	30,1
Total	Nb.	69	15	49	12	41	7	38	1	40	272
	%	25,4	5,5	18,0	4,4	15,1	2,6	14,0	0,4	14,7	100

Notons premièrement que les officiers militaires préfèrent des gendres militaires dans une proportion de 52,2% (36 cas sur 69) ou des individus impliqués dans le commerce dans une proportion de 21,7% (15 cas sur 69). La situation se répète pour les commerçants dont les filles épousent des officiers militaires à 24,5% (12 cas sur 49) et des commerçants dans la même proportion. Ces observations recourent celles de Lorraine Gadoury quant aux nombreuses alliances entre les familles nobles et marchandes sous le régime français (la majorité des hommes nobles de la colonie se dirigeant vers la carrière militaire tel que vu au premier chapitre).⁶⁰

⁵⁸ Selon la Coutume de Paris, l'aîné reçoit la moitié des biens nobles de la famille. Voir Yves Zoltvany, *loc.cit.*, pp.378-379. Pour la gestion et les partages de la seigneurie de Boucherville voir Martin Bouchard, *op.cit.*, pp.52-72.

⁵⁹ Descendants masculins de Pierre Boucher et conjoints des descendantes confondus.

⁶⁰ Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, pp.107-109.

Les seigneurs, quant à eux, offrent leurs filles principalement à des officiers militaires (15 cas sur 41, soit 36,6%) mais il faut savoir que plusieurs hommes ayant œuvré dans l'armée une grande partie de leur vie se déclarent seigneur au moment du mariage de leurs enfants. Pierre Boucher de Boucherville, par exemple, a été officier militaire pendant plus de vingt ans mais est seigneur depuis près de quinze ans au mariage de ses enfants et se déclare comme tel sur les contrats de mariage. C'est ce qui explique que le nombre de seigneurs soit beaucoup plus élevé chez les beaux-pères que chez les époux (respectivement 15,1% et 3,3%), alors que les proportions sont à peu près semblables pour les autres groupes socioprofessionnels (hormis le groupe des inconnus dont le taux élevé chez les époux a été justifié précédemment). En ne tenant pas compte du changement de statut socioprofessionnel des pères, il est probable que l'endogamie entre officiers militaires serait plus forte.

Enfin, une forte endogamie se retrouve chez les cultivateurs (issus, devons-nous le rappeler, uniquement de la descendance de Jeanne-Louise Boucher de Montbrun et d'Augustin Roy-Desjardins dit Lauzier)⁶¹ alors que 88,2% de ceux-ci vont chercher leur épouse dans une famille de cultivateurs. Outre cette exception, les descendants de Pierre Boucher ne font pas preuve d'une forte endogamie socioprofessionnelle. En fait, notre tableau se partagerait plutôt entre les notables (officier militaire, fonctionnaire, commerce, profession libérale, seigneur) et les masses populaires (artisan et cultivateur) : les filles de notables épousent des fils de notables et celles des artisans et des cultivateurs épousent des fils d'artisans ou de cultivateurs. Nous croyons donc que l'endogamie sociale revêt une plus grande importance pour les individus de l'élite coloniale que

⁶¹ Fiche de famille d'Augustin Roy-Desjardins dit Lauzier et Jeanne-Louise Boucher de Montbrun, no.d'union 15999, source PRDH.

l'endogamie socioprofessionnelle comme telle, en gardant à l'esprit que ces deux aspects sont inévitablement liés, les nobles privilégiant certaines professions au détriment d'autres (voir tableau IV).

5. L'ENDOGAMIE ETHNIQUE

Cette dernière partie d'un chapitre portant sur l'endogamie des alliances matrimoniales des descendants de Pierre Boucher s'intéresse à l'ouverture de ces derniers face à "l'étranger". Conjoint "étranger" quant à son pays d'origine d'une part et à sa religion d'autre part.

a) Les immigrants

Il convient avant d'entamer toute étude sur l'importance des immigrants dans le bassin matrimonial des descendants de Pierre Boucher de définir ce que nous entendons par immigrant. Nous considérons comme immigrant une personne qui est née à l'extérieur de la colonie canadienne et ce, même si cette personne habite la vallée du Saint-Laurent depuis de nombreuses années ou qu'elle y ait contracté un précédent mariage. Comme nous l'avons déjà mentionné dans la section traitant de l'endogamie géographique, Lorraine Gadoury a déjà relevé le nombre important de jeunes filles nobles canadiennes épousant des officiers militaires français sous le régime français⁶² et il semblerait, sans qu'aucune étude statistique n'ait cependant été entreprise à ce sujet, que le changement de régime ait favorisé plusieurs alliances matrimoniales entre la nouvelle élite britannique et celle déjà en place, cette dernière comprenant "*que les jeunes*

⁶² Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, pp.101-102.

*Canadiens de la noblesse et de la bourgeoisie n'avaient qu'un avenir précaire à offrir à leurs épouses*⁶³ selon les dires de Michel Brunet.

Tableau XVII

Origine des conjoints des descendants de Pierre Boucher

Origine des conjoints	Mariage avant 1761		Mariage après 1760		Total	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Canada	73	78,5	161	89,9	234	86,0
France	17	18,3	5	2,8	22	8,1
Grande-Bretagne	1	1,1	5	2,8	6	2,2
Autres	2	2,2	3	1,7	5	1,8
Inconnu	-	-	5	2,8	5	1,8
Total	93	100	179	100	272	100

Ce tableau nous permet d'abord de noter que l'ouverture des descendants de Pierre Boucher aux immigrants n'est pas aussi grande que le laissent supposer les études citées précédemment, puisque seulement 12,5% des membres de cette famille ont épousé un individu né à l'extérieur de la colonie canadienne. De plus, cette ouverture semble diminuer avec le temps, car si 78,5% des descendants de Pierre Boucher épousent des Canadiens sous le régime français, cette proportion grimpe à 89,9% sous le régime anglais. Cette ouverture envers les immigrants se retrouve d'ailleurs davantage chez les nobles puisque sur les 34 immigrants ayant épousé un descendant de Pierre Boucher, vingt-cinq ont épousé un ou une noble. Dans son étude sur la noblesse de la Nouvelle-France, Lorraine Gadoury a pu remarquer que de nombreux nobles, mais surtout de nombreuses nobles, se sont mariés avec des individus provenant de l'extérieur de la

⁶³ Michel Brunet, *La présence anglaise et les Canadiens*, Montréal, Beauchemin, 1964, pp.94-95. L'importance des mariages entre les jeunes filles canadiennes et les Britanniques est aussi évoquée dans Marcel Trudel, *L'Église canadienne sous le Régime militaire, 1759-1764*, volume I, Montréal, Les études de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, 1956, pp.152-168, dans Serge Gagnon, *op.cit.*, pp.215-216 et dans Lorraine Gadoury, *La famille dans son intimité...*, pp.77-80.

colonie (6,1% pour les premiers et 37,8% pour les secondes).⁶⁴ Chez les descendants nobles de Pierre Boucher mariés avant le changement de régime, ces proportions sont légèrement plus faibles (2,9% pour les hommes et 35,4% pour les femmes) mais l'écart entre les sexes est semblable avec une différence de 32,5%. Lorraine Gadoury explique cette différence par l'arrivée de nombreux officiers militaires français en terre canadienne durant cette période.⁶⁵ Nous ne possédons pas de données semblables pour le régime anglais, mais chez les descendants de Pierre Boucher, la situation est très différente à compter de 1760 alors que seulement 18,4% des descendantes nobles de Pierre Boucher épousent un immigrant et que 7,7% des descendants masculins nobles font de même, l'écart entre les sexes n'étant plus que de 10,7%. Les Canadiens, du moins ceux descendants de Pierre Boucher, s'ouvrent davantage aux immigrants durant la seconde période de notre étude alors que les Canadiennes s'ouvrent beaucoup moins durant cette période que la précédente, contrairement aux hypothèses émises par les Brunet, Trudel et autres.

Il convient maintenant de s'attarder à l'origine de ces immigrants. La majorité de ceux-ci proviennent de France. Cette assertion en soi n'a rien d'étonnant, le Canada étant une colonie française jusqu'en 1760. Ce qui l'est davantage, c'est que les conjoints d'origine française soient aussi nombreux que ceux d'origine britannique durant la seconde période de notre étude (cinq cas pour chacun) alors que la colonie est sous l'autorité de la Grande-Bretagne. Parmi ces immigrants français ayant épousé une descendante de Pierre Boucher sous le régime anglais, nous savons que Jean-Louis Frémont, époux de Catherine-Reine Boucher, était en terre canadienne avant le

⁶⁴ Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.101.

⁶⁵ *Ibid*, p.101.

changement de régime, et que Louis-René Chaussegros de Léry, époux de Charlotte Boucher de Bonnaccueille, a immigré au Canada seulement en 1770 mais que sa famille y était déjà établie.⁶⁶ Quant aux trois autres, Mathurin Bouvet, Guillaume Monforton et Jean de Vienne, il nous est impossible de connaître leur date d'arrivée dans la colonie canadienne puisque leur signature à des actes religieux ou notariés n'est relevée que sous le régime anglais mais il est fort probable qu'ils soient arrivés dans la colonie avant 1760.⁶⁷

Les mariages avec les immigrants français sont bien acceptés par les descendants de Pierre Boucher parce qu'ils sont nombreux (22 cas) mais aussi parce qu'aucun ne semble avoir été la source de désapprobation de la part des parents, ces mariages ayant toujours été célébrés avec faste. Il en va cependant autrement des mariages avec des immigrants britanniques. D'une part, ces mariages sont peu nombreux, seulement six ayant été répertoriés.⁶⁸ D'autre part, ils ne semblent pas susciter un grand enthousiasme dans la famille de nos individus. Le premier recensé unit, en 1701, Marie-Renée Gaultier de Varennes, une veuve, à Timothy Sullivan (Sylvain), un Irlandais catholique ayant fui la Nouvelle-Angleterre. La cérémonie est célébrée à Neuville alors que les futurs époux

⁶⁶ Voir fiche de famille de Jean-Louis Frémont et Catherine-Reine Boucher de Bonnaccueille, no.d'union 41498, source PRDH et Roch Legault, "Louis-René Chaussegros de Léry" dans George W. Brown (dir.), *op.cit.*, vol.IV, p.146.

⁶⁷ Datée respectivement en 1771, 1765 et 1770. Voir fiche de famille de Mathurin Bouvet et Marie-Joséphé Soumande de Lorme, no.d'union 41304, source PRDH; fiche de famille de Guillaume Monforton et Marie-Louise Soumande de Lorme, no.d'union 51611, source PRDH; fiche de famille de Jean de Vienne et Marie-Charlotte Martel de Brouague de la Chesnaye, no.d'union 51691, source PRDH.

⁶⁸ Parmi ceux-ci, nous retrouvons trois Anglais, deux Écossais et un Irlandais. Il faut toutefois mentionner que nous n'avons pu identifier l'origine d'un immigrant ainsi que de quatre individus portant un patronyme à consonance anglophone (sans savoir s'ils étaient immigrants ou non, nous les avons classés dans "inconnu"), ce qui pourrait augmenter le nombre d'immigrants d'origine britannique. De plus, parmi ces quelques mariages unissant un descendant de Pierre Boucher à un individu d'origine britannique, trois ont été recensés dans la même famille, les Paumereau, une famille roturière : Catherine-Élizabeth Paumereau épouse John Bruyères en 1764, Reine-Françoise Paumereau épouse John Gouph en 1770 et Reine Paumereau épouse William Cowen en 1784. Voir Gérard Malchelosse, "La famille Pommereau et ses alliances", *Cahiers des Dix*, #29 (1964), pp.193-222.

habitent Varennes et elle ne rassemble que la mère de la future épouse et un ami du futur époux.⁶⁹ Un siècle plus tard, les descendants de Pierre Boucher ne semblent pas priser davantage les alliances avec les Britanniques comme en témoigne cet extrait d'une lettre écrite par Catherine Perreault à sa mère, Charlotte-Louise Boucher de Bonnaccueille, dans laquelle elle traite du penchant de sa cousine, Marguerite Lacorne St-Luc, pour John Lennox, un officier britannique :

Lacorne est heureuse comme une reine, malgré cela bien triste; si elle épouse cet officier, monsieur Lennox, qui l'aime sérieusement et elle aussi, elle va mener ma tante au tombeau. Je l'ai trouvée bien triste, ma tante ne veut pas la laisser sortir, crainte qu'elle ne lui parle et qu'elle le voit, mais malgré cela elle est maîtresse, elle a toute la maison dans sa manche et elle reçoit des lettres. C'est bien malheureux de telles inclinations.⁷⁰

Malgré les réprobations de la famille de Marguerite, les deux époux s'unissent à Montréal deux ans plus tard, mais n'ayant mis la main ni sur l'acte notarié ni sur l'acte religieux, nous n'avons pu noter si les membres de la famille de l'épouse étaient présents à la cérémonie.

Enfin, nous avons retrouvé quelques mariages dont le conjoint était immigrant mais ne provenait ni de France ni de Grande-Bretagne. Ces individus sont évidemment peu nombreux (seulement cinq cas). Deux de ces individus se sont mariés au Canada avant 1760. Il s'agit de Joseph Damours des Plaines Chauffour, un noble originaire d'Acadie qui épouse Catherine Boucher de Montbrun en 1735, et de Jean Spagniolini, un

⁶⁹ ANQM, M. not., P. Raimbault, 22 avril 1720 : contrat de mariage entre Timothy Sullivan et Marie-Renée Gaultier de Varennes; Fiche de famille de Timothy Sullivan et Marie-Renée Gaultier de Varennes, no.d'union 13364, source PRDH; Peter N. Moogk "Timothy Sullivan" dans George W. Brown (dir.), *DBC*, vol.III, p.652.

⁷⁰ Catherine Perreault à sa mère, U-9711, 12 juillet 1792, collection Baby. Cité dans Lorraine Gadoury, *La famille dans son intimité...*, p.77.

Italien qui épouse Marie-Françoise Boucher de Niverville en 1745.⁷¹ La venue du premier au Canada est peu surprenante vu la proximité des deux colonies françaises et les nombreux membres de la famille Damours de Chauffour installés dans la vallée du Saint-Laurent.⁷² Celle du deuxième l'est un peu plus et ses causes sont difficiles à identifier puisqu'il n'existe apparemment aucun document signé par Spagniolini avant son premier mariage en 1733.⁷³ Quant à ceux mariés après 1760, nous avons retrouvé un individu originaire de Détroit, un d'Allemagne et un de Transylvanie. L'arrivée du premier, Nicolas d'Ailleboust de Manthet nous étonne peu vu la proximité des colonies et la présence de plusieurs d'Ailleboust dans la colonie canadienne.⁷⁴ Celle du deuxième nous surprend un peu plus, d'autant plus que les raisons ou la date d'arrivée nous sont inconnues.⁷⁵ Enfin, l'arrivée d'un individu de la Transylvanie peut paraître étrange, mais se comprend aisément lorsque l'on sait que le père de Samuel Mackay était un officier militaire d'origine écossaise ayant servi dans l'armée autrichienne et dont le fils, officier dans une troupe britannique, est envoyé en Amérique en 1756.⁷⁶

⁷¹ Fiche de famille de Joseph Damours des Plaines Chauffour et Catherine Boucher de Montbrun, no.d'union 19517, source PRDH; Fiche de famille de Jean Spagniolini et Marie-Françoise Boucher de Niverville, no.d'union 24265, source PRDH.

⁷² Voir B.J. Babin, "La famille D'Amours en Amérique", *MSGCF*, vol.XXX (1979), pp.163-185.

⁷³ Peter N. Moogk suppose qu'il est arrivé avec les troupes françaises puisqu'il a été chirurgien d'une garnison d'une troupe de la Marine au fort Chambly. Peter N. Moogk, "Jean-Fernand Spagniolini" dans George W. Brown (dir.), *DBC*, vol.IV, p.647.

⁷⁴ Fiche de famille de Nicolas d'Ailleboust de Manthet et Renée-Angélique Boucher de la Bruère, no.d'union 55762, source PRDH ; Lorraine Gadoury, *Une famille noble en Nouvelle-France : les d'Ailleboust*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1982, 195 pages.

⁷⁵ Fiche de famille de Georges Stubinger et Marie-Anne Boucher de la Broquerie, no.d'union 63995, source PRDH

⁷⁶ Voir la généalogie de la famille Mackay dans Gérard Malchelosse, *MSGCF*, vol.XV, #2 (1964), pp.105-108.

b) La religion

Il est maintenant fort probable, à la lumière des résultats précédents, que la forte endogamie ethnique perçue chez les descendants de Pierre Boucher au niveau des immigrants se retrouve aussi au niveau de la religion, la colonie canadienne étant peuplée à grande majorité de catholiques.

Tableau XVIII

Religion des conjoints des descendants de Pierre Boucher

Religion des conjoints	Mariage avant 1761		Mariage après 1760		Total	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Catholicisme	92	98,9	168	93,9	260	95,6
Protestantisme	1	1,1	7	3,9	8	2,9
Inconnu	-	-	4	2,2	4	1,5
Total	93	100	179	100	272	100

Peu de surprise : sous le régime français, tous les conjoints des descendants de Pierre Boucher sont catholiques sauf un. En fait, le seul protestant retracé avant 1760 s'est fait baptiser catholique trois jours avant le mariage.⁷⁷ Une telle conversion n'est pas surprenante outre mesure en Nouvelle-France puisque, s'il était possible pour les rares protestants établis dans la colonie d'y vivre sans grandes persécutions, il leur était impossible de s'y marier, l'Église et les autorités coloniales n'admettant ni l'exercice de leur culte ni les mariages mixtes. Comme l'a déjà noté Louise Dechêne : *"Il y a un aspect routinier à ces divers revirements, comme si l'appartenance religieuse était surtout une affaire de lieu et de circonstances."*⁷⁸ Ce mariage avec un protestant converti au catholicisme ne semble poser aucun problème aux membres de famille Boucher qui

⁷⁷ Fiche de famille de François LeMercier et Marie-François Boucher de la Bruère, no.d'union 32247, source PRDH. Voir aussi Jean Pariseau, "François LeMercier" dans George W. Brown (dir.), *DBC*, vol.IV, p.495.

⁷⁸ Louise Dechêne, *op.cit.*, p.475.

assistent nombreux à la cérémonie. Cette réticence ne se ressent pas davantage parmi les représentants de l'autorité coloniale, puisque plusieurs sont présents à la cérémonie, notamment l'intendant de la colonie, François Bigot.⁷⁹

Les conjoints protestants de notre corpus recensés après le changement de régime n'ont pas ressenti le besoin d'une telle conversion dans une colonie dont la mère patrie est désormais protestante. Comme il est interdit pour les curés catholiques de bénir un mariage mixte, les couples dont le conjoint protestant refuse la conversion n'ont d'autres choix que de se présenter devant un ministre protestant.⁸⁰ Les six unions mixtes recensées ont effectivement été bénies par un ministre protestant.⁸¹ Ces mariages entraînent alors la privation des sacrements pour le conjoint catholique, ainsi que pour les témoins de même religion et ce, pour une durée s'étalant de quelques semaines à un an.⁸² Comme nous n'avons mis la main que sur très peu de contrats de mariage unissant un descendant de Pierre Boucher à un conjoint protestant, il nous est difficile de connaître la réaction de la famille Boucher à cet égard. En fait, un seul a été retrouvé, il s'agit du mariage de Marguerite Fafard Laframboise, arrière-petite-fille de Pierre Boucher, et de Guillaume Grant, un Écossais protestant. Ce mariage réunit plusieurs membres de la famille Fafard Laframboise et de la famille Boucher et la cérémonie religieuse,

⁷⁹ Il faut toutefois ajouter que le douaire de 20 000[#] consenti à la future épouse ainsi que les apports du futur époux estimés à 180 000[#] ont certainement aidé la famille de Marie-Françoise à accepter son union avec un converti. ANQM, M. not., C. Barolet, 14 novembre 1757 : contrat de mariage entre François LeMercier et Marie-Françoise Boucher de la Bruère.

⁸⁰ Rome permet, à partir du XIX^e siècle, à l'épiscopat canadien de distribuer des dispenses de disparité de culte mais celles-ci seront accordées avec parcimonie par les évêques de la colonie, ces derniers tentant plutôt de convaincre le conjoint protestant de se convertir. Voir Serge Gagnon, *op.cit.*, p.131.

⁸¹ Le mariage unissant Samuel Mackay à Louise-Marguerite Herbin de Bricour aurait d'abord été célébré secrètement devant un curé catholique, Amable-Simon Raizenne, en 1761 mais comme les confrères militaires de Mackay auraient contesté la validité de cette union, le général Gage, commandant et gouverneur de Montréal à cette époque, aurait ordonné la célébration du mariage devant l'aumônier des troupes britanniques, le Révérend John O'Gilvie, le 7 août 1763. Voir Gérard Malchelosse, "Généalogie de la famille Mackay", *MSGCF*, vol.XV, #2 (1964), p.108.

⁸² Serge Gagnon, *op.cit.*, p.135.

protestante il va sans dire, est célébrée immédiatement après la signature du contrat dans la maison même de Jean-Baptiste Fafard Laframboise, père de la future épouse.⁸³ Cette union entre une descendante catholique de Pierre Boucher et un protestant aurait donc été bien accueillie par la famille de la future épouse. Pourtant, le nombre restreint de mariages mixtes (3,9% des mariages célébrés après 1760)⁸⁴ ainsi que la lettre de Catherine Perreault à sa mère, citée dans la section précédente de ce chapitre, désapprouvant l'inclination de sa cousine, Marguerite Lacorne St-Luc, pour John Lennox, un Britannique protestant, nous pousserait à croire que les descendants de Pierre Boucher sont peu enclins à ce genre d'union.

*
* *

⁸³ "Je soussigné Recteur de la Paroisse de la Ville des Trois-Rivières, ai marié Guillaume Grant et Marguerite Laframboise dans la maison du Père de la dite Épouse et ce en présence de plusieurs témoins Selon les Règles et le rite de l'Église Anglicane." L'acte de mariage est annexé au contrat de mariage. Voir ANQM, M. not., J.-B. Badeau, 27 février 1787 : contrat de mariage entre Guillaume Grant et Marguerite Fafard Laframboise.

⁸⁴ Nous n'avons pu identifier la religion de quatre conjoints des descendants de Pierre Boucher dont le patronyme est anglophone. Cependant, même en les ajoutant au nombre de protestants retrouvés, la proportion de conjoints protestants pour les mariages célébrés après 1760 demeure toujours faible à 6,1%.

Ce deuxième chapitre consacré à l'étude du caractère endogamique des alliances matrimoniales contractées par les descendants de Pierre Boucher nous a permis de constater que ceux-ci adoptent un comportement qui s'apparente à celui des élites de la même époque, autant celles de France que de Nouvelle-France. Ainsi, le statut d'anobli de la famille ne semble pas jouer en défaveur de celle-ci car les unions de la première génération sont particulièrement réussies au niveau de l'endogamie sociale et ce, même si l'anoblissement est récent.

De plus, les agrégés dont le statut social nous apparaissait de prime abord ambigu se comportent d'une façon similaire aux nobles de la colonie canadienne. Ils semblent bien être acceptés comme tel et, si nous les considérons de même, les nobles issus de la descendance de Pierre Boucher pratiquent une endogamie sociale forte qui se compare à celle de la noblesse provinciale française de la même époque. L'importance accordée à l'endogamie sociale justifie sans doute la faiblesse apparente de l'endogamie socioprofessionnelle relevée, la seconde étant sans doute tributaire de la première. Toutefois, nous observons tout au long du XVIII^e siècle, une ouverture plus grande à la roture, ouverture qui s'apparente encore une fois à celle notée chez la noblesse française de la même époque.

Cette ouverture à la roture suit un mouvement contraire à celui perçu quant à l'accueil d'immigrants dans le bassin matrimonial des descendants de Pierre Boucher et ce, malgré ce que laissaient supposer plusieurs études sur le sujet. Les individus de notre corpus privilégient dans une très forte majorité un conjoint né dans la colonie et pratiquant la religion catholique. Ceux-ci pratiquent aussi une forte endogamie familiale qui se caractérise non pas par une proportion élevée de mariages remarquables telle

qu'observée chez les masses populaires, mais plutôt par de nombreux mariages consanguins. La préservation des patrimoines fonciers semble être la motivation première des nombreux mariages consanguins retrouvés dans cette famille propriétaire de plusieurs seigneuries. Enfin, l'absence de conjoint satisfaisant à des attentes qui sont d'autant plus grandes que la place dans l'échelle sociale est élevée semble motiver la forte exogamie géographique des descendants de Pierre Boucher, puisque celle-ci a été particulièrement relevée chez les descendants nobles et chez ceux résidant dans le district de Trois-Rivières, région où la noblesse est moins présente.

Ainsi, une forte endogamie sociale et familiale conjuguée à une grande exogamie géographique sont les principales caractéristiques endogamiques des alliances matrimoniales des descendants de Pierre Boucher. Celles-ci confirment leur appartenance à l'élite coloniale du XVIII^e siècle et leur similitude avec les élites françaises de la même époque.

CHAPITRE III

Le statut socio-économique des descendants de Pierre Boucher

De toutes les études recensées portant, en partie ou en totalité, sur la noblesse canadienne, aucune n'aborde le statut socio-économique du groupe nobiliaire. Quelques impressions ou hypothèses sont émises ici et là. Sans véritables analyses, les historiens dressent généralement un sombre tableau de la situation socio-économique de la noblesse canadienne. Au début du siècle, Benjamin Sulte prétend que "*la noblesse, sans privilèges, sans fortune avait à peine du pain*"¹. Plus récemment, Louise Dechêne la qualifie "*au seuil de l'extrême indigence*"². Qu'en est-il? C'est à cette question que nous nous attaquons dans le cadre de ce troisième chapitre.

Nous dressons le portrait du statut socio-économique des descendants de Pierre Boucher en deux étapes. Dans un premier temps, nous nous penchons sur les clauses matrimoniales conclues lors de la signature des contrats de mariage. L'accent sera plus particulièrement mis sur l'étude des douaires et des préciputs, bons indicateurs des aspirations socio-économiques du ménage en voie de formation. Dans un deuxième temps, nous tentons d'établir les niveaux de vie et de fortune des individus de notre corpus en suivant la ligne déjà tracée par de nombreuses études.³

¹ Benjamin Sulte, *loc.cit.*, p.134.

² Louise Dechêne, *op.cit.*, p.386.

³ Nous pensons notamment aux grilles d'analyse établies par Micheline Baulant en France et Christian Dessureault et John A. Dickinson au Québec. Voir, entre autres, Micheline Baulant, "L'appréciation du niveau de vie. Un problème, une solution", *Histoire et mesure*, vol.IV, #3-4 (1989), pp.267-302; Christian Dessureault et John A. Dickinson, "Niveau de vie et reproduction sociale dans la plaine de Montréal, 1740-1804" dans Rolande Bonnain, Gérard Bouchard et Joseph Goy (dir.), *Transmettre hériter, succéder. La reproduction familiale en milieu rural, France-Québec, XVIII-XX^e siècles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1992, pp.153-167; Christian Dessureault, "Niveau de vie dans le Richelieu-Yamaska, 1800-1840. Étude préliminaire pour une comparaison France-Québec", pp.185-199 et John A. Dickinson, "Niveaux de vie des paysans normands et québécois au XVIII^e siècle", pp.213-225, dans G. Bouchard et J. Goy,

1. LES CLAUSES MATRIMONIALES

L'étude des clauses matrimoniales est rendue possible grâce à la lecture attentive d'un acte notarié que vous aurez deviné : le contrat de mariage. Une première partie de cette section analyse la représentativité de cette source. Nous enchaînons par la suite en nous penchant plus directement sur les clauses matrimoniales : régime matrimonial, accords testamentaires (le douaire et le préciput) et apports des époux au mariage. Ces différents aspects financiers des alliances matrimoniales des descendants de Pierre Boucher nous permettent ainsi de dresser une première ébauche de leur statut socio-économique.

a) Représentativité de la source : le contrat de mariage

Les descendants de Pierre Boucher ont contracté, tel que précisé dans les chapitres précédents, 272 unions (en excluant bien évidemment les unions doubles).⁴ De ces 272 unions, nous avons retracé l'existence d'un contrat de mariage pour 214 d'entre elles grâce à la consultation de la banque de données *Parchemin* dont les informations, notamment pour le XIX^e siècle, ont pu être complétées par d'autres instruments de recherche, tels les répertoires de minutes notariales. C'est donc près de 79% de nos couples qui sont passés par le cabinet notarial sur leur chemin vers l'autel. Cette proportion semble se situer dans la norme puisque si Louis Lavallée, lors de son étude sur la seigneurie de La Prairie, a retrouvé l'acte notarié de 90,9% des unions répertoriées, Geneviève Postolec quant à elle a mis la main sur le contrat de mariage d'environ 70% des unions identifiées dans la

Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation (XVII^e-XX^e siècles), Chicoutimi/Paris, Centre interuniversitaire SOREP/Écoles des Hautes Études en sciences sociales, 1990, pp.185-199.

⁴ Voir chapitre I du présent mémoire.

paroisse de Neuville.⁵ Elle estime d'ailleurs que le résultat de Louis Lavallée est plutôt exceptionnel et peut s'expliquer par la proximité de Montréal ainsi que par la présence continue de notaires à demeure dans la seigneurie de La Prairie pendant la période étudiée.⁶ Selon nous, nous pouvons ajouter à ces raisons le fait que l'étude de Louis Lavallée se limite à la période de la Nouvelle-France. En effet, il semblerait que l'après-conquête et surtout la première moitié du XIX^e siècle aient vu la pratique du recours au contrat de mariage diminuer en popularité, du moins en milieu urbain selon les observations de Bettina Bradbury et son équipe.⁷ La diminution constante avec le temps de la proportion de couples optant pour la signature d'un contrat de mariage avant leur union se remarque d'ailleurs chez les descendants de Pierre Boucher tout au long de la période étudiée.

Tableau XIX

Fréquence du recours à un contrat de mariage

Années du mariage	Nb.total d'unions	Nb.de contrats retrouvés	Pourcentage
1661-1710	14	14	100%
1711-1760	77	73	94,8%
1761-1810	150	115	76,7%
1811-1863	31	12	38,7%
Total	272	214	78,7%

Parce que la banque de données *Parchemin*, largement utilisée dans le cadre de ce travail pour retracer les contrats de mariage, n'est encore disponible que pour les débuts de la colonie jusqu'en 1800,⁸ pousser la recherche au-delà de ces bornes chronologiques

⁵ Louis Lavallée, *La Prairie en Nouvelle-France...*, p.143 et Geneviève Postolec, *op.cit.*, p.76.

⁶ Geneviève Postolec, *op.cit.*, p.77.

⁷ Bettina Bradbury *et al.*, "Property and Marriage : The Law and the Practice in Early Nineteenth-Century Montreal", *Histoire sociale/Social History*, vol.26, #51 (1993), p.15.

⁸ La consultation de cette banque de données, qui n'est disponible au public que pour les débuts de la colonie jusqu'en 1775, nous a été rendue possible grâce à l'aimabilité du personnel d'Archiv-Histo et notamment de M. Normand Robert.

s'avère un travail fastidieux. Il est alors possible que certains contrats de mariage nous aient effectivement échappé. Cependant, le pourcentage de contrats de mariage n'ayant pas été retrouvés est sûrement faible puisque d'autres chercheurs ont observé cette chute du recours au contrat de mariage, du moins en milieu urbain.⁹

Nous avons ainsi retracé 214 contrats de mariage. Toutefois, de ce nombre, vingt-trois n'ont pu être utilisés à cause de l'état du document, de sa localisation ou tout simplement parce qu'il manquait au greffe du notaire. C'est donc 191 contrats de mariage, représentant 70,2% de nos unions totales, qui ont été utilisés dans le cadre de notre étude.

b) Le régime matrimonial

La Coutume de Paris, droit civil français obligatoire au Canada depuis 1664,¹⁰ stipule la communauté de biens comme régime matrimonial. Toutefois, une mention au contrat de mariage permet aux époux d'opter pour un régime matrimonial en séparation de biens plutôt qu'en communauté de biens. Dans cette section, nous déterminons dans quelle mesure les descendants de Pierre Boucher se sont prévalus de cette option.

Suite au dépouillement des contrats de mariage des descendants de Pierre Boucher, nous avons constaté que la majorité des époux "*seront uns et communs en tous biens meubles et conquets immeubles*", c'est-à-dire unis en communauté de biens. En fait, 95,3% de nos couples désirent vivre selon le régime matrimonial prévu par la

⁹ Tel le groupe de Bettina Bradbury qui a noté qu'à Montréal 23% des unions catholiques conclues entre 1823 et 1826 sont précédés d'une signature de contrat alors que ce pourcentage ne se situe plus qu'à 12% entre 1842 et 1845. Ces résultats, exclusifs à la région montréalaise, sont d'ailleurs beaucoup plus faibles que les nôtres qui s'établissent tout de même à 38,7% pour la période 1811-1863. Bettina Bradbury *et al.*, *loc.cit.*, p15.

Coutume de Paris. Quant aux autres, soit qu'ils ne l'ont pas mentionné (deux cas sur neuf),¹¹ soit qu'ils préférèrent la séparation de biens (sept cas sur neuf). De ces sept unions optant pour la séparation de biens, une seule a été contractée sous le régime français. Il s'agit du mariage de Jean Boucher de Montbrun, fils de Pierre Boucher, qui épouse en secondes noces Françoise-Michelle Godefroy de Saint-Paul en 1729.¹² Les six autres ont bel et bien été contractées après 1760 mais n'impliquent pas nécessairement un Britannique. En fait, une seule de ces unions constitue une alliance avec un Britannique, il s'agit du mariage de Marguerite Fafard avec l'Écossais Guillaume Grant.¹³ Il semblerait donc que les quelques individus d'origine britannique ayant contracté une alliance matrimoniale avec des descendants de Pierre Boucher (voir tableau XVII) aient préféré la coutume française à l'anglaise.¹⁴ La ou les raisons justifiant la décision d'opter pour la séparation de biens lors de la signature du contrat de mariage sont difficiles sinon impossibles à déterminer puisque aucun document n'est susceptible de nous livrer l'essence des discussions précédant la signature du contrat. Nous en sommes ainsi réduite aux simples hypothèses. Tout comme Bettina Bradbury, nous croyons que les traditions familiales ainsi que le contexte socio-économique des familles concernées jouaient un

¹⁰ Louis Lavallée, " Les archives notariales et l'histoire sociale de la Nouvelle-France", *RHAF*, vol.28, #3 (1975), p.388.

¹¹ Ces deux unions seront donc régies selon la communauté de biens comme le prévoit la Coutume de Paris en cas omission par les notaires. Claude de Ferrière, *La Science parfaite des Notaires ou le parfait notaire*, Paris, Babuty, 1771, p.256.

¹² ANQM, M. not., P. Petit dit Gobin, 10 novembre 1729 : contrat de mariage entre Jean Boucher de Montbrun et Françoise-Michelle Godefroy de St-Paul.

¹³ ANQM, M. not, J.-B. Badeau, 27 février 1787 : contrat de mariage entre Guillaume Grant et Marguerite Fafard.

¹⁴ Contrairement à ce qu'avaient remarqué Martine Cardin et Guy Desmarais dans leur analyse des contrats de mariage montréalais au tournant du siècle où sur les neuf cas préférant la séparation de biens, huit impliquaient un anglophone. Martine Cardin et Guy Desmarais, "Les contrats de mariage au Bas-Canada : études préliminaires", *Cahiers d'histoire*, vol.III, #2 (1983), p.50. Il faut ajouter que nous n'avons pas mis la main sur tous les contrats de mariage unissant des descendants de Pierre Boucher à des anglophones mais, parmi ceux que nous avons, celui de Guillaume Grant et Marguerite Fafard est le seul contracté sans communauté de biens.

grand rôle dans la prise de cette décision.¹⁵ C'est ainsi que sur les sept cas relevés, trois concernent la famille Fafard¹⁶ et trois concernent un remariage avec enfants du précédent lit¹⁷.

Des 182 couples optant pour la communauté de biens, 89,6% (163 cas) ont spécifié qu'ils préféraient la séparation des dettes contractées avant le mariage. Les dix-neuf couples qui ne l'ont pas spécifié seront donc tenus responsables des dettes contractées par leur conjoint avant la célébration du mariage, puisque la communauté de biens implique aussi la communauté de dettes sauf si indiqué dans le contrat de mariage.¹⁸ Ce pourcentage est beaucoup plus élevé que celui obtenu par Geneviève Postolec pour les mariages contractés à Neuville entre 1669 et 1782 qui se situe à 57%.¹⁹ Comment expliquer cet écart? Nous pouvons émettre deux hypothèses. Premièrement, sachant lire et écrire, l'élite coloniale est sans doute plus au courant de ses droits et, par le fait même, plus apte que les masses populaires à demander au notaire d'inscrire cette clause protégeant les deux parties. Deuxièmement, la jeunesse de l'élite coloniale étant souvent contrainte à des mariages "arrangés",²⁰ il est probable que deux individus se

¹⁵ Bettina Bradbury *et al.*, *loc.cit.*, p.14-15.

¹⁶ En 1777, Jean-Baptiste Fafard épouse en troisième noces Louise-Charlotte Lambert-Dumont en séparation de biens et ses deux filles, Marguerite et Marie, se marient selon la même clause respectivement en 1787 et 1792. ANQM, M. not, J.-B. Badeau, 27 novembre 1777 : contrat de mariage entre Jean-Baptiste Fafard et Charlotte-Louise Lambert-Dumont ; ANQM, M. not, J.-B. Badeau, 27 février 1787 : contrat de mariage entre Guillaume Grant et Marguerite Fafard ; ANQM, M. not, A.-I. Badeau, 1^{er} janvier 1792 : contrat de mariage entre Pierre Cressé et Marie Fafard. Malheureusement, nous n'avons pas retrouvé le contrat de mariage de sa troisième fille, Josephe, qui épouse Benjamin Joubert le 20 février 1797, et qui aurait pu étayer cette hypothèse.

¹⁷ ANQTR, M. not, P. Petit dit Gobin, 10 novembre 1729 : contrat de mariage entre Jean Boucher de Montbrun et Françoise-Michelle Godefroy de St-Paul ; ANQM, M. not, P. Mézières, 9 août 1768 : contrat de mariage entre Claude-Pierre Pécaudy de Contrecoeur et Marguerite Ingre Puigibault ; ANQM, M. not, J.-B. Badeau, 27 novembre 1777 : contrat de mariage entre Jean-Baptiste Fafard et Charlotte-Louise Lambert-Dumont.

¹⁸ Claude de Ferrière, *op.cit.*, p.319.

¹⁹ Geneviève Postolec, *op.cit.*, p.224.

²⁰ Lorraine Gadoury a déjà démontré cet état de fait (voir Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, pp.92-100) et la forte exogamie géographique relevée chez les descendants de Pierre Boucher au second chapitre confirmerait cette observation.

connaissant à peine prennent davantage de précautions face à leur nouveau conjoint que deux individus habitant la même paroisse et se côtoyant depuis leur tendre enfance.

Ainsi, sans grande surprise, les descendants de Pierre Boucher font des choix semblables à ceux de l'ensemble de la population canadienne quant à leur régime matrimonial. La majorité d'entre eux optent pour la communauté de biens en préférant toutefois, dans une très forte proportion, la séparation des dettes contractées avant mariage.

c) Le douaire et le préciput

Penchons-nous maintenant sur ce qui constitue le cœur de cette analyse des clauses matrimoniales : le douaire et le préciput. Le douaire est un montant d'argent dont pourra jouir l'épouse lors du décès de son mari "*pour la récompenser des soins et des peines qu'elle s'était donnée pour son ménage et pour élever ses enfants.*"²¹ Ce montant peut être précisé au contrat de mariage, il est alors appelé *préfix*. Sinon, il est *coutumier* et consiste en "*l'usufruit de la moitié des héritages que le mari possède au jour de la célébration du mariage, & de ceux qui lui sont échûs en ligne directe depuis la célébration du mariage, & pendant tout le tems qu'il a duré.*"²² Le douaire n'est pas soumis aux créances de la communauté ni aux droits de succession des enfants. Les détails concernant le douaire sont généralement suivis dans le contrat de mariage par ceux concernant le préciput. Le préciput est un second montant d'argent, d'ordinaire

²¹ Yves Zoltvany, *loc.cit.*, p.370.

²² Claude de Ferrière, *op.cit.*, p.278.

inférieur au douaire, qui pourra être réclamé en argent ou en biens meubles par le conjoint survivant lors de la mort du premier conjoint.²³

Les montants du douaire et du préciput inscrits au contrat de mariage devant être établis en tenant compte de la capacité du futur ménage à déboursier ces montants en tout temps, nul ne sachant quand la mort surviendra, leur valeur est un bon indice quant à la fortune de la communauté nouvellement formée. Par ailleurs, comme ces montants sont des estimations de la richesse financière de la communauté lors du décès du premier conjoint, ils nous renseignent moins sur la fortune réelle de celle-ci que sur les aspirations socio-économiques du futur ménage, aspirations sans doute formées par le milieu social dont les futurs époux sont issus. C'est pourquoi, nous ne prétendons pas établir la fortune réelle du ménage en nous basant sur les valeurs des douaires et des préciputs, mais bien comparer les ménages entre eux par l'utilisation de ces clauses matrimoniales, tel que l'a d'ailleurs suggéré Louis Lavallée.²⁴ Des auteurs comme France-Isabelle Langlois et Geneviève Postolec ont déjà exploité la valeur de ces clauses matrimoniales dans le même esprit et chacune estime que, représentant un coût d'insertion dans le nouveau réseau familial, l'utilisation de ces valeurs à titre comparatif est des plus appropriées.²⁵ Par exemple, lorsque Jean-Baptiste Spagniolini, un médecin roturier, épouse Marie-Françoise Boucher de Niverville, petite-fille de Pierre Boucher, le notaire inscrit d'abord un montant de 500[#] comme préciput mais ce montant est aussitôt rayé et, probablement sous les pressions de sa future belle-famille noble que l'on imagine fortes, il est augmenté

²³ *Ibid.*, p.284.

²⁴ Louis Lavallée, "Les archives notariales...", p.394.

²⁵ France Isabelle Langlois, *Familles de charpentiers et de menuisiers à Montréal au XVIII^e siècle : alliances matrimoniales et reproduction sociale*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1996, pp.109-110 et Geneviève Postolec, *op.cit.*, p.232-234.

à 1000[#].²⁶ De par leur valeur, autant financière que symbolique, les montants accordés prennent une grande importance et nous pouvons supposer qu'ils étaient parfois à l'origine de discussions musclées entre les deux parties. Nous pouvons même croire que ces discussions prenaient d'abord naissance entre les membres d'une même famille comme semble le démontrer cette expression tirée du contrat de mariage unissant Pierre Gaultier de la Vérendrye à Marie-Anne Dandonneau Du Sabley : "*Et ce faisant le dit Sieur de la Verendrye, de l'avis des dits Sieurs de Boucherville son oncle et de Varennes son frère aîné, a doué et doué la dite demoiselle...*"²⁷. Pour toutes ces raisons, l'étude du douaire et du préciput nous semble des plus appropriées afin de mieux saisir l'évolution d'une famille noble canadienne comme celle des Boucher.

Sur les 182 couples dont le contrat de mariage stipule la communauté de biens, 157 ont été retenus pour l'étude des douaires, les autres optant pour le douaire coutumier ou préférant une rente viagère à un montant fixe. Nous obtenons pour ces 157 unions, un douaire moyen de 3732[#]. Cette moyenne est élevée si nous la comparons au douaire moyen d'autres groupes sociaux comme les artisans ou les paysans. Par exemple, pour le régime français, Peter N. Moogk estime le douaire moyen des artisans entre 425[#] et 750[#] et celui des paysans à moins de 400[#].²⁸ À cet égard, la descendance de Pierre Boucher se considère comme appartenant à des échelons bien supérieurs de la société canadienne. Pourtant, nous croyons qu'une moyenne nous apprend bien peu de choses compte tenu

²⁶ ANQM, M. not. A. Loiseau, 10 janvier 1745 : contrat de mariage entre Jean-Baptiste Spagniolini et Marie-Françoise Boucher de Niverville.

²⁷ ANQQ, M. not. F. Genaple de Bellefond, 9 novembre 1707 : contrat de mariage entre Pierre Gaultier de la Verendrye et Marie-Anne Dandonneau Dusabley.

²⁸ Peter N. Moogk, "Rank in New-France : Reconstructing a Society from Notarial Documents", *Histoire Sociale-Social History*, vol.8 (1975), p.43.

que notre étude se situe dans la longue durée (1680-1853)²⁹ et que les alliances matrimoniales des descendants de Pierre Boucher ont placé ceux-ci à divers échelons de cette société en fonction de la réussite ou non de ces alliances. La distribution des douaires selon les générations nous révèle certainement davantage d'informations qu'une simple moyenne.

Tableau XX

Distribution des douaires selon les générations

Valeur du douaire	1 ^{ère} génération (1687-1710)	2 ^{ème} génération (1694-1757)	3 ^{ème} génération (1718-1812)	4 ^{ème} génération (1741-1828)	Total (1687-1828)
100 [#]	-	-	-	1	1
150 [#]	-	-	1	1	2
200 [#]	-	-	1	-	1
300 [#]	-	-	3	30	33
400 [#]	-	-	1	1	2
500 [#]	-	1	1	2	4
600 [#]	-	-	4	2	6
1000 [#]	-	-	4	2	6
1200 [#]	-	-	1	-	1
1500 [#]	1	1	2	1	5
2000 [#]	2	4	2	-	8
2400 [#]	-	-	-	3	3
2500 [#]	-	-	1	-	1
3000 [#]	1	7	8	8	24
4000 [#]	3	6	3	2	14
5000 [#]	-	1	1	-	2
6000 [#]	-	3	19	6	28
8000 [#]	-	1	1	1	3
9600 [#]	-	-	-	1	1
10000 [#]	-	-	1	4	5
12000 [#]	-	-	-	3	3
15000 [#]	-	-	1	-	1
20000 [#]	-	-	1	1	2
48000 [#]	-	-	-	1	1
Total	7	24	56	70	157
Moyenne du douaire	2929 [#]	3583 [#]	4058 [#]	3602 [#]	3732 [#]
Médiane du douaire	3000 [#]	3000 [#]	3000 [#]	550 [#]	3000 [#]

²⁹ Dates des plus récent et ancien contrats de mariage retrouvés. Toutefois, plus de 90% des contrats de mariage utilisée ont été signés entre 1700 et 1820.

Notons d'abord l'écart entre le plus faible douaire accordé et le plus élevé : 100[#] pour le premier et 48 000[#] pour le second. Même si ces douaires ont bel et bien été retrouvés à l'intérieur d'une même famille (élargie évidemment), un monde sépare Étienne Marchand, un roturier, de sa petite-cousine, Henriette Boucher de la Broquerie, une noble. Le premier, fils d'un marchand, se déclare maître-menuisier à son mariage en 1828 alors qu'il épouse Charlotte Dansereau, la fille d'un cultivateur.³⁰ Quant à Henriette, son mariage en 1820 avec Charles Taché, un agrégé fils de seigneur, permet à ce dernier de se rapprocher de son "rêve" nobiliaire.³¹ Ce douaire élevé peut être considéré comme le prix à payer pour un individu désireux d'intégrer une famille dont le statut social est plus élevé que le sien.

Au-delà de ces douaires extrêmes, nous constatons que plus de 52,9% des douaires (soit 83 cas) ont une valeur se situant entre 2000[#] et 8000[#], fourchette correspondant aux douaires accordés par l'élite coloniale du régime français selon Peter N. Moogk.³² Une deuxième concentration se retrouve pour les douaires d'une valeur de 300[#] avec 33 cas sur 157. Ce douaire, plutôt faible pour une famille d'origine noble, correspond au douaire moyen accordé par la paysannerie selon Louise Dechêne.³³ En fait, 23 cas sur les 33 relevés concernent la nombreuse descendance de Jeanne-Louise Boucher de Montbrun, petite-fille de Pierre Boucher, qui épouse en 1725 Augustin Roy-Desjardins dit Lauzier, un fils de charpentier.³⁴ Le couple s'installe dans la région du Kamouraska et leurs enfants ainsi que leurs petits-enfants seront effectivement

³⁰ ANQM, M. not, P.-G. Vallée, 27 avril 1828 : contrat de mariage entre Étienne Marchand et Charlotte Dansereau.

³¹ ANQM, M. not, F. Dumoulin, 1^{er} février 1820 : contrat de mariage entre Charles Taché et Henriette Boucher de la Broquerie.

³² Peter N. Moogk, *loc.cit.*, p.43.

³³ Louise Dechêne, *op.cit.*, p.420-421.

cultivateurs. Les faibles douaires recensés seraient donc les conséquences de mésalliances au sein de la descendance de Pierre Boucher, le mariage de Jeanne-Louise Boucher de Montbrun et Augustin Roy-Desjardins dit Lauzier représentant sans aucun doute l'exemple le plus flagrant de mésalliance : en plus d'épouser un fils de charpentier, alors que ses frères et sœurs épousent des enfants d'officiers militaires ou de marchands, Jeanne-Louise est de huit ans l'aînée de son conjoint et elle a eu, plus de deux ans avant le mariage, un fils illégitime que les époux reconnaissent comme le leur au mariage. Cette situation, disons particulière, surtout pour une jeune fille noble, expliquerait sans doute "l'exil" du couple à Sainte-Anne-de-la-Pocatière et le fait qu'aucun membre de la famille de Jeanne-Louise ne soit présent à la signature du registre paroissial lors du mariage, bien que celui-ci soit célébré à Boucherville.³⁵

Toujours par l'analyse des données du tableau XX, nous constatons que l'écart s'accroît à chaque génération entre le douaire le plus élevé et le plus faible. Cet écart grandissant traduit le succès des alliances matrimoniales contractées par certains descendants de Pierre Boucher au fil des générations et l'insuccès des autres. C'est ainsi que, parmi les enfants de Pierre Boucher, l'écart est plutôt faible allant de 1500[#] à 4000[#] avec une moyenne se situant près de 3000[#]. Les douaires de 4000[#] et 3000[#] sont consentis à ou par des membres de la noblesse coloniale. Ceux de 2000[#] sont consentis par des fils de Pierre Boucher à de jeunes filles roturières. Quant au douaire de 1500[#], accordé par Ignace Boucher de Grosbois à Marie-Marguerite Margane de Lavaltrie, sa

³⁴ Fiche de famille de Augustin Roy-Desjardins dit Lauzier et Jeanne-Louise Boucher de Montbrun, no.d'union 15999, source PRDH.

³⁵ Malheureusement, nous n'avons pu retrouver le contrat de mariage de cette union "mal assortie", ce dernier n'ayant apparemment jamais existé. Une absence de source ne nous en dit-elle pas plus parfois que le document lui-même? Faute de pouvoir consulter l'acte notarié, nous avons tout de même pu jeter un coup d'œil à l'acte religieux par le biais du PRDH et tirer ces quelques informations. Voir Fiche de famille

faible valeur est probablement due au statut particulier de la future épouse. Bien que ses parents soient nobles, Marie-Marguerite est considérée comme une enfant illégitime (et donc non noble) parce que née le 19 juin 1668 alors que ses parents ne s'épousent que le 12 août 1668.³⁶ Comme l'a déjà souligné Lorraine Gadoury : "*Une chose semble sûre, c'est qu'ils [les enfants illégitimes] ne sont pas considérés comme nobles. [...] Malgré le nom qu'ils portent et qui les rattachent aux plus grandes familles de la colonie, ces enfants portent bien sur leurs épaules la faute de leurs parents*".³⁷

L'écart à la deuxième génération se situe entre 500[#] et 8000[#] avec une moyenne qui s'élève de plus de 650[#] comparativement à la première génération. Cette hausse de la moyenne s'explique peut-être par le fait que les descendants de Pierre Boucher, grâce aux alliances fructueuses de la première génération, sont maintenant bien intégrés dans le groupe nobiliaire de la colonie et l'anoblissement relativement récent de la famille est de plus en plus oublié. Les valeurs extrêmes s'expliquent d'une façon semblable à celles de la première génération. L'alliance unissant Catherine Boucher de Montbrun et Joseph Damour des Plaines, un noble, fils d'officier militaire, qui offre un douaire de 8000[#] à sa future épouse, donne lieu à un mariage réunissant les membres les plus illustres de la haute société coloniale.³⁸ D'un autre côté, le mariage d'Étienne Boucher de Montbrun en 1744, alors qu'il épouse Marie-Madelaine Racicot-Léveillé dont le père est tisserand, n'a pas l'éclat du mariage de sa sœur Catherine puisqu'il ne rassemble que son oncle, deux de

de Augustin Roy-Desjardins dit Lauzier et Jeanne-Louise Boucher de Montbrun, no.d'union 15999, source PRDH

³⁶ Fiche de famille de Séraphin Margane de Lavaltrie et Louise Bissot de Vincennes Duhommer, no.d'union 2758, source PRDH.

³⁷ Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France...*, p.134.

³⁸ ANQQ. not, H. Hiché, 23 juillet 1735 : contrat de mariage entre Joseph Damour des Plaines et Catherine Boucher de Montbrun. Ce mariage réunit, entre autres, le gouverneur de Beauharnois, l'intendant Hocquart, Pierre Rigaud de Vaudreuil, etc.

ses cousins et quelques membres de la famille de la future épouse.³⁹ Le statut social de la future épouse explique sans aucun doute la discrétion de cette union ainsi que le faible douaire attribué (500[#]).

Nous remarquons à la troisième génération un douaire moyen qui augmente de 475[#] comparativement à la génération précédente. À la raison évoquée alors, nous pouvons ajouter le facteur temps : la période étudiée s'étendant sur 55 ans de plus que la période précédente. Les historiens ont effectivement remarqué que la valeur des douaires a tendance à augmenter tout au long du XVIII^e siècle, augmentation en partie due à l'évolution de la valeur de la monnaie.⁴⁰ Une deuxième observation consiste en l'éclatement des valeurs des douaires à la troisième génération qui s'étalent à l'intérieur d'une large fourchette allant de 150[#] à 20 000[#] avec toutefois une forte concentration à 6000[#] (19 cas sur 56, soit 33,9%). Cet éclatement des valeurs est le témoin d'une plus grande hétérogénéité socio-économique chez les arrière-petits-enfants de Pierre Boucher. Seulement trois générations et 18,7% des descendants de Pierre Boucher n'ont déjà plus le sang bleu hérité de leur arrière-grand-père (voir tableau II). Quant aux douaires les plus élevés, il est bon de noter que deux sont accordés par un roturier épousant une noble et constituent probablement le prix d'entrée pour accéder à la haute société coloniale (ceux de 8000[#] et de 15 000[#]) alors que les deux autres (10 000[#] et 20 000[#]) sont accordés respectivement par un agrégé et un noble, tous deux immigrants épousant une noble

³⁹ ANQM. not, A. Loiseau, 15 novembre 1744 : contrat de mariage entre Étienne Boucher de Montbrun et Marie-Madelaine Racicot-Léveillé.

⁴⁰ Voir Geneviève Postolec, *op.cit.*, p.239.

canadienne, la valeur de ces douaires étant alors probablement considérée comme le prix à payer pour confirmer leur statut social dans leur pays d'accueil.⁴¹

La moyenne du douaire diminue à la quatrième génération pour se rapprocher de celle de la deuxième génération. Cette génération voit aussi la médiane chuter dramatiquement à 550[#] alors que les médianes des trois premières générations se maintiennent à 3000[#]. Cette forte baisse s'explique, est-il nécessaire de le préciser, par la "descente" sociale de certaines branches de la descendance de Pierre Boucher. C'est donc à la quatrième génération que se fait sentir, au niveau des douaires, le résultat de certaines alliances plus ou moins "heureuses" des générations précédentes. À ce titre, l'exemple le plus éloquent est toujours celui de Jeanne-Louise Boucher de Montbrun et Augustin Roy-Desjardins dit Lauzier cité précédemment. En retirant cette descendance de notre corpus, le douaire moyen à la quatrième génération passe de 3732[#] à 4411[#]. Ainsi, sans cette mésalliance flagrante d'une petite-fille de Pierre Boucher avec un agriculteur de la région du Kamouraska, le douaire moyen augmente sensiblement à chaque génération, une augmentation qui se situe tout près de 500[#] en moyenne (2929[#] pour la première génération, 3583[#] pour la seconde, 4058[#] pour la troisième et 4411[#] pour la quatrième).

Les observations précédentes nous portent à croire que le statut social des deux parties joue beaucoup sur la valeur du douaire accordée. C'est pourquoi nous nous penchons maintenant plus précisément sur la différence entre noblesse et roture au niveau du douaire. En s'en tenant tout d'abord au douaire accordé selon le seul statut social des hommes, nous constatons effectivement que le statut social influence la valeur de celui-

⁴¹ ANQM. not, C.R. Gaudron de Chèvremont, 16 avril 1733 : contrat de mariage entre Antoine Busque et Marie-Louise Petit de Villiers; ANQM. not, L.C. Danré de Blanzay, 10 janvier 1760 : contrat de mariage entre Jacques-Philippe Delisle Saintelois et Marie-Madelaine Daneau de Muy de Moimont; ANQM. not, J.-B. Adhémar dit St-Martin, 3 février 1742 : contrat de mariage entre François-Marie Bouat et Marie-Jeanne

ci, le douaire des nobles étant deux fois plus élevé que celui des roturiers, respectivement 4818[#] et 2408[#] (voir tableau XXI). Quant aux agrégés, nous observons une fois de plus leur proximité avec la noblesse alors que le douaire qu'ils accordent est légèrement inférieur à celui des nobles mais nettement plus élevé que celui des roturiers (4333[#]).

Tableau XXI

Valeur du douaire selon le statut social des conjoints⁴²

Statut social de l'homme	Valeur moyenne du douaire	Statut social de la femme	Nb.d'unions ⁴³	Valeur moyenne du douaire
Noble	4818 [#]	Noble	33	4797 [#]
		Agrégée	5	3400 [#]
		Roturière	18	5250 [#]
Agrégé	7692 [#] (4333 [#])	Noble	10	9300 [#] (5000 [#])
		Agrégée	2	3000 [#]
		Roturière	1	1000 [#]
Roturier	2408 [#]	Noble	21	4252 [#]
		Agrégée	3	3133 [#]
		Roturière	60	1727 [#]

La situation se répète lorsque nous introduisons le statut social de l'épouse comme donnée supplémentaire : toutes, indépendamment du statut social de leur conjoint, voient leur douaire augmenter proportionnellement avec leur place dans l'échelle sociale, les femmes nobles étant douées davantage que leurs consœurs roturières. La seule exception à ce tableau est le cas où un noble épouse une roturière, celui-ci douant son épouse davantage qu'un noble épousant une noble. Les douaires accordés se situent respectivement à 5220[#] et 4797[#]. Nous pouvons alors croire que plusieurs de ces jeunes

Gaultier de Varennes ; ANQQ. not, C. Barolet, 14 novembre 1757 : contrat de mariage entre François LeMercier et Marie-Françoise Boucher de la Bruère.

⁴² Entre parenthèses, nous retrouvons la valeur moyenne des douaires accordés sans le douaire de 48000[#] que nous considérons comme un cas exceptionnel.

⁴³ Quatre couples dont le statut de l'un des époux n'a pu être déterminé ont été retiré du corpus comptant initialement 157 couples.

femmes roturières sont issues de grandes familles marchandes et que leur père, les ayant nanties d'une dot substantielle, a veillé à ce qu'elles soient douées en conséquence.

Tout en gardant à l'esprit que nous nous penchons sur une famille issue de l'élite coloniale et donc que la majorité de ses membres, quel que soit leur statut social, ont une position enviable dans l'échelle sociale, nous constatons que le statut social de l'homme semble moins déterminant au niveau du douaire accordé aux femmes nobles et agrégées, les premières se voyant accordées un douaire se situant entre 4500[#] et 5000[#] et les deuxièmes, entre 3000[#] et 3500[#]. Deux valeurs similaires qui prouvent encore une fois la proximité socio-économique entre noblesse et agrégation.

La valeur du douaire accordé aux roturières semble davantage liée au statut social de leur conjoint puisque celles épousant un roturier sont dotées en moyenne de 1727[#] et celles épousant un noble de 5250[#]. Peut-être pouvons-nous croire que la valeur du premier est abaissée par la branche familiale d'agriculteurs incarnée par la descendance d'Augustin Roy-Desjardins dit Lauzier et Jeanne-Louise Boucher de Montbrun (la valeur moyenne des douaires accordés à des roturières par des roturiers augmente à 2914[#] lorsque nous retirons cette branche familiale de notre corpus) alors que la valeur du second serait quelque peu gonflée pour la raison évoquée plus haut (les filles de marchands).

L'étude des douaires nous a démontré que la descendance de Pierre Boucher se considérait comme appartenant à l'élite coloniale, la moyenne du douaire accordé étant nettement au-dessus de celui accordé par la majorité de la population canadienne de l'époque. Voyons maintenant ce que peut nous apprendre l'étude du préciput, clause financière suivant habituellement celle du douaire. Des 191 couples ayant signé un

contrat de mariage, 88,0% (168 cas) ont ajouté à celui-ci une clause concernant le préciput, clause facultative mais abondamment utilisée comme le prouvent ces données.⁴⁴ Geneviève Postolec déplore le fait que l'étude des préciputs ait été négligée par les historiens qui se sont concentrés exclusivement sur l'étude des douaires.⁴⁵ Pourtant, l'étude de la valeur du préciput en soi apporte peu si on considère que le mouvement de cette valeur suit de très près celle du douaire.⁴⁶ C'est pourquoi nous avons renoncé à l'idée de reprendre l'analyse précédente en remplaçant simplement la valeur des douaires par celle des préciputs. Nous supposons que les conclusions seraient effectivement semblables puisque les historiens ont observé que la valeur du préciput correspond, règle générale, à la moitié de celle du douaire. En fait, cette affirmation a davantage attisé notre intérêt puisque chez les descendants de Pierre Boucher, la valeur moyenne du douaire est légèrement plus élevée que le double de la valeur moyenne du préciput. Elle s'établit plus précisément à 2,58 fois la valeur du préciput. Ainsi, au lieu de nous intéresser directement à la valeur du préciput, nous avons préféré nous pencher sur le rapport entre le douaire et le préciput.

Ainsi, en juxtaposant les données du tableau précédent au rapport entre le douaire et le préciput, nous nous apercevons rapidement que les rapports les plus élevés correspondent aux douaires moyens les plus élevés (voir tableau XXII). Ceci implique qu'un douaire élevé est souvent accompagné d'un préciput proportionnellement plus faible que celui accompagnant un douaire moins élevé. Dans le cas d'un noble épousant

⁴⁴ Geneviève Postolec obtient un résultat semblable avec 89,8% de ces contrats de mariage ayant une clause concernant le préciput. Geneviève Postolec, *op.cit.*, p.244.

⁴⁵ Geneviève Postolec, *op.cit.*, p.243.

⁴⁶ Par exemple, Geneviève Postolec constate que tout comme le douaire, la valeur du préciput augmente dans le temps et France-Isabelle Langlois ajoute à cette constatation que, tout comme le douaire, le préciput est plus élevé en ville qu'à la campagne. Voir Geneviève Postolec, *op.cit.*, p.244 et France-Isabelle Langlois, *op.cit.*, p.115.

une noble, le préciput peut être jusqu'à 3,5 fois plus faible que le douaire. Nous pourrions donc croire, à la lumière de ces données, que le douaire est augmenté par le futur époux afin de satisfaire les attentes des témoins présents à la signature du contrat, notamment celles de sa future belle-famille, attentes principalement fondées sur le statut social des familles des futurs époux, et ce, au détriment du préciput dont la valeur est peut-être moins synonyme des prétentions sociales du futur époux que celle du douaire. Comme le futur époux doit garder à l'esprit que sa succession pourrait être dans l'obligation de verser ces deux montants combinés dans le cas où il décède avant sa future épouse, cette stratégie (augmenter le douaire au détriment du préciput) permettrait aux jeunes hommes qui n'ont pas les moyens financiers à la hauteur de leur statut social, ou même de leurs simples aspirations sociales, de s'unir tout de même avec une jeune fille au statut social égal sinon supérieur au sien et d'éviter l'hypogamie sociale.

Tableau XXII

Rapport entre le douaire et le préciput selon le statut social des individus

Statut social de l'homme	Statut social de la femme	Valeur moyenne du douaire	Rapport douaire/préciput
Noble	Noble	4797 [#]	3,50
	Agrégée	3400 [#]	1,90
	Roturière	5250 [#]	2,90
Agrégé	Noble	9300 [#] (5000 [#]) ⁴⁷	2,85
	Agrégée	3000 [#]	1,75
	Roturière	1000 [#]	2,00
Roturier	Noble	4252 [#]	3,09
	Agrégée	3133 [#]	2,00
	Roturière	1771 [#]	1,93

Nous pencher sur les valeurs des douaires et des préciputs accordés parmi les descendants de Pierre Boucher nous a permis de mettre en évidence la corrélation

existante entre celles-ci et le statut social des futurs époux. L'éclatement de la valeur du douaire au fil des générations traduit bien la montée tout comme la chute sociale de certaines branches familiales. De plus, l'augmentation du douaire au détriment du préciput confirmerait la plus grande valeur attribuée au premier comme synonyme de statut social, ce qui permet aux jeunes hommes d'élaborer des stratégies matrimoniales leur permettant d'éviter l'hypogamie sociale.

d) Les apports au mariage

Les apports au mariage sont les biens appartenant à chacun des époux avant le mariage. Selon les désirs de ces derniers, ces biens resteront leur propriété personnelle (ils seront alors classés comme *propres* au contrat de mariage) ou seront intégrés à la communauté de biens (pour les ménages optant pour la communauté de biens évidemment). Il nous paraissait intéressant, après avoir constaté précédemment l'importance de la valeur des douaires pour plusieurs descendants de Pierre Boucher, de nous pencher sur leurs avoirs au mariage.

La première remarque qui s'impose est la rareté des mentions des apports des époux dans les contrats de mariage dépouillés. En effet, sur les 191 contrats de mariage, seulement 19,9% détaillent les biens des deux époux et 36,6% les biens d'un seul époux, les autres ne faisant simplement pas allusion aux biens apportés ou alors se contentant de la classique expression : "*Se prennent les dits sieur et demoiselle futurs époux avec chacun leurs biens Echus et a Echoir*". Sans compter que parmi ceux qui détaillent leurs biens, plusieurs ne le font que partiellement. Sinon, comment expliquer que plus de 65%

⁴⁷ Entre parenthèses, nous retrouvons la valeur moyenne des douaires accordés sans le douaire de 48000# que nous considérons comme un cas exceptionnel.

des 146 individus détaillant leurs biens n'apportent pas avec eux des biens personnels comme des vêtements? Il est évidemment difficile d'imaginer une jeune fille aménageant avec, pour seul habit, sa robe de mariée! Intriguée par l'écart entre nos données et celles de Geneviève Postolec,⁴⁸ nous avons décidé de pousser plus à fond les recherches dans cette voie en tentant de déterminer quels sont les facteurs pouvant expliquer cet écart.

Quelques historiens ont déjà avancé que l'absence d'apport au mariage serait liée à la pauvreté du nouveau noyau familial formé.⁴⁹ Cette corrélation ne semble pas s'appliquer aux individus de notre corpus puisque, comme le démontre le tableau XXIII, ceux accordant les plus faibles douaires sont ceux détaillant plus fréquemment leurs apports au mariage dans leur contrat de mariage. Moins de 10% des contrats stipulant un douaire inférieur à 1000[#] ne mentionnent aucun bien. Cette proportion grimpe à plus de 50% pour les contrats de mariage dont le douaire est supérieur à 1000[#].

Tableau XXIII

Répartition des unions avec mention des apports selon le douaire accordé

Valeur du douaire	Nb. d'unions	2 conjoints avec biens	1 seul conjoint avec biens	Aucun bien
100 [#] -999 [#]	47	55,3%	36,2%	8,5%
1000 [#] -4999 [#]	62	6,5%	33,9%	59,7%
5000 [#] et plus	46	13,0%	34,8%	52,2%

Afin d'étayer notre hypothèse, soit l'absence de corrélation entre la mention des apports de biens et la richesse des parties, nous avons ajouté une nouvelle donnée à notre analyse : l'évaluation monétaire des biens. Il faut noter avant de débiter notre démonstration que seulement 31,5% de nos individus (soit 46 cas sur 146) ont fait

⁴⁸ 72% des contrats de mariage dépouillés par Geneviève Postolec comportent au moins une mention de biens alors que ce taux ne s'établit qu'à 56,5% pour les contrats de mariage dépouillés dans le cadre de cette présente recherche. Geneviève Postolec, *op.cit.*, p.149.

évaluer leurs apports au mariage. C'est donc dire que notre échantillon est plutôt faible et que la représentativité en est, par le fait même, affectée. Tout en gardant en tête la représentativité relativement faible de notre échantillon, nous avons tout de même voulu dresser un premier portrait de la valeur des biens apportés par les futurs époux.

Tableau XXIV

Évaluation des apports au mariage selon le statut social et le sexe des individus

Statut social	Femme		Homme		Total	
	Nb.	Moyenne	Nb.	Moyenne	Nb.	Moyenne
Noble	12	7860 [#]	11	62 472 [#]	23	16 761 [#]
Agrégé	1	2000 [#]	4	4350 [#]	5	3880 [#]
Roturier	13	3429 [#]	5	11 960 [#]	18	5799 [#]
Total	26	5419[#]	20	18 420[#]	46	11 137[#]

La valeur des biens apportés par les femmes (5419[#]) est moindre que celle des biens apportés par les hommes (18 420[#]). Toutefois, il convient de mentionner que cette dernière moyenne est exagérément gonflée par l'évaluation des biens de François LeMercier, un officier français établi temporairement dans la colonie durant la guerre de la Conquête. Selon les dires de ce dernier, ses biens, principalement restés en France, auraient une valeur de 180 000[#],⁵⁰ la deuxième évaluation la plus élevée de notre corpus s'établissant, à titre comparatif, à 30 000[#].⁵¹ Toutefois, même en retirant le cas de LeMercier de notre échantillon, la moyenne des hommes demeure plus élevée s'établissant, plus justement sans doute, à 9916[#], soit presque le double de l'évaluation des femmes. Ensuite, la valeur des biens apportés par les nobles est nettement supérieure à celle des autres individus (la moyenne des agrégés étant, il faut l'avouer, bien peu

⁴⁹ Louis Lavallée, "Les archives notariales...", p.393, note 30 et Geneviève Postolec, *op.cit.*, p.189.

⁵⁰ ANQQ. not, C. Barolet, 14 novembre 1757 : contrat de mariage entre François LeMercier et Marie-Françoise Boucher de la Bruère.

représentative par la faiblesse de leur nombre, seulement cinq individus agrégés ayant fait évaluer leurs biens). Même en retirant encore une fois LeMercier de notre échantillon, la moyenne des nobles s'établit à 9342[#]. Les nobles ont donc des biens d'une grande valeur, ce qui confirme notre constatation précédente selon laquelle une absence de biens mentionnés au contrat de mariage n'implique pas nécessairement la pauvreté des futurs conjoints.

La valeur moyenne des biens apportés au mariage des 46 individus qui l'ont mentionné est de 11 137[#]. Mais encore une fois, cette moyenne traduit bien mal une réalité se situant entre 255[#] et 180 000[#]! La valeur des biens ne semble pas exercer une influence sur le fait d'évaluer ou non ces biens puisque la répartition des individus selon la valeur de leurs biens est assez équitable comme le démontre le tableau suivant.

Tableau XXV

Répartition des individus selon le montant des apports au mariage

Montant des apports	Nombre d'individus
200 [#] à 999 [#]	7
1000 [#] à 4999 [#]	16
5000 [#] à 9999 [#]	12
10 000 [#] et plus	11

Enfin, pour conclure cette analyse des apports au mariage, nous nous sommes intéressée aux types de biens apportés au mariage par les descendants de Pierre Boucher. Inspirée par la méthode préconisée par Geneviève Postolec dans *Mariage et patrimoine à Neuville*, nous avons classé les biens apportés au mariage selon cinq catégories : les *apports monétaires*, les *biens fonciers*, les *biens d'équipement* (outils, instruments aratoires, semences et cheptel), les *biens domestiques* (ustensiles de cuisine et de ménage,

⁵¹ Il s'agit des biens apportés par Ignace Gamelin, un négociant. ANQM. not, J.-B. Adhémar dit St-Martin,

meuble et aide parentale) et les *biens personnels* (vêtements, bijoux, armes, toilette, livres, etc.).⁵²

Tableau XXVI

Types d'apports au mariage selon le douaire accordé

Valeur du douaire	Types de biens				
	Monétaire	Foncier	Équipement	Domestique	Personnel
100 [#] -999 [#]	8,3%	18,9%	26,6%	24,3%	21,9%
1000 [#] -4999 [#]	27,8%	29,6%	13,0%	20,4%	9,3%
5000 [#] et plus	43,5%	21,7%	6,5%	19,6%	8,7%

D'abord, nous constatons que l'importance relative des apports monétaires augmente avec la valeur du douaire, allant jusqu'à constituer 43,5% des apports pour les couples ayant un douaire supérieur à 5000[#]. La situation est tout à fait inverse quant aux biens d'équipement; alors qu'ils représentent 26,6% des apports des couples ayant un douaire inférieur à 1000[#], ils ne constituent plus que 6,5% des apports de ceux avec un douaire supérieur à 5000[#]. Cette situation s'explique sans doute par le statut socioprofessionnel des époux, ceux accordant un douaire inférieur à 1000[#] étant, pour la majorité, cultivateurs ou artisans ruraux, alors que les autres sont associés aux mondes marchand ou militaire. Enfin, si les biens fonciers et domestiques se répartissent à peu près également, nous observons une coupure dans les apports personnels qui constituent près de 22% des biens pour les couples ayant un douaire inférieur à 1000[#] et moins de 10% pour les autres. Cette dernière constatation nous rend perplexe puisque

29 janvier 1731 : contrat de mariage entre Ignace Gamelin et Marie-Louise Dufrost de LaJemmerais.

⁵² Notre grille de classification se distingue de celle de Geneviève Postolec par l'ajout de trois catégories soit les apports monétaires, les biens domestiques et les biens personnels regroupés par Postolec dans la catégorie biens d'équipement. De plus, à l'instar de France-Isabelle Langlois, nous ne limitons pas la catégorie biens fonciers à la terre mais bien à tout type de biens fonciers : terre, terrain, emplacement, maison, bâtiment, etc. Enfin, nous avons abandonné l'idée de classer ces biens selon leur mode d'acquisition à cause de l'insignifiance numérique de ce type de mention dans notre corpus. Voir Geneviève Postolec, *op.cit.*, p.145-146 et p.163-165 et Isabelle-France Langlois, *op.cit.*, p.149-151.

premièrement, ces taux nous semblent faibles dans les trois catégories (encore une fois, nous imaginons mal une jeune fille, quel que soit son statut social, se marier avec pour seuls biens personnels ses habits de noce) et deuxièmement, nous comprenons mal pourquoi les individus en possédant probablement davantage sont ceux qui les détaillent le moins.

2. LE NIVEAU DE VIE ET LE NIVEAU DE FORTUNE

Cette deuxième partie d'un chapitre consacré au statut socio-économique des descendants de Pierre Boucher s'intéresse au niveau de vie et au niveau de fortune de ceux-ci. L'exploration de ces deux aspects de la vie socio-économique de nos individus se fait par l'utilisation d'une nouvelle source, l'inventaire après décès, et de deux grilles d'analyse spécifiques.

Grâce à une méthode élaborée par Micheline Baulant en France et adaptée pour le Canada préindustriel par Christian Dessureault et John A. Dickinson, il est possible de quantifier le niveau de vie des individus.⁵³ La grille d'analyse du niveau de vie est composée de 67 critères répartis en cinq catégories (*nécessité, vie domestique, confort, civilisation et luxe*). Chaque catégorie, peu importe le nombre d'objets qu'elle comprend, a une valeur maximale de vingt points, la valeur augmentant selon le nombre d'objets retrouvés dans l'inventaire dépouillé. L'addition de la valeur des cinq catégories, sur un maximum de 100, nous donne *l'indice de niveau de vie*. Cet indice permet d'amoindrir plusieurs lacunes de l'inventaire après décès. Tout d'abord, il uniformise des inventaires de

⁵³ Voir Micheline Baulant, *loc.cit.*, pp.267-302; Christian Dessureault, "Niveau de vie dans le Richelieu-Yamaska...", pp.185-199 et John A. Dickinson, *loc.cit.*, pp.213-225. La grille d'analyse utilisée pour notre étude, légèrement modifiée, est reproduite en annexe II.

prime abord très différents, ne considérant ni la quantité ni l'état d'usure des objets. De plus, il corrige les omissions des notaires en employant une grande quantité d'objets ainsi qu'en usant de termes couramment utilisés. Enfin, il évite l'emploi des valeurs monétaires, source principale de distorsions lors de comparaisons spatiales ou temporelles.⁵⁴

Quant à l'étude des niveaux de fortune, elle est possible grâce à l'utilisation d'une deuxième grille d'analyse conçue par Christian Dessureault et reproduite à l'annexe III.⁵⁵ Cette grille comporte trois divisions : l'actif mobilier (comprenant les biens de consommation, les biens de production, le cheptel, les stocks, le numéraire et les créances), le passif et l'actif immobilier. Cette grille, parce qu'elle se base sur l'évaluation monétaire des biens par les estimateurs présents lors de l'inventaire, est la proie de nombreuses critiques. Les biens étant évalués par des estimateurs dont on peut questionner la compétence, il est possible qu'elles ne correspondent pas aux prix du marché et qu'elles soient, par le fait même, difficilement comparables d'un inventaire à l'autre. De plus, même si ces valeurs estimées étaient justes, il faudrait leur ajouter la fluctuation des prix ainsi que l'inflation et la déflation de l'économie, ce qui limite d'autant la comparaison spatio-temporelle. Toutefois, cette grille d'analyse pallie plusieurs lacunes de celle du niveau de vie en incluant tous les biens de l'inventaire et en intégrant, par leur valeur monétaire estimée, la qualité de ceux-ci. C'est donc par la combinaison de ces deux méthodes que nous pourrions dresser un portrait plus juste des niveaux de vie et de fortune des descendants de Pierre Boucher. Mais tentons d'abord de déterminer la représentativité de la source utilisée par ces deux grilles d'analyse : l'inventaire après décès.

⁵⁴ Micheline Baulant, *loc. cit.*, pp.268-269.

a) La représentativité de la source : l'inventaire après décès

L'inventaire après décès est un acte notarié rédigé à la mort d'un individu dans lequel le notaire recense tous les biens meubles et immeubles, titres et papiers, dettes actives et passives, appartenant à cet individu, ou à la communauté de biens instituée par l'union de deux individus. Le notaire spécifie généralement la valeur monétaire des biens et souvent leur disposition, leurs matériaux et leur état. Cet acte est donc tout à fait désigné pour une étude des niveaux de vie et des niveaux de fortune. Malgré ses grandes qualités, l'inventaire après décès a été la cible de nombreuses critiques. Outre les erreurs humaines, volontaires ou non, dont il est inévitablement l'artisan, le notaire omet consciemment de recenser certains objets. Nous pensons ici aux denrées périssables, aux objets de faible valeur et aux biens propres appartenant au conjoint survivant. Ces derniers, s'ils sont parfois énumérés, ne sont jamais prisés, puisqu'ils ne sont pas partagés entre les héritiers. De plus, le notaire, afin d'accélérer la prisée, procède parfois à des regroupements d'articles rendant difficile pour l'historien l'identification de la valeur de chacun de ceux-ci.⁵⁶

Voyons maintenant si les inventaires après décès des descendants de Pierre Boucher retrouvés sont représentatifs de notre corpus. Tout d'abord, nous avons restreint notre étude du niveau de vie et du niveau de fortune aux trois premières générations, soit les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de Pierre Boucher. Pourquoi éliminer ainsi la dernière génération pourtant incluse dans notre analyse des clauses matrimoniales? La réponse se trouve dans le type de source utilisée. D'une part, le

⁵⁵ Christian Dessureault, " L'égalitarisme paysan dans l'ancienne société de la vallée du Saint-Laurent : éléments pour une réinterprétation", *RHAF*, vol.40, #3 (1987), pp.373-407.

nombre d'inventaires après décès à dépouiller aurait été trop important pour le temps disponible, cette source étant souvent composée de plusieurs dizaines de pages comparativement au contrat de mariage qui n'en contient que cinq ou six, et d'autre part, la dernière union de la quatrième génération étant scellée en 1863, cette étude du niveau de vie nous aurait emportée beaucoup trop loin dans le XIX^e siècle, voire même au XX^e siècle, dépassant ainsi la borne fatidique du milieu du XIX^e siècle alors que l'on cesse de dresser des inventaires après décès.

En limitant ainsi notre analyse, nous avons mis la main sur 63 inventaires après décès s'étalant sur près d'un siècle et demi, le premier datant de 1693 et le dernier de 1835, représentant 59 communautés différentes, certaines communautés ayant fait l'objet de deux inventaires. Le nombre total d'unions pour ces trois générations étant de 138, nous obtenons un taux de représentativité de 42,8%. Ce taux est évidemment plus faible que celui des contrats de mariage, mais il est comparable à celui retrouvé par d'autres historiens ayant utilisé l'inventaire après décès.⁵⁷ Trois inventaires ont toutefois dû être retirés du lot parce qu'ils étaient manifestement incomplets.⁵⁸ Malgré ces retraits, notre

⁵⁶ Les différentes lacunes de ce précieux document sont détaillées entre autres par Dominique Bouchard dans son mémoire *Le niveau de vie des artisans du fer à Montréal et à Québec entre 1730 et 1780*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1992, pp.6-11.

⁵⁷ Par exemple, Christian Dessureault a obtenu un taux de représentativité de 39% lors de son étude de la paysannerie habitant la seigneurie de St-Hyacinthe entre les années 1760 et 1815 et Sylvie Dépatie, dont l'étude se concentre sur la période du régime français, a trouvé un taux élevé de 64%. Voir Christian Dessureault, *Les fondements de la hiérarchie sociale au sein de la paysannerie: le cas de St-Hyacinthe, 1760-1815*, Thèse de Ph.D. (Histoire), Université de Montréal, 1985, p.404 et Sylvie Dépatie, *L'évolution d'une société rurale : l'île Jésus au XVIII^e siècle*, Thèse de Ph.D. (Histoire), Université McGill, 1988, p.328.

⁵⁸ Il s'agit du second inventaire de la communauté de feu Pierre Gamelin Chateaufieux Maugras et feu Marie-Clémence Dufrost de la Jemmerais qui n'inclut aucun bien meuble de cette communauté, de celui de feu Joseph-Ignace Boucher de la Broquerie et de feu Charlotte Boucher de Montizambert qui n'inclut pas davantage de bien meuble et de celui de Claude-Pierre Pécaudy de Contrecoeur et feu Marguerite Ingre Puigibault qui sont sans doute hébergés chez un membre de leur famille avant le décès de Marguerite puisque leur fortune qui se monte à plus de 3000[#] justifie difficilement un niveau de vie aussi faible que 14,79. ANQM, not. P. Panet de Méru, 18 mai 1768, inventaire de la communauté de feu Pierre Gamelin Chateaufieux Maugras et feu Marie-Clémence Dufrost de la Jemmerais; ANQM, not. L. Lacoste, 26 décembre 1832, inventaire de feu Joseph-Ignace Boucher de la Broquerie et feu Charlotte Boucher de

étude rejoint 58 ménages différents, ce qui nous donne un taux de représentativité de 42,0%.

b) Le niveau de vie

L'utilisation de la grille d'analyse décrite plus haut nous a permis d'évaluer l'indice de niveau de vie moyen des descendants de Pierre Boucher. Celui-ci s'établit à 62,66. Cette moyenne augmente légèrement au cours du siècle que dure notre étude, passant de 58,49 pour les ménages dont l'inventaire a été dressé avant 1760 à 64,97 pour ceux dont l'inventaire a été dressé durant la période subséquente. Ces moyennes sont très élevées si nous les comparons à celles d'autres groupes sociaux tels les artisans ou les paysans. Les artisans ont un indice de niveau de vie moyen de 41,92 entre 1740 et 1809 alors que pour les paysans, il s'établit à 32,95 entre 1740 et 1804.⁵⁹ Avec plus de vingt points au-dessus des artisans et trente au-dessus des paysans, les descendants de Pierre Boucher se retrouvent nettement au-dessus de l'ensemble de la population canadienne. Toutefois, comme toute bonne moyenne, cette dernière traduit bien mal la réalité. La ventilation de cet indice de niveau de vie nous permettra de mieux saisir cette réalité.

Montizambert; ANQM, not. F. Racicot, 6 juin 1774, inventaire de Claude-Pierre Pécaudy de Contrecoeur et feu Marguerite Ingre Puigibault

⁵⁹ Données pour les artisans tirées de Josée Desbiens, *Le niveau de vie et l'univers domestique des artisans montréalais entre 1740 et 1809*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1991, p.56, tableau X et pour les paysans de Christian Dessureault et John A. Dickinson, "Niveau de vie et reproduction sociale...", p.161, tableau 5. Il est à noter que ces deux études utilisent une grille d'analyse légèrement différente de la nôtre mais nous croyons que l'incidence de ces modifications sur le résultat total est minime et n'empêche pas les comparaisons. De plus, les périodes analysées sont plus courtes chez les artisans et paysans, notre étude allant plus de 45 ans en-deçà et près de 30 ans au-delà. Cependant, en misant sur une augmentation du niveau de vie de la population canadienne tout au long du XVIII^e siècle, augmentation constatée par de nombreuses études dont celles mentionnées ci-dessus, cette différence jouerait en faveur des artisans et paysans et l'écart entre ceux-ci et les descendants de Pierre Boucher n'en serait qu'augmenté, ces derniers présentant neuf inventaires dressés avant 1740 et sept dressés après 1809. Enfin, parce qu'elles s'inscrivent dans la longue durée, tout comme la nôtre, ces deux études sont sans doute celles qui se prêtent le mieux à la comparaison.

Selon les données du tableau suivant, exactement trois ménages sur cinq ont un niveau de vie supérieur à 60. À titre d'exemple, seulement un peu plus de 8% des artisans montréalais entre 1740 et 1809 ont un tel niveau de vie. À l'inverse, seulement 3,3% des descendants de Pierre Boucher ont un niveau de vie inférieur à 40, alors que plus de 45% des artisans doivent se contenter d'un tel niveau de vie.⁶⁰

Tableau XXVII

Ventilation du niveau de vie des descendants de Pierre Boucher

Indice de niveau de vie	Nb. d'iad.	Pourcentage
20-39,99	2	3,3%
40-59,99	22	36,7%
60-79,99	31	51,7%
80 et plus	5	8,3%
Total	60	100,0%

Maintenant que nous sommes convaincue du niveau de vie supérieur des descendants de Pierre Boucher, il s'agit d'aller chercher les différences à l'intérieur même de la famille ainsi que les causes de ces différences. Nous avons débuté cette recherche en distinguant le niveau de vie des descendants de Pierre Boucher selon leur branche familiale ainsi que leur niveau générationnel.

Nous notons tout d'abord une augmentation du niveau de vie à chaque génération. Cette augmentation de l'indice du niveau de vie traduit sans doute l'augmentation du niveau de vie de la population canadienne en général tout au long du XVIII^e siècle, augmentation déjà démontrée par différentes études.⁶¹ Il aurait été profitable de calculer l'indice du niveau de vie moyen de la quatrième génération, celle où nous avons remarqué précédemment plusieurs "chutes" sociales lors de l'analyse du douaire. Toutefois, tel que

⁶⁰ Josée Desbiens, *op.cit.*, p.49, tableau VIII.

mentionné ultérieurement, cette analyse se serait avérée beaucoup trop fastidieuse dans le cadre de ce travail.

Tableau XXVIII

Niveau de vie des descendants de Pierre Boucher
selon leur branche familiale et leur génération

Branches familiales ⁶²	Nb. d'iad	Moyenne 1 ^{ère} génération (1693-1749)	Moyenne 2 ^{ème} génération (1749-1781)	Moyenne 3 ^{ème} génération (1731-1835)	Moyenne branches familiales
Boucher de Boucherville	13	-	68,97	75,92	75,38
Boucher/Gaultier de Varennes	13	52,97	59,55	65,91	63,45
Boucher de Grandpré	1	-	57,45	-	57,45
Boucher de Grosbois	2	-	-	63,64	63,64
Boucher/Legardeur de Tilly	2	57,94	-	57,94	57,94
Boucher/Daneau de Muy	3	52,12	50,55	-	51,07
Boucher de Montbrun	12	63,70	57,68	46,12	54,83
Boucher de la Perrière	2	52,48	-	62,79	57,64
Boucher/Sabrevois de Sermonville	3	-	70,61	50,67	63,96
Boucher de Niverville	10	60,12	57,21	70,75	65,38
Moyenne		56,55	60,03	66,23	62,66

Nous pouvons d'abord observer que la branche aînée de la famille Boucher, celle des Boucher de Boucherville, a un indice de niveau de vie nettement supérieur aux autres branches familiales avec un indice de niveau de vie moyen de 75,38. La Coutume de Paris qui favorise, dans le cas d'une succession noble, le fils aîné en lui accordant la moitié du fief noble en plus du manoir et de la cour, en échange, il faut bien le dire, d'une compensation envers ses frères et sœurs, serait-elle en partie responsable du niveau de vie plus élevé de la branche familiale aînée?⁶³ Il est bon de noter que parmi cette branche aînée, ceux qui ont un indice de niveau de vie élevé à la troisième génération se retrouve aussi dans la branche aînée de Pierre-François Boucher de Bonnaccueille, le fils aîné du

⁶¹ Dont, entre autres, Josée Desbiens, *op.cit.*, p.48 pour les artisans et Christian Dessureault et John A. Dickinson, "Niveau de vie et reproduction sociale..." p.161, tableau 5, pour les paysans.

Pierre Boucher de Boucherville, l'indice du niveau de vie moyen de ses enfants se situant à 79,22. Selon Martin Bouchard, qui s'est penché sur la gestion de la seigneurie de Boucherville aux XVII^e et XVIII^e siècles, Pierre Boucher de Boucherville et son fils aîné Pierre Boucher de Bonnaccueille auraient vraisemblablement été favorisés par le droit d'aînesse prévu par la Coutume de Paris en cas de succession noble. Le premier a reçu à la mort de son père, Pierre Boucher, le manoir seigneurial, le domaine, l'île Saint-Joseph, une grande partie de la seigneurie (quarante arpents sur deux lieues) ainsi que de nombreux droits honorifiques et lucratifs alors que ses frères et sœurs ont dû se contenter de différentes parts de la seigneurie ayant une superficie moyenne de six arpents sur deux lieues. Quant au deuxième, il hérite du manoir, du domaine, d'une terre de treize arpents sur deux lieues, de deux îles et de plusieurs droits seigneuriaux. Si sa part est moindre que celle de son père, elle est toujours nettement supérieure à celle des cohéritiers.⁶⁴ Ainsi, le droit d'aînesse, qui a favorisé ces deux héritiers, explique sans doute en grande partie le niveau de vie élevé de la branche familiale aînée des Boucher.

Attardons-nous maintenant aux branches ayant un niveau de vie plus faible. Deux branches, celles des Daneau de Muy et celle des Boucher de Montbrun, ont un indice de niveau de vie moyen inférieur à 55. La première n'a toutefois fait l'objet que de trois inventaires et ces inventaires ne concernent que les deux premières générations. La branche des Boucher de Montbrun nous semble plus représentative avec ses douze cas. L'indice de niveau de vie moyen, qui chute à chaque génération (passant de 63,70 à 57,68 puis à 46,12), reflète certaines mésalliances de cette branche familiale, la plus notable

⁶² Ces branches familiales correspondent aux dix enfants mariés de Pierre Boucher. Voir l'arbre généalogique de la famille Boucher en annexe I pour plus de détails.

⁶³ Yves Zoltvany, *loc. cit.*, pp.378-379.

ayant déjà été mentionnée à plusieurs reprises : celle de Jeanne-Louise, petite-fille de Pierre Boucher, avec Augustin Roy-Desjardins dit Lauzier, leur descendance étant en partie responsable de la baisse de la moyenne des douaires accordés à la quatrième génération, tel que vu dans une section précédente.

L'héritage reçu ainsi que les alliances contractées influencent donc le niveau de vie de nos individus, mais qu'en est-il de leur statut social? Être noble joue-t-il un rôle direct sur le niveau de vie? Pour répondre à ces questions, voyons maintenant l'indice de niveau de vie des descendants de Pierre Boucher selon leur statut social.

Tableau XXIX

Niveau de vie des descendants de Pierre Boucher selon le statut social des époux

Statut social	Nb. d'iad.	Structure de l'indice du niveau de vie					Total
		Nécessaire	Vie domestique	Confort	Civilisation	Luxe	
Noble	33	19,83	15,11	10,58	9,77	6,78	62,08
Agrégé	8	19,77	15,33	11,67	10,33	8,41	65,51
Roturier	19	19,33	15,44	9,54	10,46	6,99	62,46
Total	60	19,67	15,24	10,40	10,28	7,06	62,66

La première remarque qui s'impose est la faible différence du niveau de vie entre les différents groupes, chacun se situant très près de la moyenne de 62,66. Les agrégés se distinguent bien un peu avec un indice s'élevant à 65,51 mais cela n'a rien de surprenant puisque, n'ayant pas leurs lettres de noblesse officielles, ils se doivent de maintenir un niveau de vie élevé afin de se faire accepter à l'intérieur de cette élite sociale restreinte. À noter que les différences entre la structure de l'indice du niveau de vie des agrégés et des nobles se remarquent surtout dans les trois dernières catégories, celles qui reflètent davantage l'opulence des ménages. Ce qui est encore plus frappant, c'est de constater que

⁶⁴ Pour de plus amples détails sur les différentes transactions immobilières concernant la seigneurie de Boucherville voir Martin Bouchard, *op.cit.*, pp.52-72.

la noblesse a le niveau de vie le plus bas et ce, même s'il demeure très élevé. Nous pourrions donc comprendre, à la lumière de ces données, que la noblesse est prête à s'allier à une famille roturière tant que celle-ci à un niveau de vie égal sinon supérieur à celui de sa future belle-famille noble.

Afin de bien démontrer que les familles nobles ont un niveau de vie qui se distingue de la masse, nous allons reprendre les dernières données concernant les ménages nobles et les comparer avec des groupes sociaux représentant la majorité de la population canadienne du XVIII^e siècle : les artisans et les paysans.

Tableau XXX

Structure de l'indice de niveau de vie de divers groupes sociaux

Groupes sociaux	Nécessaire	Vie domestique	Confort	Civilisation	Luxe	Niveau de vie
Nobles (1693-1835)	19,83	15,11	10,58	9,77	6,78	62,08
Artisans (1740-1809) ⁶⁵	17,31	10,49	6,09	5,75	2,28	41,92
Paysans (1740-1804) ⁶⁶	16,49	10,81	2,95	2,59	0,45	32,95

La différence entre le niveau de vie de ces trois groupes sociaux est marquée, celui de la noblesse étant presque le double des paysans. Ainsi, si au niveau des objets considérés comme *nécessaire*, les trois groupes s'en tirent assez bien, la noblesse se démarque dès la deuxième catégorie et cet écart s'amplifie pour chacune des catégories suivantes. Alors que le coffre, les chenets, la crémaillère, la cuillère à pot et le saloir sont des objets de la *vie domestique* rarement retrouvés dans les inventaires après décès des artisans,⁶⁷ seul le dernier objet l'a été dans moins de la moitié des intérieurs de la

⁶⁵ Données tirées de Josée Desbiens, *op.cit.*, p.56, tableau X.

⁶⁶ Données tirées de Christian Dessureault et John A. Dickinson, "Niveau de vie et reproduction sociale...", p.161, tableau 5.

⁶⁷ Josée Desbiens, *op.cit.*, p.61.

noblesse. Une grande différence entre la noblesse et les autres groupes sociaux se situe au niveau de l'écriture et de la lecture. Si lire et écrire sont des habiletés maîtrisées par tous les membres de la noblesse canadienne (ou presque), malheureusement très peu d'artisans et de paysans peuvent profiter des avantages que procure la maîtrise de celles-ci. Enfin, des matériaux luxueux comme l'argenterie, le cristal, la porcelaine ou les tapisseries, presque introuvables dans les intérieurs des artisans montréalais du XVIII^e siècle,⁶⁸ sont recensés dans la plupart des maisons nobles. Le quatrième chapitre nous permettra de saisir avec plus de justesse la somptuosité et la richesse des intérieurs de la noblesse canadienne.

Quel que soit leur statut social, les descendants de Pierre Boucher ont un niveau de vie nettement supérieur à l'ensemble de la population canadienne. Leur appartenance à l'élite coloniale explique sans doute cet état de fait. Peut-être le statut socioprofessionnel de nos individus attesterait-il davantage que leur statut social d'une certaine différenciation de leur niveau de vie social.

Tableau XXXI

Niveau de vie des descendants de Pierre Boucher selon le statut socioprofessionnel

Statut socioprofessionnel	Nb.d'individus	Niveau de vie
Officier militaire	24	61,61
Seigneur	5	60,00
Professions libérales	5	58,18
Commerce	16	67,29
Fonctionnaire	2	69,76
Cultivateur	2	48,48
Inconnu	6	62,83

Nous constatons d'abord, avec une certaine surprise d'ailleurs, que le groupe socioprofessionnel ayant le niveau de vie le plus élevé est celui des fonctionnaires. Le

⁶⁸ *Ibid.*, p.62.

nombre restreint de fonctionnaires inclus dans notre corpus (seulement deux cas), ainsi que la date relativement tardive de leur mort,⁶⁹ faussent peut-être nos données, mais il reste que les deux fonctionnaires retrouvés ont un niveau de vie très élevé. Le premier, Michel-Joseph Gamelin Châteaueux Gaucher, est commissaire aux magasins du roi (indice de niveau de vie : 67,27) et le deuxième, Pierre Legras-Pierreville, est commissaire du département des Sauvages (indice de niveau de vie : 72,24). De plus, il est à noter qu'aucun n'est d'origine noble mais qu'il aurait été possible, sans que nous l'ayons fait, de les inclure dans la catégorie des agrégés : la mère de Michel-Joseph Gamelin Châteaueux Gaucher était noble et celui-ci signe en tant qu'écuyer dans les actes notariés après 1791 et Pierre Legras-Pierreville épouse une noble et se déclare écuyer à la mort de celle-ci en 1799.⁷⁰

Quant au niveau de vie le plus faible (48,48), il appartient, d'une manière moins étonnante, aux deux cultivateurs de notre échantillon. Le niveau de vie d'Augustin Roy-Desjardins dit Lauzier, époux de Jeanne-Louise Boucher de Montbrun, et de leur fils aîné, Augustin, est certes plus faible que celui des autres descendants de Pierre Boucher, s'établissant respectivement à 48,97 et 48,00, mais le niveau de vie de ces cultivateurs est tout de même nettement plus élevé que celui des paysans de la même époque qui se situe à 32,95 (voir tableau XXX). Cette branche de la famille Boucher a donc connu une "chute" sociale, s'accompagnant de toute évidence d'une chute socio-économique, mais

⁶⁹ Les deux inventaires ont été dressés au tournant du XIX^e siècle. De plus, Christian Dessureault et John A. Dickinson estiment que l'accumulation maximum de biens est atteinte entre vingt et quarante ans de vie conjuguale. Nos deux fonctionnaires font dresser leur inventaire après vingt ans de vie commune dans un cas et trente-cinq dans l'autre. Voir Christian Dessureault et John A. Dickinson, "Niveau de vie et reproduction sociale...", p.163.

⁷⁰ Fiche de famille de Michel-Joseph Gamelin Châteaueux Gaucher et Marie-Élizabeth Spagniolini, no.d'union 41463, source PRDH; Fiche de famille de Pierre Legras-Pierreville et Charlotte Boucher de la Bruère, no.d'union 55828, source PRDH.

ses représentants ont, malgré tout, un niveau de vie qui les distingue encore de leurs confrères cultivateurs.

Les individus actifs dans le milieu du commerce ont le deuxième niveau de vie moyen le plus élevé, celui-ci s'établissant à 67,29. Nous retrouvons ensuite, à une échelle semblable, les officiers militaires (61,61), les seigneurs (60,00) et les individus pratiquant une profession libérale (58,18). Ainsi, les statuts socioprofessionnels traditionnellement réservés à la noblesse, en l'occurrence officiers militaires et seigneurs, ne sont pas nécessairement ceux ayant le niveau de vie le plus élevé. Ces dernières observations nous portent donc à une conclusion semblable que celle émanant du tableau XXX : la noblesse canadienne est prête à unir la destinée de ses enfants à celle de roturiers dans la mesure où le niveau de vie de ces derniers est égal sinon supérieur au sien.

c) Le niveau de fortune

Ce niveau de vie plutôt confortable esquissé précédemment est-il synonyme d'un niveau de fortune élevé? Pour le savoir, nous avons repris les soixante inventaires après décès utilisés lors de l'étude du niveau de vie des descendants de Pierre Boucher et, en utilisant une deuxième grille d'analyse, élaborée par Christian Dessureault⁷¹ et reproduite en annexe III de ce mémoire, nous avons pu établir le niveau de fortune de ceux-ci. Précisons que nous entendons par *niveau de fortune* le bilan des actifs mobiliers. Le niveau de fortune n'inclut pas les actifs immobiliers de nos individus car le patrimoine foncier est rarement évalué par les notaires dans les inventaires après décès. Ainsi, plutôt que de biaiser nos calculs en pénalisant ceux dont les actifs immobiliers n'ont pas été

⁷¹ Christian Dessureault, "L'égalitarisme paysan...", pp.373-407.

estimés, nous avons préféré retirer cette donnée de notre grille d'analyse. Quant au passif des fortunes de nos individus, nous y reviendrons ultérieurement lorsque nous aborderons la question de l'endettement.

L'actif mobilier moyen des descendants de Pierre Boucher se situe à 15 435[#]. Celui-ci connaît une nette augmentation entre les deux périodes de notre étude, passant de 6499[#] pour les ménages dont l'inventaire a été dressé avant 1760 à 20 245[#] pour les ménages dont l'inventaire a été dressé durant la période subséquente. Cette moyenne est très élevée si nous la comparons à celle des artisans montréalais qui s'établit à 1257[#] entre 1740 et 1749 et à 4398[#] entre 1800 et 1809.⁷² Au-delà de ces moyennes, voyons comment se répartit cette fortune entre les descendants de Pierre Boucher.

Tableau XXXII

Ventilation de l'actif mobilier des descendants de Pierre Boucher

Actif mobilier	Nb. d'individus	Pourcentage
500 [#] -999 [#]	2	3,3
1000 [#] -4999 [#]	30	50,0
5000 [#] -9999 [#]	7	11,7
10 000 [#] -19 999 [#]	9	15,0
20 000 [#] et plus	12	20,0
Total	60	100,0

Notons d'abord qu'aucun descendant de Pierre Boucher n'a un actif mobilier inférieur à 500[#] et que seulement 3,3% ont un actif mobilier inférieur à 1000[#]⁷³ alors que cette proportion grimpe à 52% chez les artisans montréalais entre 1740 et 1809.⁷⁴ En fait, 50% des descendants de Pierre Boucher ont un actif mobilier se situant entre 1000[#] et

⁷² Josée Desbiens, *op.cit.*, p.31, tableau IV.

⁷³ Il s'agit d'Augustin Roy-Desjardins dit Lauzier fils et de son oncle, Étienne Boucher de Montbrun. ANQQ, not. L. Cazes, 26 mars 1786, inventaire de feu d'Augustin Roy-Desjardins dit Lauzier et Marie-Angélique Lizotte; ANQM, not. F. Racicot, 22 avril 1773, inventaire de feu Étienne Boucher de Montbrun et feu Marie-Madelaine Racicot-Léveillé.

5000[#]. En ajoutant à cela que 20% ont un actif mobilier supérieur à 20 000[#], nous pourrions aisément croire que les descendants de Pierre Boucher ont un niveau de vie élevé qui se justifie par un niveau de fortune également très élevé. Dans les faits, il ne semble pas exister une grande corrélation entre un bilan d'actif mobilier élevé et un niveau de vie élevé, le coefficient de corrélation entre ces deux données n'étant que de 0,41 chez les individus de notre corpus.

Certains croiront, à l'instar de Louise Dechêne,⁷⁵ que la situation décrite plus haut quant au niveau de vie élevé jumelé à un bilan des actifs mobiliers tout aussi élevé, nécessite un endettement important de la part des descendants de Pierre Boucher. Le tableau XXXIII, qui inclut le passif à l'actif mobilier utilisé précédemment, nous démontre qu'il y a effectivement, parmi les descendants de Pierre Boucher, plusieurs individus ayant accumulé davantage de dettes que d'actifs mobiliers.

Tableau XXXIII

Ventilation du bilan actif mobilier-passif des descendants de Pierre Boucher

Bilan actif mobilier-passif	Nb. d'individus	Pourcentage	Niveau de vie moyen
Déficitaire	17	28,3	62,97
0 [#] -499 [#]	2	3,3	41,09
500 [#] -999 [#]	3	5,0	55,35
1000 [#] -4999 [#]	18	30,0	57,04
5000 [#] -9999 [#]	4	6,7	72,45
10 000 [#] -19 999 [#]	8	13,3	65,05
20 000 [#] et plus	8	13,3	75,97
Total	60	100,0	62,66

Malgré le fait qu'un individu sur trois ait un bilan actif mobilier-passif supérieur à 5000[#], plus de 28% des individus de notre corpus ont une fortune déficitaire (sans

⁷⁴ Josée Desbiens, *op.cit.*, p.34, tableau V.

compter les actifs immobiliers). De plus, ces dettes sont assez importantes puisqu'elles constituent en moyenne 370,1% de l'actif mobilier de ces individus. Il faut toutefois mentionner que nous avons un cas extrême en la personne de Joseph-Hippolyte Gaultier de Varennes qui décède en 1761 et laisse à sa veuve des actifs mobiliers s'établissant à 1570[#] et un passif à 41 726[#]! Encore une fois, il faut mentionner que les actifs immobiliers ne sont pas inclus dans ce bilan mais il est peu probable que la valeur de sa part de la seigneurie familiale (terre d'une superficie de quarante arpents de front sur deux lieues de profondeur sur laquelle sont construits deux maisons, deux granges et un moulin) se monte à un total supérieur à ses dettes.⁷⁶ Mais, même en retirant ce cas extrême, les individus ayant une fortune déficitaire ont toujours un passif élevé correspondant à 221,3% de leur actif. Cependant, cette situation semble s'améliorer avec le temps car si le passif correspond à 89,1% de l'actif mobilier des individus décédés avant 1760, cette proportion descend à 66,4% pour les individus décédés après cette date (en retirant évidemment notre cas extrême du second corpus).

Ce qui est davantage surprenant, c'est de constater que ceux dont le bilan actif mobilier-passif est déficitaire ont un niveau de vie élevé qui se situe très près de la moyenne des descendants de Pierre Boucher. Encore une fois, il n'y a pas de réellement de corrélation entre l'indice de niveau de vie et le bilan actifs mobiliers-passifs, le coefficient de corrélation s'établissant cette fois à 0,40. Le tableau XXXIV nous montre bien cette absence de corrélation.

⁷⁵ "Les passifs sont lourds et c'est surtout là que nous retrouvons les traces des activités commerciales. Ils doivent aux marchands, au trésorier, à l'intendant, aux soldats de la compagnie, au couvent où est entrée leur fille, aux ouvriers et aux domestiques." Voir Louise Dechêne, *op.cit.*, p.385.

Tableau XXXIV

Situation financière des descendants de Pierre Boucher selon leur niveau de vie⁷⁷

Niveau de vie	Nb. d'ind.	Bilan actif mobilier-passif moyen	Passif/actif %
30-39,99	2	694 ⁷⁶	63,3
40-49,99	5	1972 [#]	20,9
50-59,99	17	-411 [#] (2171 [#])	105,8 (71,3)
60-69,99	22	9944 ⁷⁶	37,7
70-79,99	9	5265 ⁷⁶	57,5
80-80,99	5	50 686 [#]	2,5

Alors que le bilan de l'actif mobilier-passif se situe respectivement à 694[#] et 1972[#] pour les individus ayant un indice de niveau de vie s'établissant entre 30-39 et 40-49, celui-ci chute dramatiquement à un bilan négatif de 411[#] pour la troisième catégorie d'individus, ceux ayant un indice de niveau de vie entre 50 et 60. Toutefois, en retirant du lot notre cas extrême, en l'occurrence Joseph-Hippolyte Gaultier de Varennes, le bilan actif mobilier-passif moyen se rétablit à 2171[#], une moyenne certainement plus juste que la première, mais qui n'est encore que de 200[#] plus élevée que la précédente, alors que la différence entre la première et la deuxième était de 1278[#]. Ce qui est encore plus éclairant, c'est la dernière colonne du tableau, celle qui nous donne la proportion du passif sur l'actif. Cette proportion pour les individus ayant un niveau de vie se situant entre 50 et 60 s'établit à plus de 100%. Même en retirant Joseph-Hippolyte Gaultier de Varennes, elle demeure très élevée avec plus de 70%. Rappelons que ce n'est qu'une moyenne et donc que plusieurs des individus de cette catégorie sont effectivement

⁷⁶ ANQM, not. M. Bouvet, 22 juin 1774, inventaire de feu Joseph-Hippolyte Gaultier de Varennes et Louise-Charlotte Sarrazin.

⁷⁷ Entre parenthèse, nous retrouvons les données sans le cas extrême de Joseph-Hippolyte Gaultier de Varennes dont le passif s'établit à 41 726[#]. ANQM, not. M. Bouvet, 22 juin 1774, inventaire de feu Joseph-Hippolyte Gaultier de Varennes et Louise-Charlotte Sarrazin.

endettés. En fait, sur les dix-sept individus de cette catégorie, plus du tiers ont un passif supérieur à leur actif mobilier (tableau XXXVI).

Tableau XXXV

Proportion d'endettés
selon l'actif mobilier

Actif mobilier	Nb. d'ind.	Nb.d'ind. endettés	Proportion d'endettés
500 [#] -999 [#]	2	0	0,0%
1000 [#] -4999 [#]	30	11	36,7%
5000 [#] -9999 [#]	7	1	14,3%
10 000 [#] -19 999 [#]	9	3	33,3%
20 000 [#] et plus	12	2	16,7%

Tableau XXXVI

Proportion d'endettés
selon le niveau de vie

Niveau de vie	Nb. d'ind.	Nb.d'ind. endettés	Proportion d'endettés
30-39,99	2	0	0,0%
40-49,99	5	0	0,0%
50-59,99	17	6	35,3%
60-69,99	22	7	41,2%
70-79,99	9	4	23,5%
80-80,99	5	0	0,0%

À la lumière des données des tableaux précédents, il semblerait que les individus les plus endettés ne soient pas nécessairement les plus pauvres. Ils se situeraient plutôt dans la moyenne, peut-être même légèrement au-dessus de cette moyenne : onze individus parmi les dix-sept individus dont le passif est supérieur à leur actif mobilier (soit 64,7% d'entre eux) ont entre 1000[#] et 5000[#] d'actif mobilier et tous ont un indice de niveau de vie se situant entre 50 et 70 (la moyenne des descendants de Pierre Boucher étant de 62,66).

Deux données nous poussent plus particulièrement à la réflexion. D'abord, l'indice de niveau de vie moyen des individus dont le passif est supérieur à l'actif est de 62,97. Ensuite, seuls ceux dont le niveau de vie se situe entre 50 et 60 ont un bilan actif mobilier-passif moyen négatif. Il semblerait donc que le seuil distinguant le niveau de vie de l'élite de celui du reste de la population se situerait autour de 60, ceux ne l'ayant atteint s'endettant massivement afin que les apparences soient sauvées.

Serait-il possible que le statut social ou socioprofessionnel soit un facteur de différenciation au niveau de la situation financière de nos individus? Concentrons-nous d'abord sur le statut social des descendants de Pierre Boucher afin de déterminer l'influence de celui-ci sur leur niveau de fortune. Les données du tableau suivant nous porteraient à croire que les roturiers ont une situation financière nettement plus florissante que celle des nobles ou des agrégés. Alors que les nobles ont un actif mobilier moyen se situant à 7449[#] et un bilan actif mobilier-passif moyen à 2447[#], les roturiers jouissent d'un actif mobilier moyen de 33 089[#] et d'un bilan actif mobilier-passif moyen de 22 273[#]. La différence entre ces deux groupes est énorme. L'actif mobilier moyen des roturiers correspond à quatre fois celui des nobles et le bilan actif mobilier-passif moyen des roturiers à neuf fois celui des nobles. Pourtant, leur indice de niveau de vie était semblable, s'établissant à 62,08 pour les nobles et 62,46 pour les roturiers (voir tableau XXIX). Outre les cas de Joseph-Hippolyte Gaultier de Varennes et de Jacques Perreault, dont la situation financière particulière les démarque du corpus entier (voir la note infrapaginale du tableau XXXVII), il faut savoir qu'il existe de grands écarts entre les individus quant à leur situation financière à l'intérieur même de leur groupe social respectif. Par exemple, le noble le plus "pauvre", Joseph-Hyppolithe Gaultier de Varennes, est pourvu d'un bilan actif mobilier-passif négatif de 41 725[#] alors que le plus "riche", Luc Lacorne Saint-Luc, jouit d'un bilan actif mobilier-passif de 34 627[#].⁷⁸ La situation est la même chez les roturiers : le moins bien nanti d'entre eux, Augustin Roy-

⁷⁸ ANQM, not. M. Bouvet, 22 juin 1774, inventaire de feu Joseph-Hippolyte Gaultier de Varennes et Louise-Charlotte Sarrazin; ANQM, M. not. S. Sanguinet, 6 décembre 1784, inventaire de la communauté de feu Luc Lacorne Saint-Luc et de Marie-Marguerite Boucher de Bonnaccueille.

Desjardins dit Lauzier fils, a un bilan actif mobilier-passif de 337[#] et le mieux nanti, Jacques Perreault, en a un de 164 190[#].⁷⁹

Tableau XXXVII

Situation financière des ménages selon le statut social de l'homme⁸⁰

Statut social de l'homme	Nb. d'ind.	Actif mobilier moyen	Bilan actif mobilier-passif moyen	Passif/actif %
Noble	33	7449 [#] (7633 [#])	2447 [#] (3827 [#])	164,5 (83,5)
Agrégé	8	6446 [#]	2487 [#]	65,8
Roturier	19	33 089 [#] (23 394 [#])	22 273 [#] (14 388 [#])	62,6 (65,0)

L'hétérogénéité perçue à l'intérieur des groupes sociaux quant à la situation financière des individus se retrouve aussi à l'intérieur des groupes socioprofessionnels. Il faut dire que seulement deux groupes socioprofessionnels sont numériquement bien représentés dans notre corpus : les officiers militaires (vingt-quatre individus) et les commerçants (seize individus). De plus, sur les vingt-quatre officiers militaires, dix-neuf sont nobles et sur les seize individus impliqués dans le commerce, dix sont roturiers. Nous pouvons d'ailleurs noter la très grande similitude entre la situation financière des roturiers et celle des individus impliqués dans le commerce. Chez les premiers, l'actif mobilier s'établit à 33 089[#] et le bilan actif mobilier-passif à 22 273[#] alors que chez les seconds, ces valeurs se situent respectivement à 33 443[#] et 23 738[#]. Les deux individus nobles aux situations financières extrêmes dont nous avons traités précédemment, en l'occurrence Joseph-Hyppolithe Gaultier de Varennes et Luc Lacorne Saint-Luc, sont tous

⁷⁹ ANQQ, not. L. Cazes, 26 mars 1786, inventaire de feu d'Augustin Roy-Desjardins dit Lauzier et Marie-Angélique Lizotte; ANQQ, not. M.-A. Berthelot-D'Artigny, 8 septembre 1777, inventaire de la communauté de feu Jacques Perreault et Louise-Charlotte Boucher de Bonnaccueille.

⁸⁰ Entre parenthèse, nous retrouvons les données sans le cas extrême de Joseph-Hippolyte Gaultier de Varennes dont le passif s'établit à 41 726[#] chez les nobles et sans celui de Jacques Perreault chez les roturiers dont l'actif mobilier se monte à 207 599[#] et le bilan actif mobilier-passif à 164 190[#]. ANQM, not. M. Bouvet, 22 juin 1774, inventaire de feu Joseph-Hippolyte Gaultier de Varennes et Louise-Charlotte Sarrazin; ANQQ, not. M.-A. Berthelot-D'Artigny, 8 septembre 1777, inventaire de la communauté de feu Jacques Perreault et Louise-Charlotte Boucher de Bonnaccueille.

deux officier militaire. La même diversité se retrouve chez les commerçants alors que le cas de Jacques Perreault, cité déjà à quelques reprises, se compare difficilement à celui de Jean-François Nepveu dont l'actif mobilier se monte à 1892[#] et le bilan actif mobilier-passif est négatif à 557[#].⁸¹

Tableau XXXVIII

Situation financière des ménages selon le statut socioprofessionnel de l'époux

Statuts Socioprofessionnels	Nb. d'ind.	Actif mobilier	Bilan actif	Passif/actif
		Moyen	mobilier-passif moyen	%
Officier militaire	24	9027 [#]	668 [#]	230,8
Seigneur	5	6423 [#]	4353 [#]	67,6
Professions libérales	5	18 958 [#]	13 837 [#]	35,4
Commerce	16	33 443 [#]	23 738 [#]	42,7
Fonctionnaire	2	5778 [#]	3579 [#]	74,0
Cultivateur	2	1406 [#]	1051 [#]	35,2
Inconnu	6	5512 [#]	4630 [#]	31,7

Nous aurions pu croire que se sont les affaires (le négoce ou la traite des fourrures) qui amènent nos individus à s'endetter mais le tableau précédent nous montre une situation autre. Non seulement les individus impliqués dans le commerce ont le bilan actif mobilier-passif moyen le plus élevé, mais uniquement deux de ceux-ci ont un passif supérieur à leur actif. En fait, ceux dont la situation financière est la plus problématique sont, non pas les cultivateurs, mais bien les officiers militaires avec un bilan actif mobilier-passif moyen de seulement 668[#] et un passif correspondant en moyenne à 230,8% de leur actif mobilier. Même en retirant Joseph-Hippolyte Gaultier de Varennes de ce groupe, le bilan actif mobilier-passif moyen des officiers militaires demeure relativement bas à 2512[#]. C'est près de la moitié d'entre eux qui ont un passif supérieur à

⁸¹ ANQM, not. B. Faribault, 3 octobre 1771, inventaire de la communauté de feu Jean-François Nepveu et Charlotte-Ursule Boucher de Niverville.

leur actif mobilier (onze individus sur les vingt-quatre officiers militaires de notre corpus).

Comment ces individus peuvent-ils contracter autant de dettes? Pour le savoir, nous avons été scruter les titres et papiers des trois individus les plus endettés de notre corpus. Ceux-ci correspondent au portrait des grands endettés esquissé jusqu'à maintenant : ils sont nobles, officiers militaires et n'ont apparemment jamais touché au négoce car aucun ne possède chez lui des papiers pouvant relever d'une quelconque activité commerciale (contrat d'engagement, d'achat ou de vente, par exemple). Il s'agit de Pierre-Noël Legardeur de Tilly, Joseph-Hippolyte Gaultier de Varennes et Gordien d'Ailleboust de Cuisy.⁸² Le rapport passif/actif mobilier se monte respectivement pour chacun à 746,8%, 2757,5% et 359,5%. La majorité de l'argent dû l'est "*par constitut*". Le reste provient de la Fabrique, de communautés religieuses ou de particuliers (le boulanger, le forgeron, le docteur, etc.). Comme l'avait déjà noté Louise Dechêne pour le XVII^e siècle, il semblerait que le prestige attribué au titre d'écuyer ainsi que les liens matrimoniaux avec des familles importantes facilitent la demande de crédit et tiennent les créanciers à distance une fois l'argent obtenu.⁸³ De plus, les biens immobiliers possédés par ces individus, valeur dont nous n'avons pu tenir compte dans le cadre du présent exercice, simplifie sans doute l'accès au crédit.

Notons que les fonctionnaires, dont l'indice de niveau de vie très élevé se situait à 69,76 (tableau XXXI), ont un bilan actif mobilier-passif moyen relativement bas à 3579[#] et le rapport passif/actif le plus élevé après les officiers militaires. Toutefois, cette

⁸² ANQM, not. J. Horné de LaNeuvillle, 12 août 1724, inventaire de feu Pierre-Noël Legardeur de Tilly et feu Marie-Madelaine Boucher; ANQM, not. M. Bouvet, 22 juin 1774, inventaire de feu Joseph-Hippolyte Gaultier de Varennes et Louise-Charlotte Sarrazin; ANQM, not. J.-P. Gauthier, 20 novembre 1801, inventaire de Gordien d'Ailleboust de Cuisy et feu Françoise Boucher de Bonnaccueille.

moyenne reflète bien mal la situation financière respective des deux fonctionnaires de notre corpus; alors que Pierre Legras-Pierreville a un actif mobilier d'une valeur de 8585[#] et aucune dette, son collègue Michel-Joseph Gamelin Chateaux Gaucher, a une fortune déficitaire avec un actif mobilier s'établissant à 2972[#] et un passif se montant à 4398[#].

Enfin, ceux dont le statut socioprofessionnel nous est inconnu semble avoir une situation financière tout à fait respectable avec un actif mobilier moyen de 5512[#], un bilan actif mobilier-passif moyen de 4630[#], le plus faible rapport passif/actif et un indice de niveau de vie moyen s'établissant tout de même à 62,83 (tableau XXXI). Penchons-nous plus particulièrement sur deux cas traités brièvement au premier chapitre de ce mémoire, ceux de Joseph Boucher de la Broquerie et Étienne Boucher de Montbrun. Ces deux individus sont nobles, mariés et père de nombreux enfants mais n'ont jamais inscrit de statut socioprofessionnel aux actes qu'ils ont signés. La question est de savoir d'où ils tirent les revenus pour faire vivre leur famille. En fait, la consultation de leur inventaire après décès respectif nous en apprend bien peu sur leurs activités professionnelles. Chacun semble vivre de sa part de la seigneurie familiale malgré le fait qu'aucun n'en soit le seigneur principal. Nous retrouvons parmi leurs papiers, quelques contrats de concessions ou de ventes de terres ou d'emplacements. Joseph Boucher de la Broquerie acquiert même les droits de sa cousine, Marie-Françoise Boucher de Niverville, dans le moulin de la seigneurie familiale. Les investissements de ce dernier semblent rapporter car son indice de niveau de vie s'élève de 60,61 à 72,24 entre 1742, date du premier inventaire après décès dressé, et 1762, date du deuxième. Son bilan actif mobilier-passif suit une courbe semblable alors qu'il s'établit à 1973[#] en 1742 et à 11 151[#] en 1762. Les

⁸³ Louise Dechêne, *op.cit.*, p.386.

dots apportées par ses deux femmes n'ont sans doute pas eu un impact majeur sur sa situation financière, les deux se montant à 2000[#] et n'étant constituées que de quelques biens meubles et de biens personnels. Il nous est impossible d'évaluer cette donnée dans le cas d'Étienne Boucher de Montbrun, sa femme n'étant dotée que des *biens échus et à échoir*, mais comme le père de cette dernière étant artisan, il est probable que le montant total de ses biens n'ait pas été énorme.⁸⁴

*

* *

⁸⁴ ANQM, not. L. Loiseau, 20 mai 1742, inventaire de Joseph Boucher de la Broquerie et feu Marie-Charlotte Tailhandier dit Labaume ; ANQM, not. F. Simonnet, 23 avril 1762, inventaire de feu Joseph Boucher de la Broquerie et Marie-Jeanne Cardin ; ANQM, not. F. Racicot, 22 avril 1773, inventaire de feu Étienne Boucher de Montbrun et feu Marie-Madelaine Racicot-Léveillé ; ANQM, not. A. Loiseau dit Châlons, 29 novembre 1730, contrat de mariage de Joseph Boucher de la Broquerie et Marie-Charlotte Tailhandier dit Labaume ; ANQM, not. J.-B. Adhémar dit Saint-Martin, 27 janvier 1748, contrat de mariage de Joseph Boucher de la Broquerie et Marie-Jeanne Cardin ; ANQM, not. L. Loiseau, 15 novembre 1744, contrat de mariage de Étienne Boucher de Montbrun et Marie-Madelaine Racicot-Léveillé.

Ce troisième chapitre nous a permis d'esquisser le portrait du statut socio-économique des descendants de Pierre Boucher. À plusieurs points de vue, leur statut socio-économique se distingue nettement de celui de l'ensemble de la population canadienne ayant vécu à la même époque qu'eux. Autant par la valeur du douaire qu'ils accordent, par la valeur des biens apportés au mariage, par leur niveau de vie et par leur situation financière, la majorité des individus de notre corpus s'identifie à l'élite coloniale.

Certaines stratégies de nature socio-économique perçues tout au long de cette analyse nous semblent d'ailleurs directement liées à l'appartenance de cette famille à l'élite coloniale. Nous pensons, entre autres, à la très forte proportion d'individus optant pour la séparation des dettes lors de l'élaboration du contrat de mariage ou à l'augmentation de la valeur du douaire au détriment de celle du préciput afin d'éviter l'hypogamie sociale.

Toutefois, l'éclatement de la valeur des douaires accordés ou de l'indice de niveau de vie au fil des générations sont témoins d'une hétérogénéité socio-économique grandissante parmi les descendants de Pierre Boucher. Ce phénomène est le résultat bien souvent des alliances matrimoniales contractées, certaines s'avérant plus "heureuses" que d'autres. Par ailleurs, nous avons cru percevoir, à la lumière de nos données, que, règle générale, les membres de la noblesse acceptent aisément de s'allier à des roturiers tant que ceux-ci ont un niveau de vie égal sinon supérieur au leur. En ce sens, le niveau de vie est davantage marqueur de distinction sociale que le statut social d'un individu ou sa situation financière. Pour les membres de l'élite coloniale, le paraître semble obtenir une plus grande cote de faveur que l'être.

CHAPITRE IV

La vie domestique des descendants de Pierre Boucher

Le chapitre précédent nous a permis d'établir qu'il y avait une nette distinction entre le niveau de vie des descendants de Pierre Boucher, membres de l'élite coloniale, et la majorité de la population canadienne de l'époque. Afin de mieux saisir l'aisance et le confort dont jouissent les individus de notre corpus, nous vous proposons de pénétrer plus profondément leur univers matériel dans ce quatrième et dernier chapitre d'un mémoire explorant le destin social d'une famille noble canadienne. Cette incursion dans la vie domestique de l'élite coloniale se fait encore une fois par l'utilisation de l'inventaire après décès, source d'une incroyable richesse lorsque l'on désire s'initier à la culture matérielle d'un groupe. La maison qu'ils habitent, les relations qu'ils entretiennent avec leur corps, les loisirs qu'ils affectionnent et la vie spirituelle qu'ils pratiquent sont les quatre aspects abordés lors de cette rencontre, disons plus intime, avec les soixante ménages composant notre corpus.

1. LA MAISON

Cette initiation à l'univers domestique des descendants de Pierre Boucher débute tout naturellement par une "visite" de leur maison, lieu de vie immédiat et quotidien. Nous jetterons un coup d'œil à l'organisation spatiale de celle-ci, aux éléments de confort privilégiés, au mobilier qui lui donne une âme ainsi qu'à la décoration intérieure qui l'agrémente.

a) La maison et l'organisation spatiale

Les notaires se font plutôt discrets quand vient le temps de décrire les immeubles dans les inventaires des descendants de Pierre Boucher. Lorsqu'ils n'omettent pas simplement de les inventorier, les descriptions sont vagues et les estimations rares. Il nous est donc très difficile, avec les quelques renseignements fournis, de dresser le portrait du lieu de vie de ces individus. Certains habitent leur seigneurie à la campagne, d'autres un emplacement en ville tout en ayant quelques terres en concession. Chaque cas est unique et le statut social ou socioprofessionnel ne semble pas vraiment influencer le nombre, le lieu ou la grandeur des terres ou des emplacements possédés.

Nous retrouvons construits sur ces terres et terrains, outre la maison familiale sur laquelle nous reviendrons ultérieurement, plusieurs bâtiments (bergeries, boulangeries, écuries, étables, granges, hangars et laiteries) abritant outils agricoles et animaux. Ces derniers sont particulièrement présents dans l'environnement immédiat des descendants de Pierre Boucher : sur les soixante inventaires analysés, seulement neuf ne recensent aucun animal. Et nous ne parlons pas ici uniquement du cheval utilisé pour tirer la calèche. Vingt-trois descendants de Pierre Boucher ont plus de cinquante animaux dans leur cour ou en fermage. Le cheptel représente en moyenne près de 20% de la valeur totale des biens meubles des descendants de Pierre Boucher. Cette proportion augmente à un taux particulièrement élevé de 72,9% chez Charles Boucher de Grosbois, coseigneur de Boucherville, propriétaire de 431 animaux et dont le total des biens mobiliers est égal à 8142[#].¹ Le tableau suivant recense les animaux les plus couramment retrouvés chez les descendants de Pierre Boucher. Aucune surprise, il s'agit bien des animaux

¹ ANQM, M. not. J.-P. Gauthier, 24 juillet 1809, inventaire de la communauté de Charles Boucher de Grosbois et feu Renée-Louise Boucher de Laperrière.

habituellement recensés dans les habitations agricoles de la vallée du Saint-Laurent. Exactement quatre individus sur cinq possèdent au moins une vache, deux sur trois au moins un cheval et plus de la moitié plusieurs poules. Et le nombre moyen de ces animaux possédés par foyer est assez important : 6,1 vaches, 3,5 chevaux et 42,5 poules. Ainsi, plusieurs descendants de Pierre Boucher profitent de leurs terres pour exploiter, entre autres, un cheptel relativement important et leurs choix, quant à leurs animaux d'élevage, demeurent plutôt conservateurs. À cet égard, le cas de Nicolas Daneau de Muy mérite une mention d'originalité alors que son cheptel comprend des bœufs, des chapons, des dindons, des porcs, des poules, des vaches, des veaux et...des pigeons.²

Tableau XXXIX

Animaux retrouvés fréquemment chez les descendants de Pierre Boucher

Animaux	Foyers en possédant au moins un		Nombre moyen d'animaux par foyer
	Nb.	%	
Bœuf	26	43,3	5,6
Cheval ³	40	66,7	3,5
Coq	23	38,3	2,5
Mouton	23	38,3	24,3
Porc	27	45,0	4,9
Poule	31	51,7	42,5
Vache	48	80,0	6,1
Veau	20	33,3	5,2

Le notaire se fait souvent tout aussi discret quant à la description de la maison du couple : sur les soixante inventaires analysés, seulement dix-sept notaires nous ont livré quelques détails à ce sujet. Par exemple, nous savons que Jacques Perreault et Louise-Charlotte Boucher de Bonnaccueille habitent une maison de pierre sur deux étages, mais impossible de connaître la grandeur exacte de celle-ci puisqu'elle fait "*tout le frond du*

² ANQM, M. not. A. Adhémar, 27 septembre 1694, inventaire de la communauté de Nicolas Daneau de Muy et Marguerite Boucher.

³ Incluant les juments.

*Coste de la rue du Sault au matelot, Sur vingt quatre pieds dix pouces de Largeur*⁴. Heureusement, certains sont plus loquaces, tel le notaire Foucher lorsqu'il décrit la maison de Jean-Baptiste Boucher de Niverville et de Marguerite-Thérèse Hertel : "... *une maison de pierre en un seul étage, de la contenance de trente pieds en quarré, une cheminée dans chaque pignon, huit ouvertures en pierre de taille ayant soixante vitres entières sauf deux couverture simple de planches timboulettes ayant quatre portes, cinq ornoires, six chassis, six contrevents avec leurs ferrures, serrures et pentures le tout neuf...*"⁵. Dans l'ensemble, les quelques descriptions données nous portent à croire que les descendants de Pierre Boucher habitent généralement des maisons construites en pierres et comptant deux étages, chacun ayant une superficie d'environ neuf cents pieds carrés (ou 85 mètres carrés). À titre comparatif, les maisons des artisans montréalais du XVIII^e siècle sont, règle générale, construite en bois et ne comprennent qu'un seul étage d'une superficie moyenne de sept cent cinquante pieds carrés (ou 71 mètres carrés).⁶ Les descendants de Pierre Boucher habitent donc des maisons plus grandes et plus confortables que celles des masses populaires canadiennes. Leur demeure se compare d'ailleurs à celles habitées par la noblesse française de la même époque, du moins celle de Bretagne étudiée par Michel Nassiet, qui logerait dans des habitations de pierres construites sur deux étages dont chacun aurait une superficie moyenne de mille deux cents pieds carrés (ou 114 mètres carrés), soit légèrement plus vastes que les maisons des descendants de Pierre Boucher.⁷

⁴ ANQQ, not. M.-A. Berthelot-D'Artigny, 8 septembre 1777, inventaire de la communauté de feu Jacques Perreault et Louise-Charlotte Boucher de Bonnaccueille.

⁵ ANQM, not. A. Foucher, 1^{er} juillet 1748, inventaire de la communauté de feu Jean-Baptiste Boucher de Niverville et feu Marguerite-Thérèse Hertel.

⁶ Josée Desbiens, *op.cit.*, p.69.

⁷ Michel Nassiet, *op.cit.*, p.213.

Les maisons appartenant aux descendants de Pierre Boucher comptent en moyenne 5,4 pièces.⁸ Cette moyenne reste la même tout au long du XVIII^e siècle. Il nous semble toutefois que le notaire ne soit pas toujours très rigoureux à décrire le nombre de pièces des maisons visitées et que cette moyenne serait en fait plus basse que la moyenne réelle. Autrement, comment expliquer que le premier inventaire de la communauté de Jacques Perreault et Louise-Charlotte Boucher de Bonnaccueille dénombre onze pièces et que le deuxième, dressé quinze ans plus tard dans la même maison, n'en dénombre plus que neuf avec un cabinet et trois chambres en moins mais un caveau et un grenier en plus?⁹ Quoi qu'il en soit, la majorité des maisons décrites dans les inventaires dépouillés comptent une cuisine, une salle, un grenier, une cave, un ou deux cabinets et de une à quatre chambres. Encore une fois, ces maisons diffèrent peu des maisons des nobles bretons qui comptent deux ou trois pièces au rez-de-chaussée, dont une salle et une cuisine, et une ou plusieurs chambres au premier étage.¹⁰ De plus, elles semblent légèrement plus confortables que celles des nobles canadiens du XVII^e siècle dépeintes par Louise Dechêne. Après avoir dépouillé quelques inventaires après décès de nobles montréalais du XVII^e siècle, celle-ci conclut qu'il "*est difficile de maintenir un genre de vie noble dans une maison rurale de trois ou quatre pièces ou, comme c'est souvent le cas, dans le logement plus exigü encore que les officiers*

⁸ Par pièce, nous entendons cabinet, cave, chambre, cuisine, dépense, grenier, magasin, office ou salle. Il est évident que certaines ne sont pas directement habitables (la cave, par exemple) et que d'autres peuvent parfois être exigües (nous pensons à la dépense ou au cabinet, pièce dont la fonction n'est pas clairement définie au XVIII^e siècle et qui peut se retrouver en diverses grandeurs) mais nous croyons que par leur fonction, souvent multiple, ces pièces font partie intégrante du quotidien des descendants de Pierre Boucher.

⁹ ANQQ, not. M.-A. Berthelot-D'Artigny, 8 septembre 1777, inventaire de la communauté de feu Jacques Perreault et Louise-Charlotte Boucher de Bonnaccueille ; ANQQ, not. J.-B. Planté, 7 septembre 1792, inventaire de la communauté de feu Jacques Perreault et Louise-Charlotte Boucher de Bonnaccueille.

¹⁰ Michel Nassiet, *op.cit.*, p.213.

*possèdent ou louent dans la ville, mais ils s'y efforcent.*¹¹ Parmi notre corpus, seulement deux inventaires datent du XVII^e siècle : celui de René Gaultier de Varennes (1693) et celui de Nicolas Daneau de Muy (1694).¹² Le premier recense une habitation comptant quatre pièces (deux chambres, une cuisine et un grenier) et le deuxième une maison en comptant sept (un cabinet, une cave, deux chambres, une cuisine et deux greniers). Ces maisons peuvent effectivement sembler exiguës mais elles se comparent sans doute à la majorité de celles occupées par la noblesse française de la même époque, en excluant évidemment la noblesse de Cour (cette-ci habite des appartements autrement plus luxueux, mais ne représente, il ne faut pas l'oublier, que 1% de la noblesse française).¹³ Par exemple, Pierre Audiger, un conseiller du roi, habite en 1684, en compagnie de sa femme, de ses trois enfants et d'une servante, une maison se composant de deux salles et de deux chambres, dont l'une a manifestement la double fonction du coucher et de la préparation des repas (puisque l'on ne compte pas de cuisine), le tout disposé en enfilade sur un seul étage.¹⁴ La comparaison nous démontre que la noblesse canadienne est moins dépourvue qu'il n'y paraissait suite aux premiers sondages effectués par Louise Dechêne.

Chez les descendants de Pierre Boucher, le XIX^e siècle est témoin de l'apparition des pièces spécialisées telles la chambre de compagnie (la première est recensée en 1825), la chambre à coucher (1831), la salle à manger (1815) et la salle d'entrée (1831), spécialisation qui atteste d'une recherche toujours plus grande de confort. Cette spécialisation des pièces, qui voit le jour au milieu du XVIII^e siècle en France, peut

¹¹ Louise Dechêne, *op.cit.*, p.386.

¹² ANQM, not. J.-B. Adhémar dit Saint-Martin, 1^{er} juillet 1693, inventaire de la communauté de feu René Gaultier de Varennes et Marie-Ursule Boucher ; ANQM, not. J.-B. Adhémar dit Saint-Martin, 27 septembre 1694, séparation de biens de la communauté de Nicolas Daneau de Muy et Marguerite Boucher.

¹³ Guy Chaussinand-Nogaret, *op.cit.*, p.77.

¹⁴ Annik Pardailhé-Galabrun, *La naissance de l'intime, 3000 foyers parisiens, XVII-XVIII^e siècles*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, pp.250-251.

sembler tardive chez les membres de l'élite canadienne, mais il faut se garder d'exagérer l'ampleur du phénomène en terre européenne qui, malgré sa précocité, demeure timide; il n'y aurait, par exemple, que 12% des foyers parisiens ayant une salle de compagnie entre 1750 et 1799.¹⁵ De plus, il est possible que plusieurs descendants de Pierre Boucher habitent, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la maison de leurs parents ou même de leurs grands-parents et qu'ainsi, la diffusion des nouveaux concepts architecturaux européens en soit, par le fait même, ralentie. Cependant, nous croyons que l'absence de pièces spécialisées est sans doute moins due à la pauvreté architecturale des habitations de ces individus qu'au manque de rigueur des notaires, que nous avons d'ailleurs déjà évoqué en comparant les deux inventaires de la communauté de Jacques Perreault et Louise-Charlotte Boucher de Bonnaccueille, chacun recensant un nombre différent de pièces.¹⁶

b) Le chauffage et l'éclairage

Le foyer est sans doute la première source de chauffage d'une maison canadienne. Parce qu'il est souvent construit à même les murs de la maison, le foyer n'est pas évalué indépendamment de celle-ci et c'est pourquoi sa présence ne nous est pas livrée directement dans les inventaires après décès. Nous pouvons toutefois le deviner par la présence d'une ou de plusieurs cheminées dans les quelques descriptions des biens immobiliers, mais surtout par l'inventaire de certains objets utilisés avec un foyer, tels les chenets ou la crémaillère. C'est ainsi que trois descendants de Pierre Boucher sur quatre

¹⁵ *Ibid*, p.261.

¹⁶ ANQQ, not. M.-A. Berthelot-D'Artigny, 8 septembre 1777, inventaire de la communauté de feu Jacques Perreault et Louise-Charlotte Boucher de Bonnaccueille ; ANQQ, not. J.-B. Planté, 7 septembre 1792, inventaire de la communauté de feu Jacques Perreault et Louise-Charlotte Boucher de Bonnaccueille.

ont au moins une paire de chenets, mais que seulement 41,6% possèdent une crémaillère. Nous croyons donc que plusieurs ont effectivement un foyer à l'intérieur de leur maison mais que rares sont ceux qui l'utilisent pour faire cuire la nourriture ou même pour se réchauffer. On lui préfère sans doute le poêle dont le rendement calorifique élevé, la mobilité, la consommation de combustibles moindre et l'absence de fumée en font un instrument de chauffage et de cuisson comportant de nombreux avantages sur le foyer.¹⁷ Celui-ci est introduit dans les maisons canadiennes durant la seconde moitié du XVII^e siècle. Exactement neuf descendants de Pierre Boucher sur dix possèdent au moins un poêle dans leur maison. Le premier poêle répertorié l'est dès 1693 (soit dans le plus ancien inventaire dépouillé). En ce sens, les Canadiens devancent les Parisiens qui n'adoptent le poêle qu'à la fin du XVIII^e siècle.¹⁸ La rigueur du climat canadien explique sans doute cette diffusion précoce.¹⁹

Divers types de poêle ont été recensés chez les descendants de Pierre Boucher. Ceux-ci peuvent être simples ou doubles, ils sont construits en fer, en tôle ou en brique, leur modèle peut être à fourneau, à quenouille, à la samaritaine ou à vapeur et enfin, certains sont désignés pour un endroit spécifique, tel le poêle de chambre. Les descendants de Pierre Boucher ont en moyenne deux poêles dans leur maison, mais cette moyenne varie grandement au cours du XVIII^e siècle; alors que nous retrouvons seulement 1,2 poêles dans les inventaires dressés entre 1693 et 1760, cette moyenne

¹⁷ Josée Desbiens, *op.cit.*, p.79.

¹⁸ Annik Pardailhé-Galabrun, *op.cit.*, p.335.

¹⁹ La diffusion massive du poêle n'est pas exclusive aux membres de l'élite coloniale car Josée Desbiens a déjà observé que plusieurs artisans montréalais possèdent un poêle de fer ou de tôle dès le milieu du XVIII^e siècle et 69% des paysans montréalais sont aussi propriétaires d'un poêle entre 1770 et 1774. Voir Josée Desbiens, *op.cit.*, p.79 et Christian Dessureault, John A. Dickinson et Thomas Wien, "Living Standards of Norman and Canadian Peasants, 1690-1835" dans A.J Schuurman et L.S. Walsh (dir.), *Material Culture : Consumption, Life Style, Standard of Living (16th-19th Centuries)*, Milano, Eleventh International Economic Congress, 1994, appendix II.

augmente à 2,3 dans les inventaires dressés après 1760. En ajoutant à ces données le foyer, deviné dans plusieurs inventaires après décès, les descendants de Pierre Boucher possèdent au moins une source de chauffage par étage dans leur maison. Lorsque l'on sait que le nombre moyen de poêles par maison à la fin du XVIII^e siècle (1792-1796) est de 1,5 dans la région montréalaise et de 1,1 dans la région québécoise, nous saisissons mieux le confort dans lequel vivent les descendants de Pierre Boucher.²⁰

L'éclairage contribue, au même titre que le chauffage, à la définition d'un plus grand confort dans les maisons canadiennes du XVIII^e siècle. Les descendants de Pierre Boucher possèdent en moyenne 6,4 objets utilisés à des fins d'éclairage par foyer. Si nous comparons cette moyenne au nombre de pièces par maison, il y aurait au moins un luminaire par pièce. Cette donnée reste constante tout au long du siècle étudié. Les descendants de Pierre Boucher sont donc relativement bien pourvus au niveau de l'éclairage.²¹

Malgré la grande variété d'objets d'éclairage répertoriés, le chandelier est de loin celui le plus couramment utilisé par les descendants de Pierre Boucher (voir tableau XXXX). Nous le retrouvons dans 80% des inventaires dépouillés alors que seulement 43% des paysans de l'île de Montréal l'utilisent dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (1770-1774).²² L'écart est évidemment énorme compte tenu que notre étude débute dès

²⁰ Jean-Pierre Hardy, *La naissance du confort ou la mutation de la vie quotidienne dans la vallée du Saint-Laurent (1790-1835)*, Thèse de Ph.D. (Histoire), Université de Montréal, 1997, p.71, tableau 8.

²¹ Deux inventaires, parmi les soixante dépouillés, ne recensent apparemment aucun objet d'éclairage. Il s'agit de ceux de René Gaultier de Varennes et Joseph Boucher-Denoys. Difficile de savoir s'il s'agit d'un oubli du notaire ou si ces individus ne possédaient réellement aucun objet leur permettant d'éclairer leur intérieur une fois la nuit tombée. ANQM, M. not. A. Adhémar, 1^{er} juillet 1707, inventaire de la communauté de feu René Gaultier de Varennes et Marie-Ursule Boucher ; ANQM, M. not. S. Sanguinet, 22 novembre 1735, inventaire de la communauté de Joseph Boucher-Denoys et feu Agathe Hébert.

²² Christian Dessureault *et al.*, "Living Standards...", appendix II.

la fin du XVII^e siècle et que le chandelier y est répertorié dès 1694. Plusieurs matériaux sont utilisés pour fabriquer ces chandeliers. Les descendants de Pierre Boucher en possèdent fabriqués de bois, de fer-blanc, de cuivre, d'argent et même d'ivoire. Ceux de cuivre remportent toutefois la cote de popularité alors que trente foyers (soit 50%) en possèdent au moins un.

Tableau XXXX

Objets d'éclairage retrouvés chez les descendants de Pierre Boucher

Objets d'éclairage	Premier recensement	Foyers en possédant au moins un		Nombre moyen d'objets d'éclairage par foyer
		Nb.	%	
Bougeoir	1762	6	10,0	1,2
Chandelier	1694	48	80,0	3,8
Fanal	1750	21	35,0	1,6
Flambeau	1694	12	20,0	3,8
Girandole	1762	3	5,0	1,7
Lampe	1710	18	30,0	1,2
Lampion	1792	1	1,7	1,0
Lanterne	1724	20	33,3	1,2
Lustre	1750	8	13,3	3,4
Martinet	1737	17	28,3	1,4
Veilleuse	1777	1	1,7	1,0

L'écart entre les descendants de Pierre Boucher et la population canadienne est aussi grand lorsque nous nous penchons sur d'autres types de luminaires que le chandelier. Alors que 28,3% des descendants de Pierre Boucher utilisent le martinet, seulement 8% des habitants de la région des villes de Montréal et Québec de la fin du XVIII^e siècle (1792-1796) font de même, et alors que 13,3% des premiers possèdent un lustre, ce n'est 1% des seconds qui se permettent ce luxe.²³ Symbole de richesse aussi peu utilisé ici qu'en France (Annik Pardailhé-Galabrun le dénombre dans 0,5% des

²³ En fait, la proportion de descendants de Pierre Boucher possédant un martinet devrait être augmenté à 38,3% car Jean-Pierre Hardy inclus les bougeoirs dans la catégorie des martinets. Jean-Pierre Hardy, *op.cit.*, p.105, tableau 11.

inventaires parisiens du XVIII^e siècle),²⁴ il est intéressant de noter que le lustre est recensé dès 1750 parmi les descendants de Pierre Boucher.

Nous pouvons donc affirmer que les descendants de Pierre Boucher, autant au niveau du chauffage que de l'éclairage, ont une nette longueur d'avance sur l'ensemble de la population canadienne.

c) Le mobilier

Cette maison dont nous venons d'examiner les contours et les divisions se doit d'être bien meublée afin de rendre l'espace de vie confortable. Certains meubles, tels le lit ou la table, sont considérés nécessaires à toute vie familiale, alors que d'autres, tels le cabaret ou le bureau, dénotent bien un niveau de vie élevé.

Concentrons-nous d'abord sur les meubles de rangement. Parmi ceux-ci, nous retrouvons les armoires, les buffets, les bureaux, les coffres et les commodes. Toutes les maisons visitées contiennent au moins un de ces meubles de rangement. Fait peu surprenant vu leur caractère fonctionnel. Ce qui est davantage intéressant, c'est de constater la transformation du mobilier de rangement tout au long de la période étudiée. Nous notons d'abord une plus grande diffusion de l'armoire dans la seconde moitié du XVIII^e siècle : d'une part, par l'augmentation de la proportion d'individus propriétaires d'un tel meuble (62% avant 1761 et 72% après cette date) et d'autre part, par le nombre d'armoires possédées par foyer (deux armoires avant 1761 et trois après cette date). La première armoire est recensée dès 1693.²⁵ Par ces dernières données, les descendants de Pierre Boucher se distinguent nettement des paysans montréalais qui ne sont que 42% à

²⁴ Annik Pardailhé-Galabrun, *op.cit.*, p.344.

posséder un tel meuble entre 1770 et 1774.²⁶ Cette diffusion de l'armoire chez l'élite canadienne se fait toutefois plus lentement qu'en France puisque le meuble est présent dans la majorité des logements parisiens et ce, dès la première moitié du XVIII^e siècle.²⁷ Les armoires des descendants de Pierre Boucher sont d'ordinaire fabriquées de bois (pin, noyer, merisier) mais nous avons retrouvé, assez étrangement d'ailleurs, une armoire en argent chez Louise Boucher de Niverville en 1825.²⁸

Le succès de l'armoire au XVIII^e siècle chez les descendants de Pierre Boucher est toutefois bien faible si nous le comparons à celui de la commode, qui connaît une augmentation de plus de 50% au cours de la période étudiée. Elle est présente dès 1693 chez René Gaultier de Varennes²⁹ et, si nous la retrouvons dans plus du quart des maisons visitées dans la première moitié du XVIII^e siècle, c'est près de trois individus sur cinq qui sont propriétaires d'un tel meuble dans la seconde moitié du siècle. Encore plus que l'armoire, "*la commode constitue, jusqu'aux années 1720-1730, un meuble de prestige réservé à une élite sociale*".³⁰ C'est sans doute pourquoi aucun paysan montréalais n'en possède une dans la première moitié du XVIII^e siècle et seulement 3% de ceux-ci sont propriétaires d'un tel meuble entre 1770 et 1774.³¹ Son importance chez les descendants de Pierre Boucher expliquerait peut-être le succès mitigé de l'armoire comparativement au succès connu en France, ces deux meubles ayant une fonction semblable, soit le

²⁵ ANQM, M. not. A. Adhémar, 1^{er} juillet 1693, inventaire de la communauté de feu René Gaultier de Varennes et Marie-Ursule Boucher.

²⁶ Christian Dessureault *et al.*, "Living Standards...", appendix II.

²⁷ Par exemple, Annik Pardailhé-Galabrun l'a retrouvé dans 83% des logements des gagne-deniers et des frotteurs parisiens entre 1721 et 1761. Annik Pardailhé-Galabrun, *op.cit.*, p.319.

²⁸ ANQM, M. not. R. Boileau, 9 février 1825, inventaire de la communauté de feu David Lukin et feu Louise Boucher de Niverville.

²⁹ ANQM, M. not. A. Adhémar, 1^{er} juillet 1693, inventaire de la communauté de feu René Gaultier de Varennes et Marie-Ursule Boucher.

³⁰ Annik Pardailhé-Galabrun, *op.cit.*, p.320.

³¹ Christian Dessureault *et al.*, "Living Standards...", appendix II.

rangement rationnel et méthodique, mais la commode revêtant un caractère plus prestigieux. Tout comme l'armoire, la commode est fabriquée de bois mais certains individus, tels Marie-Anne Boucher de la Broquerie et Charlotte-Louise Boucher de Bonnaccueille, lui confèrent un aspect plus somptueux en la recouvrant de marbre.³²

Tableau XXXXI

Composition du mobilier des descendants de Pierre Boucher

Meubles	Foyers en possédant au moins un				Nombre moyen de meubles par foyer	
	Avant 1761		Après 1760		Avant 1761	Après 1760
	Nb.	%	Nb.	%		
Meubles de rangement³³ :	21	100,0	39	100,0	5,3	9,3
Armoire	13	61,9	28	71,8	1,8	2,9
Buffet	16	76,2	26	66,7	1,6	1,5
Bureau	-	-	10	25,6	-	1,3
Coffre	19	90,5	31	79,5	2,3	3,2
Commode	6	28,6	22	56,4	1,5	1,5
Meubles de service³⁴ :	21	100,0	37	94,9	3,6	5,6
Cabaret	1	4,8	8	20,5	1,0	3,0
Guéridon	4	19,0	9	23,1	1,5	1,0
Table	21	100,0	37	94,9	3,2	4,7
Meubles pour s'asseoir³⁵ :	21	100,0	37	94,9	19,5	22,9
Banc	1	4,8	11	28,2	5,0	3,5
Bergère	6	28,6	20	51,3	1,8	1,7
Canapé ³⁶	1	4,8	17	43,6	1,0	1,6
Chaise	21	100,0	34	87,2	15,1	17,8
Fauteuil	16	76,2	28	71,8	3,8	3,7
Meubles pour se coucher	21	100,0	38	97,4	3,4	3,3

Malgré la diffusion de l'armoire et de la commode, les descendants de Pierre Boucher restent attachés au coffre, meuble de rangement de facture simple qui ne permet

³² ANQM, M. not. P. Panet de Méru, 22 avril 1771, inventaire de la communauté de feu Pierre-Philippe Noyelles de Fleurimont et Marie-Anne Boucher de la Broquerie ; ANQQ, M. not. J.-B. Planté, 7 septembre 1792, inventaire de la communauté de feu Jacques Perreault et feu Charlotte-Louise Boucher de Bonnaccueille.

³³ Comprend armoire, bahut, bibliothèque, buffet, bureau, coffre, coin, commode, dressoir, garde-manger, malle et valise.

³⁴ Comprend table, guéridon et cabaret.

³⁵ Comprend banc, bergère, canapé, chaise, fauteuil, perroquet, sofa, tabouret et window chair.

³⁶ Comprend les sofas, un meuble semblable au canapé et dont les termes sont parfois confondus : "...un *sopha* ou *Canapé de damas cramoisy*...", cité dans Nicole Genêt et al., *Les objets familiers de nos ancêtres*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1974, p.228.

que l'entassement des objets pêle-mêle à hauteur du sol. Malgré une légère diminution, près de 80% des descendants de Pierre Boucher possèdent toujours un coffre après 1760 et le nombre moyen de coffres possédés augmente; alors que l'on possède deux coffres par maison avant 1760, c'est trois coffres par maison que nous retrouvons dans la période subséquente. À ce titre, ils se distinguent à la fois des paysans montréalais et des Parisiens, les premiers n'étant plus que 45% à le posséder entre 1770 et 1774 et les seconds, 20% après 1760.³⁷

La seconde période de notre étude (1761-1835), voit l'apparition d'un nouveau meuble de rangement : le bureau. Le premier recensé l'est dès 1761 chez Étienne Robbert de la Morandière.³⁸ À la fois meuble de rangement et de travail, le bureau est réservé à l'élite, car sa possession suppose des moyens financiers d'abord, mais aussi et surtout, une parfaite maîtrise de l'écriture. Annik Pardailhé-Galabrun l'a d'ailleurs rarement retrouvé dans les foyers parisiens du XVIII^e siècle et le constat est identique chez les paysans montréalais.³⁹ Parmi ceux retrouvés dans les intérieurs des descendants de Pierre Boucher, celui fabriqué en acajou appartenant à Charles-Pierre Boucher de la Bruère reflète bien l'aisance matérielle de son propriétaire.⁴⁰

Viennent ensuite les meubles de service. Au centre de la vie familiale se trouve la table qui réunit parents et amis autour d'un repas chaud. Assez curieusement, elle est absente de deux foyers, celui de Françoise Boucher de Bonnaccueille et d'Angélique

³⁷ Jean-Pierre Hardy, *op.cit.*, p.117, tableau 1 et Annik Pardailhé-Galabrun, *op.cit.*, p.318.

³⁸ ANQM, M. not. P. Panet de Méru, 28 février 1761, inventaire de la communauté de feu Étienne Robbert de la Morandière et de Marguerite Hingue Puygibault.

³⁹ Annik Pardailhé-Galabrun, *op.cit.*, p.323. Alors qu'aucun bureau n'a été retrouvé dans les intérieurs paysans de la région montréalaise dans la première moitié du XVIII^e siècle, seulement 5% d'entre eux jouissent d'un tel meuble entre 1770 et 1774. Voir Christian Dessureault *et al.*, "Living Standard...", appendix II.

⁴⁰ ANQM, M. not. L. Lacoste, 9 octobre 1835, inventaire de la communauté de feu Charles-Pierre Boucher de la Bruère et feu Josèphe-Renée Boucher de la Broquerie.

Boucher-Denoys. Ces absences sont sans doute imputables à un oubli du notaire et non à une absence réelle de table dans ces foyers. Il serait effectivement étonnant que Françoise Boucher de Bonnaccueille, dont l'indice de niveau de vie atteint tout de même 58,30, ne possède aucune table. Dans les inventaires après décès dépouillés, ce meuble se retrouve sous diverses formes : carrée, ronde, demi-lune, à panneaux ou avec battants. Les matériaux couramment utilisés sont le pin, le merisier, le cerisier et le noyer, mais certaines tables affichent sans gêne l'opulence de leur propriétaire, telles celles d'acajou, de marbre, de bois des îles ou encore celles recouvertes de tapisserie. Enfin, certaines ont des fonctions bien spécifiques : table à jeu, à cartes, à manger, à thé ou encore de toilette, ce qui dénote encore une fois le niveau de vie élevé des descendants de Pierre Boucher qui, une fois la première table acquise, peuvent se permettre l'accumulation et la spécialisation. C'est ce que démontre l'augmentation du nombre moyen de meubles de service par maison qui de 3,6 pour la première période étudiée passe à 5,6 pour la seconde. À ce titre, les meilleurs exemples sont sans doute Charles-Pierre Boucher de la Bruère et sa petite-cousine, Marie-Josephte Boucher de Niverville, qui possèdent chacun dix-sept tables dans leur maison.⁴¹

Autour de ces nombreuses tables, on doit bien pouvoir s'asseoir et c'est pourquoi le nombre moyen de meubles dévolus à cette fonction est relativement élevé : une vingtaine par foyer tout au long de la période étudiée. La chaise, par sa simplicité et sa faible valeur, est évidemment le meuble que nous retrouvons le plus couramment dans les

⁴¹ Le premier possède exactement cinq cabarets, un guéridon, quatre tables, une table à double volets, une table à jeu d'acajou, deux tables demi-lune, deux tables de toilette et une table ronde de cerisier et la seconde, six cabarets, une table, trois tables à double volets, une table à sofa, une table d'acajou sur trois pieds, deux tables demi-lune, une table de toilette et deux tables rondes à panneaux. ANQM, M. not. L. Lacoste, 9 octobre 1835, inventaire de la communauté de feu Charles-Pierre Boucher de la Bruère et feu Joseph-Renée Boucher de la Broquerie ; ANQM, M. not. P.-L. Charland, 9 août 1831, inventaire de la communauté de feu Jean-Philippe Leprohon et Marie-Josephte Boucher de Niverville.

intérieurs visités, plus d'une quinzaine en moyenne par foyer. Elle se présente en bois, empaillée, avec coussin et même parfois recouverte de cuir. Le banc se veut encore plus simple et moins dispendieux que la chaise, mais sa rusticité et son inconfort explique sans doute son absence dans quatre maisons sur cinq chez les descendants de Pierre Boucher. Lorsque ces derniers désirent davantage de confort, ils choisissent le fauteuil, la bergère ou le canapé, meubles plus riches qui sont généralement rembourrés et recouverts de tapisserie ou de damas et qui se retrouvent respectivement dans 73%, 43% et 30% des inventaires sur l'ensemble de la période étudiée. À titre d'exemple, seulement 23% des paysans montréalais sont propriétaires d'une bergère entre 1770 et 1774 et cette proportion chute à 12% pour les propriétaires de fauteuils.⁴²

Pour se reposer quand la nuit tombe, chacun se dirige vers le lit, meuble trônant au centre de la chambre et dont la valeur élevée (entre 80[#] et 250[#]) en fait un des meubles les plus importants de la maison. Un lit garni, comme nous en retrouvons à plusieurs reprises dans les inventaires dépouillés, se compose généralement d'une couchette, d'un matelas, d'une paille, d'un lit de plume, de deux oreillers et d'un traversin, sans compter la literie (une paire de draps, un couvre-pieds, quelques couvertures et une courtepoinette). Nous en dénombrons trois en moyenne par maison, il est donc possible que certains enfants ou domestiques dorment deux ou trois dans un même lit, mais cette pratique ne doit en rien nous offusquer puisqu'elle constitue la norme jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.⁴³ Un seul inventaire ne recense aucun lit, il s'agit de celui de Hyppolite-Joseph Gaultier de Varennes. Il est probable que le lit des époux n'ait pas été prisé par le notaire Bouvet parce qu'il était inclus dans le préciput de la veuve selon leur contrat de

⁴² Voir Christian Dessureault *et al.*, "Living Standard...", appendix II.

⁴³ Annik Pardailhé-Galabrun, *op.cit.*, p.285.

mariage, mais il est étrange que les trois enfants du couple n'aient pas au moins un lit ou deux à se partager.⁴⁴

d) La décoration intérieure

Une fois la maison bien meublée, chauffée et éclairée, les familles peuvent prétendre à un niveau plus élevé de confort en décorant celle-ci. Différents objets, dont certains ont tout de même une fonction utilitaire, peuvent servir à cette fin. Parmi ceux-ci, nous retrouvons les bibelots, les cadres, les horloges et pendules, les miroirs, les rideaux, les tapis et les tapisseries.

Tableau XXXXII

Décoration des intérieurs des descendants de Pierre Boucher

Objets décoratifs	Foyers en possédant au moins un				Nombre moyen de meubles par foyer	
	Avant 1761		Après 1760		Avant 1761	Après 1760
	Nb.	%	Nb.	%		
Bibelot ⁴⁵	2	9,5	15	38,5	2,0	8,1
Cadre ⁴⁶	5	23,8	16	41,0	6,8	18,3
Horloge et pendule	4	19,0	14	35,9	1,0	1,1
Miroir	21	100,0	36	92,3	2,0	3,5
Rideau	9	42,9	32	82,1	4,7	10,5
Tapis	4	19,0	17	43,6	1,0	2,4
Tapisserie ⁴⁷	17	81,0	21	53,8	2,0	3,5

Recherchés autant pour leur aspect pratique que pour les jeux de lumières et d'espaces qu'ils permettent de créer, les miroirs sont les objets décoratifs les plus

⁴⁴ ANQQ, M. not. L. Dulaurent, 1^{er} février 1746, contrat de mariage de Hyppolite-Joseph Gaultier de Varennes et Marie-Louise-Charlotte Sarrazin ; ANQM, M. not. M. Bouvet, 22 juin 1774, inventaire de la communauté de feu de Hyppolite-Joseph Gaultier de Varennes et Marie-Louise-Charlotte Sarrazin.

⁴⁵ Comprend les fleurs et pots à fleurs, les statuts, les cages à oiseaux ainsi que les garnitures de commode, corniche ou cheminée.

⁴⁶ Comprend les images, les tableaux, les portraits et les estampes.

⁴⁷ Le nombre de tapisseries présentes dans une maison est difficile à évaluer car on la retrouve prise sous diverses formes : en nombre de pans, en lot, en nombre de morceaux, en quantité d'aunes, etc. Nous avons considéré comme nombre moyen, le nombre moyen d'unités retrouvées dans la maison sans tenir compte du mode d'évaluation.

répandus chez les descendants de Pierre Boucher : 95% des foyers visités en possèdent au moins un. Cette proportion est très élevée si nous la comparons aux données de la population montréalaise de la fin du XVIII^e siècle (1792-1796) : 87% des marchands et 42% des artisans sont propriétaires d'un tel objet décoratif.⁴⁸ Les notaires étant avares de descriptions, il nous est difficile de s'imaginer la facture de ces miroirs. Nous en avons toutefois recensé quelques-uns à cadre d'acajou, à cadre doré et même à cadre de glace. Le nombre de miroirs possédés augmente sensiblement au cours du siècle, passant d'une moyenne de deux miroirs par foyer jusqu'en 1760 à 3,5 durant la période subséquente. Luc Lacorne Saint-Luc possède d'ailleurs une impressionnante collection de 32 miroirs répartis dans les différentes pièces de sa maison.⁴⁹

À la fois élément décoratif et moyen de préserver la chaleur d'une pièce, la tapisserie est le deuxième élément décoratif le plus utilisé par les descendants de Pierre Boucher. Près de deux individus de notre corpus sur trois possèdent au moins une tapisserie garnissant leurs murs alors qu'aucune n'a été retrouvée chez les paysans montréalais tout au long de la période étudiée par Christian Dessureault et son équipe (1690 et 1834).⁵⁰ Grâce aux quelques descriptions données, la tapisserie de Bergame est apparemment la plus répandue. Cette tapisserie est de moindre qualité (et par le fait même moins dispendieuse) que celle d'Aubusson, mais nous avons tout de même recensée cette dernière dans quelques inventaires.⁵¹ Retrouvée dans près de deux intérieurs visités sur trois, la tapisserie est toutefois de moins en moins populaire tout au long de la période étudiée.

⁴⁸ Jean-Pierre Hardy, *op.cit.*, p.144, tableau 9.

⁴⁹ ANQM, M. not. S. Sanguinet, 6 décembre 1784, inventaire de la communauté de feu Luc Lacorne Saint-Luc et de Marie-Marguerite Boucher de Bonnaccueille.

⁵⁰ Voir Christian Dessureault *et al.*, "Living Standard...", appendix II.

Les maisons étant sans doute mieux construites, et par le fait même la nécessité de couvrir les murs de tapisseries moins grande, les descendants de Pierre Boucher préfèrent égayer leurs pièces par des cadres. Cet élément décoratif connaît une popularité grandissante; alors que 23,8% des inventaires dépouillés antérieurs à 1761 nous présentent quelques images accrochées aux murs, cette proportion s'établit à 41% pour les inventaires dressés après 1760. À titre comparatif, c'est moins de 20% des masses populaires canadiennes qui en possèdent à la fin du XVIII^e siècle.⁵¹ Chez les descendants de Pierre Boucher, l'augmentation du nombre moyen de cadres par foyer est encore plus impressionnante : 6,8 cadres par maison pour la première période et 18,3 pour la seconde. Encore une fois, la maison de Luc Lacorne Saint-Luc remporte la palme en offrant quelques 90 cadres et étampes à la contemplation des visiteurs. Malheureusement, rares sont les descriptions des images et tableaux rencontrés. Le notaire, lorsqu'il s'attarde à une description, se concentre davantage à la facture qu'à la représentation, les cadres de bois doré étant de loin les plus populaires. Quant aux représentations, celles à caractère religieux semblent davantage prisées par les descendants de Pierre Boucher que les représentations laïques. Nous avons pu recenser un tableau de Saints chez Jean-Clément Sabrevois de Sermonville, trois tableaux de la Vierge respectivement chez Marie-Marguerite Petit de Villiers, Charlotte-Louise Boucher de Bonnaccueille et Jacques-Pierre Daneau de Muy, un cadre de saint Antoine chez Geneviève Boucher de Granpré, quatorze cadres de la Passion chez Françoise Boucher de Bonnaccueille et un portrait de

⁵¹ Annik Pardailhé-Galabrun, *op.cit.*, pp.369-370.

⁵² Selon Jean-Pierre Hardy, 17% des artisans de la région de Québec entre 1792 et 1796 possèdent au moins un cadre mais aucun de la région de Montréal, seulement 5% des habitants de la région de Québec et 2% de la région de Montréal. Voir Jean-Pierre Hardy, *op.cit.*, p.161, tableau 11.

Monseigneur Plessis chez Louise Boucher de Niverville.⁵³ Quant aux représentations profanes, nous retrouvons quelques portraits de famille chez Jacques-Pierre Daneau de Muy, Charles-Pierre Boucher de la Bruère et Charlotte-Louise Boucher de Bonnaccueille, un portrait de Louis XIV chez Marie-Marguerite Petit de Villiers et des représentations de paysages chez ces deux dernières ainsi que chez Marie-Louise Dufrost de la Jemmerais.⁵⁴ Les autres tableaux retrouvés n'ont malheureusement pas été l'objet de descriptions.

Rideaux et tapis connaissent aussi une grande augmentation dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, ils sont présents dans deux fois plus de foyers et ils y sont deux fois plus nombreux. Les premiers sont fabriqués de basin, de camelot, de coton, de serge, de toile ou d'indienne et les seconds de laine, de flanelle, de draps ou de cuir. Ces objets décoratifs n'ont pas qu'un caractère esthétique; les rideaux protègent des regards indiscrets et les tapis de l'humidité du sol. Par leur double fonction, ils rendent une maison plus chaleureuse et donc plus agréable à vivre. À cet égard, le foyer de Luc Lacorne Saint-Luc est particulièrement accueillant et confortable avec ses sept tapis et ses

⁵³ ANQM, M. not. F. Leguay, 5 mai 1784, inventaire de la communauté de feu Jean-Clément Sabrevois de Sermonville et de feu Marie-Anne Claveau-Lalancette ; ANQM, M. not. L.-C. Danré de Blanzly, 3 décembre 1750, inventaire de la communauté de feu Louis-Marie-Joseph Roberet et Marie-Marguerite Petit de Villiers ; ANQQ, M. not. J.-B. Planté, 7 septembre 1792, inventaire de la communauté de feu Jacques Perreault et feu Charlotte-Louise Boucher de Bonnaccueille ; ANQM, M. not. L.C. Danré de Blanzly, 26 mars 1760, inventaire de la communauté de feu Jacques-Pierre Daneau de Muy et feu Louise-Geneviève Ruette d'Auteuil ; ANQT, M. not. L. Pillard, 5 février 1754, inventaire de la communauté de feu Jacques Simonnet d'Abergemont et feu Geneviève Boucher de Grandpré ; ANQM, M. not. J.-P. Gauthier, 20 novembre 1801, inventaire de la communauté de feu Gordien d'Ailleboust de Cuisy et feu Françoise Boucher de Bonnaccueille ; ANQM, M. not. R. Boileau, 9 février 1825, inventaire de la communauté de feu David Lukin et feu Louise Boucher de Niverville.

⁵⁴ ANQM, M. not. L.C. Danré de Blanzly, 26 mars 1760, inventaire de la communauté de feu Jacques-Pierre Daneau de Muy et feu Louise-Geneviève Ruette d'Auteuil ; ANQM, M. not. L. Lacoste, 9 octobre 1835, inventaire de la communauté de feu Charles-Pierre Boucher de la Bruère et feu Josèphe-Renée Boucher de la Broquerie ; ANQQ, M. not. J.-B. Planté, 7 septembre 1792, inventaire de la communauté de feu Jacques Perreault et feu Charlotte-Louise Boucher de Bonnaccueille ; ANQM, M. not. L.-C. Danré de Blanzly, 3 décembre 1750, inventaire de la communauté de feu Louis-Marie-Joseph Roberet et Marie-Marguerite Petit de Villiers ; ANQQ, M. not. P. Panet de Méru, 8 mai 1771, inventaire de la communauté de feu Ignace Gamelin et Marie-Louise Dufrost de la Jemmerais.

vingt-quatre paires de rideaux.⁵⁵ Encore une fois, nous remarquons une nette différence entre le niveau de vie des descendants de Pierre Boucher et celui de l'ensemble de la population canadienne alors qu'à l'orée du XIX^e siècle, Jean-Pierre Hardy ne répertorie aucun de ces deux objets chez les artisans.⁵⁶

Enfin, les bibelots déposés sur les commodes et les bureaux sont une autre façon d'agrémenter le quotidien. Ceux-ci se composent de fleurs (naturelles ou artificielles), de figurines, de statues et autres petits objets décoratifs. Alors que moins de 10% des inventaires dépouillés recensent de tels objets avant 1761, cette proportion augmente à près de 40% pour la période subséquente et le nombre de bibelots possédés est quatre fois plus grand. Fleurs, figurines et garnitures sont pourtant quasi-absentes des inventaires de la fin du XVIII^e siècle dépouillés par Jean-Pierre Hardy.⁵⁷ Les descendants de Pierre Boucher ont, une fois de plus, une nette avance sur l'ensemble de la population canadienne.

2. LE CORPS

Un niveau de vie élevé se reflète-t-il jusque dans les gestes intimes et personnels? Pour le savoir, nous avons analysé, dans cette section intitulée "*Le corps*", les habitudes des descendants de Pierre Boucher quant à leur habillement et leur hygiène, et les avons comparées à ceux des individus d'autres groupes sociaux.

⁵⁵ ANQM, M. not. S. Sanguinet, 6 décembre 1784, inventaire de la communauté de feu Luc Lacorne Saint-Luc et de Marie-Marguerite Boucher de Bonnaccueille.

⁵⁶ Jean-Pierre Hardy, *op.cit.*, p.144, tableau 9.

⁵⁷ *Ibid*, p.162, tableau 12.

a) L'habillement

Parce qu'ils sont considérés comme objets personnels, et donc n'entrant pas dans la communauté de biens, les vêtements ne sont pas systématiquement inventoriés par les notaires. De plus, les descriptions ne concernent souvent que les vêtements de la personne décédée. Sur les soixante inventaires des descendants de Pierre Boucher dépouillés, 38 comportent une quelconque énumération de vêtements. Toutefois, certaines garde-robes sont manifestement incomplètes; Joseph Boucher de la Broquerie ne possédant évidemment pas une unique paire de souliers pour se vêtir.⁵⁸ En considérant les trente inventaires dont les garde-robes semblent complètes, du moins pour l'un des conjoints, les descendants de Pierre Boucher consacrent en moyenne 19,1% de la valeur totale de leurs biens de consommation à leurs besoins vestimentaires.⁵⁹ La garde-robe la plus impressionnante est sans doute celle de Luc Lacorne Saint-Luc et Marie-Marguerite Boucher de Bonnaccueille dont l'estimation s'élève à 1959[#] en 1784.⁶⁰ La sœur de Marie-Marguerite, Charlotte-Louise, accorde une importance tout aussi grande à son apparence avec une garde-robe évaluée à 1412[#] en 1792.⁶¹ Ces cas sont évidemment extrêmes mais l'évaluation moyenne des garde-robes des descendants de Pierre Boucher

⁵⁸ ANQM, M. not. F. Simonnet, 23 juin 1762, inventaire de la communauté de feu Joseph Boucher de la Broquerie et Marie-Jeanne Cardin.

⁵⁹ Comme plusieurs inventaires n'énumèrent en fait que les vêtements de la personne décédée, cette proportion serait sans doute plus élevée que celle calculée.

⁶⁰ Nous y retrouvons : 27 bonnets, 2 capots, 21 ceinturons, 52 chapeaux, 51 chemises, 7 corsets, 4 gaines, 1 gilet, 1 habit, 8 mantelets, 128 mouchoirs, 39 paires de bas, 8 paires de chaussettes, 51 paires de culottes, 7 paires de jarrettières, 36 paires de machetttes, 15 paires de mitaines, 14 paires de mitasses, 73 paires de souliers, 1 robe et 16 vestes. Malgré son imposante valeur, cette garde-robe nous semble incomplète puisqu'on y recense qu'une seule robe et aucune jupe. Il s'agirait donc principalement de la garde-robe du défunt, Luc Lacorne St-Luc. ANQM, M. not. S. Sanguinet, 6 décembre 1784, inventaire de la communauté de feu Luc Lacorne St-Luc et Marie-Marguerite Boucher de Bonnaccueille.

⁶¹ Cette garde-robe est nettement plus féminine que la précédente : 13 calines, 3 capes, 4 capot, 1 casque de satin, 2 châles, 1 chapeau, 27 chemises, 12 coiffes, 10 corsets, 23 déshabillés, 2 gilets, 2 grosses-têtes de soie, 2 habits, 8 jupons, 1 manchon de martre, 2 mantelets, 59 mouchoirs, 34 paires de bas, 4 paires de culottes, 6 paires de gants, 5 paires de manchettes, 6 paires de poches, 6 paires de souliers, 2 peignoirs, 6

se monte tout de même à 426[#], montant relativement élevé surtout si nous le comparons à la valeur des garde-robes les mieux garnies des artisans de la même époque qui se situerait environ à 250[#] selon Josée Desbiens.⁶²

Nous nous sommes penchée sur ce que nous pourrions considérer comme une "garde-robe type", c'est-à-dire la garde-robe d'un individu dont le niveau de vie se situe dans la moyenne et dont la part du budget consacrée aux besoins vestimentaires correspond aussi à la moyenne. À cet égard, la garde-robe de Marie-Anne-Amable Tétard Montigny Laforest, épouse de Louis-Joseph Gaultier de Varennes, nous semble parfaite pour nous servir de témoin. Le couple a un indice de niveau de vie s'établissant à 62,79 (alors que celui de l'ensemble des descendants de Pierre Boucher est de 62,66) et la garde-robe de la défunte correspond à 21,9% de la valeur totale de leurs biens de consommation (alors que la moyenne est de 19,1%). Voyons maintenant comment est constituée la garde-robe de cette dame de l'élite canadienne au milieu du XVIII^e siècle. Marie-Anne-Amable possède en 1756 : quatre corsets de basin, un corps baleiné, 39 chemises, cinq mantelets pour habiller ses chemises, dix-neuf jupons (un avec falbala, six de basin, quatre de coton, quatre de taffetas et quatre de matière inconnue), quatre robes (une de coton, une de taffetas et deux de damas), vingt bonnets et une coiffe pour se couvrir la tête, quinze paires de bas (dont douze en coton), deux paires de poches de basin, un peignoir de mousseline et enfin, une cape de camelot et une capote de velours pour les journées plus fraîches.⁶³ Voyons maintenant, à titre comparatif, la composition de la garde-robe de la marquise de Clermont-Tonnerre, qui, par son statut de courtisane

robes et 9 vestes. . ANQQ, M. not. J.-B. Planté, 7 septembre 1792, inventaire de la communauté de feu Jacques Perreault et Charlotte-Louise Boucher de Bonnaccueille.

⁶² Josée Desbiens, *op.cit.*, pp.92-94.

de la fin du XVIII^e siècle, reflète l'habillement des dames les plus en vue de la France : six habits complets (chemise, jupon, jupe et manteau), quatorze robes, quatorze Jupons, un déshabillé et un casaquin.⁶⁴ Ainsi, du point de vue vestimentaire, Marie-Anne-Amable Tétard Montigny Laforest qui, rappelons-le, a été choisie parce qu'elle nous semblait représentative de son groupe, n'a certainement rien à envier à la noblesse française.

Le tableau XXXXIII nous donne une idée de la tenue vestimentaire des descendants de Pierre Boucher, mais ce portrait demeure imprécis du fait que plusieurs garde-robes dépouillées étaient manifestement incomplètes. Il est effectivement invraisemblable que 50% de nos individus n'aient aucune paire de souliers ou qu'un individu sur quatre ne possède aucun manteau pour se réchauffer pendant les longs mois d'hiver. L'absence de ces pièces vestimentaires est sans doute le résultat des "*avatars successoraux*"⁶⁵, selon l'expression de l'historien Daniel Roche.

Il ne faut pas se surprendre de l'importance de la chemise dans les garde-robes dépouillées (plus de 80% la recensent et le nombre possédé excède la vingtaine). Portée autant par les hommes que par les femmes, elle est considérée en fait comme sous-vêtement et c'est pourquoi les hommes vont la recouvrir d'une veste et les femmes d'un mantelet (ces deux éléments étant retrouvés dans 60% des inventaires). La chemise est possédée en grand nombre car, à défaut de se laver tous les jours, les individus peuvent

⁶³ ANQM, M. not. L.-C. Danré de Blanzay, 11 janvier 1757, inventaire de la communauté de Louis-Joseph Gaultier de Varennes et feu Marie-Anne-Amable Tétard Montigny Laforest.

⁶⁴ Daniel Roche, *La culture des apparences. Une histoire du vêtement, XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989, p.142.

⁶⁵ *Ibid.*, p.121.

changer de chemises plusieurs fois par jour.⁶⁶ Elle est fabriquée principalement de toile ou de coton.

Tableau XXXXIII

Composition des garde-robes des descendants de Pierre Boucher

Vêtements	Garde-robes en possédant au moins un		Nombre moyen par garde-robe
	Nb.	%	
Accessoires :	26	86,7	45,3
Ceinture	9	30,0	4,8
Cravate	2	6,7	10,0
Manchon	6	20,0	2,8
Mouchoir	18	60,0	37,3
Paire de bas	24	80,0	13,4
Paire de gants	11	36,7	6,0
Paire de souliers	15	50,0	7,0
Chapeaux et autres :	18	60,0	20,4
Bonnet	12	40,0	16,8
Casque	5	16,7	1,2
Claque	3	10,0	1,3
Chapeau	13	43,3	8,1
Coiffe	7	23,3	7,4
Manteaux et autres :	23	76,7	3,5
Cape	12	40,0	2,9
Capot	10	33,3	2,3
Manteau	8	26,7	1,6
Redingote	7	23,3	1,3
Vêtements de dessous :	25	83,3	23,5
Chemise	25	83,3	21,9
Corset	9	30,0	4,4
Vêtement de dessus :	30	100,0	20,9
Culotte	17	56,7	8,8
Gilet	11	36,7	2,7
Habit	21	70,0	2,9
Jupe ⁶⁷	15	50,0	6,9
Mantelet	18	60,0	5,3
Robe	14	46,7	4,5
Veste	18	60,0	6,9

⁶⁶*Ibid.*, pp.163-164.

⁶⁷ Nous avons considéré les jupons comme des jupes car s'ils sont traditionnellement portés sous la jupe ou la robe, ces dernières sont couramment ouvertes afin de laisser paraître le jupon qui s'harmonise à la jupe ou la robe et est taillé dans des tissus aussi riches que celles-ci (par exemple, nous avons retrouvé des jupons de crêpe, de damas, de mousseline, de satin, de soie, de taffetas, etc.).

Par-dessus la chemise, les femmes peuvent choisir de porter la robe ou la jupe accompagnée du mantelet. La robe fait son entrée dès 1753 et ce, en nombre respectable (près de cinq robes par garde-robe féminine) alors qu'en France, même chez la noblesse, la robe fait une timide apparition quelques années plus tôt mais en nombre toujours restreint car elle est un morceau très coûteux.⁶⁸

Pour se couvrir lors d'une sortie à l'extérieur de la maison, les descendants de Pierre Boucher peuvent choisir entre la cape, le capot, le manteau ou la redingote. Il est d'ailleurs étonnant de ne retrouver aucun justaucorps dans les garde-robes dépouillées. Cette absence s'explique sans doute par l'importance de l'habit (retrouvé dans 70% des inventaires) qui se compose généralement d'une culotte, d'une veste et d'un justaucorps pour les hommes. En France, le justaucorps disparaît en 1789 au profit du gilet.⁶⁹ Cet élément vestimentaire semble faire une apparition plus précoce en terre canadienne puisque nous le retrouvons dès 1748 chez les descendants de Pierre Boucher. La révolution française est aussi à l'origine de la diffusion du pantalon qui remplace peu à peu la culotte. Nous n'avons retrouvé aucun pantalon chez les descendants de Pierre Boucher mais, comme le rappelle Daniel Roche, celui-ci connaît une diffusion plutôt lente et n'est réellement porté qu'à partir des années 1820-1830.⁷⁰

Le vêtement a comme première fonction celle de protéger mais sa deuxième fonction, celle du paraître, revêt une importance capitale pour les membres de l'élite car "*être noble, c'est être autre, c'est une manière de paraître*"⁷¹. En France, Daniel Roche a déjà observé cette "*importance éclatante du paraître dans les milieux qui unissent*

⁶⁸ Seulement 16% des garde-robes féminines de la noblesse française contiennent une robe en 1700. Voir Daniel Roche, *op.cit.*, pp.123-124.

⁶⁹ Daniel Roche, *op.cit.*, p.135.

⁷⁰ *Ibid*, p.139.

fortune, pouvoir et culture"⁷². La noblesse canadienne n'échappe pas à ce souci de bien paraître comme nous le révèle la richesse de certaines pièces vestimentaires retrouvées çà et là chez les descendants de Pierre Boucher. Lorsque Charlotte Boucher de la Bruère exhibe ses capotes de soie, sa pelisse ou son mantelet de satin, Françoise Boucher de Bonnaccueille son manchon d'hermine, Marie-Marguerite Dufrost de la Jemmerais sa paire de bas de soie brodée d'or, Marie-Marguerite Boucher de Bonnaccueille une de ses sept paires de souliers de maroquin et Clément Sabrevois de Sermonville son gilet broché en argent, on a évidemment dépassé le simple niveau de protection du vêtement.⁷³

b) L'hygiène

Quelques indices parsemés ici et là dans les inventaires après décès nous permettent d'entrevoir certaines des habitudes hygiéniques des descendants de Pierre Boucher. Il faut toutefois savoir que la définition d'une bonne hygiène au XVIII^e siècle est très différente de celle de notre XXI^e siècle aseptisé. Celle-ci au XVII^e et dans la première moitié du XVIII^e siècle se définit d'abord par des vêtements propres. La toilette se fait alors en utilisant un minimum d'eau, l'eau étant réputée comme dangereuse puisque favorisant l'infiltration de maladies à l'intérieur du corps humain.⁷⁴

⁷¹ Guy Chaussinand Nogaret, *op.cit.*, p.69.

⁷² Daniel Roche, *op.cit.*, p.97.

⁷³ ANQM, M. not. J.-P. Gauthier, 24 août 1799, inventaire de la communauté de feu Pierre Legras-Pierreville et feu Charlotte Boucher de la Bruère ; ANQM, M. not. J.-P. Gauthier, 20 novembre 1801, inventaire de la communauté de feu Gordien d'Ailleboust de Cuisy et feu Françoise Boucher de Bonnaccueille ; ANQM, M. not. J.C. Raimbault de Piedmont, 24 avril 1731, inventaire de la communauté de feu François-Madelaine d'Youvillé de la Découverte et Marie-Marguerite Dufrost de la Jemmerais ; ANQM, M. not. S. Sanguinet, 6 décembre 1784, inventaire de la communauté de feu Luc Lacorne St-Luc et Marie-Marguerite Boucher de Bonnaccueille ; ANQM, M. not. F. Leguay, 19 avril 1781, inventaire de la communauté de feu Clément Sabrevois de Sermonville et feu Marie-Charlotte Guichard-Lasonde.

⁷⁴ Annik Pardailhé-Galabrun, *op.cit.*, pp.355-356.

Tableau XXXXIV

Objets reliés à l'hygiène

Objets reliés à l'hygiène	Premier Recensement	Foyers en possédant au moins un		Nombre moyen d'objets par foyer
		Nb.	%	
Crachoir	1825	2	3,3	2,0
Entretien de la barbe ⁷⁵	1745	14	23,3	5,4
Entretien des cheveux ⁷⁶	1720	21	35,0	6,8
Entretien des vêtements ⁷⁷	1693	57	95,0	3,9
Essuie-mains	1734	29	48,3	22,0
Miroir	1693	57	95,0	2,9
Pot de chambre et autres ⁷⁸	1734	20	33,3	1,6
Poudre	1737	5	8,3	-
Récipient pour se laver ⁷⁹	1720	45	75,0	4,0
Savon	1724	14	23,3	-
Seringue	1757	11	18,3	2,7
Serviette	1693	47	78,3	95,1
Toilette	1720	8	13,3	1,6

Selon le tableau précédent, 75% des descendants de Pierre Boucher possèdent au moins un récipient destiné aux ablutions. Cette proportion augmente au cours du XVIII^e siècle; alors que 66,7% des inventaires dressés avant 1761 recensent de tels objets, c'est près de 80% pour ceux dressés après cette date. Les récipients les plus fréquemment utilisés pour se laver sont les cuves, retrouvées dans vingt-six foyers, et les cuvettes, retrouvées dans trente-trois foyers. Le fait qu'un individu sur quatre ne possède aucun récipient permettant de se laver ne doit pas surprendre outre mesure; la toilette sèche et ses bienfaits ne s'imprégnant que très lentement dans les mentalités. Ce n'est qu'au XIX^e siècle que la population se laisse convaincre de la nécessité du bain.⁸⁰ C'est d'ailleurs

⁷⁵ Comprend rasoir, pierre à rasoir, étui à rasoir, bassin à rasoir et plat à barbe.

⁷⁶ Comprend peigne, brosse, fer à frise, perruque et bourse à cheveux.

⁷⁷ Comprend cheval à linge, banc à laver, panier à linge, boîte à froter, brosse à hardes, brosse à souliers, fer à flasquer et fer à repasser.

⁷⁸ Comprend pot de chambre, urinoir et chaise de commodité.

⁷⁹ Comprend lave-mains, fontaine, cuve, cuvette, bol-à-mains et baignoire.

⁸⁰ Jean-Pierre Hardy, *op.cit.*, p.202.

seulement en 1831 que nous notons l'unique apparition de la baignoire chez les descendants de Pierre Boucher.⁸¹

Si le bain ne fait pas partie des habitudes quotidiennes des descendants de Pierre Boucher, ces derniers peuvent par contre essayer saletés et sueurs grâce aux essuie-mains et serviettes que nous retrouvons en grand nombre dans leurs armoires (près d'une centaine de serviettes en moyenne par maisonnée). La toilette sèche s'accompagne d'un changement et d'un lavage fréquent des vêtements. C'est pourquoi nous remarquons une grande présence des objets reliés à l'entretien des vêtements (95% des descendants de Pierre Boucher en possèdent au moins un) ainsi que le grand nombre de chemises possédées (plus d'une vingtaine par garde-robe, voir tableau XXXXIII).

Nous remarquons la présence importante des miroirs (95% des inventaires dépouillés font mention d'au moins un miroir). Nous avons déjà abordé l'étude du miroir pour son aspect décoratif mais il ne faut pas négliger son aspect pratique : c'est le miroir qui permet d'apprécier son apparence et de la corriger au besoin avant de paraître devant les gens. Le miroir spécifiquement destiné à la toilette, et qui se nomme si justement "miroir de toilette", fait d'ailleurs son apparition dès 1734 et est répertorié dans près d'un inventaire sur quatre.

Le pot de chambre est mentionné pour la première fois en 1734 et se retrouve dans le tiers des intérieurs visités. Malgré ce que nous pourrions penser, cette proportion est très importante puisque ce n'est que 2% de la population montréalaise de la fin du XVIII^e siècle (1792-1796) qui peut jouir des avantages d'un tel objet. Que font les deux tiers des descendants de Pierre Boucher qui ne possèdent apparemment aucun pot de

⁸¹ ANQM, M. not. P.-L. Charland, 9 août 1831, inventaire de la communauté de feu Jean-Philippe Leprohon et Marie-Joseph Boucher de Niverville.

chambre ou autre objet servant aux même fins pour soulager leurs besoins naturels? La majorité utilise sans doute des latrines qu'ils ont fait construire à proximité de leur maison comme le démontre cette description de la maison de Charlotte-Louise Boucher de Bonnaccueille : "...derrière la dite maison est une cour pontée avec des latrines..."⁸²

3. LES LOISIRS

Être membre de l'élite suppose une éducation et un niveau de culture autre que ceux des masses populaires. À cet égard, les loisirs pratiqués par les descendants de Pierre Boucher devraient logiquement nous démontrer leur appartenance à l'élite coloniale. Pour nous en assurer, nous nous penchons plus particulièrement sur les jeux, les lectures et la musique qu'ils affectionnent.

a) Les jeux

Cette section est consacrée aux jeux pratiqués par les adultes parce que d'une part, les jouets des enfants sont rarement inventoriés, considérés comme appartenant aux enfants et donc non partagés parmi les héritiers,⁸³ et que d'autre part, il s'agit de définir les loisirs de l'élite canadienne et non des enfants.

Tout d'abord, certains descendants de Pierre Boucher pratiquent des activités sportives. Selon un intendant de la fin du XVII^e siècle, les nobles canadiens "*font leur*

⁸² ANQQ, M. not. J.-B. Planté, 7 septembre 1792, inventaire de la communauté de feu Jacques Perreault et feu Charlotte-Louise Boucher de Bonnaccueille.

⁸³ Annik Pardailhé-Galabrun, *op.cit.*, p.32. Nous avons effectivement recensés des jouets pour enfants que dans un seul foyer, celui de David Lukin et Louise Boucher de Niverville où l'on retrouve quatre chevaux de bois. ANQM, M. not. R. Boileau, 9 février 1825, inventaire de la communauté de feu David Lukin et feu Louise Boucher de Niverville.

plus grande occupation de la chasse et de la pesche"⁸⁴ Nous avons retrouvé vingt-cinq individus, parmi les soixante inventaires dépouillés, qui possèdent au moins une arme à feu (soit 41,7% de nos individus). Cependant, il est possible que ces individus ne pratiquent pas tous la chasse régulièrement; plusieurs ayant sans doute acquis leurs armes dans le cadre de leur carrière militaire et d'autres préférant simplement les collectionner à cause de leur valeur symbolique ou même artistique. Les quinze casse-têtes retrouvés chez François-Marie Bouat en 1753 ont sans doute cette deuxième fonction.⁸⁵ La collection constitue toutefois un loisir à part entière et, à ce titre, celle de Luc Lacorne Saint-Luc est tout à fait impressionnante : 88 fusils, un pistolet, neuf casse-têtes et un couteau de chasse.⁸⁶ D'autres préfèrent les sports plus pacifiques telle Charlotte-Louise Boucher de Bonnaccueille qui possède deux raquettes avec volant.⁸⁷ Dans ce cas, il est probable que ces raquettes étaient utilisées en fait par les enfants de Charlotte-Louise, car il n'y a aucune raquette recensée dans l'inventaire dressé à la mort de son mari en 1777 et il serait étonnant qu'une veuve âgée de plus de 45 ans se soit procurée des raquettes avec volant. D'autre part, nous avons retrouvé des paires de raquettes dans quelques inventaires mais il est difficile de savoir dans ces cas si elles étaient utilisées comme simple objet d'amusement ou plutôt comme moyen de déplacement sur la neige.

Enfin, nous avons aussi retrouvé quelques jeux de société dans les intérieurs visités mais leur nombre est très limité. Charles-Pierre Boucher de la Bruère et Charles

⁸⁴ Cité dans Louise Dechêne, *op.cit.*, p.383.

⁸⁵ ANQM, M. not. J. Bouron, 13 décembre 1753, inventaire de la communauté de feu François-Marie Bouat et Marie-Jeanne Gaultier de Varennes.

⁸⁶ ANQM, M. not. S. Sanguinet, 6 décembre 1784, inventaire de la communauté de feu Luc Lacorne Saint-Luc et Marie-Marguerite Boucher de Bonnaccueille. Il serait toutefois possible, étant donné la grande quantité de fusils retrouvés, que Luc Lacorne Saint-Luc s'adonne à la revente d'armes.

⁸⁷ ANQM, M. not. F. Leguay, 19 avril 1781, inventaire de la communauté de feu Clément de Sabrevois de Sermonville et feu Marie-Charlotte Guichard-Lasonde ; ANQQ, M. not. J.-B. Planté, 7 septembre 1792, inventaire de la communauté de feu Jacques Perreault et feu Charlotte-Louise Boucher de Bonnaccueille.

Boucher de Grosbois possède chacun un damier, Louise Boucher de Niverville trois jeux de cartes et sa sœur, Marie-Josephte, un jeu d'échec.⁸⁸ Nous croyons toutefois que la faible valeur de ces jeux ait justifié certains oublis de la part des notaires, car nous avons retrouvé à quelques reprises des tables à carte ou à jeu meublant les salles de compagnies de certains descendants de Pierre Boucher sans qu'aucun jeu ne soit inventorié dans ces foyers.

b) La lecture

À partir de la troisième génération, nous constatons que certains époux inscrivent à leur contrat de mariage qu'ils garderont leurs livres en cas de décès de leur épouse, signe de l'importance de plus en plus grande que revêt le livre, tout au long du XVIII^e siècle, dans certains échelons de la société canadienne. Cette clause, ajoutée à celle du préciput, concerne 13,1% de nos individus. Comme cette clause est essentiellement masculine, nous pourrions croire que la lecture est un loisir réservé aux hommes. Pourtant, le dépouillement des deux inventaires de la communauté de David Lukin et Louise Boucher de Niverville semble nous prouver le contraire ou du moins nuancer cette idée : le premier, dressé à la mort de David Lukin, recense une bibliothèque composée de quelques "*livres déparillés*" d'une valeur totale de 6[#] alors que le deuxième, dressé à la mort de Louise Boucher de Niverville, recense une bibliothèque d'une valeur de 12[#]. En deux ans de veuvage, Louise Boucher de Niverville a fait doubler la valeur de sa

⁸⁸ ANQM, M. not. L. Lacoste, 9 octobre 1835, inventaire de la communauté de feu Charles-Pierre Boucher de la Bruère et feu Josephe-Renée Boucher de la Broquerie ; ANQM, M. not. J.-P. Gauthier, 24 juillet 1809, inventaire de la communauté de Charles Boucher de Grosbois et feu Renée-Louise Boucher de la Perrière ; ANQM, M. not. R. Boileau, 9 février 1825, inventaire de la communauté de feu David Lukin et feu Louise Boucher de Niverville ; ANQM, M. not. P.-L. Charland, 9 août 1831, inventaire de la communauté de feu Jean-Philippe Leprohon et Marie-Josephte Boucher de Niverville.

bibliothèque dans laquelle nous retrouvons maintenant, aux côtés du *Nouveau Testament* et du *Manuel du Chrétien*, des recueils de poésie, les *Œuvres* de Racine, les *Voyages* de Franchère, les *Lettres* de Madame Dumontier et autres.⁸⁹ La même situation se répète, d'une manière encore plus flagrante, dans le cas de Jacques Perreault et Charlotte-Louise Boucher de Bonnaccueille; alors qu'aucun livre n'est recensé dans l'inventaire rédigé en 1777, suite à la mort de l'époux, nous retrouvons une bibliothèque formée d'une douzaine de volumes dans l'inventaire de 1792 dressé à la mort de l'épouse.⁹⁰

Nous retrouvons des bibliothèques garnies chez dix-sept autres descendants de Pierre Boucher, ce qui représente en tout le tiers des maisons visitées. Cette proportion peut sembler relativement faible mais elle est évidemment beaucoup plus élevée que celle d'autres groupes sociaux. Par exemple, à peine 1% des inventaires de paysans de la région de Montréal recensent des livres entre 1770 et 1774.⁹¹ La majorité des bibliothèques des descendants de Pierre Boucher sont retrouvées sous le régime anglais : cinq avant 1760, huit entre 1760 et 1799 et sept au XIX^e siècle. Tous ces couples propriétaires de livres sont composés d'au moins un conjoint d'origine noble (sauf celui formé par Michel-Joseph Gamelin Châteauvieux Maugras et Marie-Élizabeth Spagniolini, qui sont tous deux roturiers et possèdent un lot de livres évalué à 15[#])⁹². La valeur de ces bibliothèques varie entre 1,5[#] et 518[#] avec une moyenne s'établissant à 60[#]. La première, évaluée à seulement 1,5[#], est recensée en 1748. Elle appartient à Jean-Baptiste Boucher de Niverville et se compose simplement de *La vie des Saints*. La

⁸⁹ ANQM, M. not. R. Boileau, 4 février 1823, inventaire de la communauté de feu David Lukin et Louise Boucher de Niverville ; ANQM, M. not. R. Boileau, 9 février 1825, inventaire de la communauté de feu David Lukin et feu Louise Boucher de Niverville.

⁹⁰ ANQM, M. not. J.-B. Planté, 7 septembre 1792, inventaire de la communauté de feu Jacques Perreault et feu Charlotte-Louise Boucher de Bonnaccueille

⁹¹ Christian Dessureault *et al.*, "Living Standards...", appendix II.

deuxième, recensée près d'un siècle plus tard et appartenant à Jean-Philippe Leprohon, est évidemment beaucoup plus variée : près de cent cinquante volumes parmi lesquels nous retrouvons des dictionnaires, des livres d'histoire, de littérature, de sciences, de théologie, etc. Dans cette bibliothèque, la *Morale de l'Évangile* côtoie le *Manuel du jardinier*, *Beautés de l'histoire germanique* et *Robinson Crusoé*.⁹³

Il est très difficile de connaître le contenu exact de ces bibliothèques parce que souvent le notaire se contente d'une expression comme "lot" ou "livres dépareillés" et lorsqu'il décrit un tant soit peu les bibliothèques, la description est toujours fragmentaire. Les quelques titres recensés nous donnent toutefois une idée des goûts littéraires des descendants de Pierre Boucher. Sur les 97 titres qu'il nous a été possible de relever dans les vingt bibliothèques recensées, 34,3% concernent des œuvres littéraires, 28,3% des volumes à caractère religieux, 19,2% des ouvrages historiques, 12,1% des livres portant sur les sciences, 5,1 % des manuels de références linguistiques et à peine 1% (soit seulement un livre) concerne un sujet de droit. Évidemment, certains individus ont des préférences marquées pour un genre spécifique comme Charlotte-Louise Boucher de Bonnaccueille dont la bibliothèque est formée de douze titres différents dont dix portent sur la religion ou comme Pierre-Philippe Noyelles de Fleurimont dont la bibliothèque se compose essentiellement d'œuvres littéraires, de Molière en passant par Rousseau.⁹⁴

⁹² ANQM, M. not. J.G. Delisle, 24 février 1800, inventaire de la communauté de feu Michel-Joseph Gamelin Châteaueux Maugras et feu Marie-Élizabeth Spagnolini.

⁹³ ANQM, M. not. M. Lepailleur de Laferté, 13 juillet 1734, inventaire de la communauté de Jean Boucher de Montbrun et feu Françoise-Claire Charest ; ANQM, M. not. P.-L. Charland, 9 août 1831, inventaire de la communauté de feu Jean-Philippe Leprohon et Marie-Joseph Boucher de Niverville.

⁹⁴ ANQM, M. not. J.-B. Planté, 7 septembre 1792, inventaire de la communauté de feu Jacques Perreault et feu Charlotte-Louise Boucher de Bonnaccueille ; ANQM, M. not. P. Panet de Méru, 22 avril 1771, inventaire de la communauté de feu Pierre-Philippe Noyelles de Fleurimont et Marie-Anne Boucher de la Broquerie.

Malgré l'importance relative du livre chez les descendants de Pierre Boucher, seulement deux meubles "bibliothèque" ont été retrouvés parmi les soixante inventaires dépouillés. La première, faite d'acajou, se retrouve chez Jean-Philippe Leprohon qui, comme nous l'avons déjà mentionné, possède près de cent cinquante livres. Dans ce cas, le nombre imposant de livres possédés justifie certainement l'acquisition d'un meuble destiné spécifiquement à leur rangement. Curieusement, la seconde se retrouve chez un individu dont l'inventaire ne recense aucun livre. Probablement, dans ce cas, le notaire considère-t-il la bibliothèque dans son ensemble, soit le meuble et les livres, sans prendre la peine de mentionner la présence de volumes. Mais où peuvent bien être rangés les volumes retrouvés chez les autres lecteurs? Peut-être sont-ils simplement déposés sur un bureau, une garniture de cheminée ou même sur une table. Il est pourtant étrange que des gens comme Luc Lacorne Saint-Luc qui possède plus de 80 volumes ou Louis-Marie-Joseph Roberth qui en possède plus de 70, n'aient aucun endroit spécifique pour les ranger. En fait, il est fort possible que plusieurs bibliothèques, parce qu'elles sont construites à même les murs de la maison, soient considérées comme partie intégrante de celle-ci et aient ainsi échappé au recensement du notaire.

c) La musique

La musique ne semble pas être un loisir très prisé par les descendants de Pierre Boucher car rares sont les instruments de musique recensés dans les inventaires après décès dépouillés. Un seul instrument a été retrouvé au XVIII^e siècle, il s'agit du violon de Marguerite Hingue Puygibault estimé à 48[#].⁹⁵ Cette présence unique nous démontre le

⁹⁵ ANQM, M. not. P. Panet de Méru, 28 février 1761, inventaire de la communauté de feu Étienne Roberth de la Morandière et Marguerite Hingue Puygibault.

peu d'intérêt porté par l'élite à ce type d'instrument, sans doute davantage apprécié chez les masses populaires, Josée Desbiens en ayant dénombré quelques-uns parmi les artisans montréalais du XVIII^e siècle. Toutefois, la qualité du violon de Marguerite Hingue Puygibault est sans doute bien supérieure à celle des violons retrouvés par Josée Desbiens, la valeur du premier étant près de trois fois plus élevée que ceux possédés par les artisans.⁹⁶ Au XIX^e siècle, nous avons retrouvé trois pianos (respectivement chez Charles-Pierre Boucher de la Bruère, Louise Boucher de Niverville et Marie-Josephte Boucher de Niverville).⁹⁷ Annik Pardailhé-Galabrun a déjà remarqué, dans le cas de Paris, la préférence des élites envers les instruments à clavier au détriment des instruments à cordes, prisés davantage chez les masses populaires.⁹⁸ La valeur de ces pianos varie entre 30[#] et 72[#], ce qui n'est pas un prix exorbitant pour des membres de l'élite canadienne du XIX^e siècle. Le faible intérêt pour la musique ne serait donc pas conditionné par des aspects monétaires chez les descendants de Pierre Boucher mais bien par leur goût disons modéré pour ce type de loisirs. Il est aussi possible, comme l'a déjà mentionné Josée Desbiens, que le chant soit pratiqué par nos individus mais il est alors très difficile de saisir l'importance de ce loisir peu coûteux qui ne laisse pas de traces dans les inventaires après décès, ou presque car nous avons retrouvé un antiphonaire ainsi qu'un graduel chez François Boucher de la Bruère, ce qui nous laisse croire que le chant était effectivement une activité privilégiée par certains.⁹⁹ À titre comparatif, il est bon de

⁹⁶ Josée Desbiens, *op.cit.*, p.97.

⁹⁷ ANQM, M. not. L. Lacoste, 9 octobre 1835, inventaire de la communauté de feu Charles-Pierre Boucher de la Bruère et feu Josephe-Renée Boucher de la Broquerie ; ANQM, M. not. R. Boileau, 9 février 1825, inventaire de la communauté de feu David Lukin et feu Louise Boucher de Niverville ; ANQM, M. not. P.-L. Charland, 9 août 1831, inventaire de la communauté de feu Jean-Philippe Leprohon et Marie-Josephte Boucher de Niverville.

⁹⁸ Annik Pardailhé-Galabrun, *op.cit.*, p.426.

⁹⁹ ANQM, M. not. F. Racicot, 9 mai 1792, inventaire de la communauté de François Boucher de la Bruère et feu Marguerite Drouet de Richardville.

mentionner qu'à peine 1% des inventaires des paysans montréalais dressés entre 1770 et 1774 recensent un quelconque instrument de musique.¹⁰⁰

4. LA VIE SPIRITUELLE

Afin de conclure ce chapitre sur la culture matérielle des descendants de Pierre Boucher, nous nous penchons sur ce qu'il y a de plus immatériel : la vie spirituelle. Il n'est certes pas aisé de connaître l'ampleur de la ferveur religieuse chez des individus ayant vécu il y a plus de deux siècles. Les écrits personnels sont sans doute les documents les plus aptes à nous livrer l'importance que revêt la spiritualité chez nos individus. Par exemple, Pierre Boucher a souvent été reconnu comme un homme pieux et dans son testament spirituel, il invite ses enfants à l'imiter : *"Aimez-vous les uns et les autres, le tout dans la vue de Dieu, vous souvenant qu'il faudra tous faire ce que je fais, c'est-à-dire mourir et paraître devant Dieu pour y rendre compte de vos actions ; ne faites donc rien dont vous aurez sujet de vous repentir."*¹⁰¹ Des pensées semblables se retrouvent dans une lettre que Pierre-Claude Pécaudy de Contrecoeur, époux de Marie-Madelaine Boucher de Laperrière, destine à son fils aîné, René-Marie : *"Surtout, ayez la crainte de Dieu devant les yeux. Pensez que si vous abandonnez Dieu, il vous abandonnera et que le moyen de prospérer est de le servir."*¹⁰²

L'aridité des actes notariés les rend évidemment moins susceptibles de nous livrer de tels indices sur la ferveur religieuse des descendants de Pierre Boucher et pourtant, voici ce que le notaire prend la peine de noter dans l'inventaire après décès de Jean

¹⁰⁰ Christian Dessureault *et al.*, "Living Standards...", appendix II.

¹⁰¹ Reproduit dans Pierre-Georges Roy, "Le testament spirituel de Pierre Boucher", *BRH*, vol.22 (1916), p.249.

Boucher de Montbrun : "*les bas et souliers dud deffunt ont esté donné par les dites parties pour faire priere a dieu pour ledit deffunt*".¹⁰³ D'une manière plus quantitative, nous avons tenté de saisir cette ferveur religieuse chez les descendants de Pierre Boucher en recensant les objets de piété énumérés dans les inventaires après décès.

Tableau XXXV

Objets de piété retrouvés chez les descendants de Pierre Boucher

Objets de piété	Foyers en possédant au moins un	
	Nb.	%
Bénitier	6	10,0
Chapelet	1	1,7
Christ	7	11,7
Croix	4	6,7
Crucifix	5	8,3
Image	7	11,7
Livre	11	18,3
Reliquaire	1	1,7
Vierge	2	3,3

En fait, seulement vingt-sept maisons différentes sont les hôtes d'un ou de plusieurs de ces objets, ce qui ne représente même pas la moitié des maisons visitées (45,0%). De plus, la majorité de ces objets (77,7% des objets de piété répertoriés), appartiennent à la même famille : Charlotte-Louise Boucher de Bonnaccueille, l'aînée de la famille, possède quatorze objets de piété en 1792, sa première sœur, Françoise, seize objets de piété en 1801, et sa deuxième sœur, Marie-Marguerite, 116 objets de piété dont 113 croix en 1784.¹⁰⁴ En excluant les livres et les images à caractère religieux, que nous

¹⁰² Cité dans Pierre-Georges Roy, *Toutes petites choses du régime français*, Québec, Éditions Graneau, 1944, p.91.

¹⁰³ ANQM, M. not. A. Loiseau dit Châlons, 27 février 1745, inventaire de la communauté de feu Jean Boucher de Montbrun et Françoise-Michelle Godefroy de Saint-Paul.

¹⁰⁴ ANQQ, M. not. J.-B. Planté, 7 septembre 1792, inventaire de la communauté de feu Jacques Perreault et feu Charlotte-Louise Boucher de Bonnaccueille ; ANQM, M. not. J.-P. Gauthier, 20 novembre 1801, inventaire de la communauté de feu Gordien d'Ailleboust de Cuisy et feu Françoise Boucher de Bonnaccueille ; ANQM, M. not. S. Sanguinet, 6 décembre 1784, inventaire de la communauté de feu Luc Lacorne Saint-Luc et Marie-Marguerite Boucher de Bonnaccueille.

avons traités dans une section précédente, seulement 31,7% des inventaires dépouillés font mention d'au moins un objet de piété et cette proportion reste à peu près stable tout au long du XVIII^e siècle, 33,3% dans les inventaires rédigés avant 1761 et 30,8% dans ceux rédigés durant la période subséquente. C'est moins que les 45% retrouvés à Paris par Annik Pardailhé-Galabrun.¹⁰⁵ Difficile d'expliquer cet écart. Encore une fois, il est possible que ces objets, à cause de leur faible valeur monétaire, n'aient pas tous été prisés par les notaires. Par exemple, il est peu probable que Louise Boucher de Niverville soit l'unique descendante de Pierre Boucher à posséder un chapelet, pourtant seul son inventaire en fait mention.¹⁰⁶ De plus, les membres de l'élite coloniale, parce qu'ils sont cultivés et qu'ils ont les moyens financiers, préfèrent sans doute les livres et riches tableaux à caractère religieux afin de satisfaire leurs besoins spirituels. Outre les livres et les images pieuses, que nous retrouvons respectivement dans 18,3% et 10,0% des foyers, le Christ est l'objet que nous rencontrons le plus fréquemment (11,7%) et ce, sous diverses formes : Christ d'argent, Christ d'os, Christ doré garni de velours, Christ encadré, etc. Viennent ensuite le bénitier (10%), que nous retrouvons en argent, en étain, en plâtre ou en verre, le crucifix (8,3%) de cuivre, d'étain ou d'or, la croix (6,7%) en or ou en argent et des représentations de la Vierge (3,3%), en cire ou en plâtre. Enfin, une maison, celle de Joseph Boucher-Denoys, renferme deux reliquaires de faible valeur.¹⁰⁷ Ces proportions peuvent sembler faibles mais il faut savoir que rares sont les inventaires de la

¹⁰⁵ Annik Pardailhé-Galabrun, *op.cit.*, p.437.

¹⁰⁶ ANQM, M. not. R. Boileau, 9 février 1825, inventaire de la communauté de feu David Lukin et feu Louise Boucher de Niverville.

¹⁰⁷ ANQM, M. not. S. Sanguinet, 22 novembre 1735, inventaire de la communauté de Joseph Boucher-Denoys et feu Agathe Hébert.

population canadienne recensant ce type d'objet à la fin du XVIII^e siècle.¹⁰⁸ De plus, leur absence n'indique pas nécessairement une absence de croyance religieuse.

*
* *

¹⁰⁸ Jean-Pierre Hardy, *op.cit.*, p.162, tableau 12.

Sous plusieurs aspects, la culture matérielle des descendants de Pierre Boucher les distingue des masses populaires de la colonie canadienne. Leur maison est plus vaste, mieux chauffée et mieux éclairée. Les meubles sont nombreux et spécialisés. La décoration est variée et somptueuse. Les différents objets retrouvés dans les intérieurs de nos individus ainsi que les matériaux qui les composent expriment bien la richesse et le confort de leur propriétaire : chandelier d'ivoire, bas de soie brodés d'or, tour de lit garni de ruban et de satin, fauteuil d'acajou couvert de tapisserie, collier de grenats, lampe de cristal, etc. Et ce ne sont que quelques exemples parmi tant d'autres.

De plus, malgré leur situation coloniale, les descendants de Pierre Boucher ont un mode de vie qui montre plusieurs similitudes avec celui de l'élite provinciale française. De leur habitation jusqu'à leurs vêtements, les individus nobles de cette famille n'ont rien à envier aux nobles qui habitent les campagnes de Bretagne ou de Savoie. Sans nul doute que des différences notables émergeraient si nous comparions la culture matérielle des nobles canadiens à celle des nobles peuplant la Cour de Louis XV ou Louis XVI. Mais là n'était pas le but de cet exercice comparatif, la haute noblesse française formant un groupe social distinct qui n'a rien à voir avec la noblesse provinciale. Gardons-nous des parallèles tendancieux.

Ce dernier chapitre nous aura donc permis de confirmer l'idée qui se dessinait lentement depuis le début de cette étude : les descendants de Pierre Boucher s'identifient complètement à l'élite coloniale et leur mode de vie reflète bien leur appartenance aux plus hauts échelons de la société canadienne.

CONCLUSION

Les quatre chapitres qui composent ce mémoire nous ont permis de mettre à jour plusieurs aspects du destin social d'une famille noble canadienne : les Boucher. En guise de conclusion, nous nous permettons de revenir sur les principaux.

Le premier chapitre de ce mémoire nous a permis de constater que la descendance de Pierre Boucher est non seulement nombreuse mais que la majorité de ses membres ont su conserver leur statut nobiliaire. En conjuguant ces deux éléments, nous avons en mains les données essentielles justifiant notre choix de la descendance de Pierre Boucher comme témoin d'une étude sur la noblesse canadienne. De plus, nous avons observé que les individus de notre corpus adoptent des avenues socioprofessionnelles semblables à celles choisies par les membres de leur groupe social, les nobles se dirigeant massivement vers la carrière militaire. Il ne faut toutefois pas négliger l'importance de la pluriactivité ainsi que des vocations religieuses chez les descendants nobles de Pierre Boucher. Enfin, sans grandes surprises, nous avons constaté que la descendance de Pierre Boucher a principalement opté pour Boucherville et quelques autres seigneuries de la rive sud comme milieu de vie.

Le deuxième chapitre, consacré aux alliances matrimoniales des descendants de Pierre Boucher, nous a permis de mettre en lumière quelques stratégies matrimoniales adoptées par les individus de notre corpus. Si l'endogamie sociale et socioprofessionnelle est plus faible que nous aurions pu le penser (quoique importante et se comparant à celles pratiquées par la noblesse provinciale française), la forte endogamie ethnique et familiale (cette dernière se caractérisant par un taux particulièrement élevé de mariages consanguins) ainsi que la grande exogamie géographique de nos individus reflètent bien l'appartenance de ceux-ci à l'élite de la colonie canadienne.

Le troisième chapitre, portant sur le statut socio-économique des descendants de Pierre Boucher, a permis de confirmer leur appartenance aux plus hauts échelons de la société canadienne. Autant la valeur des douaires accordés que leur niveau de vie ou de fortune marquent l'écart existant entre les individus de notre corpus et la majorité de la population canadienne de l'époque. De plus, nous croyons, suite à l'étude des divers aspects du statut socio-économique des descendants de Pierre Boucher, que ces derniers préconisent moins les alliances socialement endogames que celles endogames au niveau socio-économique. C'est ce qui expliquerait, entre autres, l'augmentation substantielle de la valeur moyenne du douaire accordé de génération en génération malgré une proportion toujours réduite d'individus nobles parmi notre corpus.

Le quatrième chapitre a été consacré à un aspect à peu près inconnu de la noblesse canadienne : sa culture matérielle. Tout comme les chapitres précédents, ce chapitre a démontré l'appartenance des descendants de Pierre Boucher à l'élite coloniale. Leur condition de vie matérielle les distingue nettement de la majorité de la population canadienne et se rapproche sensiblement de celle des nobles provinciaux de la France de la même époque.

Le portrait général de la vie socio-économique de la descendance de Pierre Boucher est maintenant dressé. Pourtant, il nous a été possible d'entrevoir, tout au long de ce mémoire, quelques exceptions dont la présence nous rappelle le caractère unique de chaque destin individuel malgré les généralisations qu'impose l'exercice auquel nous nous sommes livrés. Si nous nous attardons maintenant à évoquer les deux branches familiales qui ont retenu notre attention à plusieurs reprises au cours de notre étude, c'est que ces exceptions nous en apprennent souvent autant que les généralisations. Tout d'abord, nous

avons observé que la branche aînée, celle des Boucher de Boucherville, se distingue des autres branches familiales et ce, sous plusieurs aspects. À ce titre, nous pouvons citer, entre autres, la grande proportion de ses membres résidant sur la seigneurie ancestrale, la forte concentration d'alliances consanguines parmi ceux-ci, leur taux de célibat religieux élevé, leur niveau de vie nettement supérieur à la moyenne ou encore leur condition de vie matérielle des plus enviables. La coutume de Paris qui favorise, dans le cas de succession noble, l'aîné de la famille, serait à l'origine, selon nous, de cette distinction entre la branche familiale aînée des Boucher et les autres branches familiales. La deuxième exception observée est la mésalliance flagrante de Jeanne-Louise Boucher de Montbrun avec Augustin Roy-Desjardins dit Lauzier, un agriculteur de la région de Kamouraska. Désapprouvé par la famille Boucher, ce mariage d'une petite-fille noble de Pierre Boucher avec un individu sans titre et sans argent provoque l'exil du couple dans la région du Kamouraska et leur descendance connaît une situation socio-économique très différente de celle de leurs cousins maternels. Cet exemple nous démontre bien l'importance des stratégies matrimoniales chez les membres de l'élite coloniale.

Nous avons vu en introduction de ce mémoire que deux questions ont plus particulièrement hanté les historiens s'étant penchés sur la noblesse canadienne : les nobles canadiens forment-ils un groupe social distinct? et quelles ont été les conséquences de la Conquête de 1760 sur ceux-ci? Serait-il maintenant possible, suite à nos observations concernant la vie socio-économique des descendants de Pierre Boucher, d'avancer quelques éléments de réponse à ces deux questions?

Les nobles forment-ils un groupe social distinct dans la colonie canadienne? Il est évident que la ligne de démarcation entre noblesse et agrégation est fort mince. La

preuve en est que, malgré le fait qu'ils ne soient pas reconnus comme nobles juridiquement, plusieurs agrégés se donnent le titre d'écuyer dans plusieurs actes notariés et ce, même s'ils sont en présence de véritables nobles. De plus, nous avons pu observer à plusieurs reprises que le comportement des agrégés s'apparentait davantage à celui des nobles qu'à celui des roturiers. Par exemple, les agrégés accordent un douaire moyen d'une valeur équivalente à celui des nobles, correspondant au double de la valeur du douaire moyen accordé par les roturiers. Autre exemple éloquent : les alliances matrimoniales des agrégés reflètent la pratique d'une forte exogamie géographique qui s'apparente grandement à celle des nobles canadiens. Pourtant, les agrégés ne pourront jamais présenter des lettres de noblesse dûment enregistrées, c'est pourquoi, comme s'ils étaient conscients de leur "handicap" juridique, ils misent sur le paraître afin de gravir les échelons de la reconnaissance sociale en adoptant un mode de vie que l'on pourrait qualifier de "noble". C'est du moins ce que laisse supposer leur indice de niveau de vie qui est légèrement supérieur à celui des nobles. Le paraître est très important pour l'élite coloniale, noble ou roturière, car plusieurs descendants de Pierre Boucher contractent de nombreuses dettes afin de pouvoir maintenir un niveau de vie digne de leur rang social. C'est ce qui explique, au niveau de leur situation financière, la grande hétérogénéité des individus de notre corpus, peu importe leur statut social ou socioprofessionnel.

Ainsi, en adoptant des attitudes similaires à celle de la noblesse canadienne, les agrégés réussissent à s'intégrer au groupe nobiliaire. Si les agrégés s'intègrent au groupe nobiliaire et se démarquent par le fait même des roturiers, c'est donc dire qu'il existe bel et bien une différence entre noblesse et roture. Sans doute. Néanmoins, il est évident que, si démarcation il y a, celle-ci s'atténue tout au long du XVIII^e siècle. La société

canadienne du XVIII^e siècle présente une structure sociale qui n'est plus celle des ordres de la France d'Ancien Régime ni tout à fait celle des classes de la France post-révolutionnaire. Pourquoi ne voyons-nous pas en elle une société qui, sous la double pression des changements sociaux qui s'opèrent en France et des conditions coloniales particulières, se meut et se transforme tout au long de ce siècle riche en événements, autant de ce côté-ci que de l'autre côté de l'Atlantique, événements qui ne font qu'accélérer ce processus de transformation? Ainsi, parallèlement à la *fusion des élites* qui s'opère en France à compter de 1750, la noblesse canadienne s'ouvre de plus en plus par ces alliances matrimoniales à la roture. Il ne faut toutefois pas se méprendre. Ces roturiers, autant par leurs activités sociales, économiques ou culturelles, présentent plusieurs points communs avec les nobles contractant des alliances matrimoniales avec eux. En fait, outre les titres qu'ils ne possèdent pas, ils se situent très près de la noblesse dans l'échelle sociale coloniale. Comme la valeur du douaire augmente à chaque génération et ce, malgré une ouverture de plus en plus grande à la roture, nous pourrions croire, tel que nous l'avons déjà énoncé, qu'à une endogamie sociale rigoureuse, pratiquée sans doute davantage par la haute noblesse française, les descendants nobles de Pierre Boucher préfèrent ce que nous pourrions qualifier d'endogamie socio-économique. Cette attitude a aussi peut-être été influencée par le changement de régime alors que le titre même d'écuyer semble revêtir un prestige moindre; la place dans l'échelle sociale étant davantage tributaire de la situation financière d'un individu que de ses titres portés.

Quels sont maintenant les changements perçus que nous pourrions associer à la Conquête de 1760? Aucune rupture dramatique n'a été observée au cours de cette analyse socio-économique d'une famille noble canadienne. Nous avons bien noté quelques

changements mais ceux-ci semblent s'inscrire davantage dans une évolution continue durant le long XVIII^e siècle qui a été l'objet d'étude de ce mémoire. Suite à la Conquête, nous retrouvons, parmi les descendants de Pierre Boucher, moins d'officiers militaires et plus d'individus impliqués dans le commerce mais cette situation se justifie sans doute par les mutations qui s'opèrent au sein de la colonie nouvellement britannique. Celle-ci se veut de moins en moins militarisée mais davantage tournée vers le commerce. De plus, comme l'a déjà observé Roch Legault, il semblerait qu'il soit difficile pour l'élite francophone d'intégrer les hauts rangs de l'armée britannique. Les descendants de Pierre Boucher s'adaptent donc aux nouveaux paramètres imposés par le changement de régime. Pourtant, cette adaptation rapide, notée au niveau des statuts socioprofessionnels, n'a pas été similaire dans tous les champs de la vie sociale des descendants de Pierre Boucher. En effet, contrairement aux comportements matrimoniaux observés sous le régime français, les individus de notre corpus démontrent un grand conservatisme quand vient le temps de choisir un conjoint. Rares sont les immigrants britanniques ou protestants acceptés dans le bassin matrimonial des descendants de Pierre Boucher. Enfin, le niveau de vie tout comme la situation financière des descendants de Pierre Boucher s'améliorent durant la seconde période qu'aborde notre étude, en parallèle sans doute avec l'augmentation du niveau de vie et du niveau de fortune vécue par l'ensemble de la population canadienne à la même époque. Cette amélioration de la vie socio-économique des descendants de Pierre Boucher explique sans doute l'exhibition d'une culture matérielle nettement plus riche et somptueuse par les individus de notre seconde cohorte, celle ayant vécu sous le régime anglais.

Ainsi, les descendants de Pierre Boucher s'identifient entièrement à l'élite canadienne et l'expriment de diverses façons. Nous avons pu, par ce mémoire, définir différents comportements caractéristiques de l'élite coloniale, comportements qui d'ailleurs se rapprochent sous plusieurs points de vue de ceux adoptés par la noblesse provinciale française de la même époque. Les nobles canadiens assument pleinement leur statut colonial et ont peu à envier à leurs homologues français.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE**I. SOURCES MANUSCRITES****A. GREFFES DES NOTAIRES DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC :**

Barbel, J. (1698-1740)
Barolet, C. (1731-1761)
Berthelot-D'Artigny, M.A. (1773-1786)
Boucault de Godefus, G. (1736-1756)
Cazes, L. (1780-1798)
Chambalon, L. (1692-1716)
Colin, J. (1780-1792)
Dionne, J. (1742-1779)
Dulaurent, C.H. (1734-1759)
Dumas, A. (1783-1802)
Genaple de Bellefond, F. (1682-1709)
Hiché, H. (1725-1736)
Horné de LaNeuveville, J. (1705-1727)
Panet, J.A. (1772-1786)
Rageot, G. (1666-1691)
Richard, J.B. (1751-1769)
Saint-Aubin, L.C. (1767-1788)

B. GREFFES DES NOTAIRES DU GOUVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES :

Badeau, J.B. (1765-1785)
Dielle, P. (1761-1778)
Leproust, J. (1744-1761)
Petit dit Gobin, P. (1706-1735)
Pillard, L. (1736-1767)
Pressé, H.O. (1714-1746)

C. GREFFES DES NOTAIRES DU GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL :

Adhémar, A. (1668-1714)
Adhémar dit Saint-Martin, J.B. (1714-1754)
Aumasson de Courville, L.L. (1754-1781)
Boileau, R. (1803-1842)
Bonnet, L. (1790-1804)
Bourdon, J. (1677-1720)
Bouron, J.H. (1750-1760)
Bouvet, M. (1769-1783)
Chaboillez, L. (1787-1813)
Charland, P.L. (1827-1833)
Crevier-Duvernay, J. (1748-1762)

Crevier-Duvernay, P. (1762-1801)
Daguilhe, J.B. (1749-1773)
Danré de Blanzay, L.C. (1738-1760)
Delisle, J.G. (1787-1819)
Faribault, B. (1763-1801)
Foucher, A. (1746-1800)
Gaudron de Chèvremont, C.R. (1732-1739)
Gauthier, J.P. (1789-1822)
Guillet de Chaumont, N.A. (1727-1752)
Hodiesne, G. (1740-1764)
Jorand, J.J. (1785-1815)
Lacoste, L. (1821-1871)
Leguay, F. (1770-1789)
Lepailleur de Laferté, M. (1700-1714)
Letestu, C.E. (1780-1809)
Loiseau, L. (1760-1788)
Loiseau dit Châlons, A. (1730-1760)
Mézières, P. (1758-1786)
Mondelet, J.M. (1794-1842)
Panet de Méru, P. (1755-1778)
Papineau, J. (1780-1841)
Picard, L. (1799-1827)
Pinet, A. (1817-1868)
Porlier, C.C.J. (1733-1744)
Racicot, F. (1763-1796)
Raimbault de Piedmont, J.C. (1727-1737)
Raimbault, P. (1697-1727)
Sanguinet, S. (1764-1786)
Senet, N. (1704-1731)
Simonnet, F. (1737-1778)
Souste, A. (1745-1769)
Tailhandier dit Labeaume, M. (1699-1730)
Turgeon, J. (1783-1808)
Vallée, P.G. (1799-1829)

II. SOURCES IMPRIMÉES

BOUCHER, Pierre. *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada*. Paris, Florentin Lambert, 1664. 168 pages.

FERRIÈRE, Claude de. *La Science parfaite des Notaires ou le parfait notaire*. Paris, Babuty, 1771. 2 volumes.

ROY, Pierre-Georges. *Lettres de noblesse, généalogies, érections de comtés et baronnies insinuées par le Conseil Souverain de la Nouvelle-France*. Beauceville, L'Éclaireur, 1920. 2 volumes.

III. OUVRAGES GÉNÉRAUX

BROWN, Craig (dir.). *Histoire générale du Canada*. Montréal, Boréal, 1988. 694 pages.

CHARBONNEAU, Hubert. *Vie et mort de nos ancêtres. Étude démographique*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1975. 267 pages.

COMEAU, Robert et Paul-André LINTEAU. "Une question historiographique : une bourgeoisie en Nouvelle-France" dans *Économie québécoise*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 1969. Pp.311-324.

GREER, Allan. *Peasant, Lord and Merchant. Rural Society in Three Quebec Parishes, 1740-1840*. Toronto, University of Toronto Press, 1985. 304 pages.

GOUBERT, Pierre et Daniel ROCHE. *L'Ancien Régime. Tome 1 : La société*. Paris, Armand Colin, 1991 (2^e édition). 383 pages.

FRÉGAULT, Guy. *La société canadienne sous le régime français*. Ottawa, Société historique du Canada, 1969 [1954]. 17 pages.

OUELLET, Fernand. *Le Bas-Canada, 1791-1840. Changements structureaux et crises*. Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980 (2^{ème} édition). 541 pages.

OUELLET, Fernand. "La modernisation de l'historiographie et l'émergence de l'histoire sociale". *Recherches sociographiques*, vol.26, #1, pp.11-83.

PAQUET, Gilles et Jean-Pierre WALLOT. *Patronage et pouvoir dans le Bas-Canada (1794-1840). Un essai d'économie historique*. Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1973. 182 pages.

ROY, Pierre-Georges. *Toutes petites choses du régime français*. Québec, Éditions Graneau, 1944. 304 pages.

ZOLTVANY, Yves. "Esquisse de la Coutume de Paris". *RHAF*, vol.25, #3 (1971), pp.365-384.

IV. ÉTUDES PORTANT SUR LES ÉLITES

A. ÉTUDES PORTANT SUR L'ÉLITE CANADIENNE

Anonyme. "L'exode des nobles à la cession du pays". *BRH*, vol.6, #9 (1900), pp.274-276.

BABY, Louis-François-Georges. "L'exode des classes dirigeantes à la cession du Canada". *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, Troisième série, vol.II (1899), pp.97-141.

BOUCHARD, Martin. *Gérer le patrimoine familial en Nouvelle-France*. Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1994. 152 pages.

BRUNET, Michel. *La présence anglaise et les Canadiens*. Montréal, Beauchemin, 1964. 292 pages.

D'ALLAIRE, Micheline. *Montée et déclin d'une famille noble : les Ruette d'Auteuil (1617-1737)*. Lasalle (Québec), Hurtubise HMH, 1980. 303 pages.

FAUTEUX, Aegidius. *Les chevaliers de Saint-Louis au Canada*. Montréal, Édition des Dix, 1940. 252 pages.

GADOURY, Lorraine. *La noblesse de Nouvelle-France. Familles et alliances*. Lasalle (Québec), Hurtubise HMH, 1992. 208 pages.

GADOURY, Lorraine. *La famille dans son intimité. Échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne du XVIII^e siècle*. Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1998. 186 pages.

LEGAULT, Roch. *Les aléas d'une carrière militaire pour les membres de la petite noblesse seigneuriale canadienne*. Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1986. 181 pages.

MAJOR, Éric. *Profil socioprofessionnel de la noblesse canadienne aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1997. 53 pages.

MOOGK, Peter N. "Rank in New-France : Reconstructing a Society from Notarial Documents". *Histoire Sociale-Social History*, vol.8 (1975), pp.34-53.

NISH, Cameron. *Les bourgeois-gentilshommes de la Nouvelle-France, 1729-1748*, Montréal/Paris, Fides, 1968. 202 pages.

OUELLET, Fernand. "La noblesse canadienne en 1767 : un inventaire". *Histoire Sociale*, vol.1, #1 (1968), pp.129-137.

SULTE, Benjamin. "La noblesse au Canada avant 1760". *Mémoires de la Société Royale du Canada*, vol.VIII (1914), section I, pp.103-135.

TOUSIGNANT, Pierre. "Le conservatisme de la petite noblesse seigneuriale". *Annales Historiques de la Révolution française*, vol.45 (1973), pp.322-343.

B. GÉNÉALOGIES ET BIOGRAPHIES DES FAMILLES ALLIÉES AUX DESCENDANTS DE PIERRE BOUCHER

BABIN, B.J. "La famille D'Amours en Amérique". *MSGCF*, vol.XXX (1979), pp.163-185.

BROWN, George W. (dir.). *Dictionnaire biographique du Canada*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1966. 14 volumes.

CARON, Ivanhoé. "La famille Gaultier de Varennes". *Bulletin de recherches historiques*, vol.26 (1920), pp.14-21 et 78-89.

DANIEL, Abbé A. *Histoire des grandes familles françaises du Canada ou aperçu sur le chevalier Benoist et quelques familles contemporaines*. Montréal, Eusèbe Sénécal, 1867. 613 pages.

DESJARDINS, Georges. *Antoine Roy dit Desjardins (1635-1684) et ses descendants*. Trois-Rivières, Éditions du Bien public, 1971. 260 pages.

FAUTEUX, Aegidius. "La famille Petit de Levilliers". *Bulletin de recherches historiques*, vol.34 (1928), pp.478-493.

GADOURY, Lorraine. *Une famille noble en Nouvelle-France : les d'Ailleboust*. Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1982. 195 pages.

LEFEBVRE, Jean-Jacques. "La descendance de Pierre Boucher (1617-1722), fondateur de Boucherville". *Mémoires de la Société de généalogie canadienne-française*, vol.5 (1952), pp.69-96.

MALCHELOSSE, Gérard. "Généalogie de la famille Mackay". *Mémoires de la société généalogique canadienne-française*, vol.XV, #2 (1964), pp.100-119.

MALCHELOSSE, Gérard. "La famille Pommereau et ses alliances". *Cahiers des Dix*, #29 (1964), pp.193-222.

MASSICOTTE, E.Z. "Les Sabrevois, Sabrevois de Sermonville et Sabrevois de Bleury". *Bulletin de recherches historiques*, vol.31 (1925), pp.7-14, 40-42, 77-84, 107-111, 133-137 et 185-187.

ROY, Pierre-Georges. "Nicolas Daneau de Muy et ses enfants". *Cahier des Dix*, vol.18 (1953), pp.157-170.

ROY, Pierre-Georges. "Les Robineau". *Cahier des Dix*, vol.17 (1952), pp.209-231.

ROY, Pierre-Georges. "La famille Dufrost de la Jemmerais". *Bulletin de recherches historiques*, vol.43 (1937), pp.289-298.

ROY, Pierre-Georges. "La famille Legardeur de Tilly". *Bulletin de recherches historiques*, vol.53 (1947), pp.99-123 et 133-146.

ROY, Pierre-Georges. *La famille Aubert de Gaspé*. Lévis, [s.n.], 1907. 199 pages.

ROY, Pierre-Georges. "Le testament spirituel de Pierre Boucher". *BRH*, vol.22 (1916), p.249.

C. ÉTUDES PORTANT SUR L'ÉLITE FRANÇAISE

BARDET, Jean-Pierre. *Rouen aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les mutations d'un espace social*. Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1983. 421 pages.

CHAUSSINAND-NOGARET, Guy. *La noblesse au XVIII^e siècle. De la Féodalité aux Lumières*. Bruxelles, Éditions Complexe, 1984. 239 pages.

DESCIMON, Robert. "Chercher de nouvelles voies pour interpréter les phénomènes nobiliaires dans la France moderne. La noblesse, "essence" ou rapport social?". *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol.46, #1 (janv.-mars 1999), pp.5-21.

LE ROY LADURIE, Emmanuel et J.-F. FITOU. "Les nobles et les noces" dans Emmanuel Le Roy Ladurie (dir.), *L'historien, le chiffre et le texte*. Paris, Fayard, 1997. Pp.273-324.

MEYER, Jean. *La noblesse bretonne au XVIII^e siècle*. Paris, S.E.V.P.E.N., 1966. 590 pages.

NASSIET, Michel. *Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne. XV^e-XVIII^e siècles*. Rennes, Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, 1997. 526 pages.

NICOLAS, Jean. *La Savoie au XVIII^e siècle. Noblesse et bourgeoisie*. Paris, Maloine, 1978. 2 tomes.

RICHARD, Guy. *Noblesse d'affaires au XVIII^e siècle*. Paris, Armand Colin, 1974. 285 pages.

V. ÉTUDES PORTANT SUR D'AUTRES GROUPES SOCIAUX

BOUCHARD, Dominique. *Le niveau de vie des artisans du fer à Montréal et à Québec entre 1730 et 1780*. Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1992. 108 pages.

D'ALLAIRE, Micheline. *Les dots des religieuses au Canada français, 1639-1800 : étude économique et sociale*. Montréal, Hurtubise HMH, 1986. 244 pages.

DECHÊNE, Louise. *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*. Montréal, Boréal compact, 1988. 532 pages.

DÉPATIE, Sylvie. *L'évolution d'une société rurale : l'île Jésus au XVIII^e siècle*. Thèse de Ph.D. (Histoire), Université McGill, 1988. 445 pages.

DESBIENS, Josée. *Le niveau de vie et l'univers domestique des artisans montréalais entre 1740 et 1809*. Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1991. 115 pages.

DESSUREAULT, Christian. *Les fondements de la hiérarchie sociale au sein de la paysannerie: le cas de Saint-Hyacinthe, 1760-1815*. Thèse de Ph.D.(Histoire), Université de Montréal, 1985. 585 pages.

DESSUREAULT, Christian. "L'égalitarisme paysan dans l'ancienne société de la vallée du Saint-Laurent : éléments pour une réinterprétation". *RHAF*, vol.40, #3 (1987), pp.373-407.

DESSUREAULT, Christian. "Reproduction sociale dans le Québec préindustriel : les «élus» et les «exclus»" dans Gérard Bouchard, John A. Dickinson et Joseph Goy (dir.). *Les exclus de la terre en France et au Québec, VXII^e-XX^e siècles. La reproduction familiale dans la différence*. Sillery, Septentrion, 1998. Pp.51-72.

LANDRY, Yves. *Orphelines en France, pionnières au Canada. Les filles du roi au XVII^e siècle*. Montréal, Leméac, 1992. 434 pages.

LANGLOIS, France-Isabelle. *Familles de charpentiers et de menuisiers à Montréal au XVIII^e siècle : alliances matrimoniales et reproduction sociale*. Mémoire de M.A., (Histoire), Université de Montréal, 1996. 212 pages.

LAVALLÉE, Louis. *La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760 : étude d'histoire sociale*. Montréal/Kingston, McGill/Queen's University Press, 1992. 301 pages.

PELLETIER, Louis. *Le clergé en Nouvelle-France : étude démographique et répertoire biographique*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1993. 324 pages.

TOUPIN, Sophie. *Les artisans de Saint-Denis sur Richelieu au tournant du XIX^e siècle*. Mémoire de M.A., (Histoire), Université de Montréal, 1998. 108 pages.

VI. ÉTUDES PORTANT SUR LES ALLIANCES

BOUCHARD, Gérard. "Sur les alliances et les stratégies de l'alliance dans le Québec rural (XVII^e-XX^e siècles). Plaidoyer pour un champ de recherche". *RHAF*, vol.47, #3 (hiver 1994), pp.349-375.

BRADBURY, Bettina *et al.* "Property and Marriage : The Law and the Practice in Early Nineteenth-Century Montreal". *Histoire sociale/Social History*, vol.26, #51 (1993), pp.9-39.

CARDIN, Martine et Guy DESMARAIS, "Les contrats de mariage au Bas-Canada : étude préliminaire", *Cahiers d'histoire*, vol.III, #2 (1983), p.44-63.

GAGNON, Serge. *Mariage et famille au temps de Papineau*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1993. 300 pages.

LAVALLÉE, Louis. " Les archives notariales et l'histoire sociale de la Nouvelle-France". *RHAF*, vol.28, #3 (1975), p.385-403.

LECLERC, Paul-André. "Le mariage sous le régime français". *RHAF*, vol.13, #2, pp.230-246, #3, pp.374-401, #4, pp.525-543.

MATHIEU, Jacques *et al.* "Les alliances matrimoniales exogames dans le gouvernement de Québec, 1700-1760". *RHAF*, vol.35, #1 (juin 1981), pp.3-32.

MORISSETTE, Jean. "La consanguinité dans la population de Charlevoix (1680-1852)". Dans Gérard Bouchard et Marc de Braekeleer (dir.). *Histoire d'un génome. Population et génétique dans l'est du Québec*. Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991. Pp.103-117.

POSTOLEC, Geneviève. *Mariages et patrimoine à Neuville de 1669 à 1782*. Thèse de Ph.D. (Histoire), Université Laval, 1995. 340 pages.

TRUDEL, Marcel. *L'Église canadienne sous le Régime militaire, 1759-1764*. Montréal, Études de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, 1956. 2 volumes.

VII. ÉTUDES PORTANT SUR LE NIVEAU DE VIE, LE NIVEAU FORTUNE ET LA CULTURE MATÉRIELLE

BAULANT, Micheline. "L'appréciation du niveau de vie. Un problème, une solution". *Histoire et mesure*, vol.IV, #3-4 (1989), pp.267-302.

DESSUREAULT, Christian et John A. DICKINSON. "Niveau de vie et reproduction sociale dans la plaine de Montréal, 1740-1804" dans Rolande Bonnain, Gérard Bouchard et Joseph Goy (dir.). *Transmettre, hériter, succéder. La reproduction familiale en milieu rural, France-Québec, XVIII^e-XX^e siècles*. Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1992. Pp.153-167.

DESSUREAULT, Christian. "Niveau de vie dans le Richelieu-Yamaska, 1800-1840. Étude préliminaire pour une comparaison France-Québec" dans Gérard Bouchard et Joseph Goy (dir.). *Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation (XVII^e-XX^e siècles)*. Chicoutimi/Paris, Centre interuniversitaire SOREP/Écoles des Hautes Études en sciences sociales, 1990. Pp.185-199.

DESSUREAULT, Christian, John A. DICKINSON et Thomas WIEN. "Living Standards of Norman and Canadian Peasants, 1690-1835" dans A.J Schuurman et L.S. Walsh (dir.). *Material Culture : Consumption, Life Style, Standard of Living (16th-19th Centuries)*. Milano, Eleventh International Economic Congress, 1994. Pp.95-112.

DICKINSON, John A. "Niveaux de vie des paysans normands et québécois au XVIII^e siècle" dans Gérard Bouchard et Joseph Goy. *Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation (XVII^e-XX^e siècles)*. Chicoutimi/Paris, Centre interuniversitaire SOREP/Écoles des Hautes Études en sciences sociales, 1990. Pp.213-225.

GENÊT, Nicole *et al.* *Les objets familiers de nos ancêtres*. Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1974. 304 pages.

HARDY, Jean-Pierre. *La naissance du confort ou la mutation de la vie quotidienne dans la vallée du Saint-Laurent (1790-1835)*. Thèse de Ph.D. (Histoire), Université de Montréal, 1997. 295 pages.

PAQUET, Gilles et Jean-Pierre WALLOT, "Les inventaires après décès à Montréal au tournant du XIX^e siècle : préliminaires à une analyse". *RHAF*, vol.30, #2 (1976), pp.136-221.

PARDAILHÉ-GALABRUN, Annik. *La naissance de l'intime, 3000 foyers parisiens, XVII-XVIII^e siècles*. Paris, Presses universitaires de France, 1988. 523 pages.

ROCHE, Daniel. *La culture des apparences. Une histoire du vêtement, XVII^e-XVIII^e siècle*. Paris, Fayard, 1989. 549 pages.

Annexe I

Descendance de Pierre Boucher¹

- PIERRE BOUCHER** (01/08/1622-19-04-1717) marié en premières noces (17/01/1649) à **Marie-Madelaine Chrétien**
marié en secondes noces (09/07/1652) à **Jeanne Crevier** (1636-11/12/1727)
1. **PIERRE BOUCHER DE BOUCHERVILLE** (31/12/1653-17/08/1740) marié (25/10/1683) à **Charlotte-Marguerite Denis de la Trinité** (30/08/1663-07/06/1740)
- 1.1. **Marie Antoinette** (03/08/1684-31/07/1757)
- 1.2. **Marie-Charlotte** (05/11/1686-28/04/1731)
- 1.3. **Pierre-François B. de Bonnaccueille** (09/05/1689-12/09/1767) marié (14/09/1731) à **Marguerite-Anne Raimbault** (26/03/1711-20/12/1781)
- 1.3.1. **Pierre** (28/07/1731-28/04/1760)
- 1.3.2. **Charlotte-Louise** (17/08/1732-04/08/1792) mariée (20/10/1749) à **François Perreault** (02/06/1718-20/03/1775)
- 1.3.2.1. **Jacques-Nicolas** (06/08/1750-23/11/1779) marié en premières noces (23/11/1779) à **Marie-Anne Amiot** (16/03/1755-19/04/1782)
marié en secondes noces (10/01/1793) à **Thérèse-Esther Hausman-Ménage**
- 1.3.2.2. **Marie-Charlotte** (28/06/1751-11/05/1815) mariée (10/12/1769) à **Charles Voyer** (11/10/1742-?)
- 1.3.2.3. **François-Charles** (19/09/1753-24/12/1794)
- 1.3.2.4. **Pierre** (19/05/1756-?) marié (07/09/1779) à **Joseph Perras-Fontaine** (09/07/1754-?)
- 1.3.2.5. **Charles** (09/05/1757-1793)
- 1.3.2.6. **François-Michel** (16/10/1758-?) marié en premières noces (09/05/1785) à **Angélique Damour des Plaines Chauffour**
marié en secondes noces à **Marie Béland** (07/12/1781-?)
- 1.3.2.7. **Marie-Josephe** (09/10/1759-?) mariée (11/04/1787) à **Pierre-Louis Brassard-Deschesneaux** (13/02/1759-?)
- 1.3.2.8. **Jean-Baptiste-Olivier** (21/07/1773-19/03/1827) marié (17/09/1804) à **Marie-Louise Taschereau** (30/06/1777-02/07/1827)
- 1.3.2.9. **Catherine** mariée (11/05/1795) à **Philippe-René Boucher de la Bruère** (03/05/1767-?)
- 1.3.2.10. **Louise** mariée (18/01/1796) à **François Vassal de Montviel** (04/11/1759-?)
- 1.3.3. **Françoise** (24/01/1734-23/10/1801) mariée en premières noces (08/11/1767) à **Jean-Baptiste Houtelas** (16/07/1734-01/10/1772)
mariée en secondes noces (13/02/1775) à **Gordien d'Ailleboust de Cuisy** (10/05/1730-23/11/1812)
- 1.3.4. **René-Amable** (12/02/1735-31/08/1812) marié (06/06/1770) à **Madelaine Raimbault de St-Blin** (07/10/1753-?)
- 1.3.4.1. **Paul-Amable** (29/08/1778-?)

¹ Cette généalogie de la descendance de Pierre Boucher sur quatre générations ne présente que les individus mariés ainsi que les célibataires susceptibles d'avoir atteint l'âge adulte. Nous avons souligné le patronyme des fondateurs des dix branches familiales principales.

- 1.3.4.2. **Charlotte** (1777-24/08/1819) mariée (20/05/1799) à **Louis-René Chaussegros de Léry** (13/10/1762-28/10/1833)
- 1.3.4.3. **Pierre** (23/10/1780-1857) marié (03/10/1812) à **Émilie Sabrevois de Bleury** (22/06/1786-?)
- 1.3.4.4. **Charles-Marie** (28/12/1781-?)
- 1.3.5. **Louis-René** (02/03/1736-14/10/1825)
- 1.3.6. **Marie-Marguerite** (1738-19/11/1819) mariée (21/03/1774) à **Luc Lacorne St-Luc** (1712-01/10/1784)
- 1.3.6.1. **Marguerite** (1775-1845) mariée en premières noces (1794) à **John Lennox**
mariée en secondes noces (17/11/1808) à **Jacques Viger** (15/11/1767-12/12/1858)
- 1.3.7. **Charles** (27/08/1741-?)
- 1.3.8. **Catherine-Reine** (06/01/1745-07/12/1819) mariée (17/05/1764) à **Jean-Louis Frémont** (13/04/1729-09-03-1797)
- 1.3.8.1. **Marie-Reine** (07/03/1765-01/02/1858) mariée (21/11/1785) à **Charles-Antoine Godefroy de Lincôt de Tonnancour** (04/11/1755-06/11/1798)
- 1.3.8.2. **Françoise** (04/04/1766-13/03/1818)
- 1.3.8.3. **Louis-René** (08/12/1768-1818)
- 1.3.8.4. **Charles-Pierre** (19/09/1771-15/11/1827) marié (25/09/1797) à **Charlotte-Félicité Voyer** (?-20/06/1832)
- 1.3.8.5. **François** (07/09/1777-?)
- 1.4. **Marie-Anne** (23/02/1694-22/08/1772)
- 1.5. **Angélique** (22/07/1697-12/02/1721)
- 1.6. **René B. de la Bruère** (16/05/1699-10/04/1773) marié (08/11/1739) à **Renée Pécaudy de Contrecoeur** (1712-?)
- 1.6.1. **Pierre-René** (14/08/1740-04/02/1794) marié (27/11/1765) à **Marie-Charlotte Boucher de Laperrière** (30/10/1737-05/1820)
- 1.6.1.1. **Philippe-René** (03/05/1767-?) marié en premières noces (11/05/1795) à **Catherine Perreault**
marié en secondes noces (05/09/1806) à **Julie Weillbrenner**
- 1.6.1.2. **Catherine** (20/10/1775-?)
- 1.6.1.3. **Charlotte** (04/01/1774-?) mariée (07/08/1796) à **Eustache-Ignace Trottier Larivière Beaubien** (10/02/1761-03/10/1816)
- 1.6.1.4. **Reine-Josephe** (19/12/1776-?)
- 1.6.2. **Marie-Françoise** (17/02/1743-?) mariée (15/11/1757) à **François LeMercier** (29/12/1722-1798)
- 1.6.3. **Joseph-Louis B. de Montarville** (08/01/1744-08/02/1815) marié (29/08/1768) à **Catherine Pécaudy de Contrecoeur** (15/09/1744-?)
- 1.6.3.1. **Joseph** (19/12/1777-?)
- 1.6.3.2. **Françoise** (26/12/1778-20/09/1834) mariée (29/01/1805) à **Pierre-Thomas Taschereau** (26/11/1778-08/10/1826)
- 1.6.3.3. **Gillette** (30/10/1776-20/12/1850) mariée (07/10/1792) à **Joseph-Henri Fleury de la Gorgendière Deschambault** (20/02/1756-24/07/1824)

- 1.6.4. **Charlotte** (13/01/1745-04/02/1799) mariée (25/10/1779) à **Pierre Legras-Pierreville** (18/11/1738-?)
- 1.6.5. **Charles-Pierre** (21/02/1746-26/10/1800) marié (07/10/1776) à **Joseph-Renée Boucher de la Broquerie** (01/09/1748-09/05/1835)
- 1.6.5.1. **Charles-René** (08/11/1777-?)
- 1.6.5.2. **Charles-Joseph** (29/12/1778-?)
- 1.6.5.3. **Joseph** (14/02/1782-?) mariée (06/02/1804) à **Pierre-Ignace Mailhot**
- 1.6.5.4. **Catherine-Victoire** (21/10/1784-?)
- 1.6.5.5. **Charlotte-Basilisse** (18/11/1786-?)
- 1.6.5.6. **Sophie** mariée (15/10/1821) à **François-Xavier Mailhot** (04/12/1781-12/06/1854)
- 1.6.6. **Renée-Angélique** (10/11/1749-1807) mariée (06/10/1779) à **Nicolas d'Ailleboust de Manthet** (06/12/1747-1806)
- 1.6.6.1. **Marie-Catherine-Angélique** (25/10/1781-21/04/1811) mariée (26/11/1797) à **Alexandre Wilson**
- 1.6.7. **François B. de Piedmont** (09/03/1752-22/04/1826) marié en premières noces (17/01/1785) à **Marguerite Drouet de Richardville** (18/12/1765-?)
marié en secondes noces (04/06/1793) à **Thérèse Boucher de Montizambert** (?-26/10/1802)
- 1.6.7.1. **François** (01/12/1789-?)
- 1.6.8. **Louise-Françoise** (13/08/1755-?)
- 1.7. **Joseph B. de la Broquerie** (22/07/1701-28/02/1762) marié en premières noces (29/11/1730) à **M.-Charlotte Tailhandier dit Labaume** (10/09/1707-16/11/1740)
marié en secondes noces (07/08/1742) à **Marie-Jeanne Cardin** (01/08/1710-28/11/1792)
- 1.7.1. **Joseph** (04/04/1732-20/03/1803) marié (13/11/1758) à **Clémence Gamelin Chateauvieux** (24/09/1738-27/05/1796)
- 1.7.1.1. **Marie-Anne-Charlotte** (19/10/1765-11/03/1846) mariée (29/01/1787) à **Jean-Georges Stubinger** (1759-1822)
- 1.7.1.2. **Pierre-Philippe** (19/09/1768-08/05/1810)
- 1.7.1.3. **Amable-Clément** (24/11/1772-10/07/1826)
- 1.7.1.4. **Charlotte-Clémence** (10/01/1779-?)
- 1.7.1.5. **Charles** (29/03/1781-?)
- 1.7.1.6. **Joseph** (12/10/1759-26/10/1830) marié (16/07/1795) à **Charlotte Boucher de Montizambert** (26/01/1766-1832)
- 1.7.2. **Marie-Anne** (12/05/1734-24/07/1820) mariée (14/06/1751) à **Pierre-Philippe Fleurimont de Noyelles** (29/08/1726-08/12/1770)
- 1.7.2.1. **Pierre-Philippe** marié (22/11/1784) à **Marie-Charlotte Boucher de Laperrière**

- 1.7.3. **Bonaventure** (06/07/1738-?)
- 1.7.4. **Joseph-René** (01/09/1748-09/05/1835)
- 1.7.5. **Marie-Joseph** (103/09/1755-09/05/1835) mariée (07/10/1776) à **Charles-Pierre Boucher de la Bruère** (21/02/1746-26/10/1800)
- 1.8. **Marie-Louise** (15/11/1702-04/09/1788)
- 1.9. **Charles B. de Montarville** (19/04/1704-1758) marié (13/05/1735) à **Marie-Françoise Bourot** (1686-02/08/1758)
- 1.10. **Françoise-Claire** (13/04/1705-19/06/1787) mariée en premières nocces (11/03/1736) à **Jean-Baptiste Paumereau** (13/04/1702-26/03/1742)
mariée en secondes nocces (25/10/1745) à **Joseph-Michel Legardeur de Croisil** (28/12/1716-1776)
- 1.10.1. **François** (13/04/1737-?) marié en premières nocces (29/09/1760) à **Marie-Claire Lemaître-Latinville** (21/09/1736-01/05/1765)
marié en secondes nocces (23/05/1768) à **Marie-Anne Boivin** (24/10/1743-11/01/1795)
- 1.10.1.1. **Reine** (07/04/1769-14/01/1815) mariée (04/11/1784) à **William Cowen**
- 1.10.1.2. **Marie Catherine** (07/01/1771-21/08/1832) mariée en premières nocces (15/04/1793) à **Antoine-Marie Panet de Méru** (13/08/1762-15/06/1795)
mariée en secondes nocces (04/11/1805) à **Paul Hervieux** (12/10/1775-?)
- 1.10.1.3. **Marguerite** (12/07/1772-?)
- 1.10.1.4. **Charlotte** (17/08/1773-?)
- 1.10.1.5. **Gillette** (16/06/1775-10/09/1854) mariée en premières nocces (03/05/1792) à **Joseph Lelièvre-Duval** (20/01/1746-15/11/1806)
mariée en secondes nocces (04/06/1807) à **Alexis Caron** (02/11/1764-25/02/1829)
- 1.10.1.6. **Françoise** (09/11/1776-10/03/1807) mariée (03/02/1806) à **Joseph Carmel** (31/03/1780-?)
- 1.10.1.7. **François** (28/02/1782-?) marié (11/07/1815) à **Françoise Fourré-Vadeboncoeur**
- 1.10.1.8. **Louise-Marie** (14/02/1792-?) mariée (25/07/1817) à **Joseph Bernard**
- 1.10.2. **Gilles-François** (08/06/1738-01/01/1767)
- 1.10.3. **Catherine-Elizabeth** (19/11/1740-?) mariée (1764) à **John Bruyères** (?-1787)
- 1.10.3.1. **Ralph-Henry** (1765-15/05/1814) marié (16/04/1790) à **Jeanne Dunbar** (1770-?)
- 1.10.4. **Reine-Françoise** (05/01/1742-10/07/1817) mariée (23/12/1770) à **John Gouph** (1740-?)
- 2. **MARIE-URSULE** (08/03/1655-13/03/1733) mariée (26/09/1667) à **René GAULTIER DE VARENNES** (1636-04/06/1689)
 - 2.1. **René** (1671-?)
 - 2.2. **Louis** (30/08/1673-31/12/1710)
 - 2.3. **Marie-Madelaine** (05/09/1674-02/06/1759) mariée (29/08/1694) à **Charles Petit de Villiers** (1660-02/07/1714)

- 2.3.1. **Marie-Charlotte** (01/09/1695-?) mariée (08/08/1718) à **Nicolas-Joseph Fleurimont de Noyelles** (13/10/1695-16/08/1761)
- 2.3.1.1. **Charles-Joseph** (04/07/1719-?) marié (22/05/1741) à **Marguerite-Madelaine Gadoua Mauger** (20/02/1725-?)
- 2.3.1.2. **Pierre** (02/11/1721-?)
- 2.3.1.3. **Nicolas-Timothé** (26/01/1723-?)
- 2.3.1.4. **Pierre-Philippe** (29/08/1726-08/12/1770) marié (14/06/1751) à **Marie-Anne Boucher de la Broquerie** (12/05/1734-24/07/1820)
- 2.3.1.5. **Marie-Charlotte** (13/03/1734-?) mariée (07/01/1760) à **Louis Blanchard-Duval**
- 2.3.2. **Charles** (18/06/1698-01/04/1738) marié² (14/01/1726) à **Étiennette-Louise Malbec**
- 2.3.3. **Pierre-Louis** (01/10/1699-25/03/1636) marié² (26/02/1731) à **Françoise Gaillard**
- 2.3.4. **Marie-Marguerite** (30/08/1704-01/11/1770) mariée en premières noces (01/10/1731) à **Louis-Marie-Joseph Rocbert** (06/08/1697-18/10/1743)
mariée en secondes noces (16/11/1744) **Antoine de Chapte de Lacorne de la Colombière** (01/12/1708-23/07/1780)
- 2.3.4.1. **Marie-Marguerite** (20/12/1735-09/05/1787) mariée (06/11/1755) à **Jacques-Joseph Lemoyne-Despins** (15/07/1719-16/04/1787)
- 2.3.4.2. **Élizabeth-Catherine** (06/03/1742-?)
- 2.3.5. **Madelaine** (30/12/1708-18/12/1833)
- 2.3.6. **Marie-Louise** (09/02/1711-15/11/1761) mariée (20/04/1733) à **Antoine Busques**
- 2.3.6.1. **Louise-Charlotte** (10/05/1744-?) mariée² (12/06/1764) à **Philippe Huard**
- 2.4. **Jacques-René** (02/10/1676-27/07/1757) marié (07/08/1712) à **Marie-Jeanne Longueuil de Ste-Hélène** (21/11/1688-06/08/1757)
- 2.4.1. **Charlotte-Élizabeth** (17/11/1715-13/02/1779) mariée (09/08/1734) à **François-Marie Soumande de Lorme** (07/02/1705-24/07/1800)
- 2.4.1.1. **Joseph-Hippolyte** (04/05/1737-22/09/1791)
- 2.4.1.2. **Jean** (03/04/1738-29/08/1820) marié (07/02/1764) à **Marie-Anne Boucher de Grosbois** (1746-08/02/1799)
- 2.4.1.3. **Jean-Pascal** (10/04/1739-?)
- 2.4.1.4. **Charles** (20/06/1740-?)
- 2.4.1.5. **Nicolas-Joseph** (08/10/1741-?)
- 2.4.1.6. **Louise-Charlotte** (18/11/1742-26/03/1814)
- 2.4.1.7. **Marie-Anne** (19/01/1744-11/12/1783) mariée (07/01/1773) à **Jean-Baptiste Roussel** (24/09/1737-?)
- 2.4.1.8. **Marie-Josephe** (28/03/1745-27/03/1813) mariée en premières noces (09/02/1767) à **Louis-Jacques Benoît** (12/09/1744-01/03/1768)
mariée en secondes noces (27/07/1773) à **Mathurin Bouvet** (1741-?)

² Mariage célébré à l'extérieur de la colonie canadienne.

- 2.4.1.9. **Marie-Louise** (03/09/1746-?) mariée (24/04/1775) à **Guillaume Monforton**
- 2.4.1.10. **Thierry** (20/01/1748-?)
- 2.4.1.11. **Antoine** (24/09/1751-03/06/1792) marié² (11/02/1782) à **Reine-Angélique Guillet Tourangeau**
- 2.4.1.12. **Jean-Étienne** (28/01/1754-?)
- 2.4.1.13. **René-Azeur-Michel** (04/03/1755-?) marié² à **Geneviève Trottier des Ruisseaux Bellecour**
- 2.4.2. **Joseph-Hippolyte** (07/09/1717-15/11/1761) marié (05/02/1746) à **Marie-Louise-Charlotte Sarrazin** (28/03/1727-16/07/1793)
- 2.4.2.1. **Étienne-Hippolyte** (30/08/1755-?) marié (01/02/1791) à **Marie-Madeline Paquet**
- 2.4.2.2. **Louis-Joseph** (27/10/1756-?) marié (15/02/1791) à **Brigitte Rode**
- 2.4.2.3. **Marie-Charlotte** (24/04/1761-06/06/1792)
- 2.4.3. **René** (25/04/1720-?)
- 2.4.4. **Marie-Jeanne** (14/08/1723-20/04/1753) mariée (05/02/1742) à **François-Marie Bouat** (06/06/1717-1753)
- 2.4.4.1. **François-Marie** (05/01/1747-28/12/1774)
- 2.4.4.2. **Jean-Baptiste** (29/01/1752-?) marié (05/09/1774) à **Marie-Céleste Foucher** (1755-?)
- 2.5. **Jean-Baptiste** (30/11/1677-30/03/1726)
- 2.6. **Marie-Marguerite** (22/01/1680-08/10/1724) mariée (22/09/1707) à **Louis Hingue Puigibault**
 - 2.6.1. **Marguerite** (29/10/1709-?) mariée en premières noces (15/01/1730) à **Étienne Rochert de la Morandière** (22/02/1701-24/11/1760)
mariée en secondes noces (09/09/1768) à **Claude-Pierre Pécaudy de Contrecoeur** (28/10/1705-13/12/1775)
 - 2.6.1.1. **Marguerite-Ursule** (26/11/1730-20/01/1773) mariée (19/01/1751) à **Daniel-Marie Chaubert de Jonquaire** (06/01/1714-03/07/1771)
 - 2.6.1.2. **Étienne-Abel** (17/10/1735-11/03/1783) marié (25/05/1766) à **Louise-Charlotte Bailly de Messein** (11/06/1744-?)
 - 2.6.2. **Louis-Adrien** (09/08/1711-05/10/1756)
- 2.7. **Marie-Renée** (18/11/1682-24/10/1758)
 - mariée en premières noces (18/01/1701) à **Christophe Dufrost de la Jemerais** (21/12/1661-01/06/1708)
 - mariée en secondes noces (28/01/1720) à **Timothée Sylvain** (1696-16/06/1749)
 - 2.7.1. **Marie-Marguerite** (15/10/1701-23/12/1771) mariée (12/08/1722) à **François-Madeline You de la Découverte d'Yeuville** (24/11/1700-04/07/1730)
 - 2.7.1.1. **Joseph-François** (21/09/1724-10/04/1778)
 - 2.7.1.2. **Charles-Marie** (18/07/1729-17/03/1790)

- 2.7.2. **Charles** (27/12/1702-10/03/1750)
 2.7.3. **Marie-Clémence** (26/01/1704-22/03/1768) mariée (16/11/1735) à **Pierre Gamelin Chateaueux Maugras** (1695-02/07/1757)
- 2.7.3.1. **Marie-Renée** (20/10/1736-29/10/1770) mariée (07/01/1754) à **Jean-Clément de Sabrevois de Bleury de Sermonville** (15/06/1729-03/05/1784)
 2.7.3.2. **Clémence-Marie** (24/09/1738-25/07/1796) mariée (13/11/1758) à **Joseph Boucher de la Broquerie** (04/04/1732-10/03/1803)
 2.7.3.3. **Pierre-Mathieu** (21/09/1740-12/11/1771)
- 2.7.4. **Marie-Louise** (13/09/1705-10/04/1789) mariée (31/01/1731) à **Ignace Gamelin** (10/12/1698-09/03/1771)
- 2.7.4.1. **Ignace** (05/10/1731-22/09/1799)
 2.7.4.2. **Marie-Louise** (29/09/1734-10/01/1775) mariée (05/02/1759) à **Joseph Porlier-Benac** (08/02/1730-?)
 2.7.4.3. **Marie-Joseph** (11/11/1736-?) mariée (28/12/1755) à **Étienne-Guillaume de Figuery** (1724-?)
 2.7.4.4. **Marie** (03/05/1740-04/11/1780) mariée (16/01/1764) à **Jacques Porlier** (13/05/1723-16/12/1782)
 2.7.4.5. **Marie-Élizabeth** (04/04/1744-26/01/1787) mariée (11/01/1768) à **François Mailhot** (20/10/1733-28/01/1808)
 2.7.4.6. **François-Médard** (08/06/1745-?) marié² (04/05/1767) à **Angélique Sicot-Laliberté**
 2.7.4.7. **Joseph-Antoine** (12/06/1746-?) marié² (14/11/1766) à **Marie-Catherine Gamelin Chateaueux** (07/06/1744-?)
- 2.7.5. **Joseph** (29/10/1706-16/11/1756)
 2.7.6. **Christophe** (06/12/1708-10/05/1736)
- 2.8. **Anne-Marguerite** (05/08/1684-05/09/1726)
 2.9. **Pierre** (17/11/1685-05/12/1749) marié (29/10/1712) à **Marie-Anne Dandonneau Dusabley Lajeunesse** (30/08/1685-24/09/1738)
- 2.9.1. **Jean-Baptiste** (03/09/1713-06/06/1736)
 2.9.2. **Pierre** (01/12/1714-13/09/1755)
 2.9.3. **François** (29/11/1715-?)
 2.9.4. **Louis-Joseph** (09/11/1717-15/11/1761) marié en premières noces (17/11/1755) à **M.-Anne-Amable Tétard Montigny Laforest** (23/01/1729-26/11/1756)
 marié en secondes noces (31/01/1758) à **Louise-Antoine Mézières de Lépervanche** (20/02/1737-03/03/1825)
 2.9.5. **Catherine-Anne-Marie** (26/05/1724-15/11/1761) mariée (25/06/1743) à **Jean-Baptiste Leber Senneville de St-Paul** (17/03/1721-15/11/1761)
3. **LAMBERT BOUCHER DE GRANDPRÉ** (12/08/1656-03/04/1699) marié (13/08/1693) à **Marguerite Vauvрил de Blazon** (30/06/1672-07/01/1730)
- 3.1. **Louis** (03/07/1695-1769) marié (10/05/1734)² à **Thérèse Galard de Chamilly**
 3.2. **Geneviève** (09/07/1697-02/02/1754) mariée en premières noces (16/11/1729) à **Charles Hertel de Chambly** (10/1699-15/01/1736)
 mariée en secondes noces (17/11/1738) à **Jacques Simonet d'Abergement** (?-20/05/1747)

4. **IGNACE BOUCHER DE GROSBOIS** (18/01/1659-25/10/1699) marié (28/10/1694) à **Marie-Anne Margane de Lavaltrie** (19/06/1668-04/10/1744)
 - 4.1. **Marie-Louise** (31/07/1695-06/06/1758) mariée (27/11/1737) à **Jean-Baptiste Forestier** (16/11/1688-23/05/1774)
 - 4.2. **Charles-Ignace** (19/02/1698-1772) marié (30/09/1731) à **Thérèse-Jeanne Hertel de Rouville** (28/07/1710-02/07/1777)
 - 4.2.1. **Marie-Françoise** (03/08/1732-?)
 - 4.2.2. **Charlotte-Thérèse** (19/08/1734-24/09/1820)
 - 4.2.3. **Ignace** (31/07/1738-?)
 - 4.2.4. **Marie-Thérèse** (27/02/1744-20/05/1820) mariée (27/02/1786) à **Joseph de Jordy Cabana Desilets Moreau** (26/01/1760-?)
 - 4.2.5. **Charles** (02/04/1745-08/10/1825) marié en premières noces (06/11/1769) à **Renée-Louise Boucher de Laperrière** (22/04/1743-12/02/1806)
marié en secondes noces (27/04/1809) à **Charlotte Normandin** (01/02/1780-?)
 - 4.2.5.1. **Charlotte** (1770-?) mariée (29/01/1798) à **Jean-Marie Mondelet** (29/04/1773-15/06/1843)
 - 4.2.5.2. **Renée-Ovide** (06/11/1779-?)
 - 4.2.5.3. **Renée-Lucie** (13/12/1780-?)
 - 4.2.5.4. **Charles** (1810-?) marié (04/02/1839) à **Marie-Catherine-Amélie Boucher de Boucherville**
 - 4.2.5.5. **Thomas** (1811-?)
 - 4.2.6. **Marie-Anne** (1746-08/02/1799) mariée (07/02/1764) à **Jean Soumande** (03/04/1738-29/08/1820)
 - 4.2.6.1. **Charles-Marie** (15/02/1766-?)
 - 4.2.7. **Catherine** (24/02/1749-?)
 - 4.3. **Nicolas Boucher de Batilly** (15/02/1699-23/09/1780)
 - 4.4. **Ignace** (02/02/1700-05/01/1761)
5. **MARIE-MADELAINÉ** (1661-03/02/1739) mariée (24/11/1680) à **Pierre Noël LEGARDEUR DE TILLY** (24/12/1652-13/08/1720)
 - 5.1. **Pierre** (16/08/1681-?)
 - 5.2. **Madelaine-Angélique** (29/06/1684-16/06/1753) mariée (12/10/1711) à **Pierre Aubert de la Chesnaye de Gaspé** (29/02/1672-20/03/1731)
 - 5.2.1. **Marie-Angélique** (10/02/1713-22/11/1793)
 - 5.2.2. **Ignace** (04/04/1714-26/01/1787) marié (30/06/1745) à **Marie-Anne Coulon de Villiers Desilliers** (06/09/1722-17/03/1789)

- 5.2.2.1. **Geneviève** (22/05/1749-25/12/1834) mariée (28/01/1772) à **Michel Bailly de Messein** (11/09/1747-07/06/1795)
- 5.2.2.2. **Marie-Anne-Josephe** (04/09/1754-25/09/1771)
- 5.2.2.3. **Angélique** (1756-?) mariée (04/06/1778) à **Pierre-Michel Fortier** (15/06/1753-?)
- 5.2.2.4. **Pierre-Ignace** (14/08/1758-13/02/1823) marié (28/01/1786) à **Catherine Tarieu de Lanaudière** (1764-13/04/1842)
- 5.2.2.5. **Marie-Catherine** (29/01/1764-09/08/1834) mariée (11/01/1790) à **Nicolas-Gaspard Boisseau** (10/10/1765-09/03/1842)
- 5.2.3. **Charlotte-Joseph** (31/07/1721-18/02/1764)
- 5.3. **Marie-Charlotte** (24/08/1686-12/05/1712)
- 5.4. **Nicolas** (02/12/1688-?)
- 5.5. **Claude** (17/04/1691-?)
- 5.6. **Charles-Augustin** (16/05/1692-27/03/1731)
- 5.7. **Louis-Marie** (03/08/1694-?) marié² (02/1750) à **Marie-Louise le Convey**
- 5.8. **Catherine-Delphine** (12/03/1697-13/01/1774) mariée (29/10/1736) à **Antoine Salvaile de Trémont** (03/07/1686-22/05/1769)
- 5.9. **Marie-Charlotte** (03/05/1698-05/08/1776) mariée (23/10/1730) à **Jean-Baptiste Fafard** (05/03/1694-25/01/1771)
- 5.9.1. **Marie-Françoise** (16/12/1731-?)
- 5.9.2. **Catherine-Madelaine** (23/08/1733-?) mariée (21/05/1750) à **Jean-Baptiste Béranger**
- 5.9.2.1. **Jean-Nicolas** (01/10/1754-?)
- 5.9.3. **Jean-Baptiste** (13/03/1735-14/03/1790) marié en premières noces (28/05/1758) à **Geneviève Trottier des Ruisseaux Labissonie** (23/02/1745-13/04/1766)
marié en secondes noces (29/09/1767) à **Marie-Marguerite Chastelain** (08/07/1751-?)
marié en troisièmes noces (27/11/1777) à **Louise-Charlotte Lambert-Dumont** (24/06/1735-?)
- 5.9.3.1. **Alexis-Joseph** (31/01/1763-02/04/1800) marié² (21/07/1796) à **Joseph Adhémar St-Martin**
- 5.9.3.2. **Jean-Baptiste** (18/02/1764-?)
- 5.9.3.3. **Louis-Joseph** (06/05/1765-?)
- 5.9.3.4. **Pierre** (29/06/1768-?)
- 5.9.3.5. **Claude** (16/11/1771-?)
- 5.9.3.6. **Madelaine** (31/07/1774-?)
- 5.9.3.7. **Joseph** mariée (20/02/1797) à **Benjamin Joubert**
- 5.9.3.8. **Marguerite** mariée (27/02/1787) à **Guillaume Grant**
- 5.9.3.9. **Marie** mariée (02/01/1792) à **Pierre Poulin Courval Cresse** (19/07/1758-03/08/1819)
- 5.9.4. **Jacques-Noël** (17/08/1737-?)

6. **MARGUERITE** (26/07/1663-30/06/1698) mariée (17/05/1687) à **Nicolas DANEAU DE MUY** (1651-22/01/1708)
- 6.1. **Marguerite-Philippe** (11/02/1688-02/02/1772) mariée (26/07/1706) à **René Robineau de Bécancour** (03/09/1659-05/10/1726)
- 6.1.1. **Philippe-René** (12/08/1707-23/08/1759)
- 6.1.2. **Pierre** (19/08/1708-15/11/1761) marié (22/04/1748) à **Marie-Louise Dandonneau Dusabley Lajeunesse** (29/11/1723-?)
- 6.1.3. **Marie-Louise** (03/12/1709-15/08/1788)
- 6.1.4. **Louis-Nicolas** (23/12/1710-?) marié² (22/05/1759) à **Marie-Madelaine Laudeman Barrois** (23/12/1717-?)
- 6.1.5. **Françoise-Marguerite** (12/02/1712-01/05/1740)
- 6.1.6. **Marie-Charlotte** (05/02/1714-?)
- 6.1.7. **Pierre-Jacques** (18/03/1716)
- 6.1.8. **Marguerite-Angélique** (18/12/1718-11/06/1761)
- 6.1.9. **Étienne** (30/11/1725-?)
- 6.2. **Marie-Madelaine** (19/12/1691-14/07/1779)
- 6.3. **Marie-Charlotte** (05/10/1695-18/05/1758)
- 6.4. **Jacques-Pierre** (05/10/1695-18/05/1758) marié (30/01/1725) à **Louise-Geneviève Ruette d'Auteuil** (04/08/1696-11/03/1760)
- 6.4.1. **Marie-Madelaine** (10/07/1729-?) mariée (17/01/1760) à **Jacques-Philippe Delisle Saintelois** (1731-?)
- 6.4.1.1. **Catherine-Madelaine** (10/09/1760-?) mariée (11/02/1782) à **François-Thomas Verneuil de Lorimier** (21/12/1740-?)
- 6.4.2. **Marie-Louise** (21/08/1730-28/12/1750)
- 6.4.3. **Pierre-Charles** (23/09/1736-1769) marié² (04/11/1760) à **Charlotte-Marie Réaume**
- 6.4.3.1. **Charles-Étienne** marié (15/01/1787) à **Marie-Amable Brunel** (05/12/1765-?)
7. **PHILIPPE** (19/12/1665-08/04/1721)
8. **JEAN BOUCHER DE MONTBRUN** (06/02/1667-20/10/1744) marié en premières noces (24/11/1692) à **Françoise-Claire Charest** (04/03/1674-20/12/1725)
marié en secondes noces (10/11/1729) à **Françoise-Michelle Godefroy de St-Paul** (28/08/1683-04/02/1770)
- 8.1. **Jeanne-Louise** (10/09/1693-03/07/1749) mariée (22/10/1725) à **Augustin Roy-Desjardins dit Lauzier** (05/06/1701-10/04/1790)

- 8.1.1. **Augustin** (26/11/1723-12/11/1785) marié (12/11/1753) à **Marie-Angélique Lizotte** (22/02/1732-?)
- 8.1.1.1. **Joseph-Augustin** (17/10/1754-?)
- 8.1.1.2. **Étienne-Benoît** (25/09/1759-?)
- 8.1.1.3. **Prosper** (05/08/1762-?)
- 8.1.1.4. **Marie-Charlotte** (03/10/1763-?) mariée (31/01/1785) à **François-Marie Peltier-Perron**
- 8.1.1.5. **Marie-Louise** (17/12/1764-?) mariée (11/11/1782) à **Joseph-François Hudon-Beaulieu** (15/08/1754-?)
- 8.1.1.6. **Noël** (03/09/1768-?)
- 8.1.1.7. **Jean-Marie** (26/11/1769-?)
- 8.1.1.8. **Joseph** marié (04/02/1782) à **Marie-Joseph Dupéré-Larivière** (25/04/1757-?)
- 8.1.1.9. **Marie-Angélique** (17/01/1771-?) mariée (21/09/1789) à **Pierre-Amable Moreau** (1766-?)
- 8.1.1.10. **Jean-Baptiste** (12/03/1775-?) marié (16/07/1810) à **Judith Morin**
- 8.1.1.11. **Marie-Geneviève** mariée (15/01/1788) à **Joseph-Charles Sasseville** (16/06/1765-?)
- 8.1.1.12. **Clément** marié (21/09/1789) à **Marie-Anne Gagnon**
- 8.1.1.13. **Pierre-Nicolas** marié (02/07/1792) à **Marie-Madelaine Chevery-Basque** (06/08/1774-?)
- 8.1.2. **Marie-Anne** (24/10/1727-?) mariée (07/08/1747) à **Jacques Peltier** (1720-12/10/1788)
- 8.1.2.1. **Marie-Anne** (02/01/1751-?) mariée (18/11/1777) à **Benoît Lebel** (1754-?)
- 8.1.2.2. **Euprosine-Marie** (02/05/1752-?) mariée (03/08/1772) à **Sébastien Michaud**
- 8.1.2.3. **Marie-Catherine** (09/12/1753-?) mariée (08/08/1774) à **François-Noël Cloutier** (11/08/1747-?)
- 8.1.2.4. **Jacques** (22/12/1756-?)
- 8.1.2.5. **Barthélémy** (13/03/1758-?) marié (31/01/1785) à **Marie-Suzanne Marquis** (04/04/1763-?)
- 8.1.2.6. **Jean-François** (27/01/1760-?) marié (19/01/1784) à **Marie-Angélique Ouellet** (13/06/1762-?)
- 8.1.2.7. **Angélique-Marie** (24/09/1761-?) mariée (20/11/1780) à **Jean-Augustin Castonguay** (06/04/1759-?)
- 8.1.2.8. **Charles-Jean** (25/05/1763-?) marié (07/08/1787) à **Marie-Victoire Peltier** (1762-?)
- 8.1.2.9. **Louis-Maurice** (01/03/1765-?) marié (10/07/1792) à **Marie-Félicité Ouellet** (1772-?)
- 8.1.2.10. **Marie-Josephe** (29/04/1767-?) mariée (18/07/1787) à **Pascal Sirois-Duplessis** (09/08/1762-?)
- 8.1.2.11. **Marie-Victoire** (24/04/1769-?)
- 8.1.2.12. **Pierre-Antoine** (19/11/1772-?)
- 8.1.2.13. **Marie-Charlotte** mariée (28/07/1788) à **Louis Besse**
- 8.1.3. **Catherine-Marie** (29/11/1729-27/06/1753) mariée (22/02/1751) à **Gabriel Peltier** (1718-13/02/1756)
- 8.1.4. **Louis** (07/11/1731-17/04/1811) marié en premières noces (18/08/1760) à **Marie-Angélique Peltier** (08/03/1733-17/02/1777) marié en secondes noces (16/09/1777) à **Marie Amiot** (1730-27/11/1821)

- 8.1.4.1. **Marie-Charlotte** (18/08/1760-?) mariée (24/02/1783) à **Pierre Ouellet** (10/10/1759-?)
- 8.1.4.2. **Louis-Étienne** (27/05/1761-?) marié (24/02/1783) à **Marie-Victoire Ouellet** (08/05/1764-?)
- 8.1.4.3. **Pierre-Antoine** (10/11/1762-1824) marié (12/01/1784) à **Marie-Madelaine Plourde** (02/11/1765-?)
- 8.1.4.4. **Angélique-Victoire** (23/06/1764-?) mariée (22/10/1781) à **Henri Grondin** (18/12/1750-?)
- 8.1.4.5. **Geneviève** (17/11/1765-?) mariée (19/01/1784) à **Pierre-Antoine Chouinard-Larivière** (03/12/1754-?)
- 8.1.4.6. **Marie-Josephe** mariée (24/07/1786) à **Joseph-Marie Fournier** (05/04/1755-?)
- 8.1.4.7. **Henri** marié (11/08/1794) à **Marie-Victoire Gagnon**

- 8.1.5. **Marie-Josephe** (1734-15/12/1772) mariée (07/11/1756) à **Jean-Baptiste Dupéré-Larivière** (28/03/1718-03/10/1784)

- 8.1.5.1. **Joseph** (19/08/1757-?) marié (27/11/1786) à **Judith Talbot-Gervais** (1763-?)
- 8.1.5.2. **André** (24/11/1758-?)
- 8.1.5.3. **Jean-Bénoni** (07/09/1760-?)
- 8.1.5.4. **Angélique-Victoire** (18/06/1763-15/06/1798) mariée (13/02/1787) à **Charles-Claude Côté** (26/04/1757-?)

- 8.1.6. **Judith-Élizabeth** (27/06/1736-08/11/1795) mariée en premières noces (07/07/1761) à **Joseph Mercereau-Lasavane** (27/03/1719-24/03/1774)
mariée en secondes noces (26/01/1789) à **Bernard Peltier** (10/01/1712-?)

- 8.1.6.1. **Joseph-François** (25/10/1762-?)
- 8.1.6.2. **Marie-Judith** (10/05/1764-?)
- 8.1.6.3. **Augustin** (03/02/1775-?)
- 8.1.6.4. **Geneviève** mariée (06/11/1786) à **Louis L'Étoile-L'Italien** (25/08/1762-?)
- 8.1.6.5. **Monique** mariée (27/11/1786) à **Lambert Mignier-Lagacé** (1750-?)

- 8.2. **Catherine** (07/06/1697-15/12/1752) mariée (27/07/1735) à **Joseph Damours des Plaines Chauffour** (1700-27/02/1768)

- 8.2.1. **Joseph-François** (04/08/1738-28/01/1759)

- 8.3. **René** (07/01/1699-29/08/1773) marié (11/09/1738) à **Madelaine Godefroy de St-Paul** (09/08/1688-07/02/1759)
- 8.4. **Jean-Baptiste** (10/08/1700-?)
- 8.5. **Joseph B.-Denoy** (13/07/1702-22/05/1774) marié en premières noces (13/06/1729) à **Agathe Hébert** (01/07/1713-11/08/1735)
marié en secondes noces (12/11/1736) à **Marie-Anne Audet de Bailluil** (24/11/1712-07/03/1790)

- 8.5.1. **Claire-Agathe** (02/03/1731-06/05/1784) mariée en premières noces (19/02/1754) à **Pierre Martel de Brouague de la Chesnaye** (19/08/1707-29/05/1764)
mariée en secondes noces (08/09/1766) à **Joseph Daguilhe** (18/05/1719-?)

- 8.5.1.1. **Marie-Charlotte** (11/11/1757-?) mariée (17/01/1775) à **Jean de Vienne**

- 8.5.1.2. **Marie-Angélique** (31/12/1768-?)
- 8.5.1.3. **Joseph-Paul** (03/08/1772-?)
- 8.5.1.4. **Marie-Anne** (12/06/1774-?)
- 8.5.2. **Joseph** (22/10/1740-?)
- 8.5.3. **Marie-Anne** (16/03/1744-?) mariée (21/06/1773) à **Louis Loiseau Châlon** (15/04/1735-?)
- 8.5.4. **Angélique** (07/12/1745-?) mariée (01/08/1774) à **Joseph Dufresne** (03/08/1741-?)
- 8.5.4.1. **Joseph-Esprit** (28/04/1776-?) marié en premières noces (15/06/1801) à **Marie-Anne Végiard** (07/02/1765-?)
marié en secondes noces (19/10/1806) à **Dorotheé Michon** (25/01/1783-?)
- 8.5.4.2. **Louis** (21/03/1780-?) marié en premières noces (04/11/1806) à **Marguerite Benoît-Livernois**
marié en secondes noces (22/08/1826) à **Appoline Lacasse** (27/02/1785-?)
- 8.5.4.3. **Marguerite** (10/01/1782-?) mariée (25/11/1806) à **Jean-Baptiste Talon**
- 8.5.4.4. **Alexandre** (25/02/1784-?) marié (21/01/1811) à **Marguerite Harnois**
- 8.5.4.5. **Marie-Anne** mariée (25/07/1796) à **Joseph Palardy**
- 8.5.5. **Marguerite-Denise** (09/02/1747-?) mariée (22/07/1766) à **Jean-Baptiste Durocher** (05/11/1732-?)
- 8.5.5.1. **Simon-Hippolyte** (26/09/1774-?) marié (06/05/1822) à **Julie Foretier**
- 8.5.5.2. **Marie** (04/11/1778-?)
- 8.5.5.3. **Joseph** marié (31/01/1791) à **Joseph Brodeur-Lavigne**
- 8.5.5.4. **Pierre** (19/10/1782-?)
- 8.5.5.5. **Marguerite** (18/07/1768-?) mariée (09/11/1794) à **Alexis Trottier des Ruisseaux Beaubien**
- 8.5.5.6. **Claire** mariée (09/11/1795) à **Paul Trottier des Ruisseaux Beaubien**
- 8.5.5.7. **Alexis-Basile** (30/05/1767-30/06/1835)
- 8.5.6. **Marie-Louise** (28/07/1750-?)
- 8.6. **Françoise** (13/07/1704-17/09/1745)
- 8.7. **Marie-Anne** (26/05/1708-26/01/1737) mariée (25/07/1729) à **Joseph Houtelas** (10/07/1697-27/04/1777)
- 8.7.1. **Marie-Françoise** (31/05/1730-?) mariée² (03/02/1756) à **Joseph-Antoine Drouet de Richardville** (06/02/1735-?)
- 8.7.2. **Jean-Baptiste** (16/07/1734-?) marié (08/11/1767) à **Françoise Boucher de Bonnaccueille** (24/01/1734-23/10/1801)
- 8.8. **Pierre** (01/02/1710-?)
- 8.9. **Marie-Angélique** (13/12/1711-26/12/1788)
- 8.10. **Étienne** (27/11/1714-13/04/1773) marié (17/11/1744) à **Marie-Madelaine Racicot-Léveillé** (10/02/1723-29/09/1772)

- 8.10.1. Étienne (26/10/1745-?)
 - 8.10.2. Jacques-Timothe (23/03/1747-?) marié (16/11/1766) à Thérèse-Archange Gibaud (19/06/1751-?)
 - 8.10.3. Charles (09/01/1753-?)
 - 8.10.4. Marie-Apolline (20/10/1755-?)
 - 8.10.5. Marie-Louise (26/11/1757-?)
 - 8.10.6. Catherine (07/02/1759-?)
 - 8.10.7. Charlotte (22/11/1761-?)
 - 8.10.8. Paul marié (07/04/1804) à Marie-Josephe Tellier (06/03/1782-?)
9. **RENÉ BOUCHER DE LAPERRIÈRE** (18/06/1668-12/08/1742) marié (15/12/1705) à Marie-Françoise Mailhot (16/03/1689-23/04/1708)
- 9.1. Marie-Madelaine (22/02/1707-22/04/1762) mariée (10/01/1729) à Pierre-Claude Pécaudy de Contrecoeur (28/10/1705-13/12/1775)
 - 9.1.1.1. Claude-François (15/01/1731-?)
 - 9.1.1.2. René-Marie (11/06/1732-15/11/1761)
 - 9.1.1.3. Marie-Françoise (28/06/1735-?)
 - 9.1.1.4. Marie-Charlotte (14/08/1742-16/04/1810) mariée (22/10/1764) à François-Claude Boucher de Laperrière (13/10/1739-26/04-1810)
 - 9.1.1.5. Marie-Catherine (15/09/1744-?) mariée (29/08/1768) à Joseph-Louis Boucher de la Bruère (08/01/1744-08/02/1815)
 - 9.1.1.6. Ignace (06/08/1745-?)
 - 9.2. François-Clément (23/04/1708-16/09/1759) marié (21/01/1737) à Charlotte Pécaudy de Contrecoeur (19/04/1714-20/01/1804)
 - 9.2.1. Marie-Charlotte (30/10/1737-05/1820) mariée en premières nocces (30/11/1758) à Germain Vassal de Montviel (?-15/05/1760) mariée en secondes nocces (27/11/1765) à Pierre-René Boucher de la Bruère (14/08/1740-04/02/1794)
 - 9.2.1.1. François (04/11/1759-25/10/1843) marié (18/01/1796) à Louise Perreault
 - 9.2.2. François-Claude (13/10/1739-26/04/1810) marié (22/10/1764) à Marie-Charlotte Pécaudy de Contrecoeur (14/08/1742-16/04/1810)
 - 9.2.2.1. Marie-Charles (16/08/1767-?)
 - 9.2.2.2. Marguerite-Olympiade (17/12/1768-?)
 - 9.2.2.3. Louise (27/10/1770-?)
 - 9.2.2.4. Marie-Charlotte mariée (22/11/1784) à Pierre-Philippe Fleurimont de Noyelles
 - 9.2.2.5. Joseph-François (01/08/1773-18/02/1819) marié (30/07/1804) à Angélique Côté
 - 9.2.2.6. Claude-François (27/09/1777-25/04/1813)

- 9.2.3. **Jacques-François** (22/11/1740-15/11/1761)
 9.2.4. **Louise-Françoise** (02/01/1742-27/03/1826)
 9.2.5. **Renée Louise** (22/04/1743-12/02/1806) mariée (06/11/1769) à **Charles Boucher de Grosbois** (02/04/1745-08/10/1825)
10. **JEANNE** (05/12/1670-08/07/1703) mariée (16/11/1695) à **Jacques-Charles SABREVOIS DE SERMONVILLE** (1667-19/01/1727)
- 10.1. **Marie-Josephe** (22/08/1696-11/01/1777)
 10.2. **Jean-Charles** (15/11/1699-12/04/1774)
 10.3. **Christophe** (28/02/1701-?) marié (16/08/1731) à **Agathe Hertel** (1700-?)
- 10.3.1. **François-Charles** (30/06/1733-27/07/1755)
 10.3.2. **René-Marie** (09/09/1742-?)
- 10.4. **Clément** (16/07/1702-18/04/1781) marié (26/08/1728) à **Marie-Charlotte Guichard-Lasonde** (28/04/1708-22/01/1778)
- 10.4.1. **Jean-Clément** (15/06/1729-03/05/1784) marié en premières noces (07/01/1754) à **M.-Renée Gamelin Chateauvieux Maugras** (20/10/1736-29/10/1770)
 marié en secondes noces (09/02/1779) à **Marie-Anne Claveau-Lalancette** (08/03/1748-10/02/1783)
- 10.4.1.1. **Clément-Christophe** (26/07/1755-05/11/1827) marié (30/05/1779) à **Emily Boner**
 10.4.1.2. **Jean-François** (27/10/1765-23/09/1802)
 10.4.1.3. **Marie-Rosalie** (27/04/1775-18/04/1828)
- 10.4.2. **Charles** (20/09/1733-?)
 10.4.3. **Marie-Marguerite** (26/01/1735-18/02/1781) mariée en premières noces (07/01/1754) à **Le-Adrien Dandonneau Dusabley Lajeunesse** (03/06/1726-?)
 mariée en secondes nocces (16/08/1769) à **François-Thomas Verneuil Delorimier** (21/12/1740-?)
- 10.4.3.1. **Guillaume-Clément** (1769-?) marié (12/03/1795) à **Marie-Marguerite-Adélaïde Perreault-Châteauguay** (1777-?)
 10.4.3.2. **François-Thomas** (1775-?) marié (1799) à **Marie-Josephte Boulet**
11. **MARIE-LOUISE** (05/12/1670-24/10/1756)
12. **NICOLAS** (14/11/1672-30/07/1733)

13. **JEAN-BAPTISTE BOUCHER DE NINERVILLE** (06/12/1673-01/04/1748) marié (10/02/1710) à **Marguerite-Thérèse Hertel** (17/10/1690-04/05/1732)
- 13.1. **Charlotte-Ursule** (21/10/1712-23/12/1793) mariée (05/06/1737) à **Jean-François Nepveu** (17/04/1705-?)
- 13.1.1. **Joseph-Ambroise** (24/07/1741-14/05/1792) marié (16/11/1772) à **Marie-Angélique Parent** (20/04/1753-?)
- 13.1.1.1. **Charlotte-Angélique** (30/09/1773-?)
- 13.1.1.2. **Joseph-Michel** (28/12/1774-?)
- 13.1.1.3. **Marguerite-Antoine** (10/05/1784-?)
- 13.1.1.4. **Gabriel** (24/08/1785-?)
- 13.1.2. **Marie-Marguerite** (09/09/1745-?) mariée en premières noces (30/06/1766) à **Joseph-Amable Dandonneau Dusabley Lajeunesse** (1735-?)
mariée en secondes noces (23/06/1788) à **François Charron-Ducharne** (1737-?)
mariée en troisièmes noces (08/07/18050) à **Joseph Houde** (03/11/1749-?)
- 13.1.3. **Marie-Louise** (07/06/1754-?) mariée (21/02/1773) à **Jean Leroux-Provençal** (1752-?)
- 13.1.3.1. **Geneviève** (15/01/1775-?) mariée (11/01/1800) à **Michel Modon**
- 13.1.3.2. **Marie-Marguerite** (11/02/1776-?)
- 13.1.3.3. **Christophe** (11/02/1778-?)
- 13.1.3.4. **Thomas-Joseph** (23/10/1779-?) marié (09/01/1804) à **Marie Forcier**
- 13.1.3.5. **Marie-Anne** (25/02/1781-?) mariée (18/04/1808) à **Christophe Kingter**
- 13.1.3.6. **Joseph-Antoine** (13/06/1782-?)
- 13.2. **Jean-Baptiste** (12/10/1714-?) marié en premières noces (07/09/1745) à **Marguerite Herbin de Bricour** (1714-20/03/1753)
marié en secondes noces (23/04/1755) à **Marie-Anne Baby** (08/12/1729-?)
- 13.2.1. **Jean-Clément** (11/03/1753-?)
- 13.2.2. **Jean-Louis** (18/05/1758-1780)
- 13.2.3. **Antoine** (17/04/1760-12/04/1817)
- 13.2.4. **Louis** (12/09/1766-01/04/1819)
- 13.2.5. **Thérèse** (19/08/1767-17/02/1838)
- 13.2.6. **Marguerite** (19/08/1767-24/11/1823)
- 13.2.7. **Marie-Renée** (19/08/1767-17/02/1834)
- 13.2.8. **Marie-Anne** (1769-08/04/1837) mariée (06/10/1792) à **Pierre Lukin** (1761-1815)
- 13.2.8.1. **Pierre** (1797-?)

- 13.2.8.2. **Jean-Baptiste** (1801-?) marié en premières noces (10/02/1829) à **Henriette Decouagne**
marié en secondes noces (28/10/1833) à **Herménégilde Matte**
- 13.2.9. **Louise** (1769-01/02/1825) mariée (07/02/1793) à **David Lukin**
- 13.2.9.1. **Élizabeth-Marie** (1809-?) mariée (22/05/1826) à **Pierre Beaudry**
- 13.2.9.2. **Hortense** mariée (1819) à **David David**
- 13.2.9.3. **Louise-Marie-Anne** mariée (1814) à **Édouard-Martial Leprohon**
- 13.2.9.4. **David** marié (07/05/1819) à **Charlotte Leber**
- 13.2.10. **Marie-Josephte** (21/09/1770-08/06/1857) mariée (19/01/1812) à **Jean-Philippe Leprohon**
- 13.2.10.1. **Émilie**
- 13.2.10.2. **Julie**
- 13.2.10.3. **Athalie**
- 13.2.10.4. **Mélanie**
- 13.2.10.5. **Louis-Xavier**
- 13.2.10.6. **Léon-Bernard**
- 13.2.10.7. **Charles-Philippe**
- 13.2.10.8. **Onézime**
- 13.2.10.9. **Léocadie** mariée à **Jean-Baptiste Crébassa**
- 13.2.10.10. **Fleurie**
- 13.3. **Joseph** (22/09/1715-30/08/1804) marié (05/10/1757) à **Josephite Chastelain** (08/05/1737-21/04/1795)
- 13.3.1. **Marie-Madelaine** (01/04/1762-?)
- 13.3.2. **Joseph-Michel** (09/03/1765-16/03/1853) marié (27/02/1815) à **Josephite Laviolette**
- 13.3.2.1. **Joseph** marié (15/07/1840) à **Sophie St-Amand**
- 13.3.2.2. **Charles** marié (08/07/1852) à **Élizabeth Lafond**
- 13.3.2.3. **Marie-Louise-Céline** mariée en premières noces (17/10/1853) à **Onézime Chênevert**
mariée en secondes noces (28/05/1863) à **Louis-Gaspard Bourdages**
- 13.3.3. **Joseph** (04/05/1766-?) mariée en premières noces (24/11/1796) à **Joseph Lemaître Auger Duème** (28/06/1738-?)
mariée en secondes noces (24/02/1800) à **Jean-Baptiste Saucier**
mariée en troisièmes noces (14/01/1812) à **Amable Julien**

- 13.3.3.1. Jean Saucier
- 13.3.3.2. Rosalie Saucier
- 13.3.3.3. Godefroy Saucier
- 13.3.3.4. Émilie Saucier
- 13.3.4. Marguerite-Monique (27/05/1767-?)
- 13.3.5. Margurite-Véronique (27/05/1767-1807)
- 13.3.6. Marie-Françoise (05/07/1769-?)
- 13.3.7. Marie-Angèle (13/08/1774-30/08/1819) mariée (27/02/1797) à André Panneton Cifre
- 13.3.8. François (29/03/1776-?)
- 13.3.9. Monique (29/01/1778-07/09/1812)
- 13.3.10. Joseph marié (06/05/1805) à Louise Chaficoinet
- 13.4. Madeline-Anne (09/09/1720-01/06/1800) mariée (28/02/1740) à Louis Herbin de Bricour (25/11/1711-?)
- 13.4.1. Jean-Frédéric (03/06/1740-?)
- 13.4.2. Louise-Marguerite (1744-1816) mariée (07/08/1763) à Samuel Mackay (1737-1779)
- 13.4.2.1. Samuel (17/08/1760-1801) marié (1790) à Marie-Louise Chartier de Lotbinière (26/01/1763-08/01/1832)
- 13.4.2.2. Stephen (19/05/1779-24/12/1859) marié (18/07/1805) à Marie-Françoise Globensky (09/02/1787-11/06/1858)
- 13.5. Louis-Pierre B. de Montizambert (29/04/1722-06/08/1803) marié² (1755) à Charlotte-Caroline Hette-Guelte (1738-06/01/1790)
- 13.5.1. Charlotte (26/01/1766-1832) mariée (16/07/1795) à Joseph-Ignace Boucher de la Broquerie (12/10/1759-?)
- 13.5.1.1. Charlotte-Anne mariée (03/09/1810) à Jean-Baptiste Hertel
- 13.5.1.2. Henriette (?-23/07/1871) mariée (02/02/1820) à Charles Taché (20/06/1784-16/01/1826)
- 13.5.1.3. Joseph
- 13.5.1.4. Marie-Louise
- 13.5.2. Thérèse (1769-26/10/1802) mariée (04/06/1793) à François Boucher de la Bruère (09/03/1752-22/04/1826)
- 13.5.3. Marie-Louise (1757-16/12/1843)
- 13.5.4. Marie-Catherine (11/1759-18/04/1803)
- 13.5.5. Marie-Anne (29/08/1764-30/08/1845)
- 13.5.6. Marie-Hypolyte (02/11/1771-1829)
- 13.5.7. Louis (08/11/1775-1834) marié (16/09/1809) à Sarah Taylor

- 13.5.7.1. **Édouard-Louis** marié (05/11/1839) à **Lucy Irwin Bowen**
- 13.6. **Marie-Françoise** (03/07/1723-21/03/1778) mariée (11/01/1745) à **Jean-Baptiste Spagniolini** (01/02/1704-25/02/1764)
- 13.6.1. **Marie-Élizabeth** (04/10/1745-?) mariée (02/05/1764) à **Michel-Joseph Gamelin Chateauvieux Maugras** (05/07/1743-?)
 - 13.6.1.1. **Élizabeth** (17/03/1769-?) mariée (04/04/1801) à **Maurice Mongrain** (17/07/1762-?)
 - 13.6.1.2. **Pierre** (09/05/1772-?) marié (10/08/1813) à **Marie-Charlotte Pilet** (07/09/1781-?)
 - 13.6.1.3. **Ignace** marié en premières noces (21/04/1791) à **Anette Lagotherie-Demain** marié en secondes noces (14/06/1819) à **Marie-Josette Héneau**
 - 13.6.1.4. **Michel-Jean-Baptiste** marié (11/01/1796) à **Marie-Anne Ayotte**
 - 13.6.1.5. **Antoine-Adélaïde** (1785-?)
 - 13.6.1.6. **Charlotte-Sophie** (1787-?) mariée (06/05/1830) à **Louis Lucas**
 - 13.6.1.7. **Charles** marié (07/11/1808) à **Catherine de Lorimier** (07/03/1778-?)
- 13.6.2. **Jean-Baptiste** (22/10/1760-?)
- 13.7. **Marie-Marguerite** (09/11/1726-16/09/1798) mariée (26/02/1753) à **Louis Marchand** (30/05/1720-14/01/1799)
- 13.7.1. **Louise-Marie** (14/12/1753-?)
- 13.7.2. **Marguerite** (19/12/1754-?)
- 13.7.3. **Louis-Joseph** (08/12/1755-?) marié (21/09/1779) à **Marie-Geneviève Marcoux** (25/09/1759-?)
- 13.7.4. **Marie-Appoline** (28/06/1758-?)
- 13.7.5. **Jean-Baptiste** (25/02/1760-14/04/1825)
- 13.7.6. **Donat-Alexandre** (1762-?) marié (08/07/1794) à **Adélaïde Rocbert de la Morandière** (1771-?)
 - 13.7.6.1. **Étienne** marié (1828) à **Charlotte Dansereau** (1804-?)
 - 13.7.6.2. **Louis** marié (1826) à **Marguerite Crevier-Duvernay**
 - 13.7.6.3. **Marguerite** mariée (1824) à **Pierre Lamoureux**
 - 13.7.6.4. **Charles** marié (16/01/1832) à **Émilie Prud'homme**
- 13.7.7. **Étienne-Athanase** (02/03/1763-?)
- 13.7.8. **François-Marie** (13/02/1767-?)
- 13.8. **François** (23/07/1728-14/11/1764)
- 14. **GENEVIÈVE** (30/08/1676-30/05/1766)

Annexe II

Grille de niveau de vie

- I. NÉCESSAIRE :**
1. Lit ou équivalent
 2. Linge de lit
 3. Table ou équivalent
 4. Chaise ou équivalent
 5. Meuble de rangement
 6. Récipient de conservation
 7. Cuisson à l'eau
 8. Autre cuisson
 9. Ustensile de cuisine
 10. Vaisselle
 11. Éclairage
- II. VIE DOMESTIQUE :**
1. Crémaillère ou trépied
 2. Pelle à feu
 3. Chenets
 4. Fer à repasser
 5. Lampe ou fanal
 6. Chandelier
 7. Marmite
 8. Poêle à frire
 9. Saloir
 10. Seau
 11. Cuillère à pot
 12. Coffre
 13. Huche
 14. Drap
 15. Nappe
- III. CONFORT :**
1. Au moins une chambre
 2. Armoire
 3. Buffet ou dressoir
 4. Commode
 5. Bergère
 6. Fauteuil
 7. Oreiller
- IV. CIVILISATION :**
1. Couteau
 2. Fourchette
 3. Verre à boire
 4. Épices
 5. Boissons excitantes
 6. Condiments
 7. Tabac
 8. Lecture
 9. Écriture
 10. Calcul
 11. Mesure du temps
 12. Décoration domestique
 13. Ouverture sur le monde
 14. Musique
 15. Jeu
- V. LUXE :**
1. Trois chambres ou plus
 2. Tapisserie
 3. Bureau
 4. Tournebroche
 5. Poissonnière
 6. Cristal
 7. Porcelaine
 8. Acajou
 9. Argenterie
 10. Calèche
 11. Montre
- 8. Courtepointe**
- 9. Rideau de fenêtre**
- 10. Écran ou paravent**
- 11. Parapluie ou parasol**
- 12. Fontaine**
- 13. Bassinoire**
- 14. Soufflet**
- 15. Poêle de chauffage**

Annexe III

Grille de niveau de fortune

1. ACTIF MOBILIER

A. Biens de consommation

- a) Mobilier
- b) Ustensiles de ménage
- c) Véhicules de promenade
- d) Divers
- e) Linges
- f) Vêtements
- g) Argenterie

B. Biens de production

- a) Outils de production reliés au métier
- b) Outils de production reliés à l'agriculture
 - i. Véhicules de travail
 - ii. Outils de production
 - iii. Accessoires d'attelage
 - iv. Récipients de mesure agricole

C. Cheptel

D. Stocks

- a) Stocks de consommation
- b) Stocks de production
 - i. Stocks de production reliés au métier
 - ii. Stocks de production reliés à l'agriculture

E. Numéraire

F. Créances

2. PASSIF

3. ACTIF IMMOBILIER